

**Document 4**

En date du 28 septembre 2022

# RAPPORT DE CHARTRE



**GÉOPARC**  
NORMANDIE-MAINE



Parc  
naturel  
régional  
Normandie-Maine  
Une autre vie s'invente ici

**2024**  
**2039**



Version du 28 septembre 2022



# Adresse aux lecteurs du futur

C

*ette charte aura été élaborée, écrite et concertée dans des conditions particulières : celles de la Covid-19. A celles et ceux qui liront ces lignes dans les années futures, la Covid-19 aura été la première pandémie post seconde guerre mondiale à avoir confiné environ 3,5 milliards de personnes au début de l'année 2020 et durant presque deux mois pour ce qui concerne la France. Elle bouscule encore à l'hiver 2020-2021 notre vie du quotidien (distanciation physique, masques, confinement partiel, limitation des regroupements...) et crée de la rupture sociale.*

*Cette charte aura donc fait l'objet d'une élaboration et d'une concertation un peu particulière. Si les collectivités territoriales sont rencontrées de manière presque normalisée, les réunions avec les habitants du Parc auront eu lieu par visioconférence, une première !*

*Si un territoire pouvait encore, avant cette pandémie, se penser coupé du monde, ce que nous avons vécu et vivons encore y met un point final. Un évènement, quel qu'il soit, engendre forcément une influence, si minime soit-elle, sur le suivant. Ainsi d'évènement en évènement, on part d'un fait qui peut paraître insignifiant pour arriver à l'autre bout de la chaîne à un évènement très différent. L'interdépendance planétaire est bien réelle.*

*Alors, comme tout autre projet de territoire, dans quelques années, les lecteurs de ce document se diront probablement qu'il est dépassé, qu'il manque d'innovation, qu'il est vieillot... Et ils auront sans doute raison. Le monde change. Et il change encore plus vite après une crise, des crises.*

*En grec, crise exprime la nécessité de discerner et de faire un choix. En Chine, il s'écrit avec deux idéogrammes, l'un représente le danger, l'autre l'opportunité. C'est ce que nous souhaitons retenir, à ce stade : une opportunité pour notre territoire, pour l'humanité. Une opportunité de changer, de bousculer nos modes de faire, de vivre et de prendre vraiment en considération ce que nous savons déjà sur le changement climatique et*

*l'extinction de la biodiversité. Les réponses ne sont ni linéaires ni faciles. Elles ne manqueront pas de bousculer chacune et chacun d'entre nous. Mais si elles sont construites ensemble, mises en œuvre et adaptées ensemble, les chances de réussite en seront démultipliées.*

*Face aux incertitudes, nombreuses, cette charte a été élaborée de manière la plus systémique et évolutive possible. Pour permettre aux différentes équipes, politiques et techniques qui se succéderont au fil des 15 prochaines années, de se l'approprier et de la faire vivre à l'aune des possibles, en gardant comme boussole la maximisation des capacités de résilience.*

*Vous allez donc lire l'analyse, la production et les décisions de femmes et d'hommes qui, par attachement à ce territoire, ont créé ce qu'il leur semblait être, à ce moment-là, le meilleur compromis pour construire un chemin commun en prenant en considération ce qu'ils savaient et ce qu'ils croyaient savoir. Puis, il y aura ce que nous apprendrons. Mais, après tout, n'est-ce pas aussi cela l'expérimentation ?*

# SOMMAIRE

---

<b>I. Normandie-Maine, un territoire de confins ancré sur la planète</b>	<b>p. 9 à 25</b>
1. Un riche héritage à transmettre	p. 10 à 15
<b>« de ce pays où l'arbre est roi »</b>	<b>p.10</b>
<b>Un territoire qui se conjugue à tous les temps : géodiversité et biodiversité</b>	<b>p. 11 et 12</b>
<b>Un riche patrimoine bâti</b>	<b>p. 13</b>
<b>Des savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui</b>	<b>p. 14 et 15</b>
2. Un territoire face au déclin de la biodiversité et au changement climatique	p. 16 à 19
<b>Les crises en cours et à venir</b>	<b>p. 16 et 17</b>
<b>Des phénomènes interdépendants</b>	<b>p. 18 et 19</b>
3. Défis et opportunités	p. 20 à 25
<b>DÉFI N°1 - Réinventer notre manière de vivre le territoire</b>	<b>p. 21</b>
<b>DÉFI N°2 - Enrayer l'effondrement de la biodiversité et protéger nos biens communs</b>	<b>p. 22 et 23</b>
<b>DÉFI N°3 - Accompagner les mutations dans le domaine agricole et sylvicole</b>	<b>p. 24</b>
<b>DÉFI N°4 - Renforcer l'attractivité du territoire</b>	<b>p. 25</b>
<b>II. Un territoire prêt à relever le défi de la résilience</b>	<b>p. 27 à 35</b>
1. La nécessité de penser un monde complexe et d'expérimenter	p. 28 et 29
2. La résilience comme boussole	p. 30 à 33
<b>Entendons-nous sur la résilience</b>	<b>p. 30 et 31</b>
<b>Le Parc, un outil territorial au service d'une vision dynamique</b>	<b>p. 32 et 33</b>
3. Une volonté de faire ensemble en perpétuel mouvement	p. 34
<b>III. Trois ambitions au service de la résilience</b>	<b>p. 37 à 53</b>
<b>AMBITION 1. Construire un territoire coopératif</b>	p. 38 à 41
<b>Orientation 1.1 : Des habitants, co-auteurs de la résilience</b>	<b>p. 40</b>
<b>Orientation 1.2 : Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif</b>	<b>p. 41</b>
<b>AMBITION 2. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité</b>	p. 42 à 47
<b>Orientation 2.1 : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien</b>	<b>p. 44</b>
<b>Orientation 2.2 : Reconquérir la biodiversité au service de la santé</b>	<b>p. 45</b>
<b>Orientation 2.3 : Considérer l'arbre comme acteur de la résilience</b>	<b>p. 46 et 47</b>

<b>AMBITION 3.</b> Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité	p. 48 à 53
<b>Orientation 3.1 : Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire</b>	<b>p. 50 et 51</b>
<b>Orientation 3.2 : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources</b>	<b>p. 52 et 53</b>
<b>IV. Le projet opérationnel</b> du Parc	<b>p. 55 à 65</b>
1. La mise en oeuvre de la charte	p. 56 à 65
<b>La gouvernance</b>	<b>p. 56 et 57</b>
<b>L'évaluation de la charte et le dispositif d'évaluation du territoire</b>	<b>p. 58 et 59</b>
<b>La portée juridique de la charte</b>	<b>p. 60 à 62</b>
<b>Les moyens de réaliser les ambitions</b>	<b>p. 63</b>
<b>Les engagements des signataires</b>	<b>p. 64 et 65</b>
<b>V. Normandie-Maine,</b> territoire de résilience	<b>p. 66 à 179</b>
<b>AMBITION 1.</b> Construire un territoire coopératif	p. 68 à 103
<b>Orientation 1.1 Des habitants co-auteurs de la résilience</b>	<b>p. 68 à 92</b>
<b>M1.</b> Accueillir, informer, sensibiliser	p. 69 à 72
<b>M2.</b> Le tissu local, support d'un territoire inclusif et solidaire	p. 73 à 75
<b>M3.</b> Faire le pari de la jeunesse	p. 76 à 80
<b>M4.</b> La culture, un puissant levier d'appartenance	p. 81 à 84
<b>M5.</b> Les habitants, artisans des paysages de demain	p. 85 à 93
<b>Orientation 1.2 Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif</b>	<b>p. 94 à 103</b>
<b>M6.</b> Mieux connaître et mieux partager	p. 94 à 97
<b>M7.</b> Un territoire de recherche et en lien avec la recherche	p. 98 à 100
<b>M8.</b> Du local au mondial, du mondial au local	p. 101 à 103
<b>AMBITION 2.</b> Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité	p. 104 à 139
<b>Orientation 2.1 Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien</b>	<b>p. 105 à 117</b>
<b>M9.</b> Consolider la protection et la gestion des espèces et des sites à haute valeur écologique	p. 105 à 109
<b>M10.</b> Protéger et partager la mémoire de la Terre	p. 110 à 113
<b>M11.</b> Patrimonialiser la nature du quotidien	p. 114 à 117

<b>Orientation 2.2 Reconquérir la biodiversité au service de la santé</b>	<b>p. 118 à 131</b>
<b>M12.</b> Contribuer au maintien et à la fonctionnalité des continuités écologiques	p. 118 à 123
<b>M13.</b> Maximiser la diversité pour accroître la capacité d'adaptation	p. 124 à 127
<b>M14.</b> Améliorer la santé environnementale pour agir sur la santé humaine	p. 128 à 131
<b>Orientation 2.3 Considérer l'arbre comme acteur de la résilience</b>	<b>p. 132 à 139</b>
<b>M15.</b> Œuvrer pour une agroforesterie réparatrice à travers nos bocages	p. 132 à 135
<b>M16.</b> Des milieux refuges et généreux : les forêts	p. 136 à 139
<b>AMBITION 3.</b> Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité	p. 140 à 179
<b>Orientation 3.1 Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire</b>	<b>p. 141 à 157</b>
<b>M17.</b> Relocaliser notre alimentation et soutenir le développement de labels de qualité	p. 141 à 145
<b>M18.</b> Engager le territoire vers une économie régénératrice	p. 146 à 149
<b>M19.</b> Faire du géotourisme une nouvelle filière touristique avec le territoire	p. 150 à 153
<b>M20.</b> Favoriser une économie locale durable et régénératrice autour de la ressource en bois	p. 154 à 157
<b>Orientation 3.2 La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources</b>	<b>p. 158 à 179</b>
<b>M21.</b> Impulser un aménagement ambitieux et résilient de nos villes et de nos villages	p. 158 à 164
<b>M22.</b> Fédérer autour du partage de l'eau	p. 165 à 169
<b>M23.</b> Créer et faire vivre un système énergétique décentralisé, décarboné et solidaire	p. 170 à 174
<b>M24.</b> Maintenir les sols vivants et les considérer comme une ressource épuisable	p. 175 à 178

## SOMMAIRE

<b>VI. Les annexes</b> du rapport de charte	<b>p. 180 à 214</b>
<b>Annexe 1</b> : Carte du périmètre d'étude	p. 182 à 183
<b>Annexe 2</b> : Liste des 141 communes du périmètre d'étude 2024-2039	p. 184
<b>Annexe 3</b> : Carte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	p. 185
<b>Annexe 4</b> : Liste des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	p. 186
<b>Annexe 5</b> : Evaluation de la charte et suivi de l'évolution du territoire	p. 187 à 193
<b>Annexe 6</b> : Emblème du Parc naturel régional Normandie-Maine	p. 194
<b>Annexe 7</b> : Plan d'actions prévisionnel 2024-2026	p. 195 à 205
<b>Annexe 8</b> : Dispositions pertinentes à transposer dans les documents d'urbanisme	p. 206 à 211
<b>Annexe 9</b> : Projet de status modifiés	p. 212
<b>Annexe 10</b> : Plan de Parc	p. 213
<b>Annexe 11</b> : Rapport d'évaluation environnementale et avis de l'Autorité environnementale	p. 214



# **NORMANDIE-MAINE,** un territoire de confins ancré sur la planète

---

Territoire rural dont la richesse patrimoniale est fragile et parfois menacée, le Parc naturel régional Normandie-Maine constitue aujourd'hui un lieu de défis et d'opportunités. Que ces derniers soient locaux et/ou globaux, le territoire du Parc bénéficie en son sein de nombreuses potentialités et d'une diversité qui pourraient lui permettre de répondre à une grande partie de ces enjeux.

## 1. Un riche héritage à transmettre

---

### « de ce pays où l'arbre est roi »

Élément structurant du paysage, la présence de l'arbre est particulièrement marquée sur le territoire du Parc et a d'ailleurs constitué le point de départ dans la délimitation du périmètre originel en 1975.

Les contours du Parc se sont en effet dessinés autour des principales forêts du centre et de l'ouest de l'Orne, du sud-est de la Manche, du nord-est de la Mayenne et du nord-ouest de la Sarthe. C'est d'ailleurs pour cette raison que le cerf élaphe, présent sur les quatre grands massifs forestiers du territoire

**LE CERF ÉLAPHE  
A ÉTÉ CHOISI  
COMME EMBLÈME  
"DE CE PAYS OÙ  
L'ARBRE EST ROI"**

(Andaines, Écouves, Perseigne et Sillé), a été choisi comme emblème "de ce pays où l'arbre est roi", selon l'expression d'Edouard Herriot dans son ouvrage "Dans la forêt normande", paru en 1925. Les crêtes gréseuses, couronnées de forêts,

constituent ainsi aujourd'hui l'ossature du territoire des monts de Normandie et du Maine. Avec un taux de couverture de 20%, le Parc est d'ailleurs le territoire le plus boisé du grand Ouest. Toutefois, si ce taux reste relativement stable au fil des années, les forêts ne sont pas sans connaître de nombreuses évolutions, notamment de leur structure et de leur composition.

Plus subtile, la présence de l'arbre se manifeste également à travers les différents bocages présents sur le territoire. Organisation agraire fréquemment associée à un habitat dispersé, le paysage de bocage est peu répandu et présente de multiples nuances. La pluralité de cette entité paysagère forme en effet une mosaïque des plus irrégulières : petites ou grandes

parcelles, haies touffues ou clairsemées, présence de vergers haute-tige de poiriers et de pommiers, arbres têtards... Ces éléments végétaux, qui ponctuent un paysage d'une grande richesse, jamais monotone, sont constitutifs de l'un des paysages identitaires du Parc. Avec 17 387 km de haies recensées en 2010, soit une densité de 85 mètres linéaires par hectare, le bocage présent sur son territoire connaît toutefois une inquiétante régression de l'ordre de 50% depuis 1950. Outre cette disparition, le bocage restant est souvent peu entretenu ce qui accentue sa fragilité. Malgré l'existence de protections réglementaires et de différents dispositifs de soutien, ce paysage peut aujourd'hui encore être considéré comme fragile et menacé.

Également en forte régression, les vergers haute-tige façonnent encore nos paysages et constituent à ce titre un patrimoine culturel spécifique à notre territoire. La place de ce système agroforestier a pourtant besoin d'être confortée tant les bénéfices qu'il offre sont nombreux d'un point de vue environnemental et paysager. La rentabilité de ce système peut en outre être élevée, notamment grâce à la transformation et la valorisation de ses fruits de haute qualité (AB, AOP, AOC...).

Au-delà de l'intérêt patrimonial qui en découle, la préservation du marqueur paysager que représente l'arbre apparaît comme d'autant plus importante que ce dernier a et aura un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité.

## Un territoire qui se conjugue à tous les temps : géodiversité et biodiversité

Offrant à voir plus de 600 millions d'années d'évolution de notre planète, la géologie du Parc raconte une histoire mouvementée avec la formation de deux chaînes de montagnes (cadomienne et varisque) à l'origine du Massif armoricain et la création du Bassin parisien (bassin sédimentaire subsident).

Le Massif armoricain présente ainsi une ligne de hauteurs originales rassemblant les points culminants du grand ouest de la France (Mont des Avaloirs : 416m et Signal d'Écouves : 413m) et donne ainsi aux paysages de Normandie-Maine un caractère montagnard malgré la faible altitude. Les monts sont nombreux tandis que les cluses, nées des passages de l'eau dans les barres de grès, forment des paysages identitaires caractéristiques du territoire. Tortueuses et étroites comme des gorges, ces dernières sont tantôt des sites naturels, comme à la Fosse Arthour ou aux Gorges de Villiers, tantôt occupées par l'Homme comme à Domfront ou à Bagnoles-de-l'Orne. Formé durant les périodes glaciaires du Quaternaire, il y a 2,5 millions d'années, le territoire présente également une très forte concentration de pierriers de plaine à très faible altitude et soumis à un climat océanique. Les reliefs du Parc et ses paysages conservent ainsi aujourd'hui l'empreinte de cette longue histoire géologique. Ce patrimoine a évidemment influencé l'installation humaine et l'occupation du sol.

Conscient de cette richesse géologique exceptionnelle de portée nationale et internationale (plus de 75 géosites ont été identifiés dans l'inventaire national porté par le Muséum national d'histoire naturelle en 2007), le Parc s'est attaché depuis 2008 à la mettre en valeur et à la préserver, notamment à travers la création de deux Réserves naturelles régionales (RNR géologique de Normandie-Maine et RNR des Pierriers

de Normandie) et d'une candidature au label Géoparc mondial UNESCO.

Résultante de cette position de zone de contact géologique, le territoire du Parc dévoile également une grande diversité de milieux naturels, à l'instar des escarpements rocheux et des pierriers, des landes et des tourbières, des vallées alluviales, des cavités ou encore des coteaux et pelouses calcaires. Ces milieux, particuliers au niveau local et national, constituent des sites d'intérêt écologique majeur. En effet, cette mosaïque dévoile une faune et une flore exceptionnelles et fragiles, souvent strictement inféodées à ces milieux. Patrimoniaux, ils se voient actuellement menacés par manque d'usage (et donc d'entretien), ou par destruction ou dégradation directe.

Cette richesse écologique est soulignée et reconnue par la présence de 17 sites Natura 2000 qui représentent 12.4% de la superficie du Parc. La couverture du Parc par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I est quant à elle de 4% et de 27% pour les ZNIEFF de type II. On dénombre également 13 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB), 5 Réserves naturelles régionales (RNR) et 21 Espaces naturels sensibles (ENS). Au total, plus de 30% (80 389 ha) du territoire du Parc est couvert par des zonages de protection ou d'inventaire.

À l'origine de la topographie contrastée du territoire, le passage de l'eau au fil des âges a creusé, dans les roches dures de la partie armoricaine, des vallées étroites comme celles des Alpes mancelles. De ce fait, le territoire du Parc, souvent qualifié de château d'eau, présente un important réseau hydrographique de plus de 4 000 km. Établi sur la ligne de partage des eaux entre la Manche et l'océan Atlantique, le Parc présente à la fois de nombreux ruisseaux en tête de bassin versant

mais également des cours d'eau plus importants (la Sarthe, la Mayenne) qui drainent des vallées aux fonds tapissés de remarquables prairies humides. Hébergeant des espèces particulièrement fragiles et menacées (écrevisse à pattes blanches, mulette perlière...), la préservation des milieux humides et aquatiques, dont la surface

est estimée à plus de 15 000 ha, apparaît comme primordiale au regard des multiples pressions qu'ils subissent et des enjeux posés par le changement climatique.

## Un riche patrimoine bâti

**CE TERRITOIRE SE  
SINGULARISE  
PAR UNE ENFILADE  
DE PLACES FORTES  
JALONNANT LES  
MARCHES HISTORIQUES  
SÉPARANT LA  
NORMANDIE DU MAINE**

Le territoire du Parc, aux limites de deux régions et de quatre départements, présente un patrimoine culturel de frontaliers particulièrement riche, construit au fil des siècles. A la confluence de pôles historiques majeurs, ce territoire se singularise par une enfilade de places fortes jalonnant les marches historiques séparant la Normandie du Maine et de la Bretagne : les châteaux médiévaux de Domfront-en-Poiraie, de Lassay-les-Châteaux, de Sillé-le-Guillaume, de Carrouges ou encore Sassy et ses célèbres jardins à la française... De châteaux en cathédrale, le territoire du Parc arbore des joyaux d'architecture auxquels s'ajoutent de nombreux manoirs, prieurés, églises et chapelles.

Fort de la présence de 192 bâtiments classés au titre des monuments historiques, le territoire du Parc présente également un patrimoine architectural "quotidien" d'une grande variété et d'une grande qualité. Fermes, lavoirs, forges, fours à pain, gadages de pierre pour écraser les pommes, croix, bornes... sont autant d'éléments du petit patrimoine qui participent à l'originalité du territoire.

Révélateurs subtils d'identité, les bâtis traditionnels des villages de Normandie-Maine, souvent dispersés, apparaissent comme de véritables musées minéralogiques qui offrent à voir le lien étroit existant entre les matériaux de construction utilisés et la nature du sous-sol. En permettant l'extraction de différents types de matériaux, les sous-sols ont contribué à façonner l'originalité et l'identité des paysages bâtis du territoire du Parc. Granites, schistes et grès peuvent cohabiter dans la plus grande harmonie sur une même bâtisse.

Reconnaissance officielle de la qualité de ce patrimoine, 6 communes ont été classées "Petites Cités de Caractère" (Sées, Lassay-les-Châteaux, Domfront-en-Poiraie, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Léonard-des-Bois et Sillé-le-Guillaume). Le patrimoine bâti du Parc se trouve toutefois aujourd'hui menacé, notamment en raison de son inadaptation aux besoins actuels de la population - entraînant par voie de conséquence son abandon progressif - mais également en raison du phénomène de clonage architectural (constructions aux modèles systématiques et récurrents). Des choix de matériaux peu qualitatifs, ne signant pas la personnalité des villes et des villages et se retrouvant indifféremment dans toute la France, sans rapport avec les savoir-faire et les matériaux locaux, contribuent également fortement à la banalisation du bâti et des paysages.

## Des savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui

Le patrimoine culturel du Parc se traduit enfin par des traditions et des savoir-faire variés qui continuent de perdurer ou dont la mémoire est entretenue grâce au travail de passionnés.

Riche d'un patrimoine préindustriel et artisanal développé autour des richesses locales que sont le bois et l'eau, les forges et fourneaux, les verreries, les maisons de tisserands ou les poteries étaient très présentes sur le territoire. Des traces de ces savoir-faire anciens sont encore présentes grâce notamment aux forges de Varenne à Champsecret, au Musée du Fer à Dompierre ou au Musée de la Céramique à Ger. Normandie-Maine constitue également encore aujourd'hui un lieu d'expression pour de nombreux métiers d'Art (peintre, céramiste, dentellier...).

Terroir d'excellence, le Parc dispose indéniablement d'un savoir-faire de transformation des richesses naturelles de son territoire (produits du verger, produits laitiers, produits forestiers non ligneux...). Il présente à ce titre un patrimoine gastronomique particulièrement important et totalise onze produits estampillés d'un signe de qualité (AOC, AOP, IGP, Label Rouge). On peut notamment citer l'AOC Calvados Domfrontais, l'AOP Poiré Domfront ou encore l'AOP Camembert de Normandie.

Outre la gastronomie, la taille de pierre, encore représentée sur le territoire, constitue une démonstration supplémentaire de la capacité du territoire à transformer ses richesses. Ce savoir-faire ancestral permet, grâce à des artisans reconnus, de faire revivre de vieux bâtiments en pierre ou d'en construire de nouveaux en respectant la cohérence du patrimoine bâti.

Autrefois privilégiée, l'utilisation de pierres naturelles locales est aujourd'hui reléguée à un rôle secondaire en raison de l'avènement de matériaux composites, moins coûteux. Toutefois, dans un contexte de changement climatique et de banalisation accrue du paysage, la place de la pierre naturelle pourrait être réinterrogée tant ce matériau semble répondre au croisement de nombreux enjeux : disponibilité locale et recyclabilité de la ressource, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, facteur de pérennisation de l'identité du territoire, source d'emplois non délocalisables...

### LE PARC A ÉTÉ ET RESTE LE TÉMOIN PRIVILÉGIÉ DE LA RELATION ENTRE L'AGRICULTEUR ET LA NATURE

Enfin, marqué par l'omniprésence du bocage sur son territoire, le Parc a été et reste le témoin privilégié de la relation entre l'agriculteur et la nature. En effet, s'ils permettent la fourniture de nombreuses ressources (fruits, bois, herbes médicinales, plantes à cosmétique...), les paysages de bocage sont également associés à un savoir-faire ancestral de taille des arbres tel que le plessage des haies, la taille en têtard (ou en trogne), le recépage... Auparavant très courantes, ces pratiques, qui sculptent nos campagnes depuis le Moyen Âge, tendent progressivement à disparaître.

Transmises par des générations de paysans, elles reviennent toutefois au goût du jour grâce à des formations proposées sur le territoire. Au-delà de l'intérêt culturel et patrimonial qui résulte de la transmission de ce savoir-faire, ces techniques d'entretien présentent encore aujourd'hui de multiples avantages, notamment paysager, écologique ou encore utilitaire.

L'ensemble de ces savoir-faire et pratiques contribuent au charme de notre territoire, au même titre que son patrimoine sensoriel. Loin de constituer des nuisances, ces bruits et odeurs font

partie intégrante des modes de vie du monde rural.

Tirant sa cohérence des continuités sociologiques, écologiques, paysagères et culturelles, le périmètre du territoire ainsi appréhendé constitue un ensemble pertinent au regard de ses patrimoines. Ces derniers, aussi riches que fragiles, constituent et constitueront des

ressources clés dans la gestion du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Leur préservation apparaît donc comme primordiale.

## 2. Un territoire face au déclin de la biodiversité et au changement climatique

### Les crises en cours et à venir

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les données présentées sont issues du travail du GIEC normand (Cantat et al., 2020, GIEC normand).

<sup>2</sup> Les scénarios Representative Concentration Pathway (RCP) permettent de modéliser le climat futur sur la base d'hypothèses différentes concernant la quantité de gaz à effet de serre qui sera émise dans les années futures. Ces profils d'évolution ont été retenus par les experts du GIEC dans leur 5ème rapport, publié en septembre 2013.

<sup>3</sup> Cantat et al., 2020, GIEC normand

Tout organisme est limité dans son développement par les ressources dont il dispose (espace, eau, nourriture...) et par ses interactions au sein de la biosphère.

Pendant longtemps oubliée, l'application de ce fait n'a jamais été aussi prégnant qu'aujourd'hui. Si nos choix de développement et nos modes de vie sont largement responsables des changements en cours, nous en devenons aujourd'hui victimes avec les deux crises majeures qui frappent la planète : le changement climatique et le déclin de la biodiversité.

Apparaissant encore comme peu spectaculaires sur notre territoire, les effets du changement climatique devraient, selon les prévisions pour les décennies à venir, être de plus en plus marqués. Si certaines conséquences ne font pas encore consensus, les risques sanitaires et l'impact sur les productions agricoles et halieutiques ainsi que sur la ressource en eau ne font plus débat. L'accélération notable de ce phénomène devrait également accroître les fragilités environnementales structurelles des territoires (risque d'inondations accru, longues périodes de sécheresse, incendies...), entraînant de multiples conséquences sur les populations, les activités économiques et la biodiversité.

À l'échelle du territoire, selon les scénarios du GIEC<sup>1</sup>, les prévisions pour 2100 prévoient une augmentation de la température de 1,3 à 4,1°C en fonction du scénario. D'ici 2100, les épisodes de forte chaleur (température supérieure ou égale à 30°C) seront plus fréquents et plus longs (RCP 8.5<sup>2</sup> : +30 à 40 jours) que dans les espaces côtiers

océaniques (RCP 8.5 : +4 à 11 jours). À horizon identique et sur la base du même scénario, le nombre de jours de canicule (température supérieure à 20°C la nuit et à 33°C le jour), sur le territoire du Parc, devrait augmenter de 14/15 jours. La baisse des précipitations quant à elle devrait varier entre -3% et -15% avec une augmentation du contraste saisonnier : une forte diminution de la pluviométrie l'été (-27% en moyenne) et une augmentation des précipitations l'hiver (+13% en moyenne).

Si l'échelle de temps peut paraître lointaine (2100), il convient de noter que, de 1970 à 2003, l'écart entre les années les plus sèches et les années les plus arrosées était d'environ +/-30% et que depuis 2003, cet écart est réduit à +/-15%<sup>3</sup>.

Par conséquent, dès aujourd'hui, les effets du changement climatique sont tangibles : les périodes de sécheresse estivale sont plus fortes et plus longues et entraînent une augmentation de la période d'étiages sur les cours d'eau, un assèchement des zones humides et *in fine* un impact sur les activités humaines au premier rang desquelles l'agriculture et la sylviculture.

Souvent associés au seul changement climatique, les bouleversements affectant notre planète résultent également d'un autre phénomène : le déclin de la biodiversité.

En mai 2019, l'IPBES, la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, a rendu publique une évaluation de

**+14 À 15 JOURS DE  
CANICULE EN 2100**

<sup>4</sup> Office National de la Biodiversité, *Les chiffres clés*, édition 2018.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies (ONU), *Convention sur la diversité biologique, "Perspectives mondiales de la diversité biologique 3"*, 2010.

référence sur l'état de la biodiversité et ses conclusions sont alarmantes. Le rythme d'extinction des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel constaté lors des 10 millions d'années passées. La biodiversité connaît ainsi une phase de régression extrêmement forte sur la planète. A titre d'exemple, en France, les populations de chauves-souris ont diminué de près de 38% en 10 ans tandis que le déclin du nombre d'oiseaux atteint presque 1% par an depuis 1989<sup>4</sup>.

Identifiées par l'ONU<sup>5</sup>, cinq causes majeures tendent à expliquer ce phénomène d'érosion de la biodiversité : l'artificialisation et la fragmentation des milieux naturels, les trafics et la surexploitation d'espèces sauvages, les pollutions de l'eau, des sols et de l'air d'origine domestique, industrielle et agricole, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et enfin le changement climatique. Certaines de ces causes planétaires ne sont pas sans rappeler certains des défis que le territoire doit relever.

Parfois perçu comme un événement dont les conséquences resteraient purement éthiques ou patrimoniales, le déclin de la biodiversité affecte pourtant la stabilité des écosystèmes et les services qui en découlent. Cet état de fait résulte notamment des réseaux d'interactions particulièrement complexes existant entre les espèces et les milieux. En effet, chaque espèce présente une relation d'interdépendance avec beaucoup d'autres en raison des liens souvent invisibles existant entre elles, au travers notamment des relations de prédation, de parasitisme, de symbiose...

Par là même, le déclin de la biodiversité entraîne la déstabilisation globale de ces réseaux complexes interconnectés, dont font partie les sociétés humaines. Le risque étant que cet affaiblissement impacte durablement les fondements

mêmes de nos sociétés, notre capacité à nous nourrir, à nous soigner, à prendre soin de notre qualité de vie...

**LE RYTHME  
D'EXTINCTION DES  
ESPÈCES EST DE 100 À  
1000 FOIS SUPÉRIEUR  
AU RYTHME NATUREL  
DES 10 MILLIONS  
D'ANNÉES PASSÉES**

## Des phénomènes interdépendants

Loin d'être indépendants l'un de l'autre, le changement climatique et le déclin de la biodiversité sont intimement liés. Si l'on souligne souvent l'enchaînement de cause à effet entre le changement climatique et l'aggravation du phénomène d'érosion de la biodiversité, cette dernière assure également une rétroaction fonctionnelle et régulatrice sur le climat notamment à travers les cycles globaux de l'eau et du carbone. Par exemple, la couverture végétale et le sol assurent un rôle crucial de régulation climatique directe en agissant sur le stockage de carbone et par conséquent sur l'émission de gaz à effet de serre.

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité constituent ainsi deux facteurs qui agissent l'un sur l'autre dans une logique systémique. Illustration du phénomène de rétroaction "positive", ces deux facteurs tendent à s'aggraver l'un l'autre. Si ce constat d'emballement du système et l'ampleur des changements à apporter pourraient être sources de découragement, il convient toutefois de prendre conscience que la boucle de rétroaction positive marche également dans l'autre sens : si l'on atténue le changement climatique, on ralentit également l'extinction de la biodiversité ; si l'on agit pour préserver la biodiversité, on atténue les effets du changement climatique. C'est d'ailleurs grâce aux rétroactions entre climat et biodiversité qu'a pu initialement voir le jour une biosphère favorable au développement des sociétés humaines.

Climat et biodiversité doivent ainsi se conjuguer ensemble puisqu'ils présentent une interdépendance dans leur trajectoire respective, dans leur crise mais également dans les réponses susceptibles d'être apportées face à celles-ci.

La prise en compte de ce lien est donc essentielle.

Pourtant, les scénarios actuels pour lutter contre le changement climatique tiennent encore insuffisamment compte des enjeux liés à la biodiversité. Résultantes de cet état de fait, les solutions construites laissent craindre l'émergence de pressions supplémentaires sur les écosystèmes : mobilisation d'une biomasse énergie à grande échelle entraînant une modification significative de l'usage des terres, impact sur les milieux naturels lié à l'implantation de dispositifs de

### CLIMAT ET BIODIVERSITÉ DOIVENT SE CONJUGUER ENSEMBLE

production d'énergies renouvelables, au besoin accru en matières premières et de métaux ; consommation importante d'eau et perturbation des flux géochimiques...

Enfin, si la relation d'interdépendance existe entre changement climatique et érosion de la biodiversité, elle concerne également les échelons d'intervention. L'efficacité de la lutte contre ces deux phénomènes est en effet dépendante de la mobilisation complémentaire et coordonnée des différents acteurs en présence, qu'ils soient globaux ou locaux.

Parce qu'impliquant un bien commun constitué par l'atmosphère, l'appréhension à l'échelle globale du climat est évidente. Il convient toutefois de prendre conscience de l'importance des éléments locaux de biosphère (forêts, bocage, sol...) dans la régulation du climat. En outre, les décisions prises localement impactent directement le niveau global d'émission des gaz à effet de serre.

La biodiversité présente quant à elle une dimension locale évidente puisque souvent évoquée sous le prisme d'une espèce animale ou végétale ou encore

d'un territoire en danger. Toutefois, la dimension planétaire de cet enjeu est tout aussi indéniable : la reconquête de la biodiversité au niveau local a et aura un impact à l'échelle planétaire.

Face à ces défis, l'échelon local a dès lors une importance primordiale. D'ores et déjà porteurs de solutions, les acteurs locaux doivent devenir acteurs de la dynamique mondiale grâce à leur statut de citoyens du territoire. Touchant les habitants dans leur quotidien, ils peuvent incarner de façon très concrète des politiques planétaires, abstraites aux yeux de beaucoup. En outre, ils devront impérativement se préparer aux conséquences des fragilités environnementales structurelles de leur territoire afin d'en réduire la vulnérabilité.

Disposant de nombreux leviers, les collectivités constituent une énorme force d'appui aux politiques nationales et internationales, en permettant de les décliner au niveau local. Elles présentent une véritable capacité à développer des actions adaptées aux contextes locaux spécifiques et à faire face à des menaces qui sont elles aussi locales.

### 3. Défis et opportunités

---

Le territoire du Parc est au cœur de dynamiques de transitions écologiques, énergétiques, économiques, sociales ou encore numériques. Loin de l'idée d'une campagne figée voire presque intemporelle, l'espace rural doit être appréhendé comme un système spatial en permanente transformation sous l'impact de divers processus évolutifs comme l'industrialisation, le niveau d'emploi, l'urbanisation, la mondialisation, les mobilités...

Toutefois, si le territoire du Parc est directement impacté par ces grandes transitions, il dispose également des clés pour répondre à une grande partie de ces enjeux. Les contraintes autrefois identifiées doivent aujourd'hui être transfigurées en potentialités pour l'avenir. Ces dernières sont en effet diverses et ne demandent qu'à être mises en valeur.

## DÉFI — Réinventer notre manière de vivre le territoire

### N°1

<sup>6</sup> Source : Corine Land Cover 2018.

<sup>7</sup> Les villes partenaires sont des communes situées en dehors du périmètre classé mais qui constituent des entrées sur le Parc et des liaisons avec lui. Ces villes partenaires ont décidé de s'engager aux côtés des communes rurales à porter le projet de charte. De son côté, le Parc s'engage à renforcer ses liens avec elles.

Si les dynamiques démographiques sont contrastées à l'échelle du territoire, la période 2008-2017 affiche une perte de 3 230 habitants (soit une diminution de 3,2%) et un vieillissement de sa population, renforcé par l'exode des plus jeunes.

Parallèlement, de 2006 à 2018, l'artificialisation des sols a progressé de près de 80 hectares par an pour atteindre 5 530 hectares en 2018<sup>6</sup>, soit une augmentation de plus de 20%, alors même que la population du Parc, hors villes partenaires<sup>7</sup>, diminue. Outre la banalisation

des paysages induite par le phénomène de périurbanisation, cet élément mis en corrélation avec le taux de vacance des logements en centre bourg (pouvant dépasser 30%) et l'objectif du "zéro artificialisation nette", représente un véritable défi pour le Parc.

Perçu autrefois comme isolé des opportunités de progrès individuel et collectif, le territoire devra impérativement préserver ses richesses mais également prendre en compte les mutations en cours comme l'accès au numérique. Il s'agit d'une des clés pour faire de notre ruralité un espace de développement attractif et ouvert, et non plus de retrait.

Face au changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessite des transformations profondes de notre modèle de fonctionnement actuel. En effet, notre territoire présente une forte dépendance aux énergies fossiles et devra engager de manière concertée un développement équilibré des énergies renouvelables.

Les principes de réduction des émissions de gaz à effet de serre devront trouver à s'appliquer pour l'ensemble des activités

humaines, et notamment l'habitat, les transports, l'agriculture, l'industrie, la sylviculture... et devront impérativement prendre en considération la biodiversité et les paysages pour créer un aménagement harmonieux du territoire.

Si notre territoire souffre de son caractère rural en ce qui concerne l'accessibilité aux transports publics - pouvant entraîner une grande précarité d'accès aux services publics, à l'emploi et aux commerces ainsi qu'un recours accru à la voiture individuelle - des solutions innovantes tendent à se développer et devront

être accompagnées (transports à la demande, covoiturage...).

Il s'agira de penser une nouvelle façon d'(a)ménager le territoire pour le rendre plus résilient en intégrant, dans les actes du quotidien comme dans ceux de demain, les impératifs d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

### L'ARTIFICIALISATION DES SOLS A PROGRESSÉ DE PRÈS DE 80 HECTARES PAR AN

## DÉFI N°2 **Enrayer l'effondrement de la biodiversité et protéger nos biens communs**

<sup>8</sup> Rapport de l'IPBES, la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques en mai 2019.

**NOUS SOMMES EN TRAIN D'ÉRODER LES FONDEMENTS MÊMES DE NOS ÉCONOMIES, NOS MOYENS DE SUBSISTANCE, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DANS LE MONDE ENTIER**

La préservation de la biodiversité est un véritable impératif, à l'échelle même de notre territoire. En effet, ce dernier présente une biodiversité remarquable et ordinaire riche mais non moins particulièrement fragile.

Disparaissant sous l'effet de l'artificialisation des sols, des pollutions et de la dégradation des milieux naturels, de la surexploitation des ressources naturelles renouvelables et du changement climatique, la biodiversité est pourtant nécessaire à notre existence physique et à notre épanouissement psychique. Lors de la remise du dernier rapport de l'IPBES<sup>8</sup>, son président, Robert Watson, a rappelé que *“la santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite*

*que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier”*.

La biodiversité répond en effet aux besoins élémentaires de notre existence, en fournissant l'oxygène que nous respirons, l'eau que nous buvons, le bois et les autres combustibles qui nous chauffent et nous permettent de nous déplacer, les produits agricoles et piscicoles qui nous nourrissent ainsi que les multiples possibilités de nous soigner... Elle fournit également des services de régulation et de satisfaction des conditions de notre existence (purification de l'eau par le sol et la végétation, protection contre les inondations par les zones humides, amélioration de la qualité de l'air, réduction de l'érosion des sols, séquestration du carbone dans le bois, les sols et le sous-sol, stabilisation et régulation du climat...) et permet

la réalisation d'autres services dont nous dépendons pour vivre comme la formation et la fertilisation des sols, la pollinisation des cultures, la régulation des ravageurs...

La biodiversité revêt aussi une valeur esthétique, récréative, spirituelle et culturelle considérable. Toutefois, la valeur de la biodiversité transcende toute forme d'utilitarisme humain. Éléments essentiels d'un tout, les espèces et leurs habitats disposent d'une valeur intrinsèque. Cela induit de prendre en compte leurs besoins propres et de préserver leur intégrité.

Constituant un rempart contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité est et sera ainsi une véritable force pour maintenir des capacités de résistance, de résilience et d'adaptation face aux changements (climat, maladies...) que nous connaissons. Il est indispensable de prendre conscience de la stabilité précaire des écosystèmes et des services qui en découlent. En raison des interactions complexes, connues et inconnues, entre espèces et milieux, il n'est jamais certain que la disparition d'une espèce n'entraîne pas un “effet domino” dont les conséquences pourraient impacter nos conditions d'existence.

Partout mais souvent de manière invisible, nous ne prenons conscience de l'immense valeur des biens communs que lorsqu'ils se raréfient de manière inquiétante, voire sont sur le point de disparaître. C'est notamment le cas de l'eau et des sols.

En tête de bassin versant de plusieurs cours d'eau (Mayenne, Orne, Sarthe et Sélune), le territoire du Parc se caractérise par un important réseau hydrographique de plus de 4 000 km, compte 15 950 hectares de zones humides et comprend 45 captages. Cette ressource, qui semble si naturelle

<sup>9</sup> Rapport sur l'état de l'environnement - Fiche thématique "Pesticides en mélange dans les rivières : des risques écotoxiques élevés" - Ministère de la transition écologique, octobre 2019.

et accessible sur notre territoire, doit toutefois aujourd'hui faire face à de nombreux défis relevant à la fois de sa qualité et de sa quantité.

Soumise à des pressions de plus en plus fortes, la ressource en eau ne cesse en effet de se détériorer. Les nombreuses pollutions d'origine chimique sont les principales sources de dégradation des eaux de surface et des eaux souterraines. Enjeu d'aujourd'hui, la qualité de l'eau actuelle présente d'ores et déjà un risque fort d'écotoxicité<sup>9</sup> pour l'environnement, qui conduira à plus ou moins long terme à la disparition d'espèces et à la dégradation des écosystèmes aquatiques. Il s'agit également d'un enjeu de demain, puisque ce phénomène tendra à s'aggraver en raison du changement climatique. En effet, les périodes de sécheresse impacteront également la température de l'eau ainsi que sa qualité et accroîtront le risque de contamination des réserves hydriques.

Cachés sous les forêts, les prairies, les routes ou encore les bâtiments, les sols sont une ressource à laquelle nous prêtons peu ou pas d'attention. Considérés comme de simples supports répondant aux besoins de l'activité humaine, ceux-ci sont de plus en plus bétonnés, pollués, drainés, surexploités, stérilisés et gaspillés. Pourtant, cette ressource doit bel et bien être considérée comme limitée et non renouvelable (à échelle humaine), tant la vitesse d'édification des sols est lente. De ce fait, la perte et la dégradation de ces derniers ne sont pas récupérables au cours d'une vie humaine.

Souvent négligés, les sols doivent par conséquent être considérés comme une ressource naturelle très précieuse. Ils constituent en effet une composante essentielle des ressources terrestres, du développement agricole et de la durabilité écologique.

Si la préservation de cette ressource est indispensable, les efforts devront avant tout se concentrer sur le maintien ou le choix de pratiques respectueuses

de la diversité et de la richesse des sols (limitation des intrants, de l'imperméabilisation des sols...). Le sol devra ainsi être inclus dans la mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

## DÉFI — **Accompagner les mutations dans N°3 le domaine agricole et sylvicole**

<sup>10</sup> Mutualité Sociale Agricole (MSA), Les chiffres utiles de la MSA, 2019.

Marqueurs forts du territoire et véritables pivots économiques, paysagers et identitaires, les secteurs agricoles occupent 65% de sa surface et les surfaces sylvicoles, 20%. Les gestionnaires de ces espaces ont dès lors une grande responsabilité dans le maintien de la biodiversité, de la qualité de la ressource en eau et de la qualité des paysages, auxquels il convient d'être attentif : drainage et altération de l'eau par des pollutions aux nitrates ou aux produits phytosanitaires, recul du bocage au profit de cultures, coupes forestières à blanc ou plantations privilégiant la monoculture qui modifient les paysages et fragilisent la diversité... Ces mutations sont pour certaines d'entre elles identifiées et des évolutions de pratiques sont en cours mais leurs impacts restent d'autant plus marquants que la qualité des ressources et des paysages est grande, donc fragile.

L'agriculture et la sylviculture font également respectivement l'objet de nombreuses mutations, dont les facteurs sont à la fois endogènes et/ou exogènes.

L'agriculture a en effet changé de visage avec des exploitations de taille plus importante et des méthodes de travail à grande échelle. Si l'on constate aujourd'hui un retour à une agriculture de proximité, la production reste encore fortement soumise aux variations du marché économique mondial. En outre, ce secteur doit faire face à une diminution croissante du nombre d'exploitants et à l'augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation agricole qui est passé de 45,9 ans en 2005 à 48,8 ans en 2019<sup>10</sup>. En France, comme sur le territoire du Parc, c'est donc plus de la moitié des agriculteurs qui sera en âge de partir à la retraite au cours des 10 prochaines années. Enfin, l'élévation progressive des températures et le changement de pluviométrie interrogent nécessairement quant à l'avenir des systèmes agricoles.

La sylviculture présente quant à elle d'autres défis. Outre la nécessaire structuration et pérennisation de la filière bois d'œuvre et bois construction, la forêt va subir, en raison du changement climatique, l'action de nouveaux prédateurs (chenille processionnaire du pin,...) et l'inadaptation progressive de certaines de ses essences originelles. Le maintien ou le rétablissement de la diversité des essences des peuplements constituera un véritable enjeu pour accroître la résistance et la résilience des forêts et permettre un accueil accru d'une biodiversité variée.

Il est par conséquent indispensable d'accompagner la transformation des pratiques de ces secteurs dans un double objectif environnemental et économique. Un soutien et un engagement fort de la part de tous les acteurs locaux seront nécessaires pour permettre au secteur agricole d'allier production nourricière locale de qualité et diversifiée, rémunératrice et respectueuse de l'environnement. Concernant le secteur sylvicole, il s'agira d'allier développement économique local autour du bois (d'œuvre et d'énergie), protection de la biodiversité en particulier des zones humides en forêt, accueil du public, préservation des capacités de stockage de carbone et des services écosystémiques rendus.

Impactant les paysages et la biodiversité, les mondes agricole et sylvicole sont porteurs d'immenses richesses d'avenir pour le territoire, notamment par leur capacité à nous nourrir, à contribuer à notre santé, à nous fournir du bois (énergie et de construction) et à créer des emplois ruraux non délocalisables. Ils occupent ainsi une place importante dans la mise en œuvre de ce projet de territoire et joueront également un rôle déterminant dans la stratégie de renforcement de l'attractivité à mener sur le territoire.

## DÉFI — Renforcer l'attractivité du territoire

### N°4

Concept multidimensionnel, l'attractivité du territoire vise à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. Le solde migratoire négatif et la déprise démographique à l'œuvre sur notre territoire indiquent clairement la nécessité de renouveler l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, il conviendra de s'appuyer sur les richesses d'ores et déjà présentes sur le territoire (richesses naturelles, matérielles et immatérielles), qu'il conviendra toutefois de préserver puisqu'elles constituent des garanties sur l'avenir.

La stratégie d'attractivité à mener devra entraîner des efforts simultanés et coordonnés de toutes les collectivités concernant l'accès au marché du travail, à l'enseignement, aux services, à des logements adaptés aux attentes des ménages, à la culture, au numérique, à une véritable offre de transport ou encore à des loisirs variés. Loin de plaquer des modèles déjà dépassés, il s'agira en permanence de dynamiser et réorganiser l'économie locale de façon à ce qu'elle participe à protéger la vie plutôt qu'à lui nuire.

Le degré d'engagement des autorités publiques locales au service de la protection de l'environnement, de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique sera, à n'en pas douter, un facteur participant à l'attractivité du territoire, en particulier pour la jeunesse. Car c'est elle qui se mobilise aujourd'hui pour alerter sur les chocs à venir et les nécessaires changements à opérer. C'est elle aussi qui sera la relève des mondes agricole et sylvicole. Nous avons autant besoin de la jeunesse que d'adapter notre territoire au vieillissement de la

population, notamment en favorisant les espaces de partage intergénérationnel. L'attractivité du territoire du Parc sera démultipliée s'il montre qu'il est capable de créer des espaces et des moments qui permettent de tisser des liens, favorisant ainsi le vivre ensemble.

Face à ces défis, il s'agira ainsi d'œuvrer pour que l'ensemble des potentialités de notre territoire se transforme, au cours du temps, en atouts de réussite. Loin d'un développement *tabula rasa* qui renierait les fondements paysagers, culturels et sociaux de notre territoire, la requalification des espaces ruraux constitue un véritable enjeu et nécessitera de veiller en permanence à préserver l'équilibre fragile existant entre préservation et développement.

#### VEILLER EN PERMANENCE À PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE FRAGILE EXISTANT ENTRE PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT

En effet, la préservation offre une garantie de continuité et une possibilité d'adaptation dans le temps tandis que le développement permet de maintenir et d'étoffer un espace de vie attractif pour les habitants, les entreprises et les touristes...

Ces défis et opportunités sont à mettre en lien avec les deux faits planétaires préalablement cités qui vont amplifier les défis comme les opportunités soulevés. Ces phénomènes et leurs conséquences ne se résumant pas à des schémas d'évolutions linéaires mais à un ensemble de relations d'influence, de boucles de rétroaction et de réactions en chaîne, il est nécessaire d'aborder les enjeux pour notre territoire sous l'angle de la complexité.



Je  
suis

bien  
dans

mon  
parc

# UN TERRITOIRE prêt à relever le défi de la résilience

---

Cette charte affirme la volonté de “travailler pour” le territoire, c’est-à-dire de répondre à ses besoins en prenant en compte ses caractéristiques, mais également de “travailler avec” le territoire, en faisant de la résilience la boussole de l’action individuelle et collective. La volonté de faire ensemble, qui a guidé l’action du Parc pendant de nombreuses années, doit aujourd’hui être mise au service de l’atteinte de ces nouveaux objectifs.

# 1. La nécessité de penser un monde complexe et d'expérimenter

*<sup>11</sup> Le terme "écosystème" a été proposé pour la première fois par Arthur George Tansley (1871-1955) en 1935, dans un article publié par la revue Ecology. L'étude des écosystèmes, ou écologie des écosystèmes, est une science de la complexité, comme l'écologie dans son ensemble. La pensée complexe a été introduite par Edgar Morin. Elle a pour vocation d'étudier les liens, et particulièrement les liens entre un système et son environnement.*

Changement climatique, extinction de la biodiversité, raréfaction des ressources, urbanisation, appauvrissement des sols et de la diversité, modèles de production, santé... Les transitions (écologiques, économiques, sociales, démocratiques...) que nous traversons sont toutes liées entre elles et nécessitent de développer un mode de pensée qui ne traite pas les éléments de manière séparée. Or, nous développons souvent une pensée basée sur un ensemble d'oppositions binaires qui trie, sépare, oppose et écrase les nuances, oubliant parfois que chaque nuance est elle-même composée d'une multitude d'autres plus subtiles.

Complexité<sup>11</sup> signifie ce qui est tissé ensemble. Ces liens forment des écosystèmes, c'est-à-dire des ensembles de relations entre tous les êtres vivants et le milieu physique, composés d'interaction et rétroaction qui composent un tout. Le fait que ces éléments soient organisés ensemble fait émerger des qualités qui n'existent pas initialement dans ces éléments. Les qualités de l'eau ne sont pas dans les atomes d'hydrogène et d'oxygène, mais bien dans leur réunion en molécules d'eau. Les qualités de l'être humain ne sont dans aucune des molécules prises isolément qui le constituent. Ainsi, dans la pensée complexe, on considère que dans le système, l'unité contient la diversité et que la diversité est inséparable de l'unité.

La complexité est donc tissée de paradoxes et d'apparentes contradictions qu'il convient de reconnaître et de creuser. Elle permet de voir que des principes qui semblent

se repousser sont en fait indissociables et indispensables pour comprendre une même réalité.

Appréhender la complexité implique de ne pas réfléchir la causalité de façon linéaire mais sous forme de boucles rétroactives évolutives, sans début ni fin.

## APPRÉHENDER LA COMPLEXITÉ IMPLIQUE DE NE PAS RÉFLÉCHIR LA CAUSALITÉ DE FAÇON LINÉAIRE

Il s'agit ainsi de dépasser l'idée selon laquelle les mêmes causes, dans les mêmes conditions,

entraînent toujours les mêmes effets. En suivant cette réflexion linéaire, les effets induits n'agissent jamais sur la cause qui les a produits.

La pensée complexe nécessite au contraire de mettre en exergue l'interdépendance entre cause et effet. Par exemple, si l'on prend le système individu - société, la société engendre des individus qui à leur tour produisent la société. Tous les individus qui composent la société vont être influencés par sa culture, mais vont aussi participer à la définir. Il s'agit bien d'un système organisé dans lequel les causes et les effets sont simultanément producteurs et produits.

C'est donc au sein d'un territoire riche en complexité que le Parc est amené à étudier, interroger et comprendre l'imbrication des enjeux multiples, les nuances, les évolutions à l'œuvre et de construire, avec le territoire, des solutions. Cette entrée dans une pensée complexe et en permanente évolution amène inmanquablement à expérimenter. C'est par la curiosité et l'expérimentation qu'il est possible d'envisager des réponses adaptées aux enjeux et au territoire.

Les solutions fondées sur la nature, comprises comme une forme de biomimétisme, invitent à considérer avec respect chaque aspect du vivant comme une source potentielle d'inspiration. Dans la nature, la coopération entre certaines espèces débouche sur des mécanismes de symbioses comme la collaboration arbre-champignon, interconnectés dans un réseau d'entraide plus large qu'est la forêt par exemple.

L'expérimentation fondée sur ces principes d'intelligence locale et interconnectée permet d'inclure l'ensemble des acteurs, de mobiliser leurs forces vives, de soutenir ceux qui en ont besoin et de créer un écosystème durable et résilient. Expérimenter, c'est aussi accepter l'incertitude et cultiver le doute, en se réjouissant de chaque pas effectué, même le plus minime, dans la mesure où il servira à poser le suivant.

Cette ouverture d'esprit permet de concevoir toutes expériences comme enrichissantes. Comme disait Nelson Mandela *"Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends."* De

plus, accepter de se tromper, de rater, permet de partager son expérience acquise et de faire profiter les autres acteurs des résultats de ses erreurs. Dans une démarche coopérative et participative, le partage des conditions de cet insuccès permet au système coopératif d'en découvrir les causes, les enjeux, les tenants et les aboutissants qui serviront à recommencer l'expérience de manière plus adaptée. Ainsi, on rejoint la méthode essai-erreur qui valorise l'apprentissage par l'expérimentation dont on modifie les facteurs à mesure qu'apparaissent de nouveaux freins. C'est un processus itératif et adaptatif qui apprend de ses erreurs pour mieux s'en nourrir et évoluer.

Face aux chocs d'aujourd'hui et de demain, le Parc, conscient des richesses et des fragilités de son territoire, décide de s'engager dans une

démarche globale de résilience. Cette dernière, qui suppose une approche systémique, offre une réponse qui se veut adaptée et adaptable dans un monde complexe où de nombreuses relations d'interdépendance sont à l'œuvre.

**"JE NE PERDS JAMAIS.  
SOIT JE GAGNE, SOIT  
J'APPRENDS."  
NELSON MANDELA**

## 2. La résilience comme boussole

---

### Entendons-nous sur la résilience

<sup>12</sup> Article "La résilience, un outil pour les territoires ?" de Clara Villar et Michel David, publié lors du séminaire IT-GO Rosko 2014.

<sup>13</sup> CEREMA, *Vers des territoires résilients. Six leviers opérationnels pour anticiper, réagir, s'adapter.* Février 2019

Pendant longtemps fondée sur le rejet du risque, l'organisation de notre société fait face aujourd'hui à des menaces imprévisibles et, par voie de conséquence, non maîtrisables. L'incertitude est un facteur à part entière. Elle est d'autant plus complexe à appréhender qu'elle est multiple : elle pèse sur le scénario global d'évolution du climat (ampleur, occurrence, échéances), sur la façon dont les différents scénarii globaux vont se traduire à l'échelle locale mais également sur la réponse des grands cycles (comme celui de l'eau), des écosystèmes, des sociétés (flux démographiques...) et de leurs interactions.

Dès lors, il est aujourd'hui illusoire de considérer que nous disposons de la capacité de contrer l'intégralité des risques résultant de ce monde incertain et complexe. Contribuant à rendre l'avenir des territoires particulièrement imprédictible, les changements globaux attendus doivent ainsi nous inciter à nous préparer dès aujourd'hui et à réinterroger profondément notre modèle de fonctionnement. L'acceptation de notre vulnérabilité individuelle et collective ainsi que la prise de conscience que nous vivons dans un monde où le risque zéro n'existe pas apparaissent indispensables.

Face à la dynamique actuelle des bouleversements en cours, il n'est désormais plus seulement question de "lutter contre" mais également "de faire avec". Si les efforts d'atténuation devront s'amplifier afin d'éviter un emballement climatique, il convient également de compenser ce qui ne peut être évité par la construction de territoires résilients. Cette construction

ne doit donc pas être appréhendée comme une acceptation passive des évolutions de notre environnement : elle doit intervenir conjointement à la démarche d'atténuation.

La résilience est la capacité d'un système à revenir à un état stable après un choc. Selon Clara Villar et Michel David<sup>12</sup>, un territoire résilient est un territoire en mouvement, capable d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective, et d'en minimiser les effets. Par l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, le territoire pourra se relever, rebondir et évoluer vers un nouvel état d'équilibre dynamique, décidé et construit démocratiquement. La stratégie définie devra s'entendre comme un processus itératif de longue durée, où l'amélioration de la connaissance viendra enrichir la réflexion et réorienter les actions en cours ou à mener.

Le CEREMA<sup>13</sup> (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) conseille d'introduire, avant toute mesure de réduction de vulnérabilité, la notion de risque acceptable. Chaque type d'acteur aura une grille de lecture différente concernant l'évaluation de l'acceptabilité d'un risque. Il s'agira de favoriser la mise en adéquation des différents référentiels afin de construire une vision d'ensemble à même de permettre de retrouver un nouvel état d'équilibre sur le territoire.

La réduction des vulnérabilités inhérentes au Parc Normandie-Maine ne peut s'imaginer sans le soutien des acteurs locaux qui connaissent, éprouvent et modèlent le territoire au

quotidien. Basée sur l'apprentissage, la résilience implique une connexion forte entre les acteurs locaux. Partageant leurs expériences et leurs solutions, les méthodes qui se révèlent efficaces pourront ainsi être adaptées ; celles insatisfaisantes abandonnées ou transformées.

**UN TERRITOIRE  
RÉSILIENT EST UN  
TERRITOIRE EN  
MOUVEMENT, CAPABLE  
D'ANTICIPER DES  
PERTURBATIONS,  
BRUTALES OU LENTES,  
GRÂCE À LA VEILLE ET  
À LA PROSPECTIVE, ET  
D'EN MINIMISER LES  
EFFETS**

Présentant chacun leurs propres spécificités, nos territoires ne permettent pas un traitement et une réponse uniforme. En ce qu'elle se base sur ces spécificités, la recherche de résilience apparaît comme porteuse de solutions face aux défis, présents et futurs, à relever.

Outre cette nécessaire flexibilité, les actions mises en œuvre devront présenter des bénéfices pour le territoire. Ces stratégies permettront de dégager des gains annexes dans d'autres secteurs, en plus de l'objectif initial. À ce titre, les solutions fondées sur le vivant, qui contribuent à la fois aux enjeux relatifs au climat et à la biodiversité, doivent être expérimentées et démultipliées en cas de réussite. Moins coûteuses à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures, ces solutions, flexibles et adaptables, présentent de multiples co-bénéfices (tourisme, paysage, bien-être, activités économiques durables...).

Si ces deux dernières décennies ont été marquées par la promotion et la valorisation des grandes aires urbaines en raison de leur rôle moteur pour l'économie, notre territoire, considéré comme moins dynamique, est pourtant porteur de nombreuses richesses. Les ressources des territoires ruraux, invisibles car banalisées et considérées comme démodées, n'en sont pas moins essentielles. Leur valeur latente est aujourd'hui largement sous-évaluée. Face aux changements globaux et aux chocs en résultant, notre territoire doit

à nouveau être appréhendé comme un véritable atout pour l'ensemble du territoire national.

Disposant des ressources du futur, il convient d'inverser le regard qui est porté sur lui en mettant en avant les nombreux atouts dont il dispose et qui dépassent largement le simple cadre local. Plus qu'un simple moyen d'appréhension d'un choc, la résilience traduit également la promesse d'un renouveau. C'est le sens donné à la construction d'une stratégie de résilience territoriale au sein de laquelle les projets sectoriels doivent s'inscrire.

## **Le Parc, un outil territorial au service d'une vision dynamique**

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité constituent de puissants facteurs d'évolution des dynamiques territoriales. Face à ce constat, il n'est ni envisageable ni même souhaitable de mettre le territoire que nous connaissons actuellement sous cloche et d'en figer les composantes. Résultat d'interdépendances variant dans le temps et dans l'espace, Normandie-Maine est un système complexe qui ne peut souffrir d'approches purement protectionnistes. Les solutions à construire, adaptées au contexte local, devront avant tout veiller à préserver les processus d'évolution et d'adaptation plutôt que de préserver des états. L'objectif du Parc est ainsi de construire une trajectoire commune permettant d'infléchir l'évolution du territoire et de construire sa résilience.

Le concept de résilience est un concept dynamique. Dans un monde en mouvement, une vision évolutive ne se cristallise pas sur ses orientations initiales mais permet de prendre de la hauteur, d'observer, de voir venir et de s'adapter. À l'image des hauteurs du territoire de Normandie-Maine, parfois surplombées d'un belvédère ou d'un monument historique, qui permettent à la fois de faire le point sur le chemin déjà parcouru, de se placer au milieu d'un tout plus large et de préparer la suite de son cheminement, avec anticipation et confiance.

**LE PARC PUISE SA FORCE DANS SA CAPACITÉ À PRODUIRE UNE CULTURE DE L'ACTION À LA FOIS ORIGINALE MAIS ÉGALEMENT BIEN ANCRÉE DANS LE CONTEXTE LOCAL**

Même si tous les éléments n'apparaissent pas clairement, des repères émergent et permettent de penser la prochaine étape et la manière d'y parvenir. Le mouvement est le propre du vivant et s'inscrit dans un processus d'évolution et d'apprentissage. Un cadre posé à un instant T doit permettre d'envisager la multitude de scénarios en son sein. Ce n'est qu'en offrant une vision large

et ouverte que s'épanouit la diversité du vivant. À ce titre, la présente charte positionne le Parc naturel régional Normandie-Maine comme un outil à même de se réinventer, d'innover et de construire un présent tourné vers la résilience, en prenant en compte les possibilités d'évolutions futures, et ce, sans oublier l'expérience acquise au cours du temps passé. Cet outil pourrait même servir de clé de voûte pour construire une approche renouvelée des dynamiques de développement local.

Fruit d'un compromis local, le Parc puise sa force dans sa capacité à produire une culture de l'action à la fois originale mais également bien ancrée dans le contexte local. Grâce à son statut d'opérateur de transversalité, il cherche avant tout à innover en poussant les lignes. Il ne s'agit donc pas de faire ce que d'autres font déjà mais de proposer des alternatives ou des innovations pour repousser toujours plus loin le risque d'inertie territoriale associée aux questions du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Puis, lorsque ces alternatives sont appropriées et portées par d'autres, de se réinventer et de partir à l'assaut de nouveaux possibles. Par là même, le Parc assume un rôle de passeur. Parfois source d'ingratitude ou d'oubli, cette fonction n'en est pas moins noble.

Disposant d'une véritable capacité à incarner son territoire, le Parc se positionne comme un catalyseur des dynamiques résilientes locales. À la fois créateur d'informations et de connaissances sur les évolutions nécessaires au sein de ses nombreux champs d'interventions, il est aussi propice à l'accompagnement et à l'échange au-delà des clivages. À ce titre, le Parc offre un lieu de médiation, d'harmonisation et d'entraînement favorable à la réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre pour assurer la durabilité du territoire, des territoires.

La préservation d'une interface entre les différents niveaux de gouvernance territoriale représente un véritable atout. Proposant un espace de dialogue inter-territorial, le Parc peut, à son niveau, constituer une échelle intermédiaire et souple. Face aux bouleversements, connus et inconnus auxquels seront confrontés nos territoires, le Parc constitue d'ores et déjà une réponse à cet impératif d'articulation, de trait d'union entre les différents acteurs du territoire même s'il n'est pas le seul, fort heureusement.

Conformément à la philosophie des Parcs qui souhaitent convaincre plutôt que contraindre, l'action du Parc nécessite la mobilisation de l'ensemble des outils à sa disposition (sensibilisation, animation, médiation, coordination...). Territoire de partage, il permet également de mettre en relation les initiatives locales de manière respectueuse des spécificités de chacun et en posant les fondations d'un monde coopératif. L'approche systémique, inspirée de la nature et de la multitude de ses inter-relations, permet d'envisager des solutions adaptées à des problématiques complexes, mais aussi et surtout de les adapter aux spécificités locales.

Un système n'a d'existence que si on en détermine l'échelle, les frontières (même floues ou poreuses) et les caractéristiques (même incomplètes ou incertaines). Mais, au-delà de ces différences, les objectifs restent les mêmes : permettre d'assurer la durabilité des activités, la juste rémunération de ses acteurs et la régénération des ressources nécessaires au bon fonctionnement du système.

Le Parc se positionne donc à la fois comme acteur et comme ressource d'un système local permettant d'impulser des dynamiques qui allient intérêts particuliers et intérêts généraux. L'approche globale et systémique du Parc lui permet de concevoir son action à différentes échelles, de l'ultra local, avec la protection d'un milieu spécifique, au niveau national, grâce au label Parc naturel régional, comme à l'international

grâce à sa demande de reconnaissance mondiale comme Géoparc par l'Unesco.

Toutefois, la Charte du Parc ne pourra faire l'objet d'une mise en œuvre effective qu'à la condition que l'État, les collectivités signataires de la Charte et l'ensemble des acteurs du territoire s'approprient et fassent vivre pleinement le projet de territoire qui en découle.

### 3. Une volonté de faire ensemble en perpétuel mouvement

---

<sup>14</sup> *L'émergence d'un Peuple Monde, édition PUF, mars 1999, p.21*

En réunissant depuis 45 ans autour d'un projet commun deux régions et quatre départements, le Parc, véritable territoire de confins, tient un rôle particulier de trait d'union entre des bassins de vie marqués par la ruralité.

L'histoire commune partagée par les collectivités membres du Parc depuis 1975, date de sa création, a permis de dépasser la simple addition des préoccupations communales en établissant un dialogue entre les différentes parties prenantes. Posant les fondements de l'action collective, les chartes successives ont permis de catalyser les énergies et ambitions des acteurs du territoire pour assurer une action intégrée au sein du Parc.

L'utilisation du terme identité, qui induirait une délimitation entre un intérieur et un extérieur et qui tendrait à opposer les personnes et les territoires, ne nous semble pas pertinente pour caractériser la dynamique propre au territoire de Normandie-Maine. Il est ainsi préféré le terme d'appartenance, et plus précisément "*d'appartenance commune aux devenirs collectifs*", selon l'expression consacrée par les travaux de Philippe Zarifian<sup>14</sup>. Cette notion est vue comme "*(...) une approche modeste située en amont de toute identité. (...) Elle dit ce qui nous est commun. Elle définit nos affinités. Et notre appartenance première est notre appartenance à la Nature.*". En effet, la temporalité longue du Parc laisse clairement transparaître la constitution puis l'implication de groupes de personnes, transcendant les territoires institutionnels, qui se sont soudés successivement par les

devenirs dans lesquels ils se sont engagés.

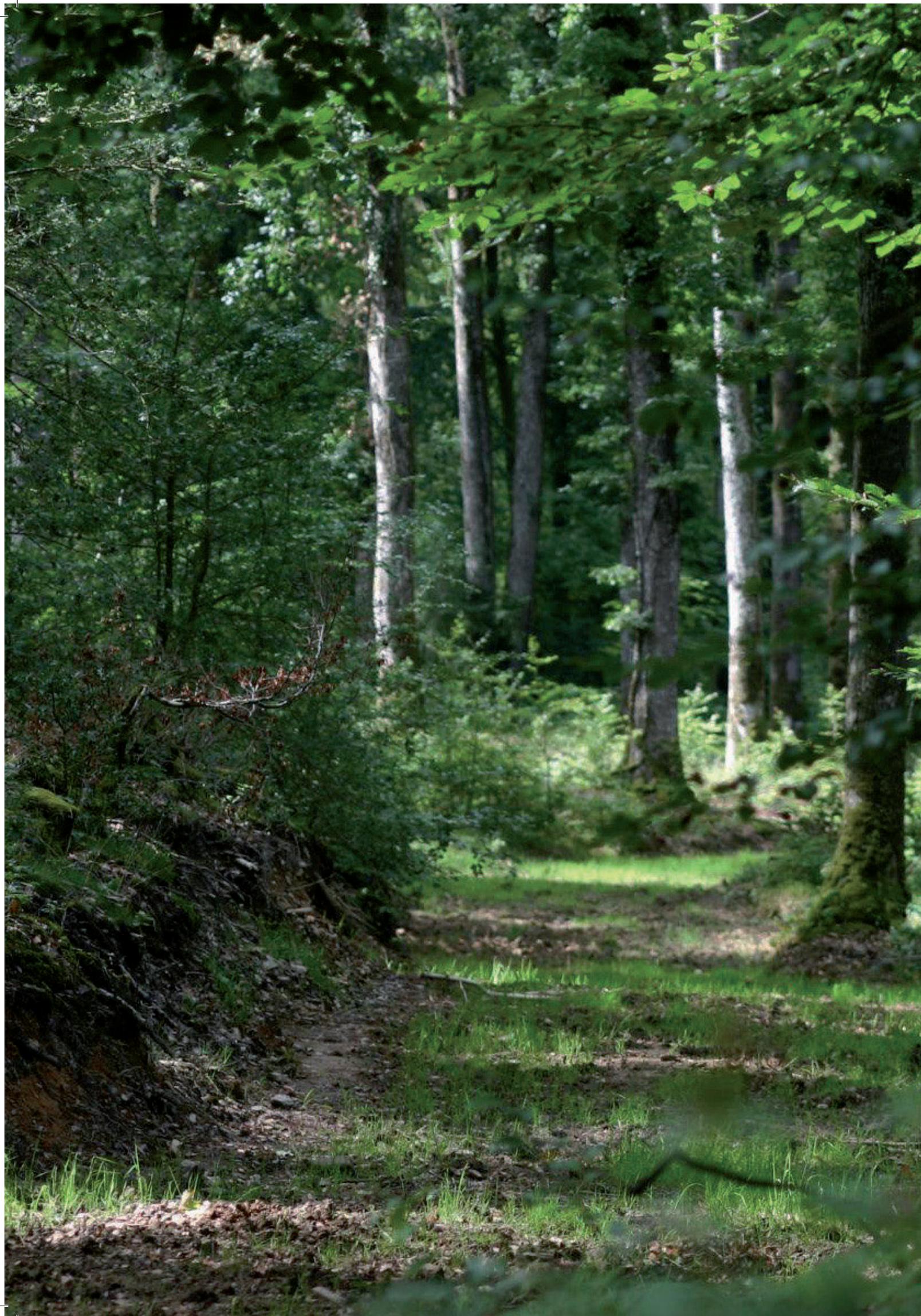
En l'occurrence, le Parc a rempli l'objectif, durant ses nombreuses années d'existence, de fédérer les volontés locales afin de trouver un équilibre entre la préservation d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et des activités économiques et urbaines maîtrisées. Représentant un espace de dialogue et d'échange, pourvu de nombreux ancrages mémoriels, le Parc

**CE SENTIMENT  
D'APPARTENANCE NE  
REPRÉSENTE DONC  
PAS UN ACQUIS, MAIS  
FORME UN PROJET  
EN PERPÉTUEL  
RENOUVELLEMENT**

a permis de créer du lien entre les différents acteurs du territoire afin que ces derniers puissent partager une même réalité, des valeurs communes et des objectifs semblables.

Le sentiment d'appartenance à ce territoire est consolidé par la mobilisation de représentations symboliques fortes, notamment à travers les paysages et le patrimoine naturel, historique et culturel. Autrefois territoire de frontières, Normandie-Maine est devenu transfrontalier grâce aux projets intégrateurs portés par lui. Ceux-ci ont permis la formation d'un dénominateur commun sur lequel s'est façonnée une conscience partagée et s'est soudée une communauté d'acteurs locaux. Ce sentiment d'appartenance ne représente donc pas un acquis, mais forme un projet en perpétuel renouvellement.





# TROIS AMBITIONS

## au service de la résilience

---

Compte tenu du caractère incertain des bouleversements que connaîtront les territoires dans les années à venir, la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine se veut résolument dynamique. Ainsi, les ambitions données à travers cette charte ont davantage vocation à fixer un cadre d'action, offrant souplesse et flexibilité, qu'une liste exhaustive d'actions à mener, par essence figée.

Pour traduire ce cadre stratégique en projet de territoire, trois ambitions ont été posées : construire un territoire coopératif, amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité et porter la sobriété comme moteur de progrès et d'attractivité.

Ces trois ambitions, déclinées en sept orientations et vingt-quatre mesures, doivent être abordées de façon systémique et constituent les grands axes de travail qui permettront au territoire de maximiser ses chances de résilience.

## AMBITION 1.

### Construire un territoire coopératif

*<sup>15</sup> De nombreux éléments repris dans cette partie sont issus du travail de l'Institut des Territoires coopératifs qui est un laboratoire d'action-recherche-transformation sur les processus coopératifs, et un centre de ressources et de ressourcement au service des personnes, des organisations et des territoires pour croître en maturité coopérative et faire de la coopération un levier de développement, de résilience et d'innovation (<https://instercoop.fr>).*

La complexité des défis auxquels nous allons devoir faire face implique, pour pouvoir y répondre, d'associer l'ensemble des parties prenantes du territoire. Pour ce faire, l'émergence d'un véritable processus de coopération<sup>15</sup> est primordiale. Différente de la mutualisation, de la collaboration ou encore de l'alliance, la coopération, qui vient étymologiquement du latin *co* : ensemble - *opera* : œuvre, implique donc d'être "co-auteur d'une œuvre commune".

Loin d'être inconnue sur notre territoire, la coopération constitue un facteur clé de réussite pour de nombreux projets. Elle imprègne aujourd'hui de nombreux secteurs (circuit court, économie sociale et solidaire, gouvernance alimentaire...) et assure la résilience des systèmes qui l'utilisent (renforcement de leur résistance, de leur capacité de rebond et donc de leur pérennité).

L'objectif de cette ambition est ainsi de créer un espace permettant, à partir d'intérêts et d'objectifs parfois divergents, de parvenir à créer une dynamique collective autour de la stratégie exposée dans la charte. La réussite de cette démarche implique paradoxalement, dans un premier temps, de mettre le projet au second plan pour mieux construire le processus coopératif qui permettra d'y parvenir. En effet, la coopération ne se décrète pas, elle se construit et cette construction prend du temps.

La mise en place de cette démarche interroge inévitablement notre rapport au temps. Nous vivons dans une société qui nous pousse à maîtriser au mieux

son temps, sous forme d'injonction à ne pas le perdre, à aller plus vite. Les innovations technologiques sont souvent mises au service d'une accélération toujours croissante, qui entraîne l'humain au cœur d'une spirale parfois destructrice. Cette volonté de maîtriser la ressource temporelle au même titre que les autres ressources interroge. Ainsi dans un contexte d'urgence à agir, il conviendrait de s'interroger également sur l'urgence de décélérer. Ce qui semble être un paradoxe rejoint seulement une forme de pragmatisme. Au-delà des bénéfices salutaires pour les humains et les écosystèmes, ralentir permet d'amorcer une analyse plus fine des problématiques, enjeux, freins et leviers. Ces éléments nous invitent ainsi à "*savoir aller lentement pour aller vite*".

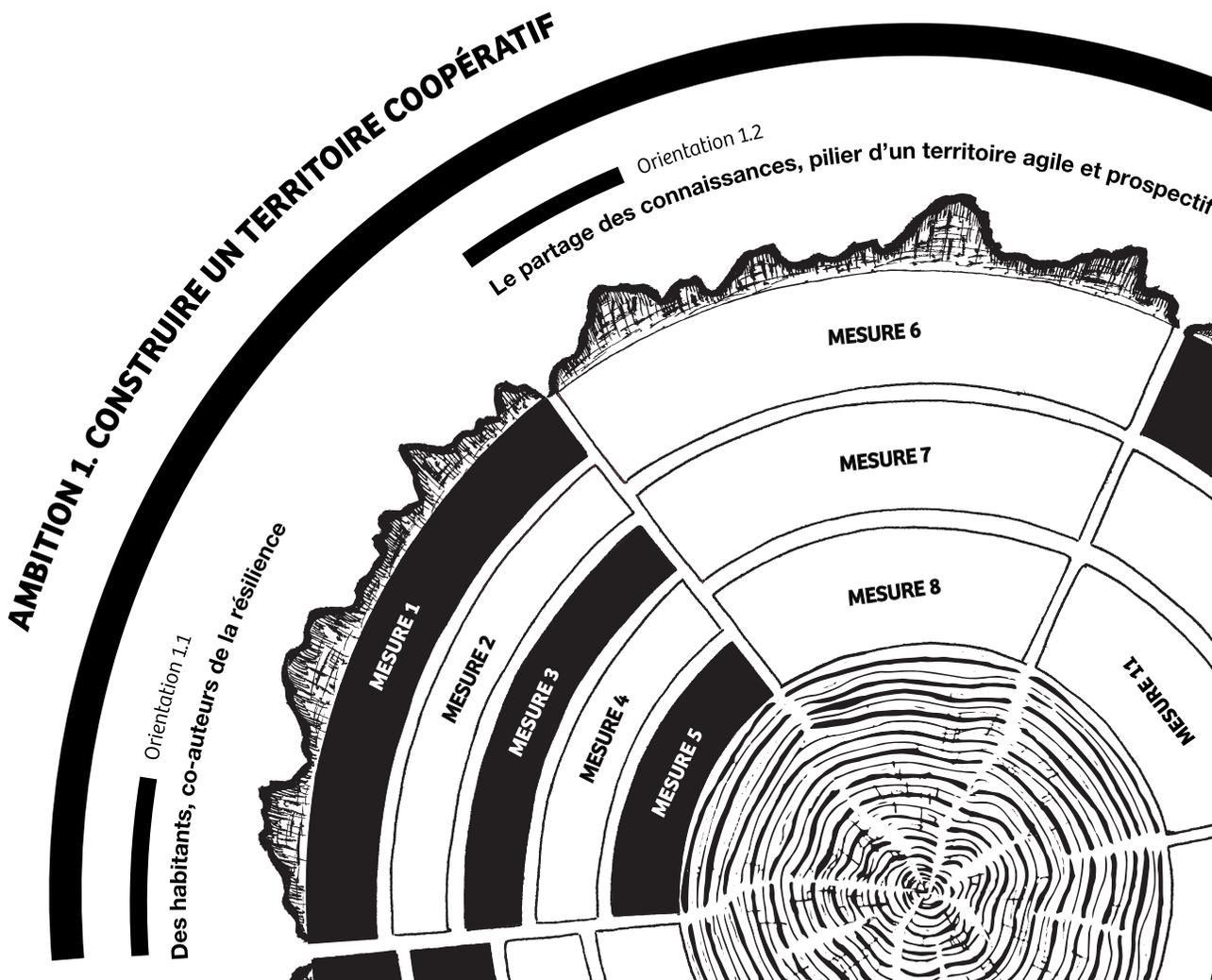
**L'EFFICIENCE DES  
ACTIONS À MENER  
DÉPENDRA DE LA  
CAPACITÉ DES  
ACTEURS À SE  
MOBILISER DE FAÇON  
COMPLÉMENTAIRE**

L'efficacité des actions à mener dépendra aussi de la capacité des acteurs locaux et globaux à se mobiliser de façon complémentaire. Cette complémentarité, qui doit s'entendre entre global et local, est également primordiale entre les acteurs locaux eux-mêmes. En effet, si ces derniers doivent se préoccuper de la viabilité de leur territoire, ils doivent également ne pas compromettre la viabilité des territoires voisins. Il s'agira ainsi de maintenir la durabilité interne des territoires tout en se souciant simultanément du maintien de leur durabilité externe. L'intégration de cette dimension extraterritoriale à la réflexion implique ainsi une prise en compte des contraintes du territoire en lui-même mais également de celles des territoires infra et supra. Autrefois simple bonne

pratique, la coopération multi-niveaux apparaît aujourd'hui comme un impératif.

Le Parc, de par sa mission d'assembler, a un rôle à jouer pour renforcer les coopérations existantes et en créer de nouvelles. Le fait d'énoncer n'engendrant pas l'action, l'objectif de cette charte est bien de participer à la démultiplier. A ce titre, la coopération ne doit pas se penser qu'entre structures. En effet, elle nécessite l'engagement de personnes physiques puisqu'il s'agit avant tout d'un processus d'inter-relations où l'humain joue un rôle déterminant.

L'objectif de cette ambition est de créer des espaces de dialogue, sans pour autant anticiper avec exhaustivité les modalités de la coopération qu'il conviendra de définir ensemble. Par là-même, les acteurs du territoire et les habitants se sentiront invités à prendre librement leur place et devenir co-auteurs du projet. Enfin, la coopération étant un élément indispensable à la connaissance, le partage des connaissances constituera un des piliers nécessaires à l'émergence d'un territoire agile et prospectif.



## Orientation 1.1 : Des habitants co-auteurs de la résilience

<sup>16</sup> Observatoire de l'Implicite - <https://instercoop.fr/presentation-de-lobservatoire-de-limplicite/>

Si la structure Parc peut fournir un cadre permettant de veiller à l'unité du projet (et donc à sa lisibilité), il est pour autant essentiel d'élargir le cercle des parties prenantes en faisant des habitants des co-auteurs de la résilience. En effet, Normandie-Maine est un territoire habité qui vit et fait vivre. La stratégie développée dans cette charte a été pensée pour le territoire mais ne trouvera corps que si elle est mise en œuvre avec le territoire.

Une des conditions de réussite est la compréhension et le partage dans le cadre de la coopération de l'implicite qui existe sur chaque territoire, dans chaque groupe humain. Cette mise en lumière de l'implicite<sup>16</sup> est une condition pour se sentir invité, accueilli, inclus, pour avoir la possibilité de coopérer.

Le Parc poursuivra donc sa mission d'accueil, d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population et des touristes. C'est le premier niveau de connaissance réciproque, le socle de la construction d'un sentiment d'appartenance commun au service duquel la culture est un puissant levier.

La recherche de la diversité par l'inclusion du plus grand nombre est essentielle pour donner vie et richesse au projet. Chaque habitant, qu'il soit jeune ou moins jeune, doit être considéré comme un acteur à part entière de la dynamique portée par le Parc, notamment en sa qualité d'artisan des paysages d'aujourd'hui et de demain. A ce titre, la place de la jeunesse doit être nécessairement réinterrogée. En effet, alors que les problématiques des jeunes sont au cœur des politiques publiques (logement, emploi, environnement...), ceux-ci sont quasiment absents des démarches de concertation. Leur engagement constitue pourtant un enjeu essentiel pour construire un projet de territoire cohérent.

Pour construire un territoire plus inclusif et solidaire, le Parc cherchera aussi à s'appuyer plus encore sur le tissu local (associations, centres sociaux, médiathèques...) qui au quotidien participe à la vie du territoire.

Parce qu'il nous faut, petits et grands, apprendre à faire autrement - et donc à changer -, l'éducation à l'environnement, l'éducation populaire et la médiation sont indispensables. Ces espaces d'échanges, de partage et de sensibilisation sont aussi une condition pour que chacun puisse se sentir acteur du changement.

## **Orientation 1.2 : Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif**

L'acquisition et le partage de connaissances sont essentiels à l'établissement d'une stratégie de résilience sur le long terme qui réponde de façon adaptée aux besoins évolutifs du territoire.

Ainsi, si le Parc doit poursuivre sa dynamique d'amélioration des connaissances dans tous les domaines, il doit également apprendre à mieux les partager. En effet, le partage des connaissances et des expériences est le gage de leur amélioration permanente : par la comparaison et le débat, l'analyse des données permet de corroborer ou au contraire d'infirmier une dynamique d'évolution, une hypothèse établie...

L'objectif n'est toutefois pas de figer dans le marbre une vérité immuable. L'altérité, rendue possible grâce aux différences d'approches et aux divergences, constitue une véritable richesse et permet d'accroître de façon globale et qualitative la connaissance. La stratégie à adopter en réponse peut dès lors être adaptée au plus juste.

Pour ce faire, l'importance du travail en réseau, local ou international, qu'il soit initié par le Parc ou préalablement existant, est primordiale. L'appartenance du Parc naturel régional à une fédération nationale, à des réseaux locaux et régionaux normands et ligériens, et au réseau international des aspirants Géoparc, a déjà révélé à quel point il s'agissait d'une véritable richesse qu'il faut cultiver.

Qu'il soit thématique ou géographique, le travail en réseau doit ainsi être entretenu et développé. Face aux défis évoqués précédemment, la complexité est telle que les approches sectorielles, toujours nécessaires, ne suffisent plus. Il est ainsi essentiel d'ouvrir largement l'accès aux connaissances et d'accentuer la mise en relation des

différentes données, en adoptant une démarche pluridisciplinaire. Le renforcement des liens du Parc avec la recherche est dès lors indispensable.

Toutefois, si l'acquisition de connaissances est souvent considérée comme l'apanage des structures identifiées dans ce rôle, les habitants, en leur qualité d'usagers et d'observateurs, sont aussi producteurs de savoirs. Ces savoirs d'usage, citoyens, qualifiés parfois d'ordinaires, sont essentiels à la bonne réalisation d'un projet et à son portage futur. C'est la raison pour laquelle le Parc se fixe comme objectif de s'adosser aux savoirs des habitants en intégrant dans son projet global un volet participatif et de le décliner autant que possible dans les projets sectoriels qu'il porte.

Grâce à leur participation, les habitants permettent aussi la collecte d'un grand nombre de données qui auraient été plus difficiles à obtenir dans d'autres conditions. Outre cette plus-value, les sciences et projets participatifs permettent aux citoyens de concourir à mieux comprendre les enjeux des phénomènes qu'ils contribuent à mettre en évidence et ainsi d'en devenir acteur.

## AMBITION 2.

### Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

<sup>17</sup> J. Rifkin, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise. Vers une civilisation de l'empathie, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2011*

Face à l'urgence à agir, l'amplification de la connexion de l'Homme avec la nature constitue un levier pour protéger et reconquérir la biodiversité.

En effet, un lien régulier à la nature a des effets positifs sur la santé, le stress, le niveau de bonheur, les capacités cognitives (mémoire et concentration), les relations sociales et familiales... De nombreuses études démontrent l'influence positive qu'exerce l'environnement physique et les composantes de cet environnement sur l'être humain.

Or, au cours de son évolution, l'être humain semble s'être peu à peu distancié de la nature, au point de la considérer comme un objet extérieur. Devenant un vaste et charmant décor dont l'Homme dispose afin d'assurer son développement, la nature a été progressivement considérée comme un simple stock de ressources par nos sociétés occidentales.

#### LE PROPRES DE L'EMPATHIE EST BIEN DE FAIRE RÉAGIR

Dès lors, en retravaillant notre lien avec la nature et en amplifiant notre connexion à cette dernière, il est possible de mieux appréhender en quoi nous en sommes dépendants. Cette prise de conscience est indispensable pour nous amener à mieux protéger et à reconquérir la biodiversité.

Le développement de l'empathie et de la compréhension envers la nature mais aussi envers les êtres qui la peuplent est indispensable. A ce titre, Jeremy Rifkin considère d'ailleurs que *"la résolution du paradoxe entre empathie et entropie constituera sans doute le principal défi que devra affronter notre espèce pour survivre et prospérer sur cette Terre."*<sup>17</sup>

Si l'empathie est principalement appréhendée sous un angle intraspécifique,

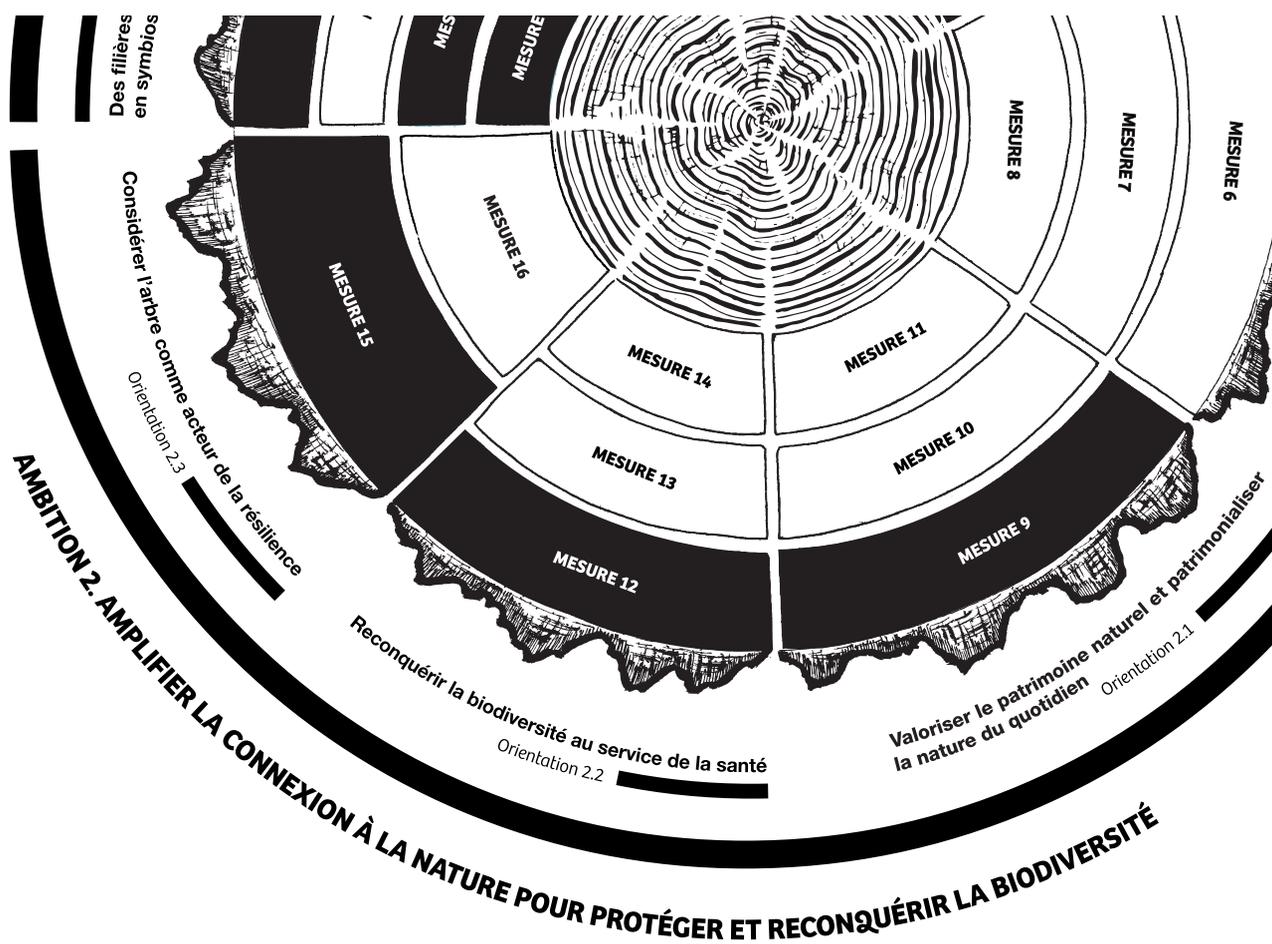
elle doit aujourd'hui l'être sous un angle interspécifique et devenir ainsi une de nos plus grandes forces collectives. Car le propre de l'empathie est bien de faire réagir.

Cependant, le développement de l'empathie oblige avant tout de comprendre l'autre et son fonctionnement. Le rétablissement d'un lien plus profond avec la nature nécessite ainsi de faire évoluer la manière dont on enseigne et appréhende le rapport à la nature. Par là même, il sera possible de construire un nouveau vivre-ensemble avec la nature.

Appréhendée dans cette ambition selon la définition de Robert Barbault comme *"(...) le tissu vivant du phénomène que l'on appelle la vie"*, la biodiversité est en effet protéiforme.

Elle est ainsi qualifiée de remarquable lorsque caractérisée par la rareté ou la typicité de ses éléments, de sa population ou encore de ses écosystèmes, ou d'ordinaire lorsqu'elle fait référence à une biodiversité commune. Si ces deux types de biodiversité ont fait pendant longtemps l'objet d'un traitement différencié, l'effondrement global de la biodiversité appelle un autre positionnement face à la biodiversité dite "ordinaire" et à sa liaison avec les éléments plus remarquables.

La protection de la biodiversité dans sa globalité apparaît comme étant d'autant plus importante qu'elle conditionne immédiatement la qualité de notre santé. Plus qu'une simple ressource pour la recherche de nouveaux médicaments, la biodiversité entretient des liens complexes et riches avec la santé en rendant de nombreux services essentiels à l'humanité. Les efforts de préservation de la biodiversité permettent dès lors une amélioration du bien-être global de nos sociétés et donc de leur résilience.



## **Orientation 2.1 : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien**

Le territoire du Parc abrite un riche patrimoine naturel qu'il convient de préserver, de valoriser et de conserver. Par là même, l'objectif est de permettre à la nature de conserver ses capacités évolutives. C'est un enjeu majeur pour les années à venir face au changement climatique en particulier.

L'approche patrimoniale du Parc est basée sur une approche dynamique. Cette méthode permet d'enrichir la notion de patrimoine, à la fois héritage et ressource, en intégrant le fait que les activités humaines d'aujourd'hui peuvent aussi être sources de création du patrimoine futur. Elle permet aussi d'intégrer les éléments posés plus haut sur le déclin de la biodiversité. Parce que la connexion des espaces maximisera les chances d'atténuation et d'adaptation, parce que ce qui fait patrimoine, c'est l'appropriation par les habitants, le Parc travaillera avec ceux-ci à patrimonialiser la nature ordinaire. C'est leur volonté à prendre en charge leur cadre de vie qui permettra la préservation et la valorisation des patrimoines, source de développement local.

Le Parc s'inscrira pleinement dans la stratégie des aires protégées portée par l'Etat et participera, sur son territoire, à maintenir et développer les espaces protégés et inventoriés qui représentent aujourd'hui 30% de son territoire. En effet, les aires protégées ont un intérêt en termes d'habitats naturels comme réserves d'espèces et de corridors permettant la circulation d'une zone à l'autre. La surface des aires protégées est évidemment un élément essentiel pour arriver à inverser la tendance mais les aires protégées n'auront pas d'efficacité durable au milieu de déserts biologiques. Cette connectivité entre aires protégées et autres espaces est primordiale à l'échelle de notre territoire pour maintenir une biodiversité en bon état, capable d'absorber les variations des milieux.

Enfin, la protection et la valorisation du patrimoine naturel ne seraient pas complètes sans l'intégration de la géodiversité. A ce titre, la démarche de reconnaissance au label Géoparc mondial Unesco ainsi que les actions engagées dans le cadre de la création d'aires protégées géologiques et géomorphologiques seront poursuivies. L'initiation du grand public à la géologie permet d'attirer l'attention sur le rapport de l'être humain à la notion d'échelle des temps. Elle permet d'opérer un décentrement qui accélère la prise de conscience de l'impact des Hommes sur la planète. L'articulation entre ce rapport au temps allié à l'urgence à agir est un levier puissant. C'est pourquoi le Parc souhaite participer à faire vivre sur son territoire la Déclaration internationale des Droits de la mémoire de la Terre.

## Orientation 2.2 : Reconquérir la biodiversité au service de la santé

<sup>18</sup> Darwin C. , *De l'origine des espèces, Texte intégral de la première édition de 1859, Média Diffusion, 2013*

L'enjeu de reconquête de la biodiversité est indissociable de la préservation et/ou du rétablissement des continuités écologiques. Appelées trame verte, trame bleue, trame brune (pour les sols) ou encore trame noire (pour les espèces nocturnes), ces réseaux sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. En plus d'être existantes, les continuités doivent être fonctionnelles (c'est-à-dire qu'elles doivent permettre les déplacements effectifs des espèces concernées). Pour ce faire, il convient de conserver les éléments fixes nécessaires à l'espèce (arbres, bosquets, zones humides et aquatiques...), en nombre et en qualité suffisants, mais également d'organiser ces éléments pour répondre aux besoins de déplacement de l'espèce. Le respect de ces deux conditions sera essentiel pour mener une stratégie de reconquête efficace.

Face aux bouleversements à venir, il sera également essentiel de maximiser la diversité. Dès 1859, Darwin considère qu'une grande diversité de structures permet de maintenir "*la plus grande somme de vie*"<sup>18</sup>. De nombreuses études ont depuis confirmé l'existence d'un lien entre la biodiversité d'un écosystème et sa résilience. La diversité permet en effet la redondance de certaines fonctions écologiques essentielles, l'émergence d'interactions à de multiples échelles, la multiplicité des réponses consécutives à une perturbation donnée...

Critère essentiel de résilience, la maximisation de la diversité doit trouver à s'appliquer dans de nombreux domaines : espaces naturels, agricoles, forestiers, espaces de nature en zone urbaine... et à différentes échelles (diversité génétique, diversité des variétés à l'échelle de la parcelle, pluralité des productions à l'échelle de l'exploitation, diversité des filières à l'échelle d'une région...).

La poursuite de ces objectifs constituera un facteur déterminant dans la lutte contre la perte et la dégradation continue de la biodiversité. Affectant la santé environnementale, ces phénomènes ont également de profondes conséquences sur le bien-être et la survie de l'Homme. En effet, la santé environnementale est fondamentale pour la santé humaine, qu'il s'agisse de la capacité de l'Homme à se nourrir, à ne pas tomber malade, à se soigner ou encore à se sentir bien...

La santé humaine, dans sa dimension curative comme dans sa dimension préventive, doit dès lors être conçue selon une approche globale et intégrée, indissociable de la santé environnementale. L'amélioration de cette dernière, qui passe notamment par des progrès en matière de qualité de l'air, de l'eau, de gestion des déchets ou encore de diminution d'utilisation des intrants et produits phytosanitaires, mais également par des efforts conséquents en matière de préservation de la biodiversité, est indispensable pour rendre nos sociétés plus résilientes. L'érosion de la biodiversité, du fait de facteurs anthropiques (changements d'utilisation des terres...), accroît le risque de zoonoses en augmentant les contacts entre la faune, le bétail, les agents pathogènes et les Hommes. La pandémie de la Covid-19 nous a brutalement rappelé que ce fait ne concerne pas uniquement "l'autre bout de la planète".

## **Orientation 2.3 : Considérer l'arbre comme acteur de la résilience**

Qu'il soit champêtre ou citadin, planté ou spontané, ordinaire ou monumental, plantule ou mort, l'arbre est à la fois composant, support et moteur de biodiversité. Il constitue le cadre de vie d'un grand nombre d'espèces, visibles comme invisibles, et ce, bien après sa mort. Considéré comme inesthétique ou inutile puisque non valorisable économiquement, l'arbre mort ou sénéscent constitue pourtant une source de vie en offrant refuge ou nourriture à de très nombreuses espèces. Au même titre que la mort de l'arbre, l'action de l'Homme sur ce dernier, pour la satisfaction de ses propres besoins n'est pas incompatible avec le maintien voire le développement de la biodiversité, comme en témoigne la très grande richesse biologique offerte par les arbres têtards du territoire.

Face aux nombreux défis auxquels nous allons devoir faire face, l'arbre apparaît comme un atout précieux sur le territoire du Parc en milieu urbain comme en milieu rural. En effet, l'arbre offre de nombreuses vertus : amélioration de la qualité de l'air, fournisseur de matières premières (fruits, bois et herbes médicinales) ou de produits dérivés (papier, paillage), fonction brise-vent, lutte contre les pollutions de l'eau et les îlots de chaleur, lieu d'accueil de la biodiversité, capacité de séquestration et de stockage de carbone...

Les systèmes bocagers et forestiers présentent ainsi à la fois une fonction économique (ils sont source d'emplois, en produisant un matériau écologique, renouvelable et local), sociale (ils offrent des services pour les activités de loisirs et de tourisme) mais également environnementale (ils constituent des réservoirs de biodiversité, limitent le phénomène de ruissellement...).

Élément dont la présence a pu parfois être considérée comme peu compatible

avec l'évolution des pratiques agricoles, l'arbre doit aujourd'hui être réhabilité dans le paysage rural. En effet, l'adoption massive de pratiques agroécologiques est impérative pour renforcer la résilience des exploitations et enrayer l'érosion de la biodiversité. Un des points clefs de l'agroécologie est la reconfiguration des paysages agricoles dans le but de concilier production alimentaire et restauration de la biodiversité. Dans cette stratégie, l'arbre occupe une place essentielle, quelles que soient ses caractéristiques (frugifère ou non, bas-, mi- ou haute-tige...) ou sa forme (haies, bosquets, arbres isolés...).

Sur le territoire du Parc, le système pré-verger, défini comme une prairie permanente fauchée ou pâturée, plantée d'arbres fruitiers de haute-tige, est encore présent et doit faire l'objet d'un soutien particulier. Outre la spécificité mondiale des paysages de poiriers haute-tige, ce système d'agroforesterie offre un habitat riche et diversifié qui est favorable à la biodiversité.

Acteur de la résilience, l'arbre est toutefois directement impacté par le phénomène de changement climatique. En effet, si le climat a déjà subi de nombreuses fluctuations, avec des périodes de temps plus froid, plus chaud, plus sec ou plus humide, le réchauffement actuel des températures, diffus et très rapide, pose de véritables questions quant à la capacité des arbres à y faire face.

Outre les phénomènes de stress hydrique, la composition et le fonctionnement des écosystèmes forestiers et bocagers sont également mis à mal par la perturbation des cycles des champignons pathogènes et des insectes ravageurs. L'élaboration de stratégies d'adaptation des systèmes bocagers et forestiers, face au

changement climatique, avec l'appui de la recherche, est indispensable : association d'espèces aux sensibilités différentes, densité de peuplement, détection des espèces susceptibles d'opposer une plus forte résistance et une meilleure résilience au changement climatique, diversité des essences...

Cette recherche de solutions ne devra toutefois pas négliger la capacité naturelle des arbres à s'adapter : en effet, nous avons encore beaucoup à découvrir en ce qui concerne les capacités d'adaptation du vivant.

## AMBITION 3.

### Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

---

Face à l'épuisement des ressources planétaires et aux enjeux relatifs au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, la sobriété apparaît comme un levier essentiel. Qu'elle soit structurelle (organisation de l'espace et des activités pour favoriser la modération), dimensionnelle (bon dimensionnement des équipements par rapport à leurs conditions d'utilisation), d'usage (bonne utilisation des équipements en vue d'en réduire la consommation) ou encore conviviale (mutualisation des équipements et de leur utilisation), la notion de sobriété renvoie à des démarches multiples dont le dénominateur commun est une recherche de "moins". Outre la modération dans la production et la consommation de biens et de services nécessitant des ressources énergétiques ou matérielles, la sobriété implique également un "mieux", notamment par l'augmentation de la qualité de vie et du bien-être.

La notion de sobriété, dont l'étymologie dérive du grec *sophrosyne*, ne signifie pas l'ascèse ou le retour à une pauvreté volontaire mais plutôt le rejet de la démesure ou du dépassement des limites. La simple recherche d'efficacité énergétique des appareils électroniques, des voitures ou encore l'augmentation de la production énergétique issue de sources dites renouvelables auraient pu apparaître comme les clés pour réduire notre impact environnemental, tout en nous assurant le même mode de vie avec moins de ressources. Logique à première vue, ce raisonnement a pour autant d'ores et déjà montré ses limites. En effet, notre désir de consommation couplé à notre incapacité à nous imposer des limites a mis en exergue un paradoxe : celui de Jevons, aussi appelé effet rebond. D'après son énoncé,

les améliorations technologiques qui augmentent l'efficacité avec laquelle une ressource est employée peuvent finalement entraîner une augmentation de la consommation totale de cette ressource.

Afin de ne pas dégrader irrémédiablement notre milieu de vie et nos conditions d'existence, nous sommes ainsi convoqués à une remise en cause de nos modes d'organisation et de vie, individuels et collectifs, et notamment à notre rapport à l'acquisition, à la détention et à l'usage, tant au niveau des quantités consommées et du gaspillage induit que de la qualité des produits consommés...

Les pouvoirs publics doivent à ce titre engager une vraie politique de sobriété pour construire une société plus durable, notamment en intégrant la sobriété à l'ensemble de leurs champs de compétences propres (énergie, aménagement du territoire, transports, gestion des infrastructures publiques...) mais également en permettant aux initiatives individuelles de voir le jour. En effet, à titre d'exemple, il ne suffit pas pour un particulier de vouloir se déplacer en vélo : l'aménagement de la voirie doit le permettre.

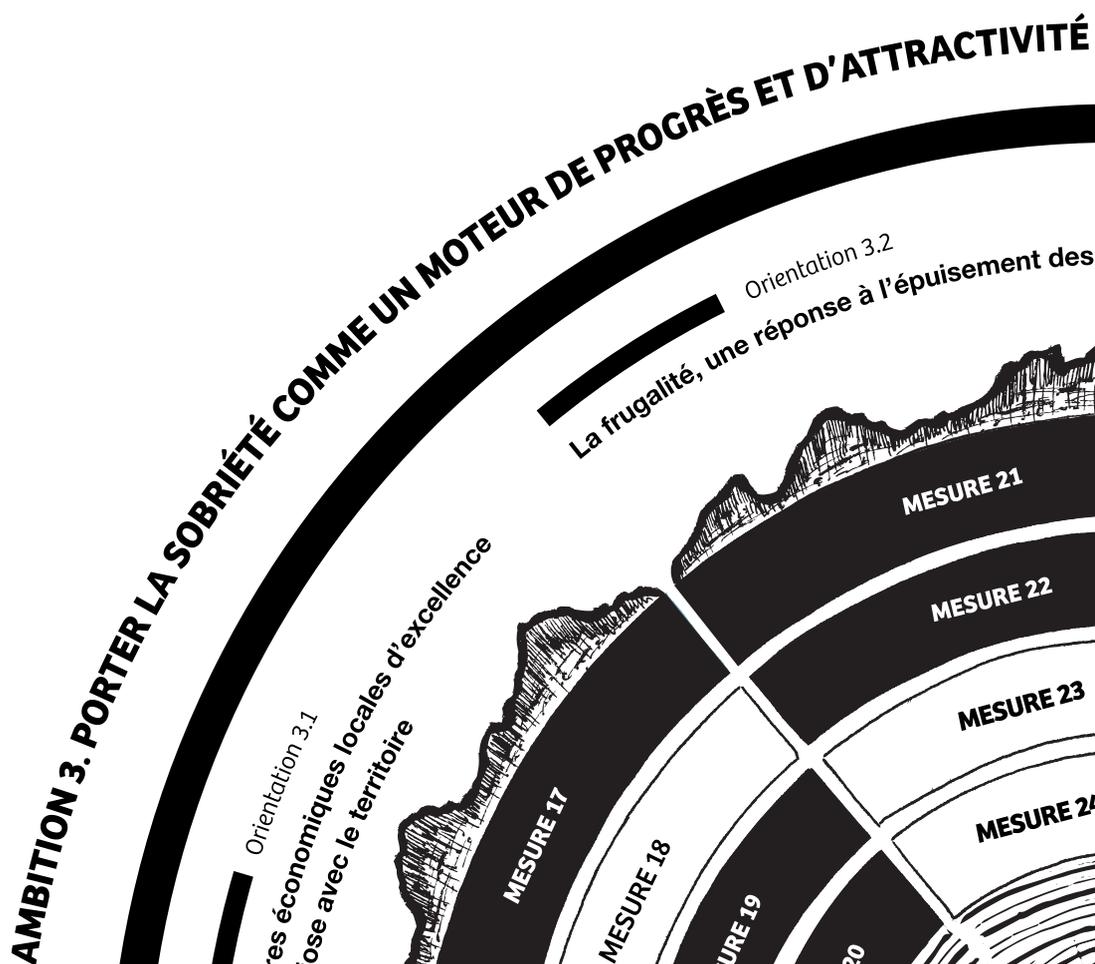
Les entreprises jouent elles aussi un rôle clé dans la dynamique et devront repenser leur mode d'approvisionnement, de production, de commercialisation et de gestion des déchets. Pour elles, la prise en compte de la biodiversité va devenir un facteur de compétitivité. Celui-ci impactera à la fois les conditions d'offre (coût de production et de distribution) et de demande (préférence des consommateurs). Afin d'accélérer ce mouvement, les collectivités locales doivent accentuer la mise en œuvre

des démarches de développement durable qui impliquent concrètement les entreprises.

Considérés parfois comme antinomiques, la sobriété et le progrès ne le sont pourtant pas. En effet, la compatibilité de ces deux notions dépend avant tout de la manière dont est appréhendé le concept de progrès. Défini comme le changement d'état consistant en un passage à un degré supérieur, le progrès peut être qualitatif : il sera dès lors appréhendé comme l'amélioration des systèmes existants. En raisonnant ainsi, le progrès n'est plus réfléchi uniquement en termes de croissance mais intègre les questions de bien-être et d'épanouissement, individuels et collectifs.

Seule une expérience collective de la sobriété permettra un changement structurel global. Ce passage à l'acte est de la responsabilité de toutes et tous, quel que soit l'échelon ou le domaine d'intervention, et doit nous amener à repenser ce qui fait le socle de notre société. Loin de constituer une limitation de notre vie, la sobriété offre le moyen de vivre mieux, des points de vue économique, environnemental, social et sanitaire. Cette ambition assumée de sobriété est par conséquent constitutive d'attractivité future pour le territoire.

**LOIN DE CONSTITUER  
UNE LIMITATION DE  
NOTRE VIE, LA SOBRIÉTÉ  
OFFRE LE MOYEN DE  
VIVRE MIEUX**



## Orientation 3.1 : Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

<sup>19</sup> Extrait du rapport "Notre avenir à tous" de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, présidée par le Premier ministre de Norvège Brundtland, 1987

Face à la nécessité d'asseoir "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"<sup>19</sup>, le schéma linéaire extraire-produire-consommer-jeter est structurellement condamné. Une croissance exponentielle basée sur la consommation de ressources se heurte inévitablement à la finitude des ressources de son environnement, à sa capacité de se régénérer et d'absorber ses déchets.

Pour permettre la transition vers une société plus durable, le soutien aux filières économiques locales d'excellence est indispensable. La relocalisation de l'économie permet en effet de réduire l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'écosystème mais également d'améliorer la résilience d'un territoire : plus ce dernier sera dynamique avec des solutions d'approvisionnement et de valorisation locales, plus le savoir-faire sera disponible et plus la capacité de réponse aux chocs sera forte.

Afin de limiter la dépendance du système alimentaire aux transports et aux énergies fossiles mais également de développer les filières de transformation locales, la relocalisation d'unités de production et de transformation est importante. Pour ce faire, les collectivités peuvent soutenir massivement ces unités locales en fournissant des débouchés directs et en soutenant les labels de qualité par le biais des marchés publics de restauration collective. La mise en place de régie publique au service de cette dernière est également une piste à étudier.

L'économie circulaire est aussi un levier puisque son objectif est de

produire des biens et des services en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières et sources d'énergies non renouvelables. Elle s'inspire notamment de l'économie d'usage (aussi appelée économie de la fonctionnalité) et de l'écologie industrielle, qui cherche à stimuler les échanges entre entreprises en prônant les synergies industrielles (par exemple, recyclage du déchet d'une industrie pour en faire la matière première d'une autre industrie).

Elle permet aussi de travailler à la réduction des déchets, dont le plastique, et de mettre en place des alternatives aux jetables et à l'obsolescence programmée. Si des initiatives existent sur le territoire, les marges de progression sur ce sujet sont importantes : développement des filières, mise en réseau des acteurs et des propositions, place des collectivités sur ces sujets... sont autant d'éléments qui devront faire l'objet d'une véritable réflexion.

Les filières à développer ou à inventer devront toutefois indubitablement s'appuyer sur les forces et les besoins du territoire. A ce titre, il apparaît primordial de favoriser une économie locale durable et régénératrice autour de la ressource en bois. Cette exigence devra se traduire par un soutien aux différentes filières de valorisation du bois (énergie, bois d'œuvre, construction...), à l'artisanat (notamment en accompagnant les scieries locales) et aux entreprises de travaux forestiers, de transformation et de valorisation du bois, y compris énergie.

S'adossant à la démarche de labellisation en Géoparc mondial Unesco, vecteur de notoriété et

d'attractivité, le Parc souhaite également développer une nouvelle filière touristique avec le territoire : le géotourisme. Cette notion, à la croisée de l'écotourisme et du tourisme culturel, renvoie à des pratiques touristiques en lien avec la découverte de l'histoire des paysages, de la nature et de l'installation humaine.

## **Orientation 3.2 : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources**

Ressources essentielles au développement et au bien-être humain, l'eau, le sol et l'énergie subissent une pression croissante dont les origines sont multiples et interdépendantes (changement climatique, croissance démographique et économique, baisse des rendements...). Cet état de fait nous convoque à une prise de conscience globale quant à leur (sur) consommation.

Face à ces enjeux, la frugalité apparaît comme le principe fondamental qui doit guider l'action globale des acteurs du territoire. Si elle a souvent trouvé à s'appliquer dans le domaine de l'énergie, la frugalité doit aujourd'hui transcender ce simple domaine.

Il conviendra ainsi de penser différemment l'aménagement et d'inventer une autre façon de vivre le territoire et de faire venir sur le territoire. Si la prise en compte de l'ensemble des évolutions sociodémographiques (localisation et conception des logements tenant compte du vieillissement de la population, aspirations nouvelles...) et environnementales est importante, la maîtrise du foncier revêt également un caractère indispensable et transversal, touchant tout à la fois la préservation des ressources et les sujets liés à la mobilité et les déplacements, le climat, la pollution, l'air, les infrastructures, le devenir des centres bourgs, l'énergie...

Les sols sont en effet soumis à une pression constante, provoquée par leur utilisation intensive résultant de nombreux usages concurrentiels – culture, foresterie, pâturages/parcours et urbanisation – en vue de satisfaire les demandes d'une population croissante en matière de production alimentaire et énergétique et d'extraction de matières premières. Les sols doivent être reconnus et valorisés non seulement pour leurs capacités de production

mais aussi pour leur contribution à la sécurité alimentaire et au maintien de services écosystémiques essentiels.

Condition de l'avènement d'un territoire décarboné, il conviendra de combiner efficacité énergétique, sobriété des consommations (énergie et matière) et enfin développement des énergies renouvelables. A ce titre, le Parc pourra s'appuyer sur son principal atout : son caractère rural et les richesses qui en découlent (forêt, bocage, déchets agricoles, vent...). Ce potentiel entraîne toutefois une responsabilité vis-à-vis des territoires déficitaires en énergie pour des raisons structurelles (villes, métropoles, points hauts, lignes de crête, sites à haute valeur écologique, forêts...).

Dans une logique de solidarité, le territoire du Parc devra pourvoir à ses besoins mais également à ceux des autres, selon ses potentiels et ses moyens. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs ne devra pas faire fi des considérations relatives à l'impact sur la biodiversité et les paysages, ni de l'acceptabilité sociale des projets. En effet, les solutions à construire ne devront pas entraîner de pressions supplémentaires sur les écosystèmes, au risque de créer des remèdes qui aggraveront finalement les maux, notamment par la destruction des richesses essentielles à la résilience du territoire.

Enfin, le manque d'eau, en quantité et en qualité, va inévitablement poser la question de sa répartition entre tous les besoins (environnementaux, domestiques, industriels, agricoles...).

Avant que ce sujet ne devienne trop conflictuel parce qu'immédiat, la question du partage de l'eau doit dès maintenant être posée avec et entre toutes les parties prenantes. C'est un

défi pour le territoire : réussir à fédérer autour du partage de l'eau.

Si ces ressources ont fait l'objet dans cette charte d'un traitement formel distinct pour faciliter leur appréhension, leurs interconnexions sont dans la réalité nombreuses. Dans la pratique, il conviendra ainsi d'adopter une approche intégrée de ces thématiques dans la résolution des problématiques du territoire. Ce principe d'intégration

devra notamment être pleinement appliqué dans le domaine de l'aménagement du territoire, avec pour objectif de (par)faire la résilience de ce dernier.



# LE PROJET

## opérationnel du Parc

---

S'appuyant sur une gouvernance élargie aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et sur l'adhésion de ses partenaires, le Parc dispose de moyens humains, techniques et financiers pour tendre vers les objectifs annoncés dans les mesures opérationnelles. Dans une logique d'amélioration permanente de son intervention, le Parc a structuré un dispositif d'évaluation et de suivi de l'évolution du territoire visant à suivre le résultat des actions conduites et leurs impacts sur le territoire.

# 1. La mise en oeuvre de la charte

---

## La gouvernance

Jusqu'à présent, les établissements publics de coopération intercommunale étaient invités au comité syndical mais n'avaient pas de droit de vote. Avec cette charte une gouvernance élargie aux EPCI s'ouvre.

Cette nouvelle étape est d'autant plus importante qu'au regard de la complexité administrative du territoire (2 Régions, 4 Départements, 16 EPCI), le rôle du Parc est particulièrement déterminant pour assurer la cohérence et la bonne articulation des actions, la coordination des différents signataires et partenaires engagés dans le projet.

Le Parc a par conséquent pour mission d'animer et de coordonner le projet commun mis en œuvre par l'ensemble des signataires et des partenaires. Pour ce faire, il assure la coordination et l'animation générale de la charte sur le territoire, conduit des actions et participe à des programmes développés par ses partenaires qui contribuent aux ambitions de la charte.

Il est fédérateur des initiatives locales et aide les maîtres d'ouvrage à identifier le financement des actions qui participent à la mise en œuvre de la charte notamment en les inscrivant dans le programme triennal mais également en répondant à des appels à projet aux échelles régionale, interrégionale, nationale et européenne.

Dans sa mission d'animation, de coordination et d'impulsion, le Parc ne se substitue pas aux collectivités locales mais s'appuie sur elles pour aboutir collectivement aux objectifs fixés dans la charte. Il accompagne techniquement les signataires et les partenaires en mobilisant son ingénierie

et émet des avis argumentés pour toute sollicitation prévue par la réglementation en vigueur.

Aux côtés des instances délibératives que sont le comité syndical et le bureau syndical, le Parc s'adossera à différents groupes et instances qui permettront d'enrichir les organes décisionnels. Pour permettre au Parc et à ses partenaires de s'adapter au fil des 15 prochaines années, ces instances de consultation doivent nécessairement pouvoir être ajustées en permanence à la dynamique et aux besoins. C'est ce que le Parc a su faire lorsqu'il a questionné son positionnement touristique, suite à la réorganisation territoriale des compétences. Ce qui a permis de faire émerger le projet fédérateur de labélisation du territoire en Géoparc mondial Unesco.

Afin d'organiser les collaborations et suivre les projets communs, le Président du Parc réunira les présidents des EPCI une fois par an, et plus si nécessaire.

Une assemblée des maires et délégués du territoire sera organisée tous les deux ans.

Enfin, à l'échelle des programmes triennaux (tous les trois ans maximum), un séminaire réunissant l'Etat, les Régions, les Départements, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes permettra de réaliser un bilan du programme passé et d'élaborer le suivant.

Des commissions, ouvertes à tous les délégués du Parc, sont mises en place. Elles sont animées par un vice-président du Parc. Ces commissions ne seront pas nombreuses mais transversales et permettront de suivre les actions engagées, d'étudier les

projets et d'émettre des avis ou questions avant examen par les instances décisionnelles.

Le conseil scientifique et prospectif, pluridisciplinaire, est composé d'un maximum de 20 personnalités, 15 aujourd'hui. Sa composition est arrêtée par le comité syndical. Il se réunit au moins une fois par an et est présidé par un de ses membres pour un mandat de 5 ans. Il est assisté dans son fonctionnement par un membre de l'équipe du Parc. Il est chargé d'apporter son expertise au Parc et aux acteurs sur les orientations à donner à l'action du Parc.

Il y a enfin un enjeu à ce que les socio-professionnels, les associations, et plus largement les habitants,

contribuent à la mise en œuvre du projet par une implication régulière. S'il n'est pas possible de les intégrer dans les instances décisionnelles, rien n'empêche d'imaginer des formes de gouvernance associant élus, chefs d'entreprises, représentants associatifs et habitants. Le Parc expérimentera sur son territoire l'animation d'instances qui permettent cette participation à l'échelle de l'ensemble de son territoire par le biais d'arènes de la transition, de jury citoyen...

A des échelles infra, le Parc souhaite aussi insuffler de nouveaux modes d'animation au sein des comités de pilotage existants et de créer autant que possible au service des projets qu'il porte des espaces qui permettent la participation des habitants.

### Modalités de concertation durant la révision

Le processus de révision de la charte du Parc a été enclenché par les délibérations des Conseils régionaux de Normandie et des Pays de la Loire en février 2020 et après délibération du comité syndical du 11 décembre 2019. La fin de l'année 2019 a permis la validation par les instances du Parc du cadre stratégique suivant : faire de Normandie-Maine, un territoire de résilience.

À partir de l'année 2020, la pandémie a bouleversé le planning, les méthodes de travail et la concertation projetés. Malgré tout, durant l'année 2020, les études préalables à l'élaboration de la future charte (diagnostic de l'évolution du territoire et bilan/évaluation de la mise en œuvre de la charte) ont permis de faire ressortir de nouveaux enjeux. A l'été 2020, l'architecture de la charte a été validée par les instances du Parc et les deux Régions suite à de nombreux groupes de travail et à la consultation des membres du conseil scientifique du Parc. Cette étape a permis de faire ressortir trois ambitions pour la future charte et de dessiner le contour des orientations et des mesures opérationnelles.

La distribution d'un dépliant présentant le processus de révision de la charte du Parc et invitant les habitants à y participer a été distribué dans 45 000 boîtes aux lettres du territoire. Cinq réunions par visioconférence avec les habitants ont été organisées entre novembre et décembre 2020. La note d'enjeux de l'Etat, issue de la concertation de 39 services de l'Etat en région Normandie et Pays de la Loire a été transmise au Parc le 21 décembre 2020.

Une première version du rapport de charte a été rédigée puis soumise à l'analyse des acteurs du territoire, partenaires et élus en mars et avril 2021 : seize groupes de travail thématiques ont été constitués, trois réunions ont été proposées aux élus du territoire par visioconférence et le conseil scientifique a de nouveau été saisi. A la suite de ces concertations, de nombreux retours, suggestions, modifications ont ainsi pu être intégrés à la version du rapport de charte pour aboutir à la version approuvée par le comité syndical du Parc le 21 juin 2021.

## L'évaluation de la charte et le dispositif d'évolution du territoire

L'évaluation a pour objectif d'apprécier l'efficience du projet de territoire exprimé dans la charte en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Les finalités de l'évaluation sont multiples :

- rendre compte aux signataires, aux partenaires et aux habitants du territoire, de la manière dont le projet de développement, de protection et de mise en valeur est mis en œuvre et de ses résultats ;

- mieux adapter les moyens humains et financiers à la mise en œuvre du projet ;

- préparer les décisions concernant l'adaptation des programmes d'actions ;

- contribuer à la mobilisation des signataires et partenaires en les aidant à s'approprier et préciser leurs objectifs.

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte et le dispositif de suivi de l'évolution du territoire se baseront principalement sur les 11 mesures prioritaires.

Pour chacune d'elle, une question évaluative est établie. Ces questions évaluatives visent à focaliser l'évaluation sur un nombre de points limités, de façon à garantir la qualité et l'utilité des conclusions. Pour qu'une question puisse effectivement jouer ce rôle, elle doit être précisément rédigée et définie pour dépasser la simple question d'audit ou de suivi. Pour cela, il convient en premier lieu de s'interroger sur la nature de l'utilisation attendue. La plupart des questions formulées dans cette évaluation viseront à juger de l'intervention et autant que possible à faire émerger des pistes d'amélioration. C'est la raison pour laquelle elles porteront parfois sur les effets de l'intervention et parfois sur les modalités de l'intervention elle-même. Leur élaboration est associée à la formalisation des effets attendus

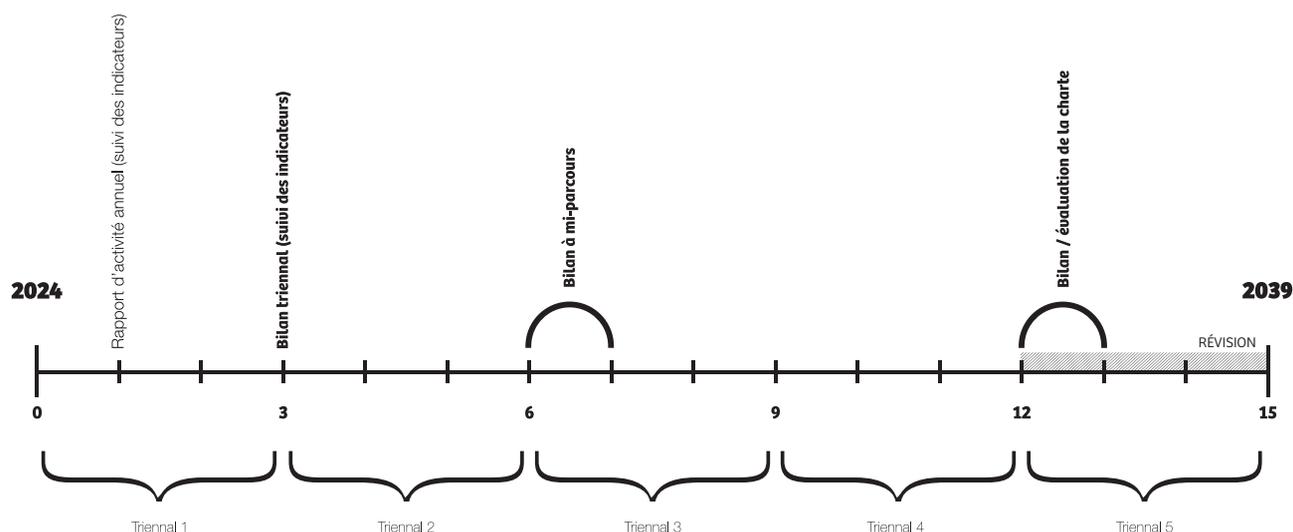
de la mesure à court, moyen et long terme et sont en relation avec un critère d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, impact). Les questions formulées vont principalement interroger l'efficacité et l'efficience de l'action.

Un ensemble d'indicateurs de réalisation ou de résultat est également défini avec une valeur initiale (T0) et une périodicité de suivi. Des indicateurs de suivi de l'évolution du territoire sont également définis. Pour ceux-ci, une valeur initiale est précisée ainsi qu'une valeur cible et une périodicité de suivi.

La mise en place d'une gouvernance spécifique associant l'ensemble des signataires facilitera cette évaluation durant la mise en œuvre de la charte, notamment pour le suivi des indicateurs. Pour cela, chaque indicateur fera l'objet d'une fiche descriptive précisant clairement les attendus, les modalités de suivi et les contributeurs.

Un premier niveau de suivi sera animé par le Parc dans le cadre de ses rapports d'activité. A cette occasion, il mobilisera chaque année les signataires de la charte devant contribuer au renseignement des indicateurs. Les bilans des programmes triennaux marqueront également des jalons dans l'évaluation et le suivi des indicateurs.

Un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte sera également réalisé afin de dresser une première évaluation que le Parc partagera avec l'ensemble des signataires. Ce travail permettra d'ajuster au mieux les actions et les moyens pour la poursuite de la mise en œuvre de la charte.



<sup>20</sup> Le CEREMA – le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Ce dispositif d'évaluation sera complété par l'élaboration et le suivi d'un ensemble d'indicateurs plus opérationnels de la mise en œuvre de la charte ainsi que par l'apport de l'observatoire du territoire. Ces indicateurs sur les mesures non prioritaires seront suivis et feront l'objet d'une évaluation en interne ainsi qu'au sein des rapports d'activité. Ils pourront également être utilisés lors du bilan à mi-parcours et lors de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte. Un outil de suivi de ces indicateurs sera mis en place et animé par l'équipe du Parc. Si le dispositif d'évaluation vise les actions du Parc, des signataires et de ses partenaires, il sera néanmoins plus centré sur l'action du Parc.

Enfin, en lien avec le projet stratégique de faire de Normandie-Maine un territoire de résilience, d'autres critères transversaux seront expérimentés pour évaluer la capacité du Parc à contribuer à créer un territoire de résilience.

Pour ce faire, le Parc s'est adossé à la boussole de la résilience réalisée par le Cerema<sup>20</sup> qui fixe 6 leviers d'action pour renforcer les capacités de résilience d'un territoire :

- Stratégies et gouvernances intégrées,
- Anticipation, connaissance et veille,
- Cohésion sociale et solidarité des acteurs,
- Adaptation, apprentissage et innovation,

- Sobriété et satisfaction des besoins essentiels,
- Robustesse et continuité des systèmes.

Faire de Normandie-Maine un territoire de résilience implique une dynamique d'évaluation transversale à l'ensemble des mesures. Pour cela, 13 questions évaluatives ont été établies et sont annexés à la charte (cf. annexe 5).

## Portée juridique de la charte

Faisant l'objet d'un consensus local mais approuvée par décret de classement, la Charte du Parc énonce un projet de territoire dont les caractéristiques oscillent entre contrat et acte réglementaire. Le contenu de la Charte doit en outre respecter les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) dont la normativité est adaptée. La Charte devra ainsi prendre en compte les objectifs de ces documents mais être compatible avec leurs règles générales.

De cet atypisme découle un certain nombre d'obligations pour les collectivités signataires et pour l'Etat. En effet, ces derniers ne peuvent prendre des engagements à l'endroit de la Charte qu'ils ne tiendraient pas par la suite, sauf impératif de défense nationale.

En participant à l'élaboration du projet de territoire et en adhérant volontairement à ce dernier, les signataires de la charte s'engagent à appliquer les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. En conséquence, ils devront assurer la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent.

La charte du Parc, même si elle n'est pas un document d'urbanisme *stricto sensu*, se positionne dans une hiérarchie de documents cadrant la planification du territoire. Ses orientations et mesures et son plan de Parc sont opposables aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) et aux documents d'urbanisme locaux en l'absence de SCOT, dans un rapport de compatibilité. Afin de faciliter cette mise en compatibilité et d'assurer une cohérence entre documents de territoires voisins, la charte propose en annexe 9 la liste des "Dispositions pertinentes", issues de la charte à transposer dans les SCOT. Ce document reste une base de travail commune à décliner et préciser en collaboration avec chacune des collectivités.

C'est dans ce cadre que les collectivités signataires s'engagent dans un délai de trois ans à intégrer et à transposer les dispositions pertinentes en matière d'urbanisme de la Charte dans leur document d'urbanisme ainsi que dans leur règlement local de publicité.

En la matière, la Charte comporte des orientations spécifiques et autorise ainsi la réintroduction dérogatoire de la publicité. Ne souhaitant pas interdire de façon générale la publicité sur son territoire afin de concilier objectifs de protection du patrimoine et développement économique, le Parc Normandie-Maine a fixé les orientations figurant dans l'encadré ci-contre et au sein de la mesure 5.

## Orientations relatives à la publicité

Le Parc restreint la réintroduction à titre dérogatoire de la publicité aux zones agglomérées présentant une forte densité de services, de commerces et d'activités. La réintroduction de la publicité doit en effet demeurer une mesure d'exception et, conformément à la législation nationale, les prescriptions du RLP(i) devront impérativement être plus restrictives que les règles nationales. Les RLP(i) devront notamment intégrer les enjeux relatifs aux vues lointaines, à la qualité des entrées d'agglomération, à l'impact sur le bâti ancien et leurs abords, aux sites identifiés en "Site patrimonial remarquable" ainsi qu'aux abords de monuments inscrits ou classés.

Le Parc devra, le cas échéant, être étroitement associé à l'élaboration de ces RLP(i), afin notamment de s'assurer de la compatibilité avec les objectifs de qualité paysagère de la Charte (cf. mesures Mesure 5 et Mesure 21) et du plan de Parc.

Les dispositifs devront présenter une implantation et des formats aussi réduits et harmonieux que possible afin de limiter leur impact environnemental et paysager (voir à titre d'illustration le guide de bonnes pratiques "publicité et signalétique"). Aussi, dans un objectif combiné de réduction de la consommation énergétique et de restauration de la trame noire, il conviendra d'interdire, le cas échéant, l'introduction de dispositifs lumineux (éclairés par projection ou transparence, numériques, néons...) pour les pré-enseignes et la publicité, et des règles d'extinction pour les enseignes.

Plus globalement, le Parc s'engage à sensibiliser les acteurs et usagers du territoire sur la publicité et les enjeux de protection du cadre de vie et à accompagner les communes et/ou EPCI

dans le choix d'une stratégie relative à la signalétique (SIL, RIS, RLP(i)). Dans le cadre des alternatives réglementaires aux pré-enseignes, le Parc s'engage également à accompagner les intercommunalités et communes volontaires dans la conception et la mise en œuvre d'une micro-signalétique harmonieuse (SIL, RIS...) permettant l'identification des artisans, producteurs locaux, socio-professionnels proposant des savoir-faire locaux, en et hors agglomération.

La Charte dispose également d'une portée juridique en matière de circulation des véhicules à moteur (article L362-1 du code de l'environnement). L'objectif du Parc est de concilier liberté de circulation et préservation

des paysages, du patrimoine naturel et culturel et de concilier les différents usages (marcheurs, cavaliers, cyclistes, véhicules à moteur). Il en résulte les orientations dans l'encadré ci-dessous.

### **Orientations relatives à la circulation des véhicules à moteur**

Répondant à l'objectif de maîtrise de la circulation des véhicules à moteur sur son territoire, le Parc souhaite poursuivre l'accompagnement auprès des collectivités sur cette thématique. A ce titre, le Parc s'engage à accompagner les collectivités dans la réglementation de cette activité (conciliation et médiation, diagnostics des chemins, arrêtés municipaux types, choix de la signalétique, diffusion des retours d'expérience...),

à initier des démarches collectives d'information sur la réglementation à l'attention des élus et du grand public (réunions d'information, réalisation de guides, chartes graphiques pour la signalisation...) et à accompagner des démarches pilotes et des projets visant à réguler les pratiques motorisées (cf. Mesure 12).

Enfin, la charte des Parcs naturels régionaux doit déterminer des objectifs de qualité paysagère. Établis en cohérence avec les enjeux identifiés dans les atlas des paysages, ils ont pour objectif d'appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et de définir le cadre de cette évolution. Ils permettent en outre de garantir, dans la durée, une cohérence des différentes interventions sur un territoire. L'ensemble des politiques sectorielles qui pourraient avoir un impact sur la qualité des sites et paysages (aménagement, urbanisme, tourisme, gestion du patrimoine naturel, transition énergétique, agriculture ...) ne devront ainsi pas nuire à l'atteinte de ces objectifs. Ces objectifs sont détaillés

dans la mesure 5 de la présente charte.

Si l'ensemble de ces spécificités s'impose aux signataires de la Charte, cette dernière n'est toutefois pas opposable aux tiers. Elle ne peut ainsi imposer aucune obligation directe à des personnes physiques ou morales autres que celles ayant approuvé la charte.

## Les moyens de réaliser les ambitions

Si les statuts du Parc seront élaborés avec l'ensemble des collectivités postérieurement au renouvellement des conseils départementaux et régionaux, et au renouvellement des instances du Parc, ils permettront, entre autres, de fixer le montant des cotisations des membres dans l'objectif d'assurer la stabilité budgétaire du Parc. En dehors de ces cotisations, le Parc continuera de mobiliser tous les moyens financiers disponibles (Europe, Etat, Régions, Départements, Agences de l'eau, Office français de la biodiversité, Agences de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie...).

Le Parc Normandie-Maine est riche d'une équipe technique pluridisciplinaire et qualifiée qui lui garantit une approche transversale en faveur des projets qu'il porte ou accompagne. Avec cette charte, de nouvelles perspectives se sont ouvertes, de nouvelles priorités ont émergé. C'est pourquoi, le Parc devra orienter les domaines de compétences et d'interventions en son sein pour atteindre les objectifs que se fixe la charte.

Enfin, la loi a confié au Parc un rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur son territoire en application de sa charte et dans le respect des compétences de chacun des acteurs. Cette mise en cohérence peut donc revêtir des formes diverses. C'est la raison pour laquelle, dans chacune des mesures, le rôle du Parc est défini avec 5 rôles possibles : chef de file, coordinateur, animateur, opérateur et partenaire.

En fonction des projets, des acteurs déjà présents sur le territoire ou encore des attentes qui pourront évoluer dans le temps, le Parc pourra avoir différents rôles concomitants et évolutifs au sein d'une même mesure :

- **Chef de file** : le Parc organise avec les autres acteurs concernés les modalités de l'action sur le territoire.

- **Coordinateur** : le Parc a pour mission de faire interagir efficacement les différents intervenants sur le territoire.

- **Animateur** : le Parc élabore et/ou mène des activités ou des projets en partenariat avec les acteurs du territoire.

- **Opérateur** : le Parc exécute des opérations techniques déterminées dans le cadre de dispositifs particuliers.

- **Partenaire** : le Parc s'associe à un projet dont il n'est pas le pilote.

## Les engagements des signataires

En approuvant la Charte, toutes les collectivités et l'Etat s'engagent à respecter ses orientations et ses dispositions, à donner au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, les moyens d'animation nécessaires via notamment leurs contributions au Syndicat mixte du Parc (cf. Les statuts du Parc) et à contribuer aux actions programmées dans la mesure de leurs possibilités juridiques, techniques et financières.

Relais incontournables permettant de démultiplier tout effort dans la lutte contre le changement climatique ou contre l'érosion de la biodiversité,

les collectivités devront représenter un vivier d'expériences, où sera expérimenté concrètement des politiques et des actions, en lien avec le Parc, qui pourront par la suite être généralisées. Ce lien sera à définir à l'aune de chaque projet (information, association, co-porteur, porteur...).

Au-delà des engagements généraux qui figurent dans cette partie, les engagements spécifiques des signataires de la charte sont présentés dans la partie "Engagements des signataires" au sein de chaque mesure.

---

### Etat

Par le classement "Parc naturel régional", l'Etat reconnaît la qualité du territoire et de son projet de développement fondé sur la mise en valeur et la préservation de patrimoines d'intérêt national et local. Il contribue à la réussite du projet opérationnel en mobilisant ses services et ses établissements publics. L'Etat met à la disposition du Parc, selon ses besoins, les données dont il dispose et le résultat des études qui concernent son territoire.

Il prend en considération le statut et les spécificités du territoire du Parc pour y expérimenter prioritairement la mise en œuvre de ses propres politiques en faveur de la préservation des paysages et de la biodiversité, de la qualité de l'urbanisme et de l'architecture et de la maîtrise de l'énergie, et notamment pour les projets pilotes. Le Parc pourra ainsi contribuer efficacement à l'innovation et à l'expérimentation en termes de politiques publiques.

Le Ministère des armées s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la Charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois pas conduire à remettre en cause l'activité et le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique de défense, telle que définie par les dispositions de l'article L.11 142 - 1 du code de la défense. Aucune restriction vis-à-vis de l'activité aéronautique des armées notamment en matière de survol ne doit s'appliquer pour un parc naturel régional. De même, tout aménagement éventuel de site doit être réalisé en conformité avec le code de l'aviation civile. Enfin, aucune contrainte ne doit s'opposer au rayonnement électromagnétique pour ne pas compromettre la mise en œuvre de radars de surveillance aérienne dans le cadre de la protection renforcée des armées.

---

### Régions Normandie et Pays de la Loire

Les Régions Normandie et Pays de la Loire considèrent le Parc

Normandie-Maine comme un territoire d'excellence et un lieu d'innovation et

d'expérimentation au service d'autres territoires des Régions.

Elles approuvent les ambitions de la Charte qui prônent un développement harmonieux et respectueux de l'environnement basé sur la valorisation des ressources locales non délocalisables (agriculture, bocage, forêt, savoir-faire...). Elles s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs de ce projet partagé. Les Régions reconnaissent la spécificité du territoire du Parc, notamment en matière d'animation de réseau, d'expérimentation, d'innovation et de laboratoire pédagogique, et accompagnent ainsi la mission éducative du Parc. Elles soutiennent

les actions visant à renforcer la structuration du tissu économique local et celles à préserver la biodiversité. Les Régions s'appuient sur le Parc Normandie-Maine pour décliner les schémas régionaux (SRADDET, SRDE, SRDT, SRB...).

L'engagement des Régions, aux côtés du Parc, se traduit par :

- l'attribution d'une contribution statutaire au Syndicat mixte ;
- la représentation et la participation active dans les instances du Parc ;
- le soutien aux programmes d'actions du Parc et de ses partenaires qui permettent de répondre aux engagements de la Charte.

---

## Les Départements

Ils soutiennent la mise en œuvre de la Charte dans l'application de leur politique sur le territoire du Parc et s'appuient sur le Parc qui relaie leurs actions. Leurs compétences et interventions en matière d'aménagement rural, de solidarité

territoriale, leurs politiques des espaces naturels sensibles et culturelles, sont mobilisées dans la mise en œuvre du projet. La Charte favorise une stratégie interdépartementale partagée entre les 4 départements : Orne, Manche, Mayenne et Sarthe.

---

## EPCI et communes

Ils s'engagent à soutenir la mise en œuvre de la Charte dans le cadre de leurs compétences et à contribuer à l'action collective à l'échelle du territoire du Parc. Ils s'engagent à intégrer et

transposer les dispositions pertinentes de la charte au sein de leur document d'urbanisme (SCOT, PLUi...) ainsi qu'à associer et à solliciter l'appui technique du Parc.

---

## Villes partenaires

Alençon (61), Argentan (61), Evron (53), Flers (61), Javron-les-Chapelles (53), Mamers (72), Mayenne (53) et Villaines la Juhel (53) constituent les 8 portes assurant à la fois l'entrée sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine mais également la liaison avec les territoires avoisinants. Ce sont des villes importantes pour le développement du territoire du Parc.

des entrées sur le Parc et des liaisons avec lui. Ces villes partenaires ont décidé de s'engager aux côtés des communes rurales à contribuer à la réalisation des ambitions de la charte. De son côté, le Parc s'engage à renforcer ses liens avec elles en travaillant à leurs côtés pour élaborer des programmes d'action commun.

Les villes partenaires sont des communes situées en dehors du périmètre classé mais qui constituent

# NORMANDIE-MAINE

## TERRITOIRE DE RÉSILIENCE

---

### #1 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE COOPÉRATIF

#### #1.1 Des habitants, co-auteurs de la résilience

- M1. Accueillir, informer, sensibiliser
- M2. Le tissu local, support d'un territoire inclusif et solidaire
- M3. Faire le pari de la jeunesse
- M4. La culture, un puissant levier d'appartenance
- M5. Les habitants, artisans des paysages de demain

#### #1.2 Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif

- M6. Mieux connaître et mieux partager
- M7. Un territoire de recherche et en lien avec la recherche
- M8. Du local au mondial, du mondial au local

### #2 AMPLIFIER LA CONNEXION À LA NATURE POUR PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

#### #2.1 Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien

- M9. Consolider la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique
- M10. Protéger et partager la mémoire de la Terre
- M11. Patrimonialiser la nature du quotidien

#### #2.2 Reconquérir la biodiversité au service de la santé

- M12. Contribuer au maintien et à la fonctionnalité des continuités écologiques
- M13. Maximiser la diversité pour accroître la capacité d'adaptation
- M14. Améliorer la santé environnementale pour agir sur la santé humaine

#### #2.3 Considérer l'arbre comme acteur de la résilience

- M15. Œuvrer pour une agroforesterie réparatrice à travers nos bocages
- M16. Des milieux refuges et généreux : les forêts

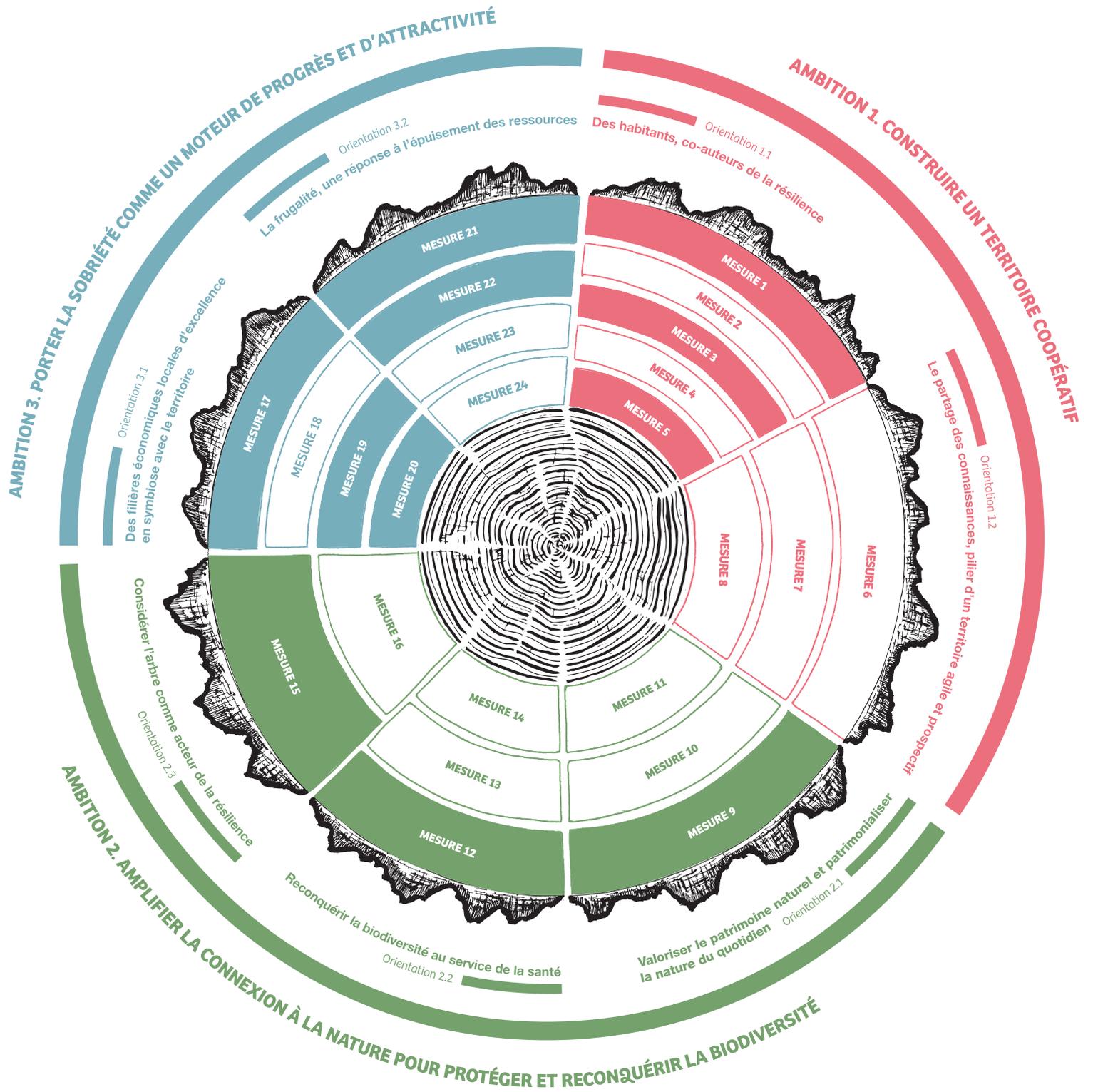
### #3 PORTER LA SOBRIÉTÉ COMME UN MOTEUR DE PROGRÈS ET D'ATTRACTIVITÉ

#### #3.1 Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

- M17. Relocaliser notre alimentation et soutenir le développement de labels de qualité
- M18. Engager le territoire vers une économie régénératrice
- M19. Faire du géotourisme une nouvelle filière touristique avec le territoire
- M20. Favoriser une économie locale durable et régénératrice autour de la ressource en bois

#### #3.2 La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources

- M21. Impulser un aménagement ambitieux et résilient de nos villes et de nos villages
- M22. Fédérer autour du partage de l'eau
- M23. Créer et faire vivre un système énergétique décentralisé, décarboné et solidaire
- M24. Maintenir les sols vivants et les considérer comme une ressource épuisable





---

# **AMBITION 1.**

## Construire un territoire coopératif

## MESURE 1.

PRIORITAIRE

# ACCUEILLIR, INFORMER, SENSIBILISER

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

► Orientation 1.1 : Des habitants co-auteurs de la résilience



### Mise en contexte

Depuis sa création en 1975, le Parc Normandie-Maine œuvre pour faire connaître les richesses qu'il abrite et impliquer les habitants sur le devenir de leur territoire. Relais indispensables de cette démarche, la Maison du Parc et du Géoparc à Carrouges ainsi que le Musée du Poiré à Barenton offrent des lieux de partage et d'échange où s'éveille la curiosité des visiteurs, qu'ils soient habitants du Parc ou d'ailleurs.

Souhaitant sensibiliser ces publics, le Parc propose des temps de sensibilisation formels (programmes d'animations, réunions thématiques, cycles de conférences...) mais également informels, notamment à l'occasion d'échanges sur le terrain avec les habitants. Il s'adosse en outre à de nombreux supports de communication papier et numérique. À ce titre, les réseaux sociaux et le site web du Parc jouent un rôle important dans la transmission de l'information et la sensibilisation des habitants. Ils participent à passer un message de manière esthétique, ludique et vulgarisée.

Parce que le message ne passe jamais aussi bien que lorsqu'il permet l'implication directe du public, le Parc a cherché à développer ces dernières années des projets citoyens et/ou pédagogiques comme les "Atlas de biodiversité communale", les chantiers nature ou les enquêtes participatives.

Si ces actions ont contribué au développement d'un sentiment d'appartenance au Parc et, plus globalement, à un éveil des consciences, des efforts restent encore à mener pour que la structure "Parc naturel régional" et les actions qui y sont menées soient appréhendées par les habitants, quel que soit leur profil.

Le Parc devra ainsi poursuivre sa sensibilisation sur l'outil "Parc naturel régional" et conforter sa position de "passeur" et de fédérateur pour tous les types de publics afin que ceux-ci puissent s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre du projet de territoire qu'il porte.

### Enjeux

Préalables indispensables à l'action et à l'implication, **l'accueil, l'information et la sensibilisation constituent les clés de l'adhésion des habitants à la charte du Parc.** En permettant la compréhension et l'assimilation des défis actuels et futurs, ces modalités d'action offrent aux citoyens du territoire la possibilité de mieux s'adapter aux changements,

notamment en les anticipant. Premier niveau de connaissance réciproque, il s'agit également d'un **préalable indispensable à l'instauration d'une nouvelle façon de travailler où les habitants seront invités à devenir co-auteurs de la résilience.**



Participant à la construction d'une dynamique coopérative, il conviendra ainsi de **renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants à faire partie d'un territoire labellisé** "Parc naturel régional". Le Parc devra pour ce faire **prendre en compte la diversité des publics**, leurs spécificités, leurs attentes et leurs besoins : enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap(s), famille ou encore acteurs locaux ou professionnels. Ainsi les citoyens du territoire pourront le faire rayonner tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du territoire.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera **d'approfondir le lien qui unit les habitants à leur territoire afin qu'ils puissent participer au fonctionnement du Parc**. Cette participation peut en

effet revêtir diverses formes allant de l'information (condition préalable à toute forme de participation) à la création d'espaces de codécision en passant par la consultation (demander un avis sans chercher d'accord) ou la concertation (s'entendre sur une attitude commune). Mais il devra aussi **faire vivre la notion d'hospitalité** dans l'accueil. Car l'hospitalité engage à la fois celui qui accueille et celui qui est accueilli.

La réflexion sur l'implication des citoyens devra aussi **tenir compte des nouvelles technologies et de la digitalisation de notre société**. En effet, ceux-ci impactent nos relations à l'accueil (l'accueil de l'autrui), à l'éducation, et à l'information véhiculée (quantité et liberté d'accès) mais modifient également notre rapport à la nature et aux liens qui nous unissent à elle.

## Objectifs

---

- Permettre aux habitants du territoire de devenir acteurs face aux bouleversements en cours et à venir.
- Promouvoir l'image et les valeurs du Parc.
- Démultiplier les moyens de rendre lisibles et accessibles les actions et missions du Parc.
- Accompagner les élu(e)s grâce à la diffusion et la réalisation d'outils d'aide à la décision et à la gestion (études, données, guides...).
- Amplifier le lien aux habitants dans tous les projets portés par le Parc.
- Sensibiliser aux richesses du territoire pour développer une fierté territoriale ouverte sur l'extérieur.
- Poursuivre l'accueil de tous les publics à la Maison du Parc et du Géoparc, au Musée du Poiré et sur l'ensemble du territoire.
- Organiser et animer un partage de l'ingénierie du territoire : mutualisation, recherche de complémentarité, mise en réseau...
- Identifier le Parc comme un relais de vulgarisation des résultats des GIEC régionaux sur le changement climatique sur son territoire.

## Rôles du Parc

---

Chef de file, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Promouvoir le label Parc.

Relayer les initiatives et actions menées par le Parc.

Fournir au Parc les éléments d'information nécessaires à la sensibilisation du public et des élus sur les risques naturels.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Accompagner techniquement et faciliter les actions menées par le Parc.

Relayer les initiatives et actions menées par le Parc.

Communiquer sur et avec le Parc.

### ▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Soutenir, accompagner et faciliter les actions menées par le Parc.

Relayer les initiatives et actions menées par le Parc.

Communiquer sur et avec le Parc.

### ▶ LES EPCI ET COMMUNES S'ENGAGENT À :

Soutenir, accompagner et faciliter les actions menées par le Parc.

Relayer les initiatives et actions menées par le Parc.

Communiquer sur et avec le Parc.

Participer au développement de sentiment d'appartenance au Parc.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Les habitants, les associations, les groupements d'habitants, la presse locale et régionale.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Systématiser la proposition de transmission d'informations sur le Parc via les outils de communication des collectivités (bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet...) et s'appuyer sur la presse pour faire connaître le Parc, ses actions, son territoire.
- Développer une "communauté numérique" des habitants du territoire à travers les réseaux sociaux (page Facebook, Instagram, newsletters, site Internet...).
- Développer des outils collaboratifs favorisant l'implication des habitants (inventaires participatifs, observatoire du territoire, GeoNature...).
- Réaliser et diffuser un "Journal du Parc" une fois par an, au plus près des habitants (diffusion toutes boîtes ou autres solutions).

- Créer un kit d'accueil "Bienvenue sur le territoire du Parc Normandie-Maine" à destination des nouveaux habitants du territoire en lien avec les communes pour sa réalisation et sa diffusion.
- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs, bénévoles ou professionnels partenaires, engagés dans la promotion des actions du Parc auprès des habitants ou des visiteurs du territoire et de leurs réseaux respectifs.
- Créer des espaces de participation et de co-élaboration avec les habitants au sein des projets sectoriels portés par le Parc ainsi qu'à l'échelle du territoire sur des questions transversales comme le climat, la biodiversité, l'agriculture, la forêt... (jury citoyen, conseil citoyen...).
- Réaliser un programme d'animation annuel qui participe à la découverte du territoire.
- Informer le public et les élus sur les risques naturels et faciliter l'accès à l'information sur la gestion et la prévention de ces risques.

## Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ *En quoi les actions menées ont-elles contribué à une meilleure connaissance et compréhension de l'outil Parc par les habitants ?*
- ▶ *Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à l'implication des habitants au sein de l'outil Parc ?*

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.1	Nombre de personnes sensibilisées annuellement par le Parc	Résultat	14 367 personnes <i>11 986 pers. via les Maisons de Parc, 2 381 pers. via les animations grand public, 596 via les action d'éducation, autres (non évalué)</i> (2021)	18 000 personnes <i>15 000 pers. via les Maisons de Parc, 3 000 pers. via les animations grand public, 400 via les actions d'éducation, 500 autres</i>	Tous les ans
i.2	Nombre de rencontres proposées à destination des habitants	Résultat	200 rencontres (2021)	300 rencontres	Tous les ans
i.3	Nombre de visites annuelles sur le site Internet du Parc	Résultat	42 358 visites <i>31 189 utilisateurs</i> (2021)		Tous les ans
i.4	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux animés par le Parc	Résultat	4011 abonnés <i>3 788 (Facebook), 214 (Youtube), 0 (Instagram)</i> (2022)		Tous les ans
i.5	Nombre de collectivités du Parc ayant réalisés au moins une communication du Parc pour ses supports de communication propres (bulletins communaux, site web, réseaux sociaux,...)	Réalisation	60 collectivités (2021)	50% par an 100% sur les 15 ans	Tous les ans

## MESURE 2.

# LE TISSU LOCAL, SUPPORT D'UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

► Orientation 1.1 : Des habitants co-auteurs de la résilience

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 4  
MESURE 8

### Mise en contexte

Territoire peu peuplé, le Parc Normandie-Maine bénéficie d'un tissu local de qualité. Garant du lien social, ce tissu dispose d'une légitimité issue de la mobilisation de citoyens sur des projets qui contribuent à faire vivre le territoire, tout en permettant l'épanouissement individuel et collectif.

Ces espaces sociaux, formalisés ou non, constituent des lieux de rencontres, d'entraide, de solidarité où les échanges s'effectuent sur des bases souvent coopératives en permettant la rencontre des différentes catégories sociales et d'âge.

Riche dans sa diversité (objets, statuts, structures...), le tissu local peut assurer des services complémentaires au service public et est indispensable à la construction de liens. Sa communication est assez peu formalisée, souvent dématérialisée, et circonstanciée. Les

adhérents se multiplient généralement par connaissance et ont en commun une énergie créatrice très forte.

Parmi ces espaces, on peut notamment citer les associations sportives, culturelles, de protection, de parents d'élèves, les centres sociaux, les comités des fêtes, les médiathèques... Ce modèle, grâce à sa réactivité temporelle et géographique de proximité, contribue au développement local. L'ensemble de ces structures apporte des solutions contribuant à la résilience des territoires et intègre dans leur modèle de fonctionnement l'initiative, la coopération et l'innovation.

Fédérant les énergies, ce réseau est un partenaire incontournable de la vie locale et constitue un relais indispensable du projet de territoire porté par le Parc.

### Enjeux

La diversité du tissu local permet de nourrir une approche systémique et transversale des projets, adaptée au contexte local. Le renforcement de cette dynamique, qui permettra également de **mieux connecter le Parc avec les habitants**, est donc fondamental et constitue un préalable indispensable au développement de la coopération et à l'atteinte des ambitions de la charte.

Dans cette optique, **il conviendra de repérer et d'accueillir les initiatives** qui prennent la forme d'espaces communs,

qu'il s'agisse de lieux physiques (jardins partagés par exemple) et/ou de dialogue et d'échange. Une fois identifiées, **elles devront être médiatisées, amplifiées et**, suivant les besoins, **accompagnées**.

La volonté de développer la coopération et la solidarité du territoire induit **une démarche en constante adaptation**. Sa mise en œuvre effective nécessite dès lors **une véritable réciprocité** de la part de l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire de la part du Parc mais également de la part des habitants.



Le Parc devra ainsi nécessairement **créer les conditions permettant la libre expression et l'implication inclusive du tissu local dans le projet de territoire** en faisant en sorte que tous les habitants aient les moyens de participer en tant que membres valorisés et respectés. Enfin,

grâce à ses équipements accessibles à tous les publics, le Parc veillera ainsi à ne pas exclure les publics dits "empêchés" qui contribuent aussi pleinement à la dynamique du territoire.

## Objectifs

---

- Identifier et mieux connaître le tissu local du territoire susceptible de coopérer avec le Parc pour faire converger les énergies.
- Faire savoir et inviter le plus largement possible à participer aux actions du Parc en laissant des espaces à construire ensemble.
- S'enrichir de la connaissance et des actions du tissu local pour gagner en pertinence et favoriser les croisements d'initiatives.
- Développer des partenariats avec le tissu local pour ancrer les projets du Parc.
- Coconstruire et soutenir le développement cohérent de Tiers lieux.
- Mêler les publics (intergénérationnel, socioprofessionnel, empêchés...) et favoriser la création d'espaces partagés dans les communes (jardins, espaces verts...).
- Poursuivre la formation de l'équipe du Parc sur les méthodes coopératives et participer à essaimer ces méthodes sur le territoire.

## Rôles du Parc

---

Animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Soutenir l'émergence des Tiers lieux.

Soutenir la vie associative.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Favoriser le développement des initiatives locales et des espaces partagés dont les tiers lieux.

Associer le Parc dans l'animation territoriale autour des politiques régionales.

Soutenir la vie associative.

Identifier le Parc comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir qui sont dans ses domaines de compétence.

▶ **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Favoriser le développement des initiatives locales et des espaces partagés.

Soutenir la vie associative.

▶ **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Mettre en relation les initiatives locales et les projets portés par le Parc.

Développer des espaces partagés dans l'espace public.

Soutenir la vie associative.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Les associations, les Fabriques d'initiatives, les Tiers lieux.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Capitaliser les relations et les activités des acteurs avec lesquels le Parc est en contact et se donner les moyens de diffuser cette information.
- Organiser le partage des expériences par l'organisation d'un forum permettant au tissu local de valoriser et d'échanger sur les actions/mobilisations menées sur le territoire du Parc.
- Participer à des appels à projet de valorisation des actions du tissu local (exemple "Pétillantes Initiatives" portées par la Fondation de France).
- Construire des partenariats avec le tissu local dans le cadre des projets sectoriels ou géographiques portés par le Parc (exemple dans le cadre d'un Atlas de la biodiversité communale du lien créé avec les médiathèques et le comité des fêtes local).
- Poursuivre la formation de l'équipe du Parc sur les méthodes coopératives, essaimer sur le territoire et proposer des formations sur cette thématique ouverte au tissu local.
- Sensibiliser aux dispositifs Tiers lieux pour participer à leur création sur le territoire et engager des actions avec ceux déjà existants.
- Intégrer dans les démarches du Parc la démultiplication d'espaces partagés sur le territoire pour favoriser la rencontre et la solidarité.
- Participer aux espaces de concertation régionaux et/ou réseaux régionaux sur la transition écologique, le développement durable pour assurer la promotion des initiatives locales et aider les décideurs, les bailleurs et les différentes têtes de réseaux à proposer des ressources pédagogiques, des formations ou encore des dispositifs financiers pertinents pour les acteurs du territoire.

## MESURE 3.

PRIORITAIRE

## FAIRE LE PARI DE LA JEUNESSE

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

► Orientation 1.1 : Des habitants co-auteurs de la résilience

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 14

### Mise en contexte

Le public “jeune” constitue un public cible extrêmement hétérogène, en termes d’âge, de profils, d’attentes, de statuts... Il est néanmoins entendu sous le terme *jeunesse*, l’ensemble des individus compris de l’enfance jusqu’aux jeunes adultes (environ 25 ans).

Centré au départ sur l’éducation à la nature, l’investissement du Parc concernant ce public n’a fait que s’accroître au fil des années et a pris une dimension plus large en s’ouvrant à l’éducation au territoire (aux patrimoines, au climat, à la citoyenneté, au lien avec le vivant, au bâti, à la géologie...).

Menées à des fins d’apprentissage souvent en appui de projets techniques, les actions pédagogiques réalisées ont pour objectif de familiariser les jeunes avec leur environnement et de favoriser une culture de l’engagement. Quel que soit le cadre d’intervention (scolaire, formations professionnalisantes, actions réalisées en dehors du cadre éducatif...),

le territoire du Parc, appréhendé comme support éducatif, permet de proposer une approche pluridisciplinaire.

Ces actions menées en collaboration étroite avec l’Education Nationale sont mises en œuvre par un réseau de structures locales d’éducation à l’environnement et aux patrimoines, avec le soutien ponctuel d’autres acteurs du territoire (agriculteurs, agents forestiers...). L’offre éducative du Parc participe ainsi à l’enrichissement et à la valorisation des pratiques éducatives présentes sur le territoire en développant des méthodologies innovantes et transférables.

Acteurs clés du territoire d’aujourd’hui et de demain, les jeunes doivent être accompagnés et entendus. Leur sensibilisation et leur mobilisation, en tant que co-auteurs de la résilience, sont donc essentielles.

### Enjeux

Les actions d’éducation et de sensibilisation **font partie des cinq missions confiées aux Parcs naturels régionaux**. L’éducation au territoire permet aux individus d’acquérir les connaissances, les comportements et les compétences nécessaires pour participer à la préservation de la vie.

Malgré une nature omniprésente, notre territoire n’échappe paradoxalement pas au phénomène de déficit de nature,

c’est-à-dire à la **déconnexion que nos sociétés connaissent vis-à-vis du monde naturel**. Au même titre que les acteurs de l’éducation au territoire et que les acteurs de la culture, qu’elle soit scientifique ou artistique, le Parc et son réseau d’intervenants doivent contribuer à cette reconexion notamment en favorisant la formation, l’accompagnement à l’expérimentation et la diffusion de pratiques éducatives adaptées à cet enjeu.



Pour **permettre la participation effective de la jeunesse à la mise en œuvre du projet de territoire**, le Parc doit créer des espaces de dialogue leur permettant d'exprimer leurs besoins, leurs aspirations et leurs attentes. Ils doivent pouvoir prendre part individuellement et collectivement aux décisions qui les concernent, être "co-élaborateurs" des politiques publiques pour créer des dispositifs pensés avec eux.

Si l'accès à l'information et la participation citoyenne sont indispensables à l'implication des jeunes, il est tout aussi essentiel d'assurer l'attractivité du territoire pour eux (logement, travail, accès à l'enseignement supérieur, aux services, à la culture...). Il conviendra ainsi de les

soutenir et de les accompagner dans leur projet d'installation sur le territoire. **Le soutien à l'insertion sous toutes ses formes** (soutien aux décrocheurs scolaires, jeunes en rupture, formation pour jeunes adultes, insertion par le travail) jouera également un rôle important.

**Représentant la vitalité du territoire de demain** et clé indispensable à la construction de la résilience, c'est en effet la nouvelle génération qui choisira de s'installer, travaillera, se logera, aura des loisirs, consommera sur le territoire... La réussite de cet enjeu est d'autant plus importante que le territoire va devoir faire face à de nombreux départs à la retraite, notamment dans les domaines agricoles, sylvicoles et artisanaux.

## Objectifs

- Poursuivre et accroître une politique éducative et des projets innovants à destination des établissements socio-éducatifs du territoire.
- Démultiplier l'éducation tournée vers la nature.
- Créer des espaces participatifs dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques en faveur de la jeunesse pour les inclure dès le plus jeune âge et développer une culture de l'engagement.
- S'impliquer aux côtés des structures de formation, d'insertion et de professionnalisation pour sensibiliser les jeunes aux enjeux du territoire.
- Encourager les liens intergénérationnels, promouvoir le lien social et l'insertion professionnelle.
- Positionner le Parc comme un territoire d'expérimentation pédagogique sur l'accompagnement à la transition écologique.

## Rôles du Parc

Coordinateur, opérateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Décliner de manière opérationnelle les stratégies nationales et permettre l'expérimentation sur le Parc.

Décliner localement les conventions entre les Ministères et la Fédération des Parcs au service de la jeunesse.

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires et le Parc afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

Soutenir une politique en faveur de l'insertion des jeunes.

Missionner un enseignant en service éducatif afin d'accompagner le Parc dans la déclinaison de son projet pédagogique et d'être facilitateur auprès des autres enseignants.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Accompagner les démarches de médiations innovantes, soutenir l'expérimentation et la formation professionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans.

Faciliter la mise en relation du Parc avec les structures socio-éducatives relevant de leur compétence ainsi qu'avec les partenaires régionaux (GRAINE...) et les ressources disponibles.

S'appuyer sur le Parc pour développer les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Soutenir une politique en faveur de l'insertion des jeunes.

Identifier le Parc comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir qui sont dans ses domaines de compétence.

### ► LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Promouvoir l'outil Parc dans leurs politiques d'enseignement et de formation afin de permettre l'expérimentation de dispositions pédagogiques inclusifs à destination des collégiens.

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires et le Parc afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

### ► LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Co-construire avec les partenaires locaux leur contrat éducatif local en incluant au cœur des préoccupations les enjeux de développement durable.

Relayer auprès des écoles, centres de loisirs et jeunes sur leurs territoires les programmes proposés par le Parc.

Encourager des instances de dialogue et de co-élaboration avec les jeunes du territoire.

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires et le Parc afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Associations locales, Caisses d'Allocations Familiales, Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, Education nationale, Enseignement privé, Etablissements d'enseignement agricole, Etablissement pour l'insertion dans l'emploi, Ligue de l'enseignement, Rez'Orne, Services sociaux, Universités.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'éducation au territoire et l'implication des élèves dans des projets participatifs.
- Expérimenter la classe (la garderie, la crèche...) à l'extérieur sur les modèles développés dans les pays scandinaves.
- Accompagner les collectivités, y compris dans le degré d'acceptabilité, dans la création d'espaces verts (arbres, jardins...) au sein des établissements recevant des jeunes (contact à la nature et lutte contre les îlots de chaleur).
- Accompagner les EPCI dans la création d'instances de consultation de la jeunesse.
- Initier avec les communes et les EPCI une réflexion sur l'opportunité pour les jeunes et les enfants de se réapproprier l'espace public (cf. Rues aux enfants, rues pour tous...).
- Formaliser les relations partenariales (conventions...) avec les établissements de formations professionnalisantes afin de faciliter la mobilisation de l'équipe du Parc au sein des parcours de formation et encourager l'utilisation du territoire comme sujet ou support d'apprentissage.
- Former les équipes d'animateurs locaux (CSLH, sportifs...) et les acteurs de la petite enfance (assistantes maternelles, personnel de crèche...) en matière de reconnexion à la nature et d'animation nature.
- Proposer et formaliser des missions sur le territoire du Parc pour accueillir des jeunes en service national universel (SNU).
- Organiser des échanges intergénérationnels ponctuels sur la transmission de savoir-faire et spatiaux avec l'ouverture de résidences partagées sur le format Habit'âge.

## Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ *En quoi les actions menées ont-elles contribué à une meilleure sensibilisation des jeunes aux enjeux du territoire ?*
- ▶ *Dans quelle mesure la coordination des partenaires par le Parc a-t-elle favorisé l'implication des jeunes dans les projets du territoire ?*

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.6	Nombre de jeunes de moins de 14 ans et de moins de 29 ans habitant sur le territoire	Évolution	30% de moins de 29 ans <i>0-14 ans : 17%, 14-29 ans : 13%</i> (2016)	32% de moins de 29 ans	Mi-parcours
i.7	Nombre de jeunes de moins de 18 ans ayant participé à une action du Parc	Résultat	652 jeunes <i>Maison de Parc (non évalué), 56 en animations grand public, 596 en actions d'éducation, autres (non évalué)</i>	1 000 jeunes	Tous les ans
i.8	Nombre d'animations et de projets menés dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc (scolaire et hors cadre scolaire)	Résultat	30 projets de classes 86 animations scolaires (2021)		Tous les ans
i.9	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc	Résultat	596 élèves 2 231 demi-journées élèves (2021)		Tous les ans

## MESURE 4.

# LA CULTURE, UN PUISSANT LEVIER D'APPARTENANCE

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

▶ Orientation 1.1 : Des habitants co-auteurs de la résilience

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 2  
MESURE 5  
MESURE 8



MESURE 14



MESURE 19

### Mise en contexte

L'Unesco définit la culture comme *"l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances."* En novembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié un rapport mettant en évidence le lien entre les arts et la santé des êtres humains. La présente mesure a vocation à s'intéresser à la culture sous toutes ses formes tant dans sa fonction de créer du lien que de faire du bien.

L'offre de culture est protéiforme sur le territoire. Différents acteurs publics (Direction régionale des affaires culturelles, services culturels régionaux et départementaux, réseaux des Musées de Normandie, Fabrique des Patrimoines...), mais aussi privés proposent une offre culturelle, permanente ou ponctuelle, dans différents lieux (centre culturel, médiathèque, Centre des Monuments nationaux, musée, lieu de résidence,

ville ou village), notamment en lien avec le Parc.

S'appuyant sur ses équipements et à travers l'ensemble de ses missions, le Parc porte une offre d'animations et d'activités culturelles fortement orientée vers la découverte des patrimoines et des savoir-faire. Cette invitation à la découverte s'appuie sur diverses approches sensibles, ludiques, festives des patrimoines, du territoire et des actions par une offre de spectacles vivants, d'expositions, de créations artistiques, de visites adaptées, de supports littéraires et artistiques, d'ateliers...

La démarche culturelle du Parc a cela de spécifique qu'elle est en interaction permanente avec les autres missions portées par lui : la biodiversité, l'aménagement du territoire, le géotourisme... Elle développe ainsi une approche systémique sur les enjeux de son territoire et non par secteurs culturels.

### Enjeux

La culture constitue un **vecteur de rencontre, de sensibilisation, d'expression et de coopération**. Elle est **essentielle au développement d'un sentiment d'appartenance** grâce à la mobilisation de l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent le territoire du Parc.

Adossée au projet de territoire, **la culture doit participer à l'éveil des consciences, permettre la transmission et la valorisation des savoirs et patrimoines ainsi que le partage des valeurs portées par le Parc**. En la matière, les habitants auront une place importante dans cette démarche dans l'objectif de recueillir



et de partager leurs perceptions et représentations des différents patrimoines.

Source de plaisir et d'émerveillement, la culture offre des expériences marquantes du point de vue émotionnel ou intellectuel, qu'elles soient **plaisantes ou dérangeantes**. Elle **participe aussi au développement des connaissances et à l'éveil des sens, de la créativité, à l'ouverture aux autres, au dialogue et à la solidarité**. Elle contribue ainsi à créer et à faire vivre un lien entre les générations, entre les catégories socioprofessionnelles et à faire tomber des idées reçues et/ou des barrières.

Puissant levier de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie, de

développement économique, le renforcement de la vie culturelle est indispensable sur le territoire. **Le Parc entend concourir à la diversité culturelle sur son territoire au même titre qu'à la biodiversité** pour participer à l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, **la synergie entre les acteurs devra être recherchée** afin d'accroître la diversité et la visibilité de l'offre. Le Parc devra ainsi contribuer à la dynamique en diffusant et en s'associant de manière circonstanciée aux actions mais également en construisant une offre complémentaire et innovante pour et avec les habitants dans les zones peu ou mal pourvues.

## Objectifs

---

- Faire de la culture un mode de transmission privilégié des valeurs et des missions portées par le Parc.
- Amplifier la participation du Parc au développement d'une diversité d'offre culturelle sur le territoire et accroître la visibilité de l'ensemble des offres culturelles sur le territoire.
- Faire du Parc une vitrine exposant la création artistique qui émane du territoire et attirer de nouveaux spectateurs.
- Organiser des espaces de participation des habitants à la vie culturelle (rencontre avec des artistes, participation à la création...).
- Soutenir le développement ou la pérennité des manifestations de portée territoriale valorisant les spécificités du territoire.
- Collecter et valoriser la mémoire locale en matière de savoir-faire et de patrimoine immatériel.
- Faciliter l'émergence de la culture dans les espaces naturels protégés et les sites patrimoniaux.
- Valoriser les géosites et les sites patrimoniaux par des approches culturelles.

## Rôles du Parc

---

Animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Soutenir le Parc dans ses projets de développement culturel.

Faire bénéficier le Parc de l'accompagnement des conseillers de la DRAC.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Accompagner le Parc dans la coordination et la valorisation d'une politique culturelle sur son territoire.

Encourager les partenariats avec les acteurs culturels sur son territoire.

Favoriser la connaissance réciproque des initiatives et actions menées sur le territoire du Parc.

Identifier le Parc comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir qui sont dans ses domaines de compétence.

### ▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Soutenir le développement d'une politique culturelle sur le territoire.

Soutenir le Parc dans ses projets de développement culturel et les valoriser.

Développer des partenariats.

### ▶ LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Contribuer à l'accueil de spectacles et d'artistes en résidence.

Développer des partenariats.

Valoriser les actions culturelles portées par le Parc.

Participer à la protection et la valorisation du patrimoine vernaculaire (four à pain, lavoir, borne, mur...).

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Les associations et établissements culturels et artistiques du territoire (salles de spectacles, cinémas, compagnies, Musées, conservatoires, la Fabrique des Patrimoines, médiathèques, bibliothèques, festivals...).

## Propositions d'actions concrètes

---

- Amplifier l'offre culturelle et les partenariats au sein des équipements du Parc et développer les approches culturelles dans tous les domaines d'intervention du Parc.
- Mettre à disposition, dans la mesure du possible, la Maison du Parc et du Géoparc et le Musée du Poiré pour proposer des résidences d'artistes et les promouvoir.
- Porter des propositions artistiques dans des lieux patrimoniaux.

- Développer des partenariats avec la Direction régionale des affaires culturelles et les réseaux et s'appuyer sur les dispositifs existants (type contrat Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse).
- Concevoir une offre culturelle impliquant une participation des habitants (exposition, partage des savoir-faire et expériences...).
- Impliquer des habitants dans des projets de réalisation d'œuvres et d'ouvrages collectifs (land art, paysages sonores, restauration de murs de pierre sèche, taille de trognes, spectacle vivant...).
- Travailler en lien avec les missions du Parc avec les écoles artistiques du Parc (école de photos, de dessin, de musique, d'arts et jardins...).
- Renforcer le partenariat avec les bibliothèques et médiathèques du territoire lors de la réalisation de projets sectoriels portés par le Parc.

## MESURE 5.

PRIORITAIRE

# LES HABITANTS, ARTISANS DES PAYSAGES DE DEMAIN

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

▶ Orientation 1.1 : Des habitants co-auteurs de la résilience



EN LIEN AVEC



### Mise en contexte

À cheval sur plusieurs entités paysagères, le territoire du Parc est riche d'une mosaïque de paysages très variés, et de qualité, qui contribuent à son attractivité touristique et dessinent un cadre de vie apprécié de ses habitants. Le fait d'être à la fois peu densément peuplé et réuni autour de reliefs étonnants dans l'Ouest de la France offre aux paysages un important capital de départ pour conserver leurs spécificités et s'adapter aux changements.

Défini par la convention européenne du paysage adoptée en 2000 à Florence comme *"une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et leurs interrelations"*, le paysage est intrinsèquement évolutif et soumis à de nombreuses pressions. Parmi celles-ci, citons les constructions d'habitats et de zones d'activités banales, les arrachages de vergers et de haies, les coupes à blanc, les plantations monospécifiques, l'agrandissement de bâtiments agricoles et du parcellaire

ou encore certaines infrastructures routières et l'aménagement de leurs abords. Toutes ont un impact important sur les paysages. S'ils ne sont pas maîtrisés, certains projets ponctuels peuvent également avoir un impact fort, comme les éoliennes, les panneaux photovoltaïques au sol, la publicité ou encore les poteaux des réseaux électriques et de télécommunication.

Le Parc, adossé aux politiques publiques nationales et locales qui visent à lutter contre la banalisation du paysage, l'étalement urbain ou encore la simplification des paysages ruraux, s'est engagé depuis de très nombreuses années sur cette thématique en conseillant le plus en amont possible les porteurs de projets, en accompagnant, animant et valorisant des expérimentations répondant aux objectifs de qualité paysagère (travail sur les centres-bourgs, cartographie des vergers et du bocage...).

### Enjeux

Facteur de bien-être grâce à ses effets thérapeutiques en termes de santé et de moral, le paysage constitue également un marqueur fort d'appartenance : se réclamer d'un territoire, c'est aussi se référer à un paysage. Il représente en outre un élément clé à prendre en compte et à mobiliser dans le cadre de la construction d'une stratégie de résilience.

Cette approche devra intervenir dans la résolution de nombreuses problématiques : préservation des milieux, gestion des risques, de l'eau, dépollution, transition énergétique et écologique... Il est donc important de **suivre et d'évaluer les différentes pressions subies par le paysage pour pouvoir construire collectivement des solutions respectueuses, cohérentes, innovantes et surtout partagées.**

Si les collectivités jouent un rôle fondamental en la matière, les **habitants doivent également occuper une place centrale dans la définition et la préservation des paysages du territoire**. Avec un capital de départ important et des structures paysagères globalement stables, l'érosion lente de la qualité est peu perçue des habitants, qui en sont pourtant les acteurs principaux. Par exemple, si les crêtes boisées et les grands éléments paysagers se maintiennent, il peut être difficile sans un œil avisé de se rendre compte que tel ou tel coteau s'est couvert de pavillons banals. C'est donc avec eux, et pour les habitants et les touristes, que les paysages doivent être imaginés, souhaités et rêvés.

**Certains paysages du territoire, identifiés sur le plan de Parc, devront faire l'objet d'une vigilance particulière au regard de leur spécificité et des enjeux qu'ils concentrent.**

Sur le plan de Parc, l'encart n°1 "Inventaire et protection des patrimoines" définit trois zones particulières. Les zones de haute valeur culturelle et paysagère sont constituées des sites classés, des sites inscrits et des sites patrimoniaux remarquables. Les zones de protection de l'alimentation en eau sont constituées des aires d'alimentation de captage (AAC), les périmètres de protection de captage (PPC) ainsi que les zones d'actions renforcées (ZAR). Enfin, les zones de haute valeur écologique et géologique qui sont constituées des arrêtés de préfectoraux de protection de biotope (APPB), les espaces naturels sensibles (ENS), les sites d'intérêt communautaire (SIC), les sites géologiques et pierriers, les réserves biologiques, les réserves naturelles régionales (RNR), les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 et les zones de protection spéciale (ZPS).

L'encart n°2 "Réservoirs et continuités écologiques" spatialise la trame verte (réservoirs de biodiversité, continuités fonctionnelles et secteurs prioritaires de restauration de corridors) et la trame bleue (réservoirs et corridors).

En cohérence avec les orientations pour la remise en bon état des continuités écologiques, quatre ensembles paysagers (ensembles paysagers emblématiques, paysages d'intérêt, paysages à restructurer et paysages de vergers haute-tige) ont été définis et font l'objet d'objectifs de qualité paysagère.

Les **"ensembles paysagers emblématiques"** sont identifiés pour leur caractère pittoresque, leur continuité entre crêtes boisées et bocages formant de vastes "bassins de vue" aux successions d'horizons. Ainsi, les paysages de lignes de crêtes n'ont pas vocation à recevoir des projets qui altèrent la dominante non bâtie de ces espaces, la continuité visuelle entre ces points hauts et la représentation de l'échelle d'altitude par rapport aux repères du paysage existant.

Bien que moins structurés et moins vastes, les **"paysages d'intérêt"**, qu'ils soient ponctuels ou en marge des paysages emblématiques, méritent aussi d'être préservés car ils représentent des paysages d'intérêt formant un écrin ou des sites d'intérêt ponctuel.

Les autres paysages, dits **"paysages à restructurer"**, moins marqués par le relief et/ou ayant subi des atteintes (principalement régression des structures arborées et banalisation par l'urbanisation), sont à reconquérir.

Enfin, les **paysages de vergers haute-tige**, plus denses sur la Poiraise du Domfrontais, sont les seuls paysages du territoire rares à l'échelle mondiale sur une telle superficie. Au regard de la disparition de ce patrimoine, cette exception doit faire l'objet de mesures ambitieuses, concertées et mobilisatrices.



## Objectifs de qualité paysagère

### Transmettre le caractère pittoresque des crêtes et des ensembles paysagers emblématiques du Parc :

- Conserver l'intégrité des lignes de crêtes et des coteaux visibles.
- Préserver la lisibilité des structures topographiques et les points de vue depuis les crêtes sur les bassins visuels majoritairement naturels ou agricoles en :
  - garantissant leur caractère naturel ou agricole ;
  - garantissant la continuité visuelle de crête à crête et les profondeurs de champs formées par les successions d'horizons formant un écrin notamment sur les sites classés ou inscrits ;
  - prenant en compte la représentation de l'échelle d'altitude par rapport aux repères du paysage existant ;
  - prenant en compte les belvédères et points de vue ;
  - prenant en compte l'impact cumulatif de projets d'aménagement.
- Intégrer la dimension paysagère à la gestion forestière : études paysagères (zones de coupes, proportion entre résineux et feuillus sur les crêtes...) et/ou études d'impact en concertation avec les habitants.
- Maintenir et reconquérir des paysages pittoresques (cluses, landes, pierriers...) permettant de révéler le relief.
- Rendre accessible et visible l'importance des reliefs dans le sentiment d'appartenance au territoire.

### Affirmer la présence de l'arbre dans les paysages :

- Dans le périmètre d'action de la Poiraille claire du Domfrontais figurant au plan de Parc : identifier pour préserver ou classer dans les documents locaux d'urbanisme les vergers haute-tige afin de contribuer à l'instauration d'un dialogue pour leur pérennisation. En l'absence de plan local d'urbanisme, mettre en place une délibération de protection des vergers après enquête publique à l'échelle du périmètre d'action de la Poiraille claire du Domfrontais.
- Au sein des ensembles paysagers emblématiques et paysages d'intérêt du plan de Parc : identifier pour préserver ou classer les bocages et les vergers haute-tige dans les documents locaux d'urbanisme, en particulier : les bocages de pente, les bocages de haies plessées, les autres alignements intéressants (alignements de bords de route, arbres isolés...), les haies basses anciennes pénétrant jusque dans les villages, et tout autre élément paysager permettant de lier espaces urbanisés et bocage environnant.
- Accompagner les transmissions d'exploitations agricoles et les réorganisations foncières pour permettre une gestion intégrée des paysages.
- Préparer le bocage de demain en s'adossant au label Haie pour sa valorisation et en renouvelant la pyramide des âges des arbres et des haies existantes.

### Reconquérir les secteurs de paysages banalisés ou menacés d'abandon, en priorité au sein des ensembles paysagers emblématiques, les paysages d'intérêt et les "Cœurs de villages remarquables, à reconquérir" (cf. plan de Parc) :

- Tendre vers un arrêt de l'urbanisation par des zones d'activités ou d'habitations banalisant le paysage, en priorité sur les coteaux contribuant aux successions de plans paysagers à dominante naturelle ou agricole.

- En priorité dans les paysages à restructurer et les espaces touchés par l'urbanisation banale au sein des paysages emblématiques, soigner la qualité de transition entre paysages urbanisés et non urbanisés, en s'appuyant sur les motifs naturels du paysage.
- Rendre désirables les paysages de centres-bourgs et les valoriser avec les habitants en adaptant le tissu urbain aux besoins des habitants (rénovation, réouverture et recomposition du tissu urbain, végétalisation, relocalisation des activités...), en priorité dans les villes et villages identifiés "cœurs de villages remarquables, à reconquérir" sur le plan de Parc.
- En priorité dans les paysages à restructurer du plan de Parc, recomposer la constellation de hameaux avec les habitants : protéger, réhabiliter le patrimoine rural en torchis et les autres bâtis d'intérêt des villages et hameaux, en proposant des rédactions adaptées des documents d'urbanisme (notamment en encadrant les changements de destinations de bâtiments anciens de qualité) et en faisant participer les habitants à l'identification du bâti.
- Reconquérir des séquences paysagères marquées par les infrastructures routières existantes et porter une exigence de qualité paysagère pour les projets futurs.
- Identifier, protéger et rénover, avec des matériaux adaptés (bois, pierre...), le patrimoine bâti ancien remarquable.
- Veiller à l'intégration paysagère et à la qualité architecturale des nouvelles constructions.
- Rechercher l'enfouissement total des réseaux électriques et de télécommunication, à défaut exercer une grande vigilance à l'impact sur les haies de bords de route et à l'intégration paysagère des poteaux de support.

**Maîtriser la publicité extérieure et les enseignes (se référer aussi à la page 61 de la charte) :**

- Restreindre la réintroduction à titre dérogatoire de la publicité (via des règlements locaux de publicité) aux zones agglomérées présentant une forte densité de services, de commerces et d'activités. Les prescriptions autorisant la réintroduction mesurée de dispositifs seront obligatoirement plus contraignantes que les règles nationales.
- Intégrer dans les RLP(i) les objectifs de qualité paysagère susvisés, notamment ceux relatifs aux vues lointaines, à la qualité des entrées d'agglomération, à l'impact sur le bâti ancien et leurs abords, aux sites identifiés en "site patrimonial remarquable" ainsi qu'aux abords des monuments inscrits ou classés.
- Privilégier les dispositifs présentant une implantation et des formats aussi réduits et harmonieux que possible afin de limiter leur impact environnemental et paysager en se référant au guide de bonnes pratiques "publicité et signalétique".
- Permettre, grâce à des panneaux routiers bien intégrés, la signalisation des entreprises dans et hors zone agglomérée, notamment via la signalisation d'information locale (SIL).
- Interdire l'introduction de dispositifs lumineux pour les pré-enseignes et la publicité et appliquer les règles d'extinction pour les enseignes existantes.

## Rôles du Parc

---

Animateur, partenaire.

Garant du respect de sa Charte dans la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme et dans le respect du principe de compatibilité.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Protéger les structures paysagères du territoire du Parc.

Accompagner le Parc dans la mise en oeuvre des objectifs de qualité paysagère sur le territoire.

Associer ou consulter le plus en amont possible le Parc dans le cadre des schémas d'aménagements, atlas des paysages et des projets d'aménagements sur le territoire.

Améliorer l'intégration paysagère des aménagements routiers qu'il réalise.

Permettre l'implantation de signalétiques d'information locale ou de tout autre dispositif harmonisé pour les entreprises notamment fabriquant ou commercialisant des produits du terroir sur les routes nationales.

Former et sensibiliser le personnel technique (Direction interdépartementale des routes...) aux spécificités des paysages du territoire du Parc.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Accompagner le Parc dans l'animation et la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère sur le territoire.

Intégrer et contribuer à répondre aux objectifs de qualité paysagère dans ses projets.

Favoriser la connaissance réciproque des initiatives et actions menées sur le territoire du Parc.

Associer le Parc aux travaux de recherche et de recensement sur le patrimoine traditionnel non classé.

Identifier le Parc comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir qui sont dans ses domaines de compétence.

### ▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Associer ou consulter le plus en amont possible le Parc dans l'élaboration de schémas stratégiques d'aménagements et de projets d'aménagements.

Accompagner le Parc dans la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère sur le territoire.

Former et sensibiliser le personnel technique aux spécificités des paysages du territoire du Parc.

### ▶ LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Associer ou consulter le plus en amont possible le Parc dans l'élaboration de documents locaux d'urbanisme et de projets d'aménagements et d'élaboration des Plans paysages.

Transposer les enjeux et objectifs de qualité paysagère de la Charte dans leurs documents locaux d'urbanisme.

Assurer la qualité environnementale, paysagère et architecturale de leurs projets d'aménagement de zones d'activités.

En l'absence de plan local d'urbanisme, à prendre des délibérations de protection de vergers (déclaration préalable à l'abattage) après enquête publique, dans le périmètre de la Poiraise claire du Domfrontais.

Délimiter précisément dans les documents d'urbanisme ou en annexe de ceux-ci, les structures paysagères qui les concernent et leurs éléments caractéristiques ou "éléments de paysages" et rédiger des intentions qualitatives concernant les opérations prévues afin de préserver la qualité architecturale, paysagère et environnementale.

Interdire la plantation d'essences monospécifiques et encourager les essences locales.

Impliquer le plus en amont possible le Parc lors de la création de Règlements locaux de publicité (intercommunaux) sur le territoire et respecter les règles énoncées par la charte.

Faire respecter les règles édictées dans le cadre des Règlements locaux de publicité (intercommunaux) lorsqu'ils existent.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Habitants, Associations, Chambres consulaires, Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement, Comité de soutien aux organismes de défense et de gestion des appellations cidricoles de Normandie et du Maine, Office national des forêts, Opérateurs téléphoniques et de réseaux, Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Accompagner les projets des collectivités (urbanisme opérationnel et planification, aménagement, chartes paysagères et architecturales...) en association avec les partenaires et promouvoir les "Plans paysages".
- Expérimenter auprès des habitants des projets de réparation de paysages d'habitat pavillonnaire banal pour les rendre plus résilients et plus intégrés aux paysages : effacement des clôtures sans remembrement foncier, plantations d'arbres et d'arbustes, gestion différenciée des espaces enherbés, architecture...
- Expérimenter la mise en œuvre de résidences d'artisans dans les centres-bourgs. Inspiré de la résidence d'artistes et avec les habitants, le Parc impulsera l'installation de résidences d'artisans, qui viendront habiter un centre-bourg et le transformer avec la complicité des habitants. Leurs interventions pourront inclure des actions sur les espaces publics, le végétal, le bâti ancien.
- Suivre l'évolution du taux d'occupation des hameaux et des bourgs et le partager avec les habitants.

- Conventionner avec les gestionnaires de réseaux routiers pour mettre en place des aménagements respectueux du paysage (glissière de sécurité en bois, traitement des marquages au sol, plantations sur giratoires et bas-côtés, délaissés...).
- Conventionner avec les gestionnaires de réseaux télécommunication et électricité pour la gestion des haies, l'enfouissement et l'intégration paysagère des réseaux.
- Instaurer, dans le cadre de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme, des commissions locales participatives pour réaliser de manière concertée les identifications des motifs et structures paysagères (haies, vergers...) et pour suivre leurs évolutions (mesures compensatoires, instruction des déclarations préalables de travaux...).
- Accompagner les études, la concertation et les enquêtes publiques à l'échelle de la Poiraise claire du Domfrontais, nécessaires pour rendre effectives des protections.
- Mener une action sur le lien entre géodiversité et implication paysagère avec les habitants d'un secteur du Parc dans une dynamique de reconnaissance géopatrimoniale.
- Mener des actions pour améliorer l'insertion paysagère notamment des entrées et des sorties de villes ou de bourgs.
- Participer aux démarches engagées par l'Etat pour la définition concertée de plans de gestion ou de recommandation de gestion (pour les sites les moins étendus) incluant un travail de refonte de signalétique informative sur les sites classés et inscrits.
- Réouvrir certains paysages ayant subi un emboitement suite à l'abandon de pratiques pastorales.

## Questions évaluatives et indicateurs

- L'accompagnement du Parc a-t-il permis d'agir en faveur des paysages emblématiques et de lutter contre la banalisation des paysages ?

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	T0 (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.10	Nombre de kilomètres de haies sur le territoire	Évolution	17 500 km (2010) <i>Données 2020 en cours d'acquisition</i>	Maintien du linéaire 2020	Mi-parcours
i.11	Surface de vergers haute tige sur le territoire	Évolution	2947 ha (2016)	Maintien de l'état initial	Mi-parcours
i.12	Surface de vergers haute-tige préservés par un arrêté ou classés dans les documents d'urbanisme	Résultat	0 ha (2022)		Mi-parcours
i.13	Nombre d'actions de conseils réalisés par le Parc sur la prise en compte des paysages	Réalisation	1 plan paysage <i>(Cdc des sources de l'Orne)</i> 13 avis émis (2021) 5 conseils ponctuels (2021)		Tous les ans
i.14	Nombre de documents de planification intégrant les préconisations du Parc en matière de paysages dans leur OAP	Résultat		100%	Mi-parcours
i.21	Nombre de km de haies plantés sur le territoire	Résultat	18 km par le Parc (2021)	15 km de haie en moyenne annuellement	Tous les ans

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

Ensembles paysagers

 Paysages emblématiques

 Paysages d'intérêt formant un écran ou sites d'intérêt ponctuel

 Paysages à restructurer

 Paysages de poiriers haute-tige

..... Lignes de crêtes majeures

◦ Cœurs de villages remarquables à reconquérir

 Paysages banalisés par l'urbanisation

 Espaces forestiers

-  Sites géologiques de 5 ha et plus
-  Sites géologiques de moins de 5 ha
-  Pierriers

### ENCART 1

-  Zones de haute valeur culturelle et paysagère
-  Zones de haute valeur écologique et géologique

### ENCART 3

-  Espaces forestiers et reliefs

#### Unités paysagères

-  1 - Les hauts pays de l'ouest ornais et du mortainais
-  2 - L'escarpement étiré du Mortainais à la crête de Monnaie
-  3 - La poiraiie claire du Domfrontais
-  4 - Le bocage de la Haute-Mayenne
-  5 - Les collines étirées du sud de l'Houlme
-  6 - Le bocage et les crêtes de la forêt d'Andaine
-  7 - La corniche de Pail et les Avoirs
-  8 - Les collines du Maine autour de la crête de Sillé
-  9 - La plaine de Sées
-  10 - Les continuités forestières et bocagères d'Écouves
-  11 - Les Alpes Mancelles
-  12 - La campagne arborée d'Alençon
-  13 - Le promontoir forestier de Perseigne
-  14 - La plaine du Saosnois

#### Unités paysagères limitrophes

-  A - Le Val de la Sée dans son écrin
-  B - L'Avranchin oriental
-  C - Les vallons bocagers du Gorronais
-  D - Vallonnements mixtes et crêtes du Merlerault
-  E - Haut bassin de la Sarthe : vallons et interfluves
-  F - Le plateau forestier et les collines du Perche
-  G - Les plaines d'Alençon et du Saosnois
-  H - Les balcons de Sarthe
-  I - Les champagnes ondulées sarthoises
-  J - La champagne de Conlie

## MESURE 6.

# MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX PARTAGER

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

► Orientation 1.2 : Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif



## Mise en contexte

Les Parcs ont pour ambition de participer à donner des clés de compréhension du monde qui nous entoure et de susciter des débats, éclairant ainsi les logiques d'acteurs.

Dans cette optique, la connaissance constitue un pilier essentiel. La connaissance se retrouve dans tous les projets menés par le Parc et ses partenaires. Elle permet de recenser, de découvrir, de comprendre, de choisir, de prioriser ou encore d'évaluer. Préalable à la mise en œuvre d'actions efficaces et adaptées, l'acquisition de connaissance par le Parc a toutefois été principalement axée ces dernières années sur la biodiversité patrimoniale, au détriment de la biodiversité ordinaire et d'autres thématiques (patrimoine bâti, immatériel...).

Nécessaire à l'émergence d'un territoire coopératif, le partage des connaissances est indispensable pour porter une ambition commune car il

permet de se nourrir des connaissances des autres mais aussi d'élaborer des projets reposant sur un socle commun. Les multiples moyens de communication ouvrent de nombreuses possibilités en termes de partage de connaissances et d'expérimentations. Sans démultiplier ces outils et en s'insérant dans ceux déjà existants, la participation du Parc à ce partage est encore largement perfectible.

Une meilleure connaissance, un partage et une valorisation de nos spécificités sont des atouts pour l'avenir. Ils sont des pourvoyeurs de lien social : intergénérationnel, entre population nouvellement et anciennement installée, ou encore entre milieux socio-culturels. Ces ressources permettent également de mieux appréhender les évolutions de notre territoire et de nos patrimoines et trouver des solutions avec les acteurs du territoire.

## Enjeux

Il est aujourd'hui indispensable de mieux rassembler, **de mettre en réseau et de valoriser les données acquises**. Représentant l'unicité du territoire Normandie-Maine, les signataires de la charte et le Parc ont un rôle clé à jouer pour **coordonner l'ensemble des actions entreprises** en la matière.

Afin d'amplifier les résultats, la collecte et le partage de savoirs implique de mobiliser le plus grand nombre et de

s'adresser à tous, du spécialiste de la discipline à l'habitant. **Le recours aux sciences participatives et citoyennes permet également de favoriser l'émergence d'objectifs communs** et de faciliter l'appropriation ou la réappropriation des richesses du territoire. **Le Parc devra aussi mieux s'impliquer dans la reconnaissance et la transmission des savoirs populaires** pour recueillir et diffuser la parole et les bonnes pratiques des habitants.



Les démarches d'acquisition de connaissances devront impérativement **inclure une méthodologie** qui permette d'assurer sa reproductibilité. En adoptant une démarche diachronique et en mettant en œuvre des protocoles d'inventaires et de suivis établis, l'enjeu est de **pouvoir appréhender l'évolution du territoire et de ses composantes.**

Enfin, **l'effort de partage des connaissances et des expérimentations devra être accentué**, notamment en ouvrant les

bases de données et en choisissant les moyens de communication et de partage les plus adaptés et pertinents. Ce partage permettra aussi de travailler à l'échelle du territoire sur **l'acceptation collective de notre vulnérabilité et du doute qu'implique nécessairement l'expérimentation.** Soumises au débat, les données partagées pourront ainsi contribuer à définir la stratégie la plus pertinente à adopter en réponse.

## Objectifs

- Actualiser et approfondir la connaissance, en lien avec les partenaires, dans tous les domaines d'intervention du Parc : agriculture, urbanisme, bocage, vergers haute-tige, patrimoine naturel remarquable et ordinaire, eau, bâti, paysages, tourisme, économie, histoire, savoir-faire...
- Alimenter, animer et partager les données de l'observatoire du territoire du Parc grâce à un outil partagé au service du territoire.
- Développer et partager la connaissance au plus grand nombre possible pour asseoir une vision prospective permettant d'anticiper les enjeux de demain, et être en capacité de débattre ensemble des futurs possibles.
- Participer à l'encadrement des opérations d'inventaires participatifs et citoyens notamment en s'intégrant aux enquêtes locales et nationales.
- Participer au récolement, à la valorisation et à la transmission des savoirs et savoir-faire (filière cidricole, vergers, haies bocagères, forêts, landes...).

## Rôles du Parc

Coordinateur, partenaire.

## Engagement des signataires

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Faciliter l'accès à ses outils, bases de données, compétences et expertises.

Partager les données acquises et les expérimentations menées sur le territoire du Parc annuellement.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Faciliter l'accès à leurs outils, bases de données, compétences et expertises.

Partager les données acquises et les expérimentations menées sur le territoire du Parc annuellement.

Participer à la construction de l'observatoire de Normandie-Maine dans l'objectif d'une mise en commun des outils et des données.

Réaliser des missions d'inventaires sur le territoire du Parc.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Faciliter l'accès à leurs outils, bases de données, compétences et expertises.

Partager les données acquises et les expérimentations menées sur le territoire du Parc annuellement.

Alimenter et participer à la construction de l'observatoire du Parc dans l'objectif d'une mise en commun des outils et des données.

► **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Partager les données acquises et les expérimentations menées sur le territoire du Parc annuellement.

Alimenter et participer à la construction de l'observatoire du Parc dans l'objectif d'une mise en commun des outils et des données.

Faciliter et encourager les projets participatifs organisés sur leurs territoires.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agences de l'eau, Associations et réseaux naturalistes, Centre national de la propriété forestière, Centres de ressources départementaux et locaux, Chambres des métiers et de l'artisanat, Comités départementaux et régionaux du tourisme, Conservatoire botanique national de Brest, Éducation Nationale, Etablissements d'enseignement supérieur, Fabrique des patrimoines, Fondation du patrimoine, Géoportails régionaux, Institut national de la statistique et des études économiques, Institut national de l'information géographique et forestière, Observatoires régionaux de la biodiversité, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Organismes de recherche, Réseau des Musées de Normandie.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Créer une Université populaire du Parc pour accompagner la compréhension des trajectoires possibles face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.
- Créer annuellement une dynamique de partage des données et expérimentations menées sur le territoire du Parc afin de pouvoir les concaténer et de recueillir les nouveaux besoins.
- Effectuer un état des lieux des travaux de recherche réalisés sur le territoire du Parc et l'actualiser durant la période de la charte.
- Animer et encourager les projets d'observatoires participatifs thématiques (en s'appuyant sur les outils numériques disponibles) et les rendre interoperables avec l'observatoire du Parc.

- Valoriser les ressources et outils existants, en développer de nouveaux si nécessaires, au profit du territoire (ouvrages papier, observatoire numérique, outils pédagogiques...) en coopérant avec les autres centres de ressources du territoire.
- Organiser ou participer à l'organisation des chantiers participatifs et des projets pédagogiques pour transmettre des savoir-faire permettant la réhabilitation des patrimoines ruraux (murets, mares, chemins creux, espaces naturels...).
- Relayer et s'intégrer dans les programmes de sciences citoyennes : Un dragon dans mon jardin, Observatoire des bourdons, Sauvages de ma rue, Opérations papillons...

## MESURE 7.

# UN TERRITOIRE DE RECHERCHE ET EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

► Orientation 1.2 : Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif



## Mise en contexte

Le changement climatique et la perte de biodiversité que nous connaissons actuellement bouleversent de plus en plus nos conditions de vie. Pour anticiper au maximum et construire des trajectoires environnementales, économiques et sociétales acceptables pour les générations futures, il est nécessaire que le territoire soit un lieu d'expérimentations et de recherches.

En effet, la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, permet de mieux appréhender notre territoire et ses composantes. C'est en s'appuyant sur les connaissances déjà acquises et en poursuivant cette dynamique d'apprentissage qu'il sera possible d'accroître notre résilience et de répondre de façon adaptée aux besoins évolutifs du territoire. Grâce au partage de ces connaissances, les habitants seront également en mesure d'adapter leurs modes de vie pour répondre aux enjeux et exigences de demain. Cette

approche devra s'inscrire dans des programmes recherche-action pour une meilleure appropriation et efficacité des solutions imaginées. Ces changements dépassant largement le seul territoire du Parc, des programmes pourront s'envisager en réseau notamment avec les autres Parcs normands et ligériens.

Bien qu'encore insuffisamment développés sur le territoire du Parc, des liens avec la recherche sont d'ores et déjà présents notamment grâce à l'existence du conseil scientifique, constituée d'une vingtaine de scientifiques, chercheurs et universitaires, pluridisciplinaire (géosciences, biologie/écologie, sciences humaines et économiques). Elle a principalement pour objectif d'accompagner l'équipe et les élus dans la programmation d'actions innovantes et prospectives, notamment sur le thème du changement climatique et de ses conséquences sur le territoire.

## Enjeux

Actuellement peu reconnu comme un potentiel partenaire par les organismes de recherche, **le Parc doit impérativement trouver sa place** dans cette dynamique **en tant qu'acteur et sujet de recherche**. En effet, l'appui du monde scientifique est indispensable pour analyser la situation et accompagner le Parc dans la recherche d'alternatives. Dans un système de réciprocité des échanges, il sera essentiel qu'il développe globalement ses liens avec les acteurs de la recherche (universités,

CNRS, GIEC normand et ligérien...) et qu'il conforte la place de son conseil scientifique.

Normandie-Maine devra être appréhendé comme un territoire "pilote", dynamique et résilient grâce à l'innovation et à l'expérimentation. Le Parc doit ainsi développer sa qualité d'intermédiaire dans la réalisation de travaux de recherches. **Initiant des projets interdisciplinaires permettant d'appréhender la complexité des thématiques** à traiter, il devra adopter



**une démarche inclusive en rendant la population actrice de la recherche**, notamment dans les protocoles de recherche-action. En favorisant la recherche participative (co-construction d'un protocole avec les habitants) et la recherche citoyenne (application d'un protocole par les habitants), il sera ainsi plus facile de favoriser l'émergence de solutions adaptées et réalisables par tous.

La valorisation des résultats et des enseignements de la recherche auprès d'un large public sera aussi primordiale pour favoriser la construction du territoire de demain. Outil de valorisation du territoire, le développement de projets de recherche sera également au service de l'anticipation face à l'émergence de nouvelles pressions liées aux mutations et aux changements globaux de façon plus générale.

## Objectifs

- Renforcer les liens avec le monde de la recherche pour accroître les connaissances et faire de Normandie-Maine un territoire de recherche et d'expérimentation.
- Animer le conseil scientifique du Parc et adapter sa composition aux enjeux et aux besoins de nouvelles compétences (santé, économie...).
- Instituer un dialogue entre les élus du territoire, les habitants et les chercheurs.
- Développer des expérimentations sous forme de territoires ateliers où les acteurs (élus, population, entreprises...) pourront contribuer à la recherche et l'innovation selon les méthodes de la recherche-action, notamment sur des sujets en lien avec les changements globaux.
- Favoriser la recherche participative sur les patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels, comme levier du développement local (archéologie, usages passés de l'environnement, savoir-faire liés à ces usages, histoire...).
- Inscrire la gestion des patrimoines dans des programmes de recherche pour acquérir des données fiables, reproductibles et comparatives.

## Rôles du Parc

Animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Faciliter et financer des travaux de recherche sur le territoire du Parc et de façon plus générale considérer les territoires de Parc comme des lieux privilégiés pour la recherche et l'innovation.

Associer le Parc à ses travaux de recherche dès lors que cela peut concerner son territoire.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Faciliter et financer des travaux de recherche sur le territoire du Parc et de façon plus générale considérer les territoires de Parc comme des lieux privilégiés pour la recherche et l'innovation.

Associer le Parc à leurs travaux de recherche dès lors que cela concerne son territoire.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Faciliter et financer des travaux de recherche sur le territoire du Parc et de façon plus générale considérer les territoires de Parc comme des lieux privilégiés pour la recherche et l'innovation.

Associer le Parc à leurs travaux de recherche dès lors que cela concerne son territoire.

► **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Associer le Parc à leurs travaux de recherche dès lors que cela concerne son territoire.

Faciliter le travail des chercheurs.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agences de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agences régionales de la biodiversité, Centres de cultures scientifiques techniques et industriels (Le Dôme – Caen et CCSTI Angers), Education nationale, Etablissements d'enseignement agricole, habitants, Laboratoires, Muséum national d'histoire naturelle, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Organismes de recherche, Universités.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Mettre en place un programme de conférences sur des thèmes de recherche en lien avec le territoire ou des sujets de société.
- Initier des travaux de recherche sur la restauration des zones humides dans les espaces forestiers dans la perspective d'adapter la gestion forestière au changement climatique.
- Élaborer un programme de recherche sur la géologie (grès armoricain) et les géopatrimoines (pierriers) au niveau international dans le cadre du Géoparc.
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique des tourbières du Parc pour orienter les choix de gestion.
- Accompagner et diffuser les expérimentations réalisées en matière d'adaptation du bocage au changement climatique.
- Monter un projet de recherche sur le territoire en lien avec la thématique santé-environnement et un projet de recherche "bas carbone".
- Élaborer un programme de recherche sur les freins et leviers de mobilisation des populations à l'adaptation aux changements climatiques.
- Élaborer un programme de recherche participative/action sur la transition agro-écologique.

## MESURE 8.

# DU LOCAL AU MONDIAL, DU MONDIAL AU LOCAL

AMBITION 1 : Construire un territoire coopératif

► Orientation 1.2 : Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif



### Mise en contexte

Bénéficiant de compétences transversales, le Parc est un lieu privilégié pour favoriser les échanges (assembler administratif). Il constitue un véritable levier pour dynamiser, impulser et organiser des coopérations, au cœur et au-delà de son périmètre.

Les finalités de ces réseaux, non exclusives les unes des autres, sont ainsi multiples : ils peuvent constituer un appui en fournissant des ressources (savoirs, expertises, informations, relations, financements...) ou être au service d'une mission collective. Ils peuvent également être à l'origine d'un savoir commun ou encore rendre possible l'enrichissement des uns par les autres, en faisant en sorte que chacun des membres soit simultanément émetteur et récepteur.

Fort de ces constats, le Parc a d'ores et déjà amorcé un travail important de coopérations en intégrant de nombreux réseaux thématiques et géographiques. On peut notamment citer les réseaux régionaux et nationaux des Parcs en collaboration avec la Fédération des Parcs, et le réseau des Géoparcs, récemment intégré après le lancement d'une démarche de candidature auprès de l'Unesco.

Toutefois, œuvrer en réseau suppose de travailler en "coopération" et pas seulement de juxtaposer son rôle à celui des autres acteurs. Sur ce point, les efforts du Parc doivent être poursuivis afin de travailler véritablement en réseau et non pas simplement d'être dans des réseaux.

### Enjeux

Face à la complexité et à la transversalité des enjeux, il est nécessaire de **mobiliser l'intelligence collective**, notamment en renforçant le fonctionnement en réseau qui permet aussi de **croiser les approches pluridisciplinaires** (thématique ou géographique). Il s'agit d'un préalable essentiel à la création d'une réelle dynamique coopérative au travers de l'espace préservé constitué par le territoire du Parc.

Il est ainsi **essentiel de créer et d'entretenir les conditions nécessaires à un fonctionnement optimal des réseaux**. Dans cette optique, il conviendra d'amplifier le

**"savoir" coopérer** (partage d'un langage et de représentations communes, mise en place de boucles d'apprentissage collectif, capitalisation des expériences...), le **"pouvoir" coopérer** (financement, composition adaptée du réseau en fonction de ses objectifs...) et le **"vouloir" coopérer** (valorisation des contributions individuelles et des avancées collectives, établissement d'une relation de confiance...) dans l'ensemble des réseaux, qu'ils soient à l'initiative du Parc ou non.

La réunion de ces conditions est essentielle au développement d'un travail en réseau efficace, qui produira



de la valeur ajoutée et qui permettra l'émergence d'une réelle compétence collective.

Participant au développement d'un sentiment d'unité territoriale et à l'émergence de nouveaux projets innovants, le travail en réseau permet également, **d'amorcer ou d'amplifier un "effet domino" vertueux** qui permettra de généraliser des expériences réussies.

Si les échelons locaux, départementaux et régionaux constituent des niveaux privilégiés pour le travail en réseau, le Parc doit également **faire rayonner ses actions à l'échelle nationale et internationale**, pour, non seulement développer son statut de Géoparc mais aussi pour s'enrichir de compétences plus diverses. La coopération, quelle que soit l'échelle, est une véritable **opportunité pour le développement des territoires ruraux**.

## Objectifs

---

- Renforcer la contribution du Parc à la dynamique de réseaux thématiques à toutes les échelles, s'intégrer dans des réseaux préexistants et en créer de nouveaux en fonction des besoins.
- Développer les échanges d'initiatives ou de dispositifs expérimentés sur d'autres territoires et/ou à d'autres échelles pour enrichir le territoire.
- Faire rayonner les initiatives et actions au-delà du territoire du Parc.
- Favoriser la connexion entre les différents réseaux pour permettre une meilleure cohérence et une mutualisation des savoirs.
- Rendre accessible aux habitants des initiatives réalisées en dehors du territoire.
- Faire du Parc un lieu de croisement de réseaux techniques qui ne travaillent pas naturellement ensemble et faire émerger des approches pluridisciplinaires.

## Rôles du Parc

---

Coordinateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Proposer au Parc d'intégrer les réseaux qu'il anime.

Faciliter les initiatives de mise en réseau.

Partager les initiatives du Parc.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Proposer au Parc d'intégrer les réseaux qu'elles animent.

Soutenir et faciliter les initiatives réalisées en inter-Parcs.

Communiquer autour des initiatives réalisées y compris en inter-Parcs.

▶ **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Proposer au Parc d'intégrer les réseaux qu'ils animent.

Partager les informations des réseaux déjà existants.

Partager les initiatives du Parc.

▶ **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Proposer au Parc d'intégrer les réseaux qu'ils animent.

Partager les informations des réseaux déjà existants.

Partager les initiatives du Parc.

## Partenaires

Les signataires de la charte.

Education nationale, Fédération des Parcs naturels régionaux, Global geopark network, Office français pour la biodiversité, Réseaux associatifs du territoire, Réseaux régionaux multi-acteurs pour la coopération internationale et la solidarité, Réserves naturelles de France, Unesco ainsi que les différents réseaux thématiques.

## Propositions d'actions concrètes

- Poursuivre l'implication du Parc dans les réseaux régionaux et nationaux au sein de la Fédération des Parcs ainsi qu'au niveau du réseau des Géoparcs nationaux et internationaux.
- Initier ou s'inscrire dans des dynamiques nationales ou régionales de programmes d'actions et permettre les connexions entre eux (pollinisateurs, mares, tourbières, coteaux, pierriers...).
- Proposer des voyages-échanges entre "inter-entités" (Géoparcs, inter-Parcs, établissements scolaires...).
- Mettre en place un réseau d'échanges sur les évolutions du territoire en matière notamment de biodiversité (arrivée ou expansion d'espèces, régression ou disparition d'autres).
- Animer des réseaux thématiques à l'échelle du Parc (tourisme, développement local, santé, patrimoine naturel, éducation...).
- Développer un travail entre réseaux, et entre agriculteurs, gestionnaires, politiques et scientifiques pour conduire des actions complémentaires et innovantes en faveur de l'agroforesterie, la préservation de la qualité de l'eau, des sols, la santé environnementale...
- Mettre en place ou participer à un réseau inter-Parcs normands et ligériens sur le changement climatique : "sentinelles du changement climatique".
- Participer à des actions des réseaux de solidarité internationale en lien avec nos missions (sensibilisation au commerce équitable, festival alimenTerre...).



---

## **AMBITION 2.**

Amplifier la connexion  
à la nature pour  
protéger et reconquérir  
la biodiversité

## MESURE 9.

PRIORITAIRE

# CONSOLIDER LA PROTECTION ET LA GESTION DES ESPÈCES ET DES SITES À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.1 : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien



MESURE SPACIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 6  
MESURE 7  
MESURE 8



MESURE 11  
MESURE 12  
MESURE 13

### Mise en contexte

Le contexte topographique, géologique et climatique particulier du Parc naturel régional Normandie-Maine, et notamment les points hauts du Massif armoricain, de la Normandie et des Pays de la Loire, confère à ce territoire une grande diversité d'espèces et de milieux naturels.

Certains secteurs, particulièrement préservés ou exprimant des conditions très spécifiques, abritent des espèces ou des habitats plus fragiles, plus rares, pour lesquels le territoire a une forte responsabilité de conservation : landes, tourbières, forêts, bocage, vallées alluviales, cavités, coteaux et pelouses calcaires, escarpements rocheux, pierriers... La conservation est entendue comme la préservation des capacités évolutives d'un milieu, d'une espèce.

Sites d'inventaires ou de protection, ces zones sur le territoire sont regroupées sous le terme de "Sites à haute valeur écologique". Se retrouvent sous cette dénomination : 73 217 ha du territoire

classé en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les 75 sites retenus dans l'inventaire du patrimoine géologique, les 13 sites bénéficiant d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), les 17 sites Natura 2000, les 5 Réserves naturelles régionales (RNR), la Réserve biologique forestière mixte, les 21 Espaces naturels sensibles (ENS), les sites inscrits ou classés et autres cœurs de biodiversité identifiés dans les anciens Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les plans nationaux ou régionaux d'actions.

Complémentaire et au-delà de ces sites, certaines espèces plus rares, plus sensibles ou plus menacées peuvent faire l'objet d'actions conservatoires spécifiques (plan de conservation, projet de sauvegarde...) telles que les chiroptères, le castor d'Europe, la loutre d'Europe, la Mulette perlière, l'Écrevisse à pattes blanches, le Pique-Prune, le Busard Saint Martin ou encore certaines espèces de la flore.

### Enjeux

Des sites à haute valeur écologique pourront faire l'objet d'un renforcement du niveau d'engagement en fonction des volontés locales et du niveau de menace pesant sur leur conservation. À la lumière de nouvelles données au cours de la charte, des plans d'action particuliers en faveur d'espèces pourront être mis en œuvre. De même, certains secteurs non

ciblés actuellement seront susceptibles d'intégrer ces sites à haute valeur écologique. C'est la raison pour laquelle **le Parc poursuivra l'animation sur son territoire de la stratégie nationale des aires protégées et participera à ses déclinaisons régionales.**

Outils de protection, acquisitions foncières



conservatoires, planification, gestion, expérimentation, contractualisation, appropriation des enjeux par la population locale... constituent aussi des moyens permettant d'agir en faveur de ces secteurs.

**Faire de ces espaces des biens communs que les habitants s'approprient**, est un enjeu fondamental de durabilité et d'acceptabilité. La pédagogie, le partage, la découverte constituent des fils conducteurs de l'animation des sites à haute valeur écologique, tant de manière ponctuelle, lors d'opportunités, que dans le cadre d'opérations récurrentes.

Bien plus que des sites préservés, parfois perçus comme isolés de la gestion du

reste du territoire, il est important au contraire qu'ils **constituent des moteurs d'expérimentation et d'innovation**. Un travail de mutualisation, de transfert et de mise en réseau sera à conduire afin d'enrichir et de nourrir les initiatives en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

L'une des principales clés de réussite de la préservation des sites et des espèces à haute valeur écologique repose aussi sur **la mobilisation croisée et coordonnée des principaux acteurs locaux de la biodiversité**. C'est la raison pour laquelle le Parc et l'ensemble des acteurs devront apprendre à mieux se coordonner pour préserver ces espaces et leurs abords afin de permettre le maintien et l'amélioration de leur état de conservation.

## Objectifs

---

- Améliorer et renforcer l'animation ainsi que les dispositifs de gestion et de protection des sites en collaboration avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.
- Améliorer constamment la mise en œuvre d'actions conservatoires (classiques, innovantes, expérimentales) afin de préserver et restaurer le bon état de conservation des sites à haute valeur écologique dans une démarche globale et intégrée au territoire et dans une recherche d'amélioration de la fonctionnalité des milieux.
- Contribuer à la mise en œuvre sur le territoire de la Stratégie nationale des aires protégées et à ses déclinaisons régionales.
- Actualiser la liste des sites et des espèces à haute valeur écologique en collaboration avec les acteurs du territoire et intégrer les dispositifs régionaux et nationaux de sauvegarde ou définir des stratégies locales d'intervention sur certains milieux et espèces avec les partenaires.
- Mettre en cohérence les stratégies foncières publiques au service des sites à haute valeur écologique et maximiser la durabilité des actions de préservation.
- Mettre en réseaux les acteurs de la biodiversité, fédérer les initiatives partenariales ambitieuses et faciliter l'essaimage des bonnes pratiques.
- Permettre l'appropriation par les habitants de la gestion conservatoire des sites et des espèces.
- Inscrire les sites à haute valeur écologique dans les documents de planification afin de les préserver.

## Rôles du Parc

---

Chef de file, opérateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Créer et faciliter la création de nouvelles aires protégées, au cas par cas, en fonction des enjeux environnementaux et des menaces potentielles.

Ajuster les périmètres dont il a la compétence afin d'assurer une cohérence entre les différents zonages.

Associer le Parc dans l'élaboration des stratégies et des schémas environnementaux publics portant sur ce territoire.

Solliciter le Parc lors de la production d'avis et la délivrance d'autorisations dans les sites à haute valeur écologique.

Faciliter la mise en œuvre d'innovations et d'expérimentations en faveur des espèces et des sites à haute valeur écologique.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Renforcer le réseau d'aires protégées dont les Réserves naturelles régionales.

Faciliter l'animation et la mise en place d'expérimentations sur les Réserves naturelles régionales.

Associer le Parc dans l'élaboration et la révision des stratégies d'aménagement et environnementales (Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, déclinaisons régionales de la Stratégie des Aires Protégées...).

Mobiliser les financements sectoriels sur le territoire du Parc afin de soutenir les actions contribuant à la restauration et la préservation des sites à haute valeur écologique.

### ► LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Associer le Parc à la définition et à la révision de leur politique Espaces Naturels Sensibles.

Développer ou soutenir une politique d'acquisition foncière pour les sites à haute valeur écologique et en assurer la gestion par délégation ou en régie.

### ► LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Inscrire dans leurs documents d'urbanisme les sites à haute valeur écologique afin de les protéger.

Développer au gré des opportunités des acquisitions foncières publiques et des moyens de gestion par délégation ou en régie afin d'agir à leur échelle à la protection et la valorisation des sites à haute valeur écologique.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agences régionales pour la biodiversité, Associations naturalistes, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, Centres régionaux de la propriété forestière, Chambres départementales et régionales d'agriculture, Conservatoire botanique national de Brest, Conservatoires régionaux d'Espaces naturels, Fédérations départementales et régionales de pêche et de protection des milieux aquatiques, Fédérations départementales et régionales des chasseurs, Muséum national d'histoire naturelle, Office français de la Biodiversité, Office National des Forêts, Réserves naturelles de France.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Accentuer les actions de sensibilisation et de dialogue sur ces sites auprès des habitants de tous âges et des propriétaires.
- Proposer et accompagner l'émergence de nouveaux sites protégés et l'agrandissement de sites existants dont des réserves biologiques forestières.
- Poursuivre et réaliser des travaux de restauration et d'entretien en faveur des espèces et des milieux sur les sites à haute valeur écologique pour améliorer la fonctionnalité des milieux.
- Expérimenter une gouvernance fusionnée sur un ou des sites qui ont actuellement plusieurs classements et tendre vers des documents uniques de gestion.
- Participer à l'actualisation ou actualiser les Documents d'objectifs (DOCOB), les périmètres Natura 2000, les ZNIEFF, l'inventaire national du patrimoine géologique, les plans de gestion ainsi que les plans de conservation...
- Réfléchir à la mise en place d'une réserve nationale sur des sites emblématiques (Avaloirs, Alpes mancelles...).
- Mettre en place des espaces en libre évolution sur des sites à haute valeur écologique.

## Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ Dans quelle mesure la coordination entre les partenaires par le Parc a-t-elle permis d'améliorer les actions au service des sites et espèces à haute valeur écologique ?
- ▶ Dans quelles mesures les actions menées ont-elles permis de maintenir et de restaurer les sites à haute valeur écologique ?

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.15	Surface de sites à haute valeur écologique sur le territoire	Évolution	88 524 ha (2022) <i>dont 1 213 ha d'aires protégées fortes, 73 163 ha de ZNIEFF</i>	100 000 ha <i>dont 2 000 ha d'aires protégées fortes, 110 000 ha de ZNIEFF</i>	Mi-parcours
i.16	Surface à haute valeur écologique ayant bénéficié de travaux de restauration	Résultat	58 ha (2021)		Tous les ans
i.17	Nombre d'actions ponctuelles et de projets réalisés en faveur des espèces ciblées par un plan de conservation	Réalisation	1 projet <i>(Papillon forestier)</i> 89 actions (2021)	50 actions en moyenne par an	Mi-parcours

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

- Ensembles paysagers
  - Paysages emblématiques
  - Paysages d'intérêt formant un écrin ou sites d'intérêt ponctuel
  - Réservoirs de biodiversité
  - Cours d'eau principaux

### ENCART 1

- Zones de haute valeur écologique et géologique

### ENCART 2

- Réservoirs de biodiversité
- Continuités fonctionnelles à maintenir
- Trame bleue
  - Réservoirs
  - Corridors

## MESURE 10.

# PROTÉGER ET PARTAGER LA MÉMOIRE DE LA TERRE

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.1 : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien



MESURE SPÉCIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 6  
MESURE 7  
MESURE 8



MESURE 9



MESURE 19

### Mise en contexte

La prise en compte officielle de l'héritage géologique est assez récente. Elle prend racine en 1991 avec la Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre à Digne-les-Bains, qui abrite le premier Géoparc mondial. Cet acte, qui sollicite la considération et la protection du patrimoine géologique, précise *“comme un vieil arbre garde la mémoire de sa croissance et de sa vie dans son tronc, la Terre conserve la mémoire du passé... Une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches, les fossiles et les paysages, une mémoire qui peut être lue et traduite.”*

Le territoire du Parc s'étend sur deux entités géologiques majeures : le Massif armoricain à l'ouest et le Bassin parisien à l'est qui contribuent à témoigner de cette histoire planétaire. La géodiversité, dans le code de l'environnement, se définit comme la prise en compte de la diversité géologique, géomorphologique, hydrologique et pédologique ainsi que l'ensemble des processus dynamiques qui les régissent, y compris dans leurs

interactions avec la faune, la flore et le climat.

En Normandie-Maine, la diversité géologique observable permet de retracer près de 600 millions d'années d'histoire, d'apporter un autre éclairage sur les patrimoines naturels et culturels, et de comprendre l'histoire de l'installation des êtres humains sur le territoire.

L'engagement du Parc dans la préservation et la valorisation de cet héritage débute dès les années 1990 et se renforce en 2007 avec l'inventaire national du patrimoine géologique. Le Parc devient précurseur sur cette thématique, notamment par la création d'une mission dédiée en 2009 qui débouchera au fil des années sur la création de deux Réserves naturelles régionales multisites (géologique et Pierriers de Normandie) et d'une candidature au label Géoparc mondial Unesco.

### Enjeux

La poursuite de **l'identification et de la préservation de cet héritage géologique** est un enjeu de la prochaine charte. Les sites géologiques à haute valeur patrimoniale devront d'ailleurs faire l'objet de mesures de protection forte que ce soit par le classement en Réserve naturelle ou grâce aux Arrêtés préfectoraux de protection de géotope en cours d'élaboration sur le territoire.

Cet héritage prend également sens à l'échelle planétaire à travers **le réseau des Géoparcs mondiaux Unesco**. Ce label est attribué à un territoire abritant des sites et paysages de portée géologique internationale gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable. Structurés autour d'un réseau d'acteurs, ces territoires visent notamment à **mettre en**



**lumière les relations étroites entre cet héritage géologique et l'ensemble des autres composantes naturelles et culturelles des territoires.**

Une attention particulière sera portée sur les **liens étroits qui unissent géodiversité et biodiversité** sur le territoire, notamment sur les milieux naturels patrimoniaux et emblématiques du Parc comme les pierriers, les tourbières, les affleurements rocheux, les landes...

Le Parc incite à l'exploitation rationnelle des matériaux de son territoire et veille au respect de la qualité paysagère par la prise en compte systématique de l'impact des travaux entrepris. Les secteurs à fort intérêt naturel et/ou à

forte sensibilité paysagère n'ont pas vocation à être des zones d'extraction de matériaux. **Sur le territoire du Parc, les Schémas des carrières intégreront les zones d'intérêt majeur à savoir les "paysages emblématiques" et les "paysages d'intérêt" spatialisées sur le plan de Parc.**

Pour autant, les carrières sont des lieux qui peuvent permettre de révéler un patrimoine géologique par les fronts de tailles qu'elles dévoilent. Ces fenêtres sur le temps contribuent à une meilleure compréhension de l'histoire géologique et constituent des outils pédagogiques efficaces.

## Objectifs

- Améliorer et renforcer l'animation et les dispositifs de gestion et de protection des sites en collaboration avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.
- Favoriser la prise en compte de la géodiversité et du patrimoine géologique par l'ensemble des partenaires réalisant des actions de conservation et de gestion sur le territoire.
- Fédérer et animer un réseau d'acteurs sur les géopatrimoines.
- Participer au réseau des Géoparcs mondiaux Unesco, le faire vivre localement et développer des projets partenariaux avec d'autres territoires labellisés.
- Valoriser la richesse géologique du territoire auprès des habitants et des touristes, notamment au travers d'un réseau de sites géologiques.
- Accompagner les carrières du territoire dans la prise en compte et la préservation de ces patrimoines.

## Rôles du Parc

Chef de file, opérateur, partenaire.

Emet des avis sur les carrières et les schémas.

## Engagement des signataires

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Créer et faciliter la création de nouvelles aires protégées, au cas par cas, en fonction des enjeux et des menaces potentielles ainsi que les arrêtés préfectoraux de protection de géotope.

Soutenir l'actualisation régulière de l'Inventaire du Patrimoine géologique National (INPN).

Accompagner la mise en valeur et la gestion des sites géologiques patrimoniaux possédant un classement (site inscrit ou classé) afin qu'ils gardent leur caractère minéral.

Soutenir la candidature du territoire du Parc au label Géoparc mondial Unesco.

Intégrer dans les plans de réaménagement de carrière la mise en valeur de la géodiversité et de la protection du patrimoine naturel.

► **LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :**

Poursuivre la dynamique d'extension et de création de Réserves naturelles régionales.

Faciliter l'animation et la mise en place d'expérimentations sur les Réserves naturelles régionales.

Soutenir la candidature du territoire du Parc au label Géoparc mondial Unesco.

Soutenir les actions de préservation, valorisation, sciences participatives... sur la géologie et les géopatrimoines.

Associer le Parc lors de l'élaboration des schémas régionaux des carrières.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Prendre en compte la géodiversité et le patrimoine géologique dans les Espaces naturels sensibles.

Faciliter la protection et/ou l'accès, la mise en valeur des sites géologiques dont ils sont propriétaires.

Soutenir la candidature du territoire du Parc au label Géoparc mondial Unesco.

► **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Prendre en compte les sites de l'Inventaire national du patrimoine géologique dans leurs documents d'urbanisme.

Soutenir et s'impliquer dans les actions de préservation et de valorisation des sites présents sur le territoire communal et intercommunal (Site en réserve naturelle, site de l'inventaire,...).

Faciliter et participer à des actions sur les liens entre le bâti et la géodiversité.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Association patrimoine géologique Normandie, associations locales, Carrières du territoire, Muséum national d'histoire naturelle, Réseau des Géoparcs, Réserves naturelles de France, Société géologique de France, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).

## Propositions d'actions concrètes

- Proposer ou accompagner l'émergence de nouveaux sites protégés (RNR, arrêtés préfectoraux de protection de géotope...) et poursuivre l'agrandissement des deux Réserves naturelles régionales multisites.
- Accentuer la protection et les actions de sensibilisation sur la géodiversité auprès des habitants de tous âges dans le cadre du Géoparc Normandie-Maine (ateliers grand public sur la géomorphologie, projets scolaires, night painting...).
- Réaliser des travaux de restauration et d'entretien sur les sites géologiques y compris par le biais de chantiers participatifs.
- Développer les sciences participatives sur les géodiversités (exemple : Vigie Terre).
- Établir une convention de partenariat avec les carrières en activité à des fins pédagogiques, de protection et de réutilisation de la ressource.

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

Ensembles paysagers

 Paysages emblématiques

 Paysages d'intérêt formant un écrin ou sites d'intérêt ponctuel

..... Lignes de crêtes majeures

 Sites géologiques de 5 ha et plus

■ Sites géologiques de moins de 5 ha

▼ Pierriers

### ENCART 1

 Zones de haute valeur culturelle et paysagère

 Zones de haute valeur écologique et géologique

## MESURE 11.

# PATRIMONIALISER LA NATURE DU QUOTIDIEN

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.1 : Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien



EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 2  
MESURE 5  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 12



MESURE 21

## Mise en contexte

Le territoire du Parc Normandie-Maine possède une variété de paysages et une diversité biologique remarquable mais fragile. Pourtant, nombreux sont les écosystèmes qui se sont vus être impactés et où la biodiversité a régressé. Cet effondrement ainsi que les pollutions des sols, de l'eau et de l'air et le changement climatique remettent en cause durablement les capacités que nous avons à garantir aux générations futures un environnement dans lequel elles pourront vivre en bonne santé.

De toute évidence, la création et le développement des espaces naturels protégés n'ont pas suffi à enrayer ces processus. Cela ne signifie pas que les aires protégées ont échoué. La surface des aires protégées est évidemment un élément essentiel pour arriver à inverser la tendance mais elles n'auront pas d'efficacité durable au milieu de déserts biologiques.

La connectivité entre aires protégées et autres espaces est donc primordiale. Une réponse efficace implique dès lors un essaimage des savoirs acquis dans la gestion des aires protégées, un changement d'échelle et une implication de l'ensemble des acteurs.

C'est l'idée même de patrimoine qui est posée, l'idée de vouloir transmettre aux générations futures. Cette appréhension de la notion de patrimoine appliquée à la biodiversité s'appuie donc sur celle de bien commun.

Cette patrimonialisation de la nature du quotidien n'a pas vocation à figer le vivant ou les éléments physiques mais à accroître sa richesse, sa diversité, ses capacités d'adaptation et ses capacités évolutives.

## Enjeux

De manière générale, **le renforcement de la connexion entre les différents écosystèmes** ainsi que la démultiplication des espaces favorables à cette biodiversité sont essentiels et nécessaires. Pour ce faire, les dispositifs de connaissance de la biodiversité communale sont d'autant plus importants qu'ils permettent **une appropriation de cette nature du quotidien** et des problématiques qui l'entourent **par le plus grand nombre**.

L'accompagnement d'un maximum d'habitants et de collectivités sur le territoire pour **démultiplier les lieux d'accueil de la biodiversité, les démarches zéro pesticide, les solutions fondées sur la nature et la gestion différenciée** sont indispensables. Les zones d'accueil de la biodiversité sont multiples : jardins individuels ou collectifs, parcs, potagers, plantation et gestion d'une haie en ville ou en campagne, végétalisation des rues, des bâtiments, des parkings, des



cours d'école, gestion des espaces naturels (friches industrielles, terrain d'entreprises...) ou des cimetières. Outre les bienfaits en termes de **lutte contre les îlots de chaleur en zone urbaine**, cette sensibilisation permettra aussi de **faire évoluer les mentalités sur les "mauvaises herbes"** et la notion de propreté concernant la **végétation spontanée**.

Le maintien et le développement de zones favorables à la nature sont aussi

**un formidable levier d'attractivité tant pour le tourisme que pour l'accueil de nouvelles populations.**

En parallèle de cette dynamique de reconquête par la biodiversité de nos espaces du quotidien, il convient d'**accompagner les propriétaires**, publics et privés, **souhaitant s'engager volontairement sur le long terme pour la conservation de la biodiversité.**

## Objectifs

- Informer et former les acteurs du territoire à la prise en compte et au développement de la nature dans tous les espaces du quotidien.
- Faire prendre conscience aux habitants qu'ils sont des acteurs indispensables au maintien de la biodiversité.
- Intégrer la biodiversité ordinaire et ses intérêts dans les aménagements de l'espace privé et collectif-public en promouvant par exemple la gestion différenciée et en s'adossant sur les solutions fondées sur la nature (génie végétal pour la protection des berges de cours d'eau par exemple).
- Permettre l'accueil et le déplacement de la biodiversité au cœur de zones urbaines et périurbaines (centres-bourgs, centres-villes, zones industrielles...).
- Garantir le maintien des éléments naturels d'une propriété (arbres, bandes enherbées, mares, haies, berges naturelles des plans d'eau...) en cas de transmission ou vente.
- Participer au changement des mentalités sur la végétation spontanée.
- Accompagner et développer les démarches zérophyto pour tous.

## Rôles du Parc

Chef de file, partenaire.

## Engagement des signataires

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Mobiliser leurs moyens pour permettre l'émergence d'actions dans ce cadre.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Mobiliser leurs moyens pour permettre l'émergence d'actions dans ce cadre.

Aider à la création d'un réseau d'échanges d'expériences sur les territoires engagés dans la préservation de la nature ordinaire.

Augmenter la part de surfaces végétalisées et diminuer les surfaces imperméabilisées sur et dans leurs équipements.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Favoriser la faune et la flore aux bords des routes dépendant de leurs compétences.

Former et sensibiliser leurs agents aux pratiques favorables à la biodiversité.

Communiquer et relayer les dispositifs existants auprès des collectivités et les orienter vers le Parc.

Augmenter la part de surfaces végétalisées et diminuer les surfaces imperméabilisées sur et dans leurs équipements.

► **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Gérer durablement les espaces publics (cimetières, trottoirs, chemins, voirie, terrains municipaux...) pour accueillir la biodiversité.

Participer à la mise en œuvre des comités citoyens de prise en compte de la nature dans les espaces du quotidien.

Former et sensibiliser leurs agents aux pratiques favorables à la biodiversité.

Augmenter la part de surfaces végétalisées et diminuer les surfaces imperméabilisées sur et dans leurs équipements.

Identifier un référent "biodiversité" au sein de chaque collectivité.

Favoriser la faune et la flore aux bords des routes dépendant de leurs compétences.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Associations, Centres régionaux de la propriété forestière, chambres consulaires, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, Entreprises sur le territoire, établissements scolaires, fédérations d'usagers (chasse, pêche, randonnées...), gestionnaires forestiers, habitants et propriétaires terriens, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Unions régionales des collectivités forestières.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Créer par commune ou intercommunalité un projet "*Ma commune en démarche de biodiversité positive*" associant les habitants pour engager des actions collectives rapidement ou s'appuyer sur des dispositifs existants tels que les Atlas de la biodiversité communale ou les Territoires engagés en Nature.
- Travailler en collaboration avec les Conservatoires régionaux d'espaces naturels sur la mise en place d'Obligations réelles environnementales et participer aux réseaux régionaux portés par eux sur les espèces envahissantes sur le territoire.
- Promouvoir l'utilisation de plantes locales dans les espaces publics et les jardins de particuliers en développant le label végétal local et le réseau de grainothèques.
- Travailler avec les labels "Villes et Villages fleuris" et "Petites cités de caractère" pour l'utilisation de végétaux locaux dans le fleurissement des villes et villages.

- Organiser, à destination des habitants et des professionnels, des sessions d'échanges de bonnes pratiques, de formations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité (engrais et dispositifs de lutte biologique naturelle, tontes tardives, paillage, préservation de la diversité des pollinisateurs...).
- Mutualiser les supports existants (guides, carnets...) pour partager la connaissance sur la biodiversité avec les collectivités, les professionnels, les habitants et les autres acteurs agissant pour sa préservation.
- Initier et animer des Aires terrestres éducatives.

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

 Réservoirs de biodiversité

Corridors d'intérêt régional

 À maintenir

 À restaurer

Corridors d'intérêt local

 À maintenir

 À restaurer

 Cours d'eau principaux

### ENCART 2

 Réservoirs de biodiversité

 Continuités fonctionnelles à maintenir

 Secteurs prioritaires de restauration de corridors

Trame bleue

 Réservoirs

 Corridors

## MESURE 12.

PRIORITAIRE

# CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À LA FONCTIONNALITÉ DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.2 : Reconquérir la biodiversité au service de la santé



MESURE SPÉCIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 5  
MESURE 6  
MESURE 7



MESURE 9  
MESURE 11  
MESURE 15  
MESURE 16



MESURE 21  
MESURE 22  
MESURE 24

## Mise en contexte

Les Chartes de Parc doivent définir des objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (article R333-3 du code de l'environnement).

Ces dernières correspondent à la fois :

- aux réservoirs de biodiversité, c'est-à-dire aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante,
- aux corridors écologiques, qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

La notion de continuité écologique ne doit pas être confondue avec celle de trame verte et bleue. En effet, cette dernière, outil d'aménagement durable du territoire, fait l'objet d'une déclinaison à différentes échelles, notamment au niveau régional par l'intermédiaire des Schémas d'aménagement mais également au niveau local grâce aux documents d'urbanisme.

Les continuités écologiques offrent une définition plus large et intègrent également les concepts de continuités des sols vivants (trame brune) et de continuités des espaces non éclairés la nuit (trame noire). C'est le maintien et la fonctionnalité de l'ensemble de ces continuités qui devront être recherchés sur le territoire du Parc.

## Enjeux

Présentant un bon état global de ses continuités écologiques, notamment des sous-trames milieux boisés, milieux humides et cours d'eau, le Parc a une forte responsabilité vis-à-vis des territoires adjacents. En effet, **à l'échelle de l'Ouest de la France**, il constitue l'un des derniers espaces de **continuités forestières, bocagères et de petits cours d'eau**. Cet ensemble forme une zone refuge et un réservoir permettant la reconquête des territoires contigus par la biodiversité.

En effet, ces espaces constituent des noyaux de biodiversité indispensables à la résilience du territoire face aux changements globaux tant à l'échelle locale qu'interrégionale, par exemple pour les migrations d'espèces entre le sud et le nord du territoire. **La préservation de l'ensemble des continuités écologiques**, c'est-à-dire des réservoirs de biodiversité mais également des corridors, **constitue ainsi un véritable enjeu**.

Le Parc est toutefois concerné par plusieurs ruptures de continuités :

abaissement des connectivités entre mosaïques de milieux, urbanisation diffuse, projets d'aménagements, ou encore intensification de l'agriculture ou de la sylviculture. **Dans les secteurs présentant des fragilités**, il sera ainsi nécessaire d'**amplifier la remise en bon état** des continuités écologiques et notamment d'assurer leur fonctionnalité.



Éléments structurants de nos paysages et de notre économie, **les continuités écologiques doivent faire l'objet d'une appropriation et d'une valorisation collective**. La concertation et la sensibilisation sont primordiales dans la construction des actions à mener car elles **permettent l'émergence d'une conciliation des enjeux**, qu'ils soient écologiques, paysagers ou encore socio-économiques.

À ce titre, **l'accompagnement dans la valorisation économique de certaines composantes des continuités écologiques** (bocage, prairies, forêts,

vergers haute-tige...) joue également un rôle clé. Conditionnée à une gestion durable, l'intégration de cette approche économique est fondamentale pour assurer la pérennité de ces éléments.

Trois zones ont été identifiées sur le plan de Parc et ont fait l'objet d'arrêtés municipaux **règlementant la circulation des véhicules à moteur**. Si cette problématique n'est pas omniprésente sur le territoire, le Parc s'engage à poursuivre, autant que de besoin, **l'accompagnement des collectivités dans la réglementation de cette activité** (conciliation et médiation, diagnostics des chemins, arrêtés municipaux types, choix de la signalétique, diffusion des retours d'expérience...), à initier des démarches collectives d'information sur la réglementation à l'attention des élus et du grand public et à ne pas promouvoir les activités de loisirs motorisés dans ses supports de promotion et de communication.

## Objectifs

- Inscrire les réservoirs de biodiversité identifiés sur le plan de Parc ainsi que les zones humides hors réservoirs de biodiversité dans les documents locaux d'urbanisme et décliner leur préservation : limiter voire interdire leur artificialisation, réglementer les clôtures, protéger les infrastructures agro-écologiques telles que les haies et les vergers...
- Identifier, dans les documents locaux d'urbanisme, les secteurs de corridors écologiques fonctionnels ou à remettre en bon état, et prescrire les outils adaptés (zonage, emplacements réservés, protection/identification, perméabilité des clôtures...).
- Maintenir le niveau de connectivité globale de vastes entités en mosaïques (maillage bocager et prairies, gestion forestière) au sein des continuités "à maintenir" et des réservoirs de biodiversité du plan de Parc.
- Remettre en bon état de fonctionnement les secteurs de corridors "à restaurer" du plan de Parc, en priorité les corridors d'intérêt régional identifiés dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.
- Intégrer les fonctionnements des continuités écologiques dans les projets de création ou de requalification des infrastructures notamment de transport.
- Sensibiliser et accompagner à l'utilisation des outils de maîtrise ou d'acquisition foncière pour préserver durablement les espaces supports de continuités écologiques.

- Poursuivre la restauration de la continuité écologique des rivières en s'appuyant sur l'expérience acquise par le Parc.
- Intégrer la nature dans les aménagements urbains et périurbains pour reconquérir des espaces peu ou pas fonctionnels.
- Maintenir et augmenter les paysages de nuits étoilées en réduisant les nuisances lumineuses et en expérimentant notamment l'éclairage à la demande.

## Rôles du Parc

---

Coordinateur, animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Intégrer les continuités écologiques du plan de Parc dans les aménagements réalisés ou financés.

Soutenir le Parc dans le projet d'agrandissement des ouvrages de franchissements pour la faune.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Intégrer les continuités écologiques identifiées sur le plan de Parc dans les aménagements réalisés ou financés par elles.

Intégrer les enjeux de la préservation des continuités écologiques dans les politiques qu'elles animent notamment forestière, eau, agro-environnement et énergies renouvelables, ainsi que dans les projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage en cohérence avec les objectifs de la Charte.

Informier le Parc des actions exemplaires en matière de Trame verte et bleue développées sur le reste du territoire régional et permettre la mobilisation de leurs moyens pour favoriser l'émergence d'actions.

### ► LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Intégrer les continuités écologiques identifiées sur le plan de Parc dans les aménagements réalisés ou financés par eux.

Soutenir la replantation de bocage et les autres actions bénéfiques aux composantes des continuités écologiques.

Poursuivre la gestion différenciée des espaces de bords de route dont ils ont la responsabilité.

Réduire l'éclairage public et/ou développer un éclairage à la demande pour réduire les dérangements de la biodiversité.

### ► LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Inscrire dans les documents d'urbanisme les réservoirs de biodiversité et les corridors et mettre en œuvre les objectifs de la charte de Parc dans les documents locaux d'urbanisme en se référant au plan de Parc.

Élaborer en partenariat avec le Parc des études spécifiques pour décliner sur leurs territoires les éléments constitutifs des continuités écologiques.

Mobiliser le cas échéant des outils fonciers nécessaires à la préservation et la

restauration de corridors écologiques.

Mettre en place une gestion différenciée des espaces publics dont elles ont la responsabilité.

Réduire l'éclairage public et/ou développer un éclairage à la demande pour réduire les dérangements de la biodiversité.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Chambres consulaires, associations naturalistes, Office français de la biodiversité, Agences de l'eau, Office national des forêts, Centre national de la propriété forestière, Fédérations de pêche et de chasse, gestionnaires et concessionnaires d'infrastructures de transports, Coopératives agricoles et sociétés coopératives de gestion durable du bocage, syndicats de bassin.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Accompagner la mise en œuvre d'études d'identifications des éléments de continuités écologiques et leur déclinaison dans les documents locaux d'urbanisme.
- Accompagner la rédaction d'orientations d'aménagement et de programmation spécifiques aux trames vertes et bleues dans les documents locaux d'urbanisme.
- Coordonner une étude opérationnelle visant à agrandir les ouvrages de franchissement pour la faune au-dessus du faisceau de voiries entre Bourse et Ecouves.
- Accompagner les collectivités dans la mise en place de mesures de restauration et renaturation de cours d'eau.
- Réaliser des travaux de restauration des trames (plantation de haies, effacement d'ouvrages, actions de gestion intégrée du bocage et des vergers haute-tige...).
- Informer et sensibiliser sur l'intérêt des continuités écologiques de qualité préservant entre autres les pollinisateurs.
- Accompagner les collectivités dans la réduction de l'éclairage public et/ou le développement d'un éclairage à la demande, en priorité dans les zones fonctionnelles du plan de Parc (réservoirs et continuités fonctionnels).
- Accompagner et soutenir les acteurs locaux (collectivités, gestionnaires d'infrastructures, associations...) qui œuvrent à la réduction voire la suppression des obstacles aux continuités écologiques.
- Développer des partenariats avec les gestionnaires de réseaux électriques et d'infrastructures de transport pour réduire l'impact de ces aménagements sur les continuités.

## Questions évaluatives et indicateurs

- Dans quelles mesures les actions menées ont-elles permis de maintenir et d'améliorer l'état des continuités écologiques ?

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.10	Nombre de kilomètres de haies sur le territoire	Évolution	17 500 km (2010) <i>Données 2020 en cours d'acquisition</i>	Maintien du linéaire 2020	Mi-parcours
i.18	Superficie de réservoirs de biodiversité sur le territoire	Évolution	98 835 ha (2017)	110 000 ha	Mi-parcours
i.19	Surface de zones humides présentes sur le territoire	Résultat	14 366 ha (2016)	17 700 ha	Mi-parcours
i.20	Nombre de documents de planification intégrant les préconisations du Parc dans la prise en compte des continuités écologiques dans leur OAP	Résultat		100%	Mi-parcours
i.21	Nombre de km de haies plantés sur le territoire	Résultat	18 km par le Parc (2021)	15 km de haie en moyenne annuellement	Tous les ans
i.40	Pourcentage des masses d'eau en bon état écologique	Évolution	49% (2020)	80%	Mi-parcours
i.43	Surface de zones humides restaurées	Résultat	6 ha (2021)	10 ha	Tous les ans

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

 Paysages de poiriers haute-tige

 Réservoirs de biodiversité

 Espaces forestiers

Corridors d'intérêt régional

 À maintenir

 À restaurer

Corridors d'intérêt local

 À maintenir

 À restaurer

 Zones d'enjeux sur la circulation des véhicules motorisés

 Cours d'eau principaux

## ENCART 2

-  Réservoirs de biodiversité
  -  Continuités fonctionnelles à maintenir
  -  Secteurs prioritaires de restauration de corridors
- Trame bleue
-  Réservoirs
  -  Corridors

## MESURE 13.

# MAXIMISER LA DIVERSITÉ POUR ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.2 : Reconquérir la biodiversité au service de la santé



### Mise en contexte

Face aux changements globaux déjà perceptibles, la diversité constitue une des clés pour accroître la résilience du territoire. En effet, cette dernière permet la redondance de certaines fonctions écologiques essentielles, l'émergence d'interactions à de multiples échelles et la multiplicité des réponses consécutives à une perturbation donnée. De ce fait, la diversité maximise les chances des systèmes, quelles que soient leurs échelles ou leurs fonctions, de s'adapter aux perturbations.

Maximiser la diversité apparaît ainsi comme essentiel pour conserver et développer les services écosystémiques indispensables à la vie humaine (fourniture de nourriture, d'énergie et d'eau propre, régulation des maladies et du climat, contribution à la pollinisation des cultures et à la formation des sols...) mais également pour assurer la viabilité des activités du territoire (réduction de la vulnérabilité face aux fluctuations des conditions extérieures - météo, prix de vente - ou aux crises sectorielles...). La

résilience de Normandie-Maine ne pourra être optimale que si l'ensemble des sous-systèmes qui le composent sont eux-mêmes en capacité de s'adapter, notamment grâce à leur diversité.

Malgré ce constat, cette dernière est aujourd'hui globalement menacée. En effet, si les systèmes écologiques souffrent notamment de l'accélération de l'érosion de la biodiversité, les systèmes productifs sont quant à eux encore trop souvent confrontés à la rationalisation et à la spécialisation de leurs activités et de leurs productions... À titre d'exemple, pour le secteur agricole, sur quelque 6 000 espèces végétales ayant été cultivées par l'humanité, seules neuf assurent aujourd'hui les deux tiers de la production mondiale.

L'uniformisation rend les systèmes fortement vulnérables, diminuant ainsi leurs chances d'adaptation et rendant impossible la compensation entre leurs composants.

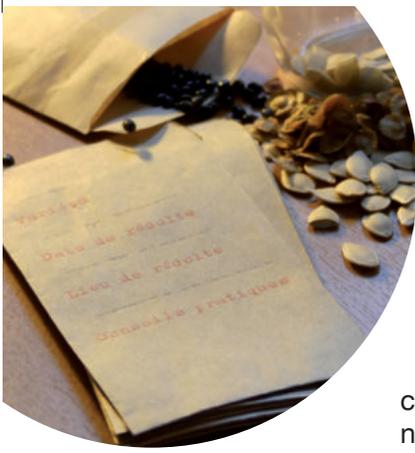
### Enjeux

Sur le territoire du Parc, l'enjeu principal réside dans le fait de **maintenir et d'améliorer la diversité au sein des différents sous-systèmes écologiques et économiques qui le composent.**

Ainsi, pour faire face aux perturbations, il convient de **préserver la plus grande variété biologique** afin d'amplifier les capacités d'adaptation de notre environnement. À l'échelle des

écosystèmes, **la mosaïque des milieux naturels du territoire** ainsi que **les diversités spécifiques et génétiques des espèces sauvages doivent être préservées et favorisées.** En améliorant la résilience des écosystèmes, la diversité contribue et contribuera fortement à la santé environnementale du territoire.

Si **cette quête de diversité** s'applique en premier lieu aux milieux naturels,



elle doit également concerner **les espaces urbains, agricoles et forestiers**. En effet, la diversité génétique permet une meilleure adaptation des espèces cultivées à la nature des sols, aux fluctuations climatiques locales ainsi qu'un frein naturel à la propagation des maladies. Si ce frein concerne aussi **la diversité des espèces**, cette dernière **favorise également des associations culturelles** à l'origine de services mutuels entre espèces, ce qui améliore la résilience de l'ensemble.

Enfin, **la diversité devra également concerner les modes de production eux-mêmes** afin par exemple de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles et du système économique local à des facteurs extérieurs imprévisibles. Cette stratégie permettra *de facto* de renforcer l'autonomie du territoire.

## Objectifs

- Promouvoir une gestion variée des espaces urbains et ruraux en adéquation avec les milieux qui les entourent pour permettre l'accueil d'un potentiel maximum d'espèces.
- Accompagner la diversification des modèles agricoles, en expérimentant notamment de nouvelles cultures, en utilisant des variétés naturellement moins gourmandes en eau et plus résistantes aux aléas climatiques, et œuvrer pour une diversification des débouchés économiques.
- Collaborer avec les acteurs du monde de la forêt pour favoriser une sylviculture valorisant les écosystèmes forestiers irréguliers et mélangés.
- Accroître et protéger la densité du maillage bocager du Parc en tant que réservoir de diversité tant du point de vue paysager qu'écologique.
- Étudier la diversité des populations sauvages et/ou domestiques présentes sur le territoire du Parc et mettre en place des actions conservatoires lorsqu'elles sont menacées.
- Former et sensibiliser à l'intérêt de préserver la diversité face au changement climatique et à son érosion dans tous les milieux (naturels, agricoles, sylvicoles, urbains, ruraux).
- Limiter au maximum l'implantation de milieux monospécifiques (haies, forêts, cultures...).

## Rôles du Parc

Chef de file, partenaire.

## Engagement des signataires

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Mettre à disposition les données sur la diversité biologique du territoire.

Porter et soutenir les actions de diversification dans tous les domaines et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques.

Soutenir les démarches de diversification dans tous les domaines.

► **LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :**

Porter et soutenir des actions de diversification au sein de leurs domaines de compétences et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques notamment en lien avec les agences de biodiversité.

Mettre en place des politiques de diversification de la gestion de leurs espaces et équipements.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Porter, valoriser et soutenir des actions de diversification au sein de leurs domaines de compétences et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques.

Mettre en place des politiques de diversification de la gestion de leurs espaces notamment les bords de route et leurs équipements.

► **LES EPCI S'ENGAGENT À :**

Porter et soutenir des actions de diversification au sein de leurs domaines de compétences et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques.

Former leurs agents à la richesse de la diversité et mettre en place des pratiques qui la favorisent sur leurs terrains et équipements.

Être le relais du Parc auprès de leurs administrés sur la thématique de la diversité.

► **LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Accueillir et maintenir des réservoirs de biodiversité (variétés anciennes ou expérimentales, patrimoines naturels...).

Maintenir, entretenir et développer les vergers conservatoires.

Mettre en place des politiques de diversification de la gestion des espaces dépendant de leurs compétences.

Former leurs agents à la richesse de la diversité et mettre en place des pratiques qui la favorisent sur leurs terrains et équipements.

Être le relais du Parc auprès de leurs administrés sur la thématique de la diversité.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agences régionales de la biodiversité, Agences de l'Eau, Associations régionales et du territoire, Centre national de la propriété forestière, Chambres d'agriculture, Conservatoires de ressources génétiques, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Union régionale des collectivités forestières de Normandie.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Participer à l'inventaire des variétés et races anciennes, à leur conservation et expérimenter leur capacité d'adaptation. Poursuivre le travail sur les vergers conservatoires.
- Favoriser l'introduction de végétaux locaux en ville que ce soit des arbres (parcs et jardins, parkings, établissements scolaires, bords de routes) ou la végétalisation de toitures et de murs de bâtiments, immeubles ou maisons particulières.
- Poursuivre et essaimer les grainothèques (potagères et horticoles) afin de partager avec les habitants des semences adaptées au territoire et organiser des animations autour de cette thématique (plantes comestibles, gestion du potager, plantation d'une haie...).
- Participer à la valorisation et la promotion du label végétal local.
- Promouvoir une gestion forestière mélangée et irrégulière en s'appuyant sur les propriétés et parcelles bénéficiant de ce type de gestion.
- Valoriser et accompagner les exploitations agricoles engagées dans la culture ou l'élevage de variétés ou de races diverses.
- Travailler avec les gestionnaires d'espaces sur les modes de gestion favorables à la plus large diversité d'espèces possible sur leurs territoires.

## MESURE 14.

# AMÉLIORER LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE POUR AGIR SUR LA SANTÉ HUMAINE

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.2 : Reconquérir la biodiversité au service de la santé



### Mise en contexte

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux... de notre environnement. Ainsi, agir sur les facteurs environnementaux et sur la biodiversité permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, de l'alimentation, en se protégeant du bruit...

Le capital santé de chaque être humain repose sur la santé physique, la santé mentale et la santé sociale. Ainsi, nos vies sont faites de facteurs accroissant ce capital quand d'autres l'entament.

Depuis le début des années 2000, avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global, le concept "One Health" ou "une seule santé" en français est mis en avant. C'est à la fois un concept, une stratégie et un objectif

qui repose sur l'évidente interconnexion du vivant. Elle exige par conséquent l'implication de l'ensemble des acteurs dans une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire (acteurs de la santé humaine, animale et environnementale).

Sans avoir forcément une pleine conscience de cette participation, le Parc a d'ores et déjà mené de nombreuses actions au service de la santé environnementale : qualité et état des masses d'eau, préservation du bocage et des écosystèmes, restauration de zones humides, réduction des intrants chimiques, formation de publics cibles sur la réduction des antibiotiques, sorties nature...

Aussi, si le Parc n'a pas vocation à porter la dimension curative de la santé, sa dimension préventive fait pleinement partie de ses missions. C'est pourquoi, en lien avec les acteurs locaux, il souhaite affermir sa participation à accroître le capital santé des habitants du territoire.

### Enjeux

L'accélération de l'altération de nos écosystèmes naturels a des conséquences sur les services rendus par la nature : épuration de l'eau, réduction des pollutions de l'air, fourniture de médicaments, accès à une alimentation saine, effets psycho-sociaux, physiques et relationnels et effet de dilution (plus la richesse biologique est importante, plus la transmission d'agents pathogènes peut être freinée). Étant donné les

multiples interactions entre santé humaine et biodiversité, la dynamique d'effondrement de la biodiversité que nous vivons entraîne une recrudescence des risques pour la santé humaine. **Les enjeux de santé et de biodiversité sont par conséquent indissociables.**

Élément participant aussi à ce lien, la **pollution lumineuse** : elle est en effet reconnue pour son impact altérant la



biodiversité et les écosystèmes par la perturbation de la végétation et des animaux nocturnes, mais aussi pour notre santé en perturbant notre horloge biologique.

Si les politiques de prise en compte de la santé déclinées dans l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, agriculture, alimentation, milieux naturels, énergie...) peuvent paraître coûteuses, elles le seront toujours moins que les politiques curatives.

**Prendre soin de notre environnement, c'est prendre soin de notre santé.** De ce point de vue, la préservation de la nature a un rôle essentiel dans la diminution du recours au soin. Il est donc urgent d'agir pour **préserver et restaurer les écosystèmes et réduire notre exposition aux produits et éléments affectant notre santé.** Sans compter que ce sont les populations déjà fragilisées qui subissent et vont subir en premier les effets de cette dégradation.

## Objectifs

- Lutter contre les inégalités de santé (bruits, logements, mobilité...).
- Participer à la reconnexion de l'être humain à la nature.
- Favoriser la prise de conscience de l'influence de la nature sur la santé et le bien-être, et réciproquement, par l'éducation populaire.
- Améliorer et veiller à l'état des écosystèmes ainsi qu'à leur fonctionnalité.
- Sensibiliser les collectivités et les citoyens sur le concept "une seule santé" et élaborer des propositions d'actions avec le territoire.
- Sensibiliser et agir en faveur de la trame noire auprès des collectivités et des citoyens.
- Réduire et rechercher des alternatives à l'usage des pesticides au regard de leurs conséquences sur la santé humaine et la santé des milieux naturels.
- Intégrer dans les politiques de santé locales l'amélioration de notre environnement.
- Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain.

## Rôles du Parc

Animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Faciliter le rapprochement des acteurs de santé animale, humaine et de la biodiversité.

Développer des appels à projets rapprochant les thématiques biodiversité et santé.

Participer à la construction de projets expérimentaux autour de santé et nature.

Faciliter l'accès aux données, outils et expertises déjà existants.

► **LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :**

Travailler à créer des appels à projets rapprochant les thématiques biodiversité et santé.

Participer à la construction de projets expérimentaux autour de santé et nature.

Accompagner des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de politiques régionales (santé, environnement-développement durable...).

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Mettre à disposition leurs outils, bases de données, compétences.

Participer à la construction de projets expérimentaux autour de santé et nature.

► **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Participer à la construction de projets expérimentaux autour de santé et biodiversité.

Intégrer un volet santé et biodiversité dans les contrats locaux de santé et tous autres dispositifs sur le sujet de la santé.

Participer à des expérimentations et des recherches sur ce thème en partenariat avec le Parc.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agences régionales de santé, Associations en lien avec la santé, Caisses d'allocations familiales, Centres de santé mutualiste, Collectif Eduquer à la nature, Etablissements de santé (hôpitaux généraux et psychiatriques, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons de santé...), Mutualité sociale agricole, Organismes de recherche (Universités, IFRES, INSERM...), vétérinaires.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Recenser les initiatives mises en œuvre sur le territoire alliant la santé et la biodiversité, identifier les structures potentielles pour expérimenter dans le domaine.
- Réaliser des recherches et des diagnostics territorialisés afin de mieux comprendre les interactions entre santé et biodiversité, et ajuster au mieux les besoins et les priorités en fonction des territoires.
- Participer à l'élaboration des contrats locaux de santé.
- Organiser des conférences sur le thème "Protéger la biodiversité, c'est protéger notre santé".
- Développer des outils de sensibilisation à destination des professionnels et des citoyens (ex : pollinisateurs, pesticides et santé publique, antibiorésistance, recyclage des médicaments, essences allergènes émettrices de pollens, plantes allergisantes, gîtes larvaires d'insectes...).
- Faire du territoire du Parc une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) ou un territoire de villes et villages de ciel étoilé.
- Créer des zones sans pesticide sur le territoire.

- Expérimenter une analyse territoriale qui croise la cartographie des pathocénoses et la cartographie de l'état des milieux naturels.
- Engager des actions pour limiter l'utilisation de produits néfastes à la biodiversité dans la pratique de la médecine vétérinaire.
- Mener des actions de sensibilisation des élus dans la prise en compte des risques liés à l'épandage de produits phytosanitaires sur les parcelles agricoles lors du choix de l'implantation des établissements sensibles (crèches, établissements scolaires, halte-garderie, centre de loisirs, aire de jeux, établissements de santé, maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes dépendantes...).

## MESURE 15.

PRIORITAIRE

# ŒUVRER POUR UNE AGROFORESTERIE RÉPARATRICE À TRAVERS NOS BOCAGES

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► Orientation 2.3 : Considérer l'arbre comme acteur de la résilience



MESURE SPÉCIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 5  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 12  
MESURE 13



MESURE 17  
MESURE 20  
MESURE 24

### Mise en contexte

L'agroforesterie désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Associé à un réseau de prairies permanentes, ce système agricole était prédominant au XIX<sup>ème</sup> siècle sur le territoire. A partir des années 1950, le processus de modernisation agricole et d'intensification, allié à la perte d'usage du bois de haies, a mené à une diminution du linéaire de haies sur le territoire (50% depuis 1950). Ces dernières années, ce sont les systèmes d'élevage en particulier herbager qui ont été fragilisés ce qui par voie de conséquence fragilise plus encore le bocage.

Si la haie est constitutive du bocage, ce dernier doit être entendu dans sa dimension la plus large. Il s'agit à la fois d'un paysage, de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques mais également d'un agrosystème c'est-à-dire de pratiques agricoles qui intègrent l'arbre dans un environnement de production.

Essentiellement situé à l'Ouest du Parc, le système de prés-vergers associe des vergers haute-tige au cœur de prairies. Son efficacité est notamment liée à la superposition de deux productions extensives sur la même surface. Il est principalement composé de haies et de poiriers parfois pluri-centenaires et représente une spécificité du territoire. On dénombre encore aujourd'hui près de 3 000 hectares de vergers haute-tige mais ce système, pourtant porteur d'appellations d'origine, est fragile.

Le bocage, abordé dans ses dimensions multiples, est un système certes complexe et interdépendant mais aussi grâce à cela, possiblement plus résilient écologiquement et économiquement. Riche d'un linéaire de 17 400 km, le maintien de ce patrimoine et de son caractère résilient nécessite néanmoins un entretien et un renouvellement adossés à des savoir-faire qui ont parfois du mal à se transmettre.

Historiquement investi dans sa préservation, le Parc entend poursuivre son engagement dans cette nouvelle charte.

### Enjeux

Au regard des constats actuels (changement climatique, érosion de la biodiversité), **l'agroforesterie constitue un élément majeur contribuant à la résilience du territoire**. Le bocage est un système complexe, multifonctionnel, qu'il convient d'entretenir et de restaurer dans une vision dynamique et globale

pour enrayer sa dégradation quantitative et qualitative.

L'agroforesterie à travers nos bocages constitue une **protection importante face aux aléas météorologiques** mais aussi un **gain de productivité significatif** par une meilleure utilisation



des ressources naturelles du milieu.

**La préservation et la replantation de haies bocagères doivent encore s'intensifier** en maintenant une diversité et une multifonctionnalité au sein des linéaires afin de permettre aux systèmes agricoles et aux milieux naturels une meilleure adaptation aux modifications climatiques en cours et à venir. L'efficacité du bocage repose sur une grande diversité d'essences, de techniques, de types d'aménagement ou de tailles des arbres pour **concilier**

**production de biomasse et protection de l'environnement.**

Les arbres permettent de **diversifier les services et sources de revenu sur l'exploitation**. C'est pourquoi l'enracinement de ce paysage caractéristique doit **s'accompagner d'une valorisation économique**, à travers le bois d'œuvre, le bois énergie, les haies fourragères et mellifères ; mais aussi par **la valorisation de l'élevage extensif, les productions fruitières et cidricoles, les activités de tourisme et de loisirs...**

## Objectifs

- Accroître le maillage bocager et le restaurer sur les secteurs identifiés comme particulièrement dégradés ou présentant des enjeux spécifiques.
- Favoriser le maintien et l'extension des systèmes pré-vergers, en particulier celui des vergers haute-tige.
- Améliorer la diversité des éléments constitutifs du bocage, en prenant en compte sa dimension multifonctionnelle et les évolutions climatiques.
- Prendre en compte les apports du bocage en qualité de puits de carbone et intégrer cet élément dans sa gestion.
- Soutenir l'élevage herbager favorisant le maintien des prairies permanentes et du bocage.
- Améliorer la présence de l'arbre autour et au sein des cultures.
- Valoriser le bois bocager comme bois d'œuvre, bois énergie, fourrage, litière, paillage...

## Rôles du Parc

Coordinateur, animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Retenir le territoire du Parc comme prioritaire en terme d'intervention des politiques sectorielles qu'il déploie sur les enjeux autour du bocage.

Prendre contact avec le Parc sur les autorisations données susceptibles d'avoir un impact sur le bocage.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Mobiliser leurs politiques sur le territoire du Parc sur les enjeux autour du bocage.

Porter, en lien avec les autres collectivités, un programme de préservation et de plantation de haies ambitieux durant toute la période de la charte.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Porter, en lien avec les autres collectivités, un programme de préservation et de plantation de haies ambitieux durant toute la période de la charte.

Gérer durablement les éléments du bocage qu'ils entretiennent le long des routes.

► **LES EPCI S'ENGAGENT À :**

Intégrer dans leurs documents d'urbanisme les haies plantées grâce aux financements publics.

Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent, le long des routes notamment.

Participer au programme de replantation du bocage sur leur territoire.

► **LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent, le long des routes notamment.

Participer au programme de replantation du bocage sur leur territoire.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Acteurs de la valorisation du bois de haies (SCIC Bois Bocage Energie...), Association française arbres champêtres et agroforesterie, Associations naturalistes, Chambres d'agriculture, Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, Coopératives d'utilisation de matériel agricole, Etablissements d'enseignement et de formation, Pépiniéristes, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, Usagers du bocage (association de randonnées...).

## Propositions d'actions concrètes

---

- Animer, en lien avec les collectivités, un programme de plantation de haies ambitieux durant toute la durée de la charte.
- Accompagner les collectivités locales dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme pour la prise en compte du bocage et des vergers.
- Développer des actions de sensibilisation sur le bocage (histoire, apports dans l'agriculture...).
- Réaliser un outil d'aide à la décision à destination des élus du territoire concernant la protection des éléments bocagers, notamment des haies et des vergers et améliorer la lisibilité du cadre réglementaire et des aides financières.
- Développer des actions de valorisation du bois énergie géré durablement (label Haie) auprès des collectivités et des particuliers.
- Réaliser des formations autour du bocage (création, entretien, taille...) et sur les vertus agricoles du bocage.
- Valoriser, auprès des agriculteurs, les vertus de la présence de l'arbre au sein et au bord des cultures et accompagner leur développement.

- Réaliser avec les producteurs des actions de soutien aux systèmes pré-vergers notamment par le soutien à la valorisation des fruits.

### Questions évaluatives et indicateurs

- En quoi les actions menées ont-elles permis de préserver le bocage ?
- Dans quelle mesure la coordination entre les partenaires par le Parc a-t-elle permis de favoriser le développement de l'agroforesterie ?

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.10	Nombre de kilomètres de haies sur le territoire	Évolution	17 500 km (2010) <i>Données 2020 en cours d'acquisition</i>	Maintien du linéaire 2020	Mi-parcours
i.11	Surface de vergers haute tige sur le territoire	Évolution	2947 ha (2016)	Maintien de l'état initial	Mi-parcours
i.21	Nombre de km de haies plantés sur le territoire	Résultat	18 km par le Parc (2021)	15 km de haie en moyenne annuellement	Tous les ans
i.22	Nombre d'arbres plantés sur le territoire	Résultat	12 000 arbres plantés par le Parc (2021)	200 000 arbres	Tous les ans
i.23	Nombre d'actions ponctuelles et de projets en faveur de l'agroforesterie	Réalisation	1 projet <i>(programme de plantation)</i>  3 actions (2022)		Tous les ans

### Références au plan de Parc

#### PLAN DE PARC

 Paysages de poiriers haute-tige

Corridors d'intérêt régional

 À maintenir

 À restaurer

Corridors d'intérêt local

 À maintenir

 À restaurer

#### ENCART 2

 Continuités fonctionnelles à maintenir

 Secteurs prioritaires de restauration de corridors

## MESURE 16.

# DES MILIEUX REFUGES ET GÉNÉREUX : LES FORÊTS

AMBITION 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité

► **Orientation 2.3** : Considérer l'arbre comme acteur de la résilience



MESURE SPACIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 5  
MESURE 6  
MESURE 7  
MESURE 8



MESURE 9  
MESURE 12  
MESURE 13  
MESURE 14



MESURE 20  
MESURE 24

### Mise en contexte

C'est autour des principaux massifs forestiers (Andaines, Écouves, Bourse, Perseigne, Sillé, Lande pourrie et Multonne) que le Parc a été créé en 1975. Aujourd'hui, les forêts couvrent environ 20% du territoire, soit plus de 51 000 hectares faisant de lui l'un des plus boisés des régions Pays de la Loire et Normandie.

Ces forêts sont composées d'environ 65% de feuillus (chênes, hêtres), 25% de résineux (pins, sapins, épicéas) et 10% par des peuplements mixtes. La répartition des forêts entre propriétés publiques et privées est globalement à parité et, comme sur beaucoup de territoires forestiers français, la forêt privée est assez morcelée. Un quart à un tiers de la surface forestière privée appartient à des petits propriétaires, le reste appartient à des propriétaires de plus de 20 hectares.

Les forêts hébergent une mosaïque de milieux qui recèlent une importante richesse biologique dont les espèces

inféodées au bois mort, peu connues, mais qui ont pourtant un rôle essentiel dans la vie de la forêt. Elles contribuent à son recyclage et à la fertilisation du sol en éléments minéraux. 18% des espaces forestiers du territoire bénéficient d'une reconnaissance patrimoniale (ZNIEFF de type 1, Natura 2000 et RNR) et depuis la fin de l'année 2020, une première réserve biologique mixte, gérée par l'Office national des forêts, a vu le jour sur le massif d'Écouves.

Ces écosystèmes forestiers contribuent au stockage et à la séquestration du carbone et participent à atténuer les variations climatiques locales en apportant fraîcheur et humidité.

Les forêts sont enfin des milieux refuges et généreux pour les habitants, un espace de ressourcement aux multiples vocations sociales (randonnées, balades, pratiques d'activités sportives, chasse, cueillette...) ainsi que d'autres fonctions comme l'enseignement et le tourisme.

### Enjeux

**Les pressions s'exerçant sur la biodiversité forestière sont multiples** : changement climatique, pollution atmosphérique, pressions par l'utilisation sociale, changement d'utilisation du sol (urbanisation) et, bien sûr, pratiques sylvicoles.

**Le changement climatique**, qui a déjà des conséquences concrètes sur le milieu forestier, **va avoir un impact significatif**

**sur les espèces** animales, bactériennes, fongiques et végétales des forêts. Il est par conséquent indispensable de **veiller à préserver la fonctionnalité de l'écosystème dans sa globalité** et notamment en préservant les sols. Ceux-ci sont sensibles aux tassements, à l'appauvrissement par surexploitation (exportation importante de matière organique), aux pollutions...



**Les équilibres subtils entre espèces et leurs interactions** (mycorhizes, contrôle des ravageurs) **doivent aussi être maintenus**. C'est pourquoi **le maintien des arbres vieux, morts, creux ou même dépérissant constituent à la fois une ressource, un refuge et un stockage de l'information** qui participent à la résilience de l'ensemble de l'écosystème forestier. Les forêts assurent aussi un rôle sur l'eau avec les nombreuses sources et innombrables ruisseaux qui les parcourent.

Son statut de réservoir de biodiversité et son importance dans les processus de production de services écosystémiques font de la forêt une source d'influence sur l'ensemble des autres milieux et de leur

biodiversité. Toutes ces fonctionnalités risquent de s'altérer plus rapidement encore avec **le développement d'une sylviculture mono-spécifique sur de grandes surfaces** et la **surexploitation liée au développement de la filière bois énergie**. Les forêts doivent conserver leur vocation de production principale de bois d'œuvre.

Les fonctions sociales (loisirs et tourisme) de la forêt peuvent aussi avoir un impact sur la biodiversité. **L'utilisation de la forêt étant très diverse, le partage d'information et la régulation des conflits possibles entre tous les acteurs sont indispensables.**

## Objectifs

- Garantir le fonctionnement écologique de la biodiversité forestière : cycle biogéochimique, régulation des ravageurs, fonctionnalités mycorhiziennes...
- Favoriser la biodiversité forestière par le maintien de bois mort de gros volume, sur pied et au sol.
- Favoriser des peuplements mélangés et irréguliers.
- Restaurer et maintenir en bon état les écosystèmes non forestiers dans les espaces boisés : layons et bords de chemins, mares, rivières...
- Expérimenter des espaces forestiers en libre évolution et évaluer leur adaptation.
- Garantir le rôle de la forêt comme facteur d'atténuation du réchauffement climatique localement.
- Conserver et améliorer la vocation récréative et touristique des forêts en lien avec la biodiversité.
- Offrir des espaces forestiers sources de bien-être physique et psychique.

## Rôles du Parc

Chef de file, partenaire.

## Engagement des signataires

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Favoriser un dialogue avec l'Office national des forêts dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers.

Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre régional de la propriété forestière afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux paysagers et biodiversité, et permettre au Parc, sous réserve de l'accord du propriétaire, de formuler des recommandations.

Encourager le dialogue entre le Centre régional de la propriété forestière et le Parc pour définir ensemble des zones particulièrement sensibles d'un point de vue paysager et qui mériteraient un traitement particulier au sein des plans simple de gestion.

Accompagner les projets d'aires protégées en milieux forestiers.

► **LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :**

Mobiliser leurs politiques au profit des objectifs de biodiversité en forêt.

Associer le Parc à l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois.

Accompagner les projets d'aires protégées en milieux forestiers.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Rechercher l'exemplarité dans la gestion de leurs forêts au sein des Espaces naturels sensibles.

Associer le Parc dans l'élaboration des documents de gestion relatifs à leurs espaces forestiers.

Accompagner les projets d'aires protégées en milieux forestiers.

► **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Recueillir l'avis du Parc sur le classement de leurs forêts dans les documents d'urbanisme.

Associer le Parc dans la gestion des forêts communales si elles en ont la délégation ou la compétence.

Accompagner, avec l'aide du Parc, à la mise en place d'Obligations réelles environnementales dans les milieux forestiers privés.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Atlanbois, Associations, Centres régionaux de la propriété forestière, Fibois Normandie, Office national des forêts, Propriétaires privés, Unions régionales des collectivités forestières.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Conduire des actions de restauration de la fonctionnalité des zones humides forestières.
- Mettre en place un partenariat sur des parcelles expérimentales (hors espaces protégés et îlots de vieillissement/sénescence) avec comme objectif d'avoir un volume de bois mort de 40 m<sup>3</sup>/ha afin de favoriser la faune, la flore et la fonge saproxylique.
- Inciter les propriétaires forestiers à engager leur propriété dans des Obligations réelles environnementales (volumes minimums de bois, diversité d'espèces...).

- Mettre en place un réseau de suivi de l'impact du changement climatique sur la biodiversité forestière (participer au programme Passifor).
- Renouveler, entretenir et créer des espaces d'accueil du public dans les forêts en mettant tous les partenaires autour de la table.
- Développer des partenariats pour identifier et préserver des îlots de sénescence et développer à l'échelle des massifs une trame vieux bois.
- Organiser avec les acteurs de la forêt des scénarios d'anticipation sur le risque incendie et la gestion de crises pour faire face à des événements extrêmes (tempête par exemple) à l'échelle du territoire du Parc.
- Développer des partenariats pour identifier et préserver des îlots de sénescence et développer à l'échelle des massifs une trame vieux bois.
- Des "boisements-laboratoires" publics et/ou privé pourraient être envisagés par convention.

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

 Réservoirs de biodiversité

 Espaces forestiers

### ENCART 2

 Réservoirs de biodiversité

 Continuités fonctionnelles à maintenir



---

# **AMBITION 3.**

Porter la sobriété  
comme un moteur de  
progrès et d'attractivité

## MESURE 17.

PRIORITAIRE

# RELOCALISER NOTRE ALIMENTATION ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LABELS DE QUALITÉ

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.1** : Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 2  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 14



MESURE 18  
MESURE 22  
MESURE 24

### Mise en contexte

L'alimentation est au cœur de toute société. Systèmes de production, de transformation, filières de distribution, patrimoine gastronomique, éducation alimentaire, santé, sont autant de problématiques en lien direct avec notre alimentation et nos choix de consommateur. Dans le même temps, une déconnexion de plus en plus forte entre le consommateur et le producteur est à l'œuvre ce qui participe à réduire fortement la résilience du système alimentaire actuel.

Les bouleversements écologiques et climatiques, l'effondrement de la biodiversité sauvage et domestique, la dégradation des sols, ont un impact direct et majeur sur l'activité agricole d'un territoire et vont fortement questionner la résilience des systèmes de production en place.

Le territoire du Parc est encore aujourd'hui couvert à plus de 60% par de la surface agricole utile et compte encore près de 2 700 exploitations professionnelles malgré une très forte diminution.

Le système d'élevage herbager, très présent sur le territoire au XX<sup>ème</sup> siècle, est en forte régression au profit de cultures fourragères. L'élevage laitier diminue progressivement au profit d'autres productions moins contraignantes et plus rémunératrices. Les exploitations et les systèmes de production tendent de plus en plus à s'uniformiser. On observe aussi une perte de diversité dans les productions et dans les variétés cultivées. La commercialisation en circuit court reste assez faible et l'agriculture biologique ne représente que 6% de la surface agricole même si elle progresse (8,5% à l'échelle nationale en 2019).

Ce constat est également lié aux différents modes de vie des consommateurs. L'accès aux produits locaux tend à se développer mais reste une option mineure pour les consommateurs. De même, les approvisionnements des restaurations collectives des écoles, des établissements de santé... sont trop souvent délégués à des sociétés n'ayant que trop faiblement recours aux productions locales, fragilisant d'autant plus le territoire.

### Enjeux

Afin de tendre vers une plus forte résilience de notre système alimentaire, il conviendra d'**agir** notamment **sur la diversité des productions,**

**sur l'autonomie du territoire, sur la connexion et la cohésion de l'ensemble des acteurs.**



Relocaliser notre alimentation, c'est d'abord **favoriser au maximum une consommation en circuit court** (achat direct auprès du producteur ou au moyen d'un unique intermédiaire). Pour y parvenir, il convient d'avoir à proximité une grande diversité de productions.

**La diversité et la variabilité dans la demande sont souvent complexes à appréhender pour les producteurs** qui ont besoin d'une projection relativement stable pour la pérennité de leur exploitation. Face à cet enjeu, les collectivités locales ont un rôle majeur à tenir.

La résilience de notre système alimentaire implique également de **maintenir une capacité à produire sans épuiser les ressources**. Face à ces enjeux auxquels il convient d'ajouter **celui du changement climatique**, les systèmes de production agricole intensifs et présentant une faible diversité montrent de plus en plus leurs fragilités et leurs limites. **L'accompagnement de la profession agricole locale vers un changement de pratique et une diversification de leur production est nécessaire.**

Avec la moitié des exploitants qui partiront à la retraite dans les 10 prochaines années, il est urgent de repenser notre modèle agricole pour **tendre vers une agriculture plus nourricière de nos territoires et plus rémunératrice pour les exploitants**. Ce choix contribue également à dynamiser l'économie locale et à **réduire la dépendance du système alimentaire aux énergies fossiles**.

**Ces changements intéressent aussi les consommateurs**. Ce sont autant les pratiques d'achats que celles de transformation, de consommation et de rapport sensible, culturel, à la nourriture qui seront en jeu auprès des citoyens.

Enfin, le territoire du Parc abrite un riche patrimoine alimentaire adossé à un ensemble de produits agricoles, bruts et transformés, de savoirs et de savoir-faire, de modes de distribution mais aussi de consommation. Il conviendra de **valoriser cet héritage vivant et d'inviter au développement des productions sous signe officiel de qualité**. Cette dynamique est un facteur de fierté territoriale et participe à la mise en valeur touristique.

## Objectifs

---

- Faciliter la création d'espaces-test agricoles tournés vers l'installation sur le territoire et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'autonomie technique, énergétique et semencière.
- Accompagner et renforcer le développement de l'agriculture biologique sur le territoire ainsi que la reconnaissance et la promotion des produits sous signe officiel de qualité.
- Soutenir l'émergence de nouvelles filières locales de qualité.
- Structurer un collectif sur le territoire pour favoriser les logiques de mutualisation et de coopération des circuits de distribution à l'échelle locale, source de synergies territoriales et de création d'emplois.
- Favoriser l'émergence d'outils locaux de transformation et de stockage alimentaire.
- Soutenir l'approvisionnement en produits de qualité et de proximité de la restauration collective, tout en diminuant le gaspillage alimentaire.
- Accompagner le consommateur à être acteur de son alimentation, individuellement et collectivement.

- Éduquer et former à une autre alimentation, plus locale, saine et respectueuse de l'environnement.

## Rôles du Parc

---

Animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Accompagner le Parc dans la mise en œuvre de la loi EGalim.

Favoriser l'éducation à l'alimentation et la diversification des protéines alimentaires.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Amplifier et rendre significatif l'approvisionnement local et de qualité dans les restaurations collectives régionales.

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et des agrosystèmes.

Tendre vers une autonomie alimentaire régionale respectueuse des milieux et des sols.

### ▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Amplifier et rendre significatif l'approvisionnement local et de qualité dans les restaurations collectives départementales.

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et des agrosystèmes.

Faciliter le développement de débouchés locaux pour la production issue du territoire Parc.

### ▶ LES EPCI S'ENGAGENT À :

Amplifier et rendre significatif l'approvisionnement local et de qualité dans les restaurations collectives intercommunales.

Encourager et faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles.

Encourager et faciliter la relocalisation de la production alimentaire, des ateliers de transformation et des circuits de distribution.

Faciliter les démarches citoyennes et associatives de circuits-courts.

Être acteurs dans le rapport à l'alimentation comme vecteur de lien social et de coopération locale.

### ▶ LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Amplifier et rendre significatif l'approvisionnement local et de qualité dans les restaurations collectives communales.

Faciliter les démarches citoyennes et associatives de circuits-courts.

Être acteurs dans le rapport à l'alimentation comme vecteur de lien social et de coopération locale.

Faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agences de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Artisans des métiers de bouche, Associations (protection de l'environnement, soutien aux agriculteurs...), Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, Ateliers de transformation, Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et de l'industrie, Coopératives agricoles, Éducation nationale, Etablissements de l'Enseignement agricole, Groupements citoyens d'achats solidaires, Groupements de restaurateurs, Industrie agro-alimentaire, Organismes de certification, producteurs, restaurateurs, restaurations collectives (scolaires, médico-sociales, professionnelles...), Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Animer un réseau autour de l'autonomie alimentaire regroupant tous les acteurs pour accompagner des actions d'expérimentation.
- Animer un réseau de producteurs locaux autour d'un objectif de valorisation locale de leurs produits, d'autonomisation dans la transformation et de changements vers des pratiques d'agroforesterie, de cultures diversifiées et d'éco-pâturages.
- Soutenir l'autonomisation technique (auto-construction de matériel agricole, mutualisation de l'agroéquipement...), énergétique (pratiques économes en énergie, autoproduction...) et semencière (variétés locales, sélection et diversification variétales...) des fermes.
- Aider à l'installation et/ou à la diversification vers des activités de semenciers produisant des graines de variétés locales à destination des jardiniers et des agriculteurs du territoire.
- Soutenir l'émergence d'une filière légumineuse directement tournée vers la transformation en restauration collective permettant un apport protidique suffisant dans un menu végétarien en lien avec le projet LEGGO (Légumineuses à Graines du Grand Ouest).
- Créer des régies agricoles publiques portées par les collectivités permettant d'organiser elles-mêmes les conditions de production de denrées alimentaires sur leur territoire pour fournir la restauration collective.
- Accompagner les collectivités locales pour tendre vers un approvisionnement à 100% en produits de qualité et/ou bio dans l'ensemble des restaurations collectives du territoire (écoles, services médico-sociaux, prisons, etc.) grâce à des formations permettant une montée en compétence des professionnels, des initiatives de réduction du gaspillage alimentaire (mise en place de gâchi-mètre, pesée des restes alimentaires, animations pendant les repas...), des potagers scolaires et des jardins partagés.
- Soutenir l'élevage herbager extensif diversifié favorisant notamment l'exploitation de prairies permanentes.
- Etudier l'intérêt de la mise en place de la marque "Valeurs Parc" pour valoriser les productions locales respectueuses des paysages et de la biodiversité.

- Encourager l'autoproduction par les habitants du territoire (œufs, légumes, fruits...) tout en proposant l'utilisation de races et semences de variétés locales et un accompagnement via des formations et des parrainages.
- Sensibiliser et former les producteurs et les collectivités aux marchés publics de restauration collective.

### Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ *Dans quelle mesure l'action du Parc a-t-elle contribué à l'émergence d'une nouvelle gouvernance alimentaire ?*
- ▶ *En quoi les actions menées ont-elles favorisé la relocalisation de notre alimentation et le développement des filières de qualité ?*

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.24	Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire	Évolution	2 708 exploitations (2018)		Mi-parcours
i.25	Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	Évolution	6% (2019)	12%	Mi-parcours
i.26	Nombre d'actions ponctuelles et de projets en faveur d'une alimentation locale et de qualité	Réalisation	0 action (2022)		Tous les ans
i.27	Nombre d'actions ponctuelles et de projet en faveur de l'agriculture biologique	Réalisation	0 action (2022)		Tous les ans

## MESURE 18.

# ENGAGER LE TERRITOIRE VERS UNE ÉCONOMIE RÉGÉNÉRATRICE

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.1** : Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 2  
MESURE 8



MESURE 17  
MESURE 23

### Mise en contexte

Définie par les Nations Unies comme *“un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et le développement économique”*, l'économie circulaire vise à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles.

Il est aujourd'hui essentiel de sortir du modèle linéaire actuel (extraire, produire, consommer, jeter). L'alternative offerte par ce système est d'autant plus importante que le développement d'activités de réparation, de réutilisation ou de recyclage des produits usagés et des déchets génère de l'ordre de 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge de ces déchets.

Créatrices de valeur ajoutée, les activités de réemploi et de réutilisation nécessitent la mobilisation d'une multitude d'acteurs : particuliers, fabricants, distributeurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire et les réparateurs indépendants. Tous jouent un rôle clé dans le développement du secteur de la réparation.

Si le Parc a pu accompagner des actions en lien avec l'économie circulaire (recyclage des plastiques agricoles, diagnostic de développement durable, agenda 21...), il n'a pour le moment jamais porté de projet centré sur le sujet.

### Enjeux

**Le développement du réemploi et de l'économie circulaire sur le territoire nécessite un véritable changement de paradigme, notamment pour les rendre attractifs.** Si notre économie s'est construite en considérant les richesses de la terre comme des ressources consommables et inépuisables, il est aujourd'hui essentiel d'identifier l'origine et le devenir des matières qui entrent dans notre économie.

Pour atteindre cet objectif, **le Parc devra trouver sa place dans cette dynamique** afin de développer de nouvelles initiatives sur le territoire mais aussi de renforcer et d'accompagner les initiatives existantes. Il **doit également**

**participer à fournir les clés aux structures et aux habitants** pour tendre vers un modèle d'économie circulaire sur le territoire.

Pour ce faire, **la place et la valeur accordées aux déchets doivent être requestionnées.** Il s'agit en effet d'une véritable opportunité pour l'économie du territoire ; il ne pourra y avoir de croissance économique durable que si celle-ci est découplée de l'utilisation de matières, dont les stocks vont s'épuiser à plus ou moins long terme. **Rejoignant le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'économie de la fonctionnalité, les activités de réemploi, de recyclage, de réparation**



**gènèrent une réelle valeur ajoutée** pour le territoire. Outre sa viabilité économique sur le long terme, l'économie circulaire permet également de conserver et de restaurer le capital naturel en minimisant l'extraction de ressources finies.

La capacité à réemployer la matière devient dès lors essentielle. Cette approche requiert un effort sur la conception, l'utilisation et la fin de vie du produit. Cela induit de **voir l'économie collaborative comme un moyen sérieux d'optimiser les fonctions utilitaires de produits**, notamment via les SEL (systèmes d'échanges locaux), mais également de permettre le maintien

en état, la réparation, le démontage et la réutilisation des pièces du produit concerné. Le territoire devra en outre offrir un cadre favorable à l'éclosion et au maintien des structures (recyclerie, composterie, friperie, ressourcerie, repair'cafe...).

Enfin, **le développement de l'économie circulaire devra être entrepris de façon simultanée aux efforts de sobriété**. En effet, axer exclusivement l'action sur l'économie circulaire pourrait entraîner un effet rebond, c'est-à-dire une augmentation potentielle de la consommation en raison de la meilleure utilisation des déchets. Il conviendra ainsi de travailler à la réduction massive des déchets, et notamment du plastique.

## Objectifs

- Redonner de la valeur aux déchets et les considérer comme une ressource.
- Remettre les usagers au cœur de la conception des projets, de la fabrication des biens et du partage des services.
- Accompagner le développement ou le maintien de recycleries, composteries et structures d'économie sociale et solidaire.
- Soutenir l'émergence d'une économie de la fonctionnalité (offre ou vente à des entreprises, individus ou territoires, de l'usage d'un bien ou d'un service... et non du bien lui-même).

## Rôles du Parc

Coordinateur, partenaire, animateur.

## Engagement des signataires

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Favoriser le développement de l'Économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire sur le territoire.

Mobiliser ses dispositifs financiers et soutenir le Parc dans sa politique d'accompagnement de projets dans ces domaines.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Favoriser le développement de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire sur le territoire.

Associer le Parc à la mise en œuvre des Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et des Plans d'actions régionaux en faveur de l'économie circulaire.

Accompagner les actions exemplaires et innovantes sur le territoire du Parc.

Soutenir la mise en place d'expérimentations locales par le Parc.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Favoriser le développement de l'Économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire sur le territoire.

Favoriser les initiatives locales et mettre en relation les acteurs professionnels désireux de collaborer.

► **LES EPCI S'ENGAGENT À :**

Communiquer sur les principes de l'économie circulaire et mettre en relation les artisans locaux avec les services compétents en matière d'économie circulaire.

Travailler au réemploi et au recyclage, participer à l'essaimage des bonnes pratiques et au partage d'expériences.

Soutenir l'ouverture de commerces locaux basés sur le réemploi en centre-bourg.

► **LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Collaborer avec le Parc pour faire émerger et soutenir des initiatives locales s'inscrivant dans des logiques de réparation, de réemploi et de réutilisation des produits.

Soutenir l'ouverture de commerces locaux basés sur le réemploi en centre-bourg.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Associations environnementales, Centres de cultures scientifiques, techniques et industriels (CCSTI le Dôme- Caen et CCSTI d'Angers et de Laval), Chambres consulaires, Conservatoire national des Arts et Métiers, Éducation nationale, Entreprises de l'économie sociale et solidaire, Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement, Industries et artisans locaux, Réseaux des déchetteries, Structures en charge de la collecte et du traitement des déchets

## Propositions d'actions concrètes

---

- Accompagner l'émergence de filières de revente de produits d'occasion ou de seconde main (brocantes, recycleries...) et l'échange de biens à travers l'organisation de gratifieria (néologisme espagnol sur la base de gratis "gratuit" - et feria "foire", marché gratuit).
- Relayer toutes les initiatives autour de l'idée "le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas" et initier un "Défi famille zéro déchet".
- Impulser et accompagner la création d'un "supermarché à l'envers" comme le "Smicval Market" qui existe à Vayres (33). C'est un établissement public qui collecte et traite les déchets pour le territoire. L'idée est simple : ce qui n'a plus d'utilité pour les uns peut en avoir pour les autres. C'est pourquoi, le réemploi, l'échange entre usagers sont mis à l'honneur. En 1 an, c'est plus de 1 000 tonnes de produits qui ont été échangés, plutôt que jetés.

- Favoriser la création et le maintien des lieux et d'événements permettant la réparation et la restauration d'objets usagés et l'apprentissage permettant l'auto-réparation : atelier vélo, repair-café, vente de pièces détachées...
- Former et informer sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et les finances solidaires (monnaies locales, CIGALES, France initiative, Terre de Liens...) et mettre en relation les entreprises ou structures financées par ces engagements citoyens.
- Proposer des ateliers, conférences, formations sur l'économie régénératrice.
- Accompagner la mise en place d'ateliers coopératifs (sur le modèle des FabLab) favorisant la création et/ou la restauration de meubles en bois, objets... en s'inscrivant dans la dynamique du "Do it yourself", le "fait maison".

## MESURE 19.

PRIORITAIRE

# FAIRE DU GÉOTOURISME UNE NOUVELLE FILIÈRE TOURISTIQUE AVEC LE TERRITOIRE

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.1** : Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 4  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 10

### Mise en contexte

De 2008 à 2015, le Parc a travaillé à construire un réseau de sites "Monts et Marches de Normandie-Maine". Malgré cet engagement, la mise en réseau s'est avérée complexe car elle imposait une stratégie touristique aux collectivités locales dont les territoires n'étaient, pour leur grande majorité, que partiellement concernés par le Parc. Cette complexité s'est renforcée avec la loi NOTRe de 2015 attribuant la compétence tourisme aux EPCI.

Face à ce constat, le Parc a interrogé son positionnement touristique. Cette étude a conduit le Parc à ne plus porter l'ambition d'une destination touristique Normandie-Maine mais à valoriser les singularités de son territoire et de ses compétences à travers une candidature Géoparc mondial Unesco.

Ainsi, la quête de cette reconnaissance internationale permet aux collectivités compétentes de porter cette distinction

dans le cadre de leur stratégie régionale, départementale et intercommunale. L'un des critères attendus par l'Unesco pour prétendre au label Géoparc est de développer une offre de tourisme durable adossée à un réseau de sites valorisant les liens entre l'héritage géologique et l'ensemble des patrimoines du territoire. La dynamique engagée depuis 2008 a donc naturellement constitué un socle pour la candidature déposée en novembre 2019.

Permettant une véritable complémentarité avec les autres acteurs du tourisme, l'essor du géotourisme en tant que nouvelle filière de développement local vise à rendre accessible le patrimoine géologique du territoire, au travers de pratiques ludiques et culturelles s'inscrivant dans une déclinaison du tourisme durable à la croisée de l'écotourisme et du tourisme culturel.

### Enjeux

Dans l'objectif de faire du géotourisme une nouvelle filière de développement local, il est essentiel que **le Parc se construise en tant que (géo)produit touristique**. Dans cette optique, **l'obtention et le renouvellement tous les quatre ans du label Géoparc mondial Unesco** seront déterminants. En effet, cette labellisation consacre la valeur internationale de l'héritage géologique d'un territoire et offrira une

légitimité essentielle à la construction et au développement de cette filière.

**Le Parc devra ensuite la faire vivre de façon pérenne, notamment en valorisant et en animant les géosites (réseau de sites) du Géoparc**, pour le grand public mais également pour les amateurs de géologie. Il s'agira ainsi de **donner à tous les clés de compréhension du territoire en les**



**rendant accessibles** : médiation traduisant le paysage à travers une histoire, mise en scène des patrimoines et des sites, création des conditions de leurs découvertes (signalétique, aménagements, événementiels, outils de médiation...).

Reposant sur un tourisme durable, **cette filière s'inscrit dans une dynamique de slow tourisme répondant conjointement aux impératifs économiques, sociaux et environnementaux du territoire** et aux besoins et attentes des visiteurs et des professionnels. **Les véloroutes et voies vertes participent à cette dynamique** en utilisant des modes de transports non polluants et ont, de

plus, un effet de diffusion au profit de l'ensemble du territoire.

Encore considéré comme un marché de niche aujourd'hui, **ce tourisme de sobriété au profit des bassins de proximité devra également être porté et rendu désirable aux yeux du plus grand nombre** par le Parc et ses partenaires. **Le Parc se positionne comme le seul outil territorial pouvant porter cette dynamique en symbiose** avec ses spécificités géologiques et géomorphologiques.

Réfléchie pour le territoire, à l'initiative du Parc, **cette filière devra également faire l'objet d'une construction et d'un développement perpétuel avec le territoire.**

## Objectifs

- Obtenir et faire vivre le label Géoparc mondial Unesco sur le territoire.
- Participer à la diversification de l'offre touristique par le géotourisme.
- Structurer et accompagner l'offre touristique autour du géotourisme avec les acteurs du territoire.
- Aménager, interpréter, valoriser et rendre accessible le réseau de géosites.
- Faire de la Maison du Parc et du Géoparc un centre d'interprétation du territoire.
- Poursuivre le développement de géoproduits alliant développement économique et valorisation des patrimoines.
- Relier les géosites entre eux pour faire émerger un réseau.
- Animer le réseau des géosites du territoire en s'adossant aux partenaires locaux pour qu'ils puissent ensuite eux-mêmes porter cette animation locale.

## Rôles du Parc

Chef de file, partenaire.

## Engagement des signataires

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Soutenir la démarche d'obtention et de renouvellement du label Géoparc mondial Unesco.

Soutenir les projets d'aménagements des sites du Géoparc.

Favoriser le développement des mobilités douces et des transports en commun dans sa politique touristique.

► **LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :**

Soutenir la démarche d'obtention et de renouvellement du label Géoparc mondial Unesco.

Mobiliser ses moyens pour permettre l'émergence de projets d'aménagements des sites du Géoparc.

Prendre en compte le Géoparc Normandie-Maine dans leurs stratégies régionales et le promouvoir.

Favoriser le développement des mobilités douces et des transports en commun dans leurs politiques touristiques.

► **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Soutenir la démarche d'obtention et de renouvellement du label Géoparc mondial Unesco.

Soutenir les projets d'aménagements des sites du Géoparc.

Prendre en compte le Géoparc Normandie-Maine dans leurs stratégies et le promouvoir.

Favoriser le développement des mobilités douces et des transports en commun dans leurs politiques touristiques.

► **LES EPCI S'ENGAGENT À :**

Prendre en compte le Géoparc Normandie-Maine dans leurs stratégies touristiques et le promouvoir.

► **LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Participer à la lisibilité du label Géoparc mondial Unesco sur son territoire.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Acteurs touristiques (hébergeurs, restaurateurs, lieux de visites et de loisirs, prestataires...), Atout France, Musées, Réseau des Géoparcs.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Proposer des sessions de formation pour les partenaires institutionnels et touristiques pour mieux faire connaître le Géoparc et ses enjeux.
- Proposer des contenus marketing valorisant le Géoparc (vidéos, portfolios, rédactionnels) à mettre à disposition des comités départementaux et régionaux du tourisme afin qu'ils les incluent dans leurs supports de communication.
- Réaliser des aménagements touristiques susceptibles de déclencher des séjours sur le Géoparc en prenant en compte leur durabilité et leur impact sur l'environnement.
- Rénover l'espace muséographique de la Maison du Parc et du Géoparc pour en faire un centre d'interprétation du territoire.
- Développer un réseau d'ambassadeurs du Géoparc.

- Favoriser le développement de séjours touristiques pour les publics affinitaires grâce au géotourisme.
- Accompagner les acteurs touristiques et les collectivités pour intégrer le géotourisme dans leurs plans stratégiques.
- Mettre en place un suivi de fréquentation sur les sites géosites principaux et évaluer les retombées sur le tourisme et les acteurs économiques.

### Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ Dans quelle mesure la coordination entre les acteurs touristiques par le Parc a-t-elle permis la structuration et le développement d'une filière géotourisme ?
- ▶ Dans quelle mesure le Parc a-t-il coordonné l'aménagement et la valorisation de géosites ?

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.28	Nombre de visiteurs sur les géosites principaux	Résultat	68 985 visiteurs  <i>35 198 pers. à la Fosse Arthur, 23 937 pers. aux Gorges de Villiers, 9 850 pers. en Vallée de Misère</i>  (2021)		Mi-parcours
i.29	Nombre d'acteurs touristiques engagés dans le développement du géotourisme sur le territoire	Résultat	27 artisans <i>(Fossiles à croquer)</i>  (2022)		Tous les ans
i.30	Labellisation Géoparc mondial Unesco du territoire	Résultat	En cours	Oui	Tous les ans
i.31	Nombre d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs touristiques au Géoparc et au géotourisme	Réalisation	1 action de sensibilisation  (2022)		Tous les ans

## MESURE 20.

PRIORITAIRE

# FAVORISER UNE ÉCONOMIE LOCALE DURABLE ET RÉGÉNÉRATRICE AUTOUR DE LA RESSOURCE EN BOIS

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.1** : Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 15  
MESURE 16



MESURE 18  
MESURE 23

## Mise en contexte

La ressource en bois ouvre de très nombreux débouchés : bois construction, bois énergie, industrie du bois (papier, carton...), artisanat (meubles, bijoux...)... Elle génère également de nombreux emplois locaux dans les scieries, les entreprises de travaux forestiers...

La production de bois d'œuvre pour la construction ou l'aménagement intérieur et extérieur est la finalité première de l'exploitation des forêts. Pour préserver les équilibres économiques de la filière, il est essentiel que la hiérarchie des usages du bois soit respectée. La forêt doit avant tout produire des arbres de qualité ayant vocation à être transformés en bois d'œuvre, les bois transformés en énergie n'étant que des produits dérivés de cette activité.

Le bois énergie, première source d'énergie renouvelable en France, prend différentes formes (bois bûches, bois plaquettes, bois granulés) et est issu principalement de l'exploitation forestière, des déchets de scieries, des déchets de déchetteries et du bocage.

Si ce dernier n'est pas prédominant, il ne doit pas être oublié car sa valorisation économique participe à son maintien sur le territoire.

La ressource en bois appelle une gestion sur le long, voire le très long terme. Elle représente une immobilisation importante de capital. C'est pourquoi, il appartient à la filière du bois et à ses partenaires d'être inventifs pour valoriser au mieux la ressource dont ils disposent sans chercher à adapter la forêt à des exigences de trop court terme. L'échelle de temps inhérente à la croissance des arbres n'est pas la même que celle des marchés.

Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée est la meilleure façon de tirer parti de la ressource locale. Cette valorisation économique de la ressource en bois ne peut être abordée sans prendre en considération le contexte de changement climatique qui demande une adaptation des peuplements et des modes de sylviculture.

## Enjeux

L'économie locale et durable autour du bois doit donc répondre à des enjeux multiples, dont un des préalables est **la pérennité de la ressource**. **Les modifications climatiques en cours doivent être prises en compte** dans le

choix des essences présentes et futures ainsi que dans leur mode de gestion.

Au vu des nombreuses incertitudes, un élément paraît évident : **favoriser une plus grande diversité d'espèces et**



de modalités de gestion permet une meilleure résilience de la ressource et de son exploitation. Une grande diversité d'essences, de structures et de traitements garantit également une diversité des milieux et des cortèges vivants inféodés à la forêt (faune, flore, champignons). Ces derniers associés aux essences autochtones sont vraisemblablement plus importants que ceux des essences introduites.

De la même manière, **si une économie autour du bois passe bien sûr par la filière *stricto sensu***, comme en écologie où la diversité est source de résilience, **il convient de diversifier les débouchés économiques**. Production, exploitation, consommation locale sont des clefs de réussite : favoriser les débouchés en charpenterie, menuiserie, ébénisterie, bois énergie, artisanat... **La valeur ajoutée recherchée s'obtiendra en misant sur l'innovation** (y compris éventuellement sur un investissement en recherche et développement)

et en privilégiant des démarches collectives.

Il s'agira aussi d'**équilibrer l'offre et la demande pour pouvoir répondre localement aux besoins et diminuer notre dépendance à des ressources extérieures**. Cela passe par une gestion plus circulaire de la ressource (construction en bois local, gestion des déchets d'exploitation, récupération...).

L'exploitation et l'entretien de la ressource reposent sur des savoir-faire qu'il convient de transmettre et de faire évoluer. A ce titre, à l'amont des scieries se situe **la profession des entreprises de travaux forestiers**. La pénibilité de ce travail et sa faible reconnaissance financière fragilisent ce secteur pourtant essentiel. Il s'agira par conséquent **d'assurer l'installation des jeunes dans de bonnes conditions et de conforter les entreprises existantes**.

## Objectifs

- Garantir le maintien de la fonction productive de la forêt dans un contexte de changement climatique en diversifiant les espèces, privilégiant la régénération naturelle et la futaie irrégulière.
- Soutenir et accompagner le développement de la demande locale en bois (notamment dans la construction et l'ameublement).
- Promouvoir une sylviculture mélangée à couvert continu, proche de la nature.
- Participer à la diversification des débouchés de la filière bois (soutien et création de nouvelles activités en première et deuxième transformation).
- Soutenir le développement des filières de valorisation du bois énergie issu d'une gestion durable du bocage et accompagner le développement des chaufferies au bois déchiqueté alimentées de manière locale.

## Rôles du Parc

Animateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Consulter le Parc lors de l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois. Favoriser un dialogue avec l'Office national des forêts dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers.

Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre régional de la propriété forestière afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux paysagers et biodiversité, et permettre au Parc de formuler des recommandations sur ces deux sujets, avec l'accord du propriétaire.

Animer un travail partenarial entre le Centre régional de la propriété forestière et le Parc dont l'objectif est de définir ensemble des zones particulièrement sensibles d'un point de vue paysager et qui mériteraient un traitement particulier au sein des plans simples de gestion.

Retenir le Parc comme territoire prioritaire d'intervention dans les politiques sectorielles qu'il déploie sur les enjeux environnementaux (Mesures agroenvironnementales...).

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Mobiliser leurs financements sur le territoire du Parc pour les actions découlant de sa politique (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, appels à projets...).

Associer le Parc dans la définition de leurs schémas de planification.

Privilégier l'utilisation du bois d'œuvre pour leurs travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments ainsi que pour les meubles et l'aménagement en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.

### ► LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Privilégier l'utilisation du bois d'œuvre pour leurs travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments ainsi que pour les meubles et l'aménagement en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.

### ► LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Privilégier l'utilisation du bois d'œuvre pour leurs travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments ainsi que pour les meubles et l'aménagement en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Association française arbres champêtres et Agroforesteries, Centre national de la propriété forestière, Chambres des métiers et de l'artisanat, Coopérative d'utilisation de matériel agricole, FI Bois Normandie et AtlanBois, Office national des forêts, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Monter des projets de valorisation et de promotion de la filière bois en inter-Parcs.
- Soutenir le développement du label Haie valorisant le bois bocager géré durablement.

- Promouvoir le bois local dans les projets des collectivités et des habitants et accompagner leur déclinaison dans les marchés publics.
- Mettre en place des parcelles “témoins” permettant le suivi de zones forestières spécifiques (forêt ancienne ou à forte diversité d’essences) afin de mesurer l’impact des évolutions climatiques sur la survie des arbres et la biodiversité des écosystèmes.
- Favoriser l’émergence de filières sur la valorisation des “déchets” bois des scieries (BRF, sciures pour toilettes sèches, charbon de bois...).
- Mettre en place des formations au profit des propriétaires, des gestionnaires, des entreprises de travaux forestiers sur la biodiversité et son rôle dans l’équilibre des écosystèmes forestiers.

### Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ *En quoi les actions menées ont-elles permis de favoriser le développement de l'économie locale autour de la ressource en bois ?*

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	T0 (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.32	Nombre d’actions et de projets soutenant le développement des filières économiques autour de la ressource en bois	Réalisation	1 projet <i>(SOBIOFOR)</i>  2 actions  (2021)		Tous les ans
i.33	Nombre d’entreprise de la filière bois forêt sur le territoire	Évolution	44 entreprises	50 entreprises	Mi-parcours
i.34	Nombre d’emploi de la filière bois forêt sur le territoire.	Évolution	355 emplois	400 emplois	Mi-parcours

## MESURE 21.

PRIORITAIRE

# IMPULSER UN AMÉNAGEMENT AMBITIEUX ET RÉILIENT DE NOS VILLES ET DE NOS VILLAGES

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.2** : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources



MESURE SPACIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 2  
MESURE 5  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 11  
MESURE 12  
MESURE 14



MESURE 23

## Mise en contexte

Le territoire du Parc Normandie-Maine ne fait pas exception à la consommation croissante de ses espaces naturels, agricoles et forestiers. En effet, la progression de l'artificialisation des sols a été de l'ordre de 80 hectares/an entre 2006 et 2018, alors même que le territoire a perdu 3 230 habitants entre 2008 et 2017 (soit une diminution de 3,2%). Il convient ainsi de déconstruire une croyance persistante : il n'existe pas de corrélation entre la consommation foncière et le gain de population ou encore, entre la progression des zones à vocation économique et le gain d'entreprises.

En outre, et malgré la réussite de plusieurs actions de revitalisation accompagnées par le Parc, le territoire présente un pourcentage moyen de logements vacants (13%) particulièrement important et en augmentation de 47% entre 2006 et 2016, ce qui nuit fortement à l'attractivité des centres-bourgs. Parallèlement, les nouvelles opérations d'aménagement et de construction, en extension de l'enveloppe urbaine, présentent une densité particulièrement faible et une intégration paysagère souvent peu satisfaisante.

La relative universalité de ces constats a conduit à l'édiction

d'objectifs convergents de réduction de l'artificialisation portés en Europe et en France, où il est question d'atteindre le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Déclinés au niveau régional par les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ces objectifs doivent dorénavant trouver une traduction locale, notamment grâce aux documents de planification et à la fiscalité.

Aujourd'hui, 60% du territoire du Parc est couvert par un document d'urbanisme. On recense 24 communes couvertes par une carte communale, 36 communes couvertes par un PLU et 24 par un PLUi. Ainsi, sur les 141 communes du territoire, 52 sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). Ces 52 communes représentent 1/4 de la superficie du territoire et plus de 40 % de la population. Cette couverture partielle du territoire tend à se structurer par le biais du renforcement des intercommunalités : 7 PLUi ont été approuvés entre 2015 et 2020 ; 5 PLUi sont en cours d'élaboration ou en phase de lancement, 6 SCOT ont été approuvés entre 2013 et 2019 et 3 SCOT sont eux en cours d'élaboration ou en phase de lancement.

## Enjeux

Autrefois simple support foncier pour le développement urbain, **le sol doit**

dorénavant **être appréhendé comme une ressource naturelle, épuisable et**



**un habitat qui conditionne la qualité des autres services rendus par les écosystèmes.** Dans cette mesure, le sol est considéré comme artificialisé si l'occupation ou l'usage qui en est fait affecte durablement tout ou partie de ses fonctions.

Face à la concurrence et, parfois, à l'antagonisme des différents usages du sol, une réflexion d'ensemble s'impose pour développer un aménagement du territoire ambitieux et résilient de nos villes et de nos villages.

Fondation de cette nouvelle dynamique, la **réduction puis l'arrêt de l'artificialisation brute des sols apparaissent comme primordiales.** En effet, outre l'épuisement de la ressource "sol" et les conséquences écologiques qui en résultent, l'étalement urbain est porteur de nombreuses externalités négatives (émission de gaz à effet de serre, disparition des marqueurs paysagers, désaffectation et désertification des bourgs, diminution du pouvoir d'achat des ménages, augmentation des coûts cachés pour les collectivités...). Afin de répondre à cet enjeu, de **nouvelles synergies et complémentarités doivent être trouvées à l'échelle des zones à vocation d'habitat et des zones d'activité économique,** également grandes consommatrices d'espaces.

Si les actions de renaturation de sols artificialisés sont des solutions à explorer, **l'augmentation du renouvellement urbain** et une **meilleure compacité des opérations nouvelles** constituent les premiers leviers à actionner. L'ensemble de ces actions devront impérativement

**être conciliées avec la préservation simultanée de la qualité de vie et du patrimoine architectural, culturel et naturel du territoire.** Des outils juridiques tels que les zones agricoles protégées ou encore des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels participent à cet objectif.

**Le choix d'un urbanisme des courtes distances** constitue également un élément décisif pour **réaffirmer l'attractivité des bourgs, conforter leur identité et offrir un cadre de vie appréciable et agréable aux habitants.** Susceptible de réduire les mobilités contraintes, il permet en outre de **limiter le développement des infrastructures de transport.** Corollaire de l'étalement urbain, l'augmentation de ces dernières contribue à l'artificialisation des sols et, en fragmentant le territoire, à la rupture des continuités écologiques et paysagères.

Enfin, afin d'asseoir la résilience comme mode de développement et d'attractivité de leur territoire, **les centres-bourgs devront affirmer leur capacité à répondre aux défis du changement climatique** et à mettre en œuvre un **urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité.** A ce titre, le déploiement d'une ingénierie par et pour le vivant apparaît comme indispensable. S'inscrivant dans cette dynamique, l'ingénierie écologique constitue un pilier nécessaire. Cette nouvelle manière d'aménager le territoire permettra tout à la fois de produire des paysages urbains de qualité et de démultiplier les écosystèmes fonctionnels (et donc leurs services) sur des surfaces très réduites, à moindre coût.

## Objectifs

- Atteindre une couverture totale du territoire par des documents d'urbanisme.
- Optimiser l'usage des sols déjà artificialisés en augmentant de manière significative la part du renouvellement urbain (réinvestissement des disponibilités foncières au sein de l'enveloppe urbaine et actions sur la vacance des logements dans les centres-bourgs) et en privilégiant la requalification (réhabilitation, densification et optimisation) des zones d'activités existantes à leur extension.

- Conditionner les possibilités d'urbanisation future à l'analyse du potentiel des bâtis vacants (rénovation et reconstruction) et des opportunités foncières en centre-bourg.
- Évaluer finement, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, le besoin en foncier en faisant notamment le choix de projection démographique réaliste.
- Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes :
  - implantation prioritaire de l'habitat, des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-bourgs et centres-villes ;
  - mobilités douces, intensification des usages, végétalisation et espaces publics, développement des Tiers-lieux...
- S'appuyer sur une réflexion supra-communale pour identifier les pôles d'implantations d'activités.
- Identifier les patrimoines bâtis à protéger et pouvant changer de destination en vue de leur pérennisation.
- Définir une densité résidentielle moyenne pour l'habitat (tendre vers un minimum de 15 logements à l'hectare) à l'échelle de chaque commune pour les opérations d'aménagement en extension. Des densités moyennes plus élevées devront être recherchées sur les pôles ayant vocation à accueillir une part majoritaire du développement urbain à venir.
- Produire des formes urbaines innovantes et économes en espace conciliant densité, attentes des habitants (intimité, végétalisation, qualité des espaces publics...), identité architecturale du bourg et changement climatique.
- Essaimer une dynamique à partir de projets démonstrateurs (réhabilitation de bâtis vacants, opérations de densification, opérations globales de revitalisation des centres-bourgs, végétalisation en zone urbaine, désimperméabilisation des sols...).
- Privilégier les opérations d'ensemble (dans les espaces déjà bâtis ou en extension) et définir des intentions qualitatives fortes (limiter l'imperméabilisation des sols, voies douces, intégration du bocage, gestion des eaux pluviales...) notamment par l'intermédiaire d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU(i).
- Accroître la présence de la nature en zone urbaine agglomérée et maîtriser l'imperméabilisation des sols des opérations publiques ou privées.
- Inclure les techniques d'ingénierie écologique dans les projets d'aménagement.
- Prendre en compte, dans les politiques d'aménagement du territoire, les différents facteurs influant sur la santé des habitants (environnement sonore, pollution atmosphérique, sites et sols pollués, exposition au radon...).
- Expérimenter des actions de renaturation des sols pour évaluer leur efficacité.

## Rôles du Parc

---

Coordinateur, animateur, partenaire.

Réalise des porter à connaissance indiquant les spécificités patrimoniales du territoire concerné (éléments paysagers caractéristiques, trame verte et bleue...) et soutient techniquement les collectivités pour transposer les dispositions pertinentes de la Charte.

Émet des avis sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte.

## Engagement des signataires

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Accompagner les collectivités au titre de ses missions (porter-à-connaissance, notes d'enjeux, association, conseils...) en s'appuyant sur la charte et les avis du Parc.

Accompagner les démarches de revitalisation des centres-bourgs sur le territoire du Parc.

Accompagner techniquement les collectivités dans l'objectif de zéro artificialisation nette.

Veiller au respect de la stratégie d'aménagement inscrite dans la charte lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

Accompagner les collectivités, par le biais de la contribution technique des urbanistes et architectes conseil, au respect de l'identité des centres-bourgs dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

Prendre en considération les études réalisées ou commanditées par le Parc.

S'appuyer sur les compétences du Parc et sur le plan de Parc dans ses décisions et avis (notamment les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les commissions départementales d'aménagement commercial).

Soutenir les opérations éligibles à ses programmes en priorité dans les centres-bourgs engagés dans des actions avec le Parc (politique du logement, rénovation des bourgs, écoquartiers...).

Mettre à disposition du Parc les données utiles pour une bonne observation de l'aménagement du territoire et de son évolution.

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Contribuer à atteindre les objectifs de la mesure grâce à leur rôle de Personne Publique Associée dans le cadre de l'élaboration des documents de planification.

Soutenir techniquement et financièrement l'expérimentation d'autres manières d'aménager et d'habiter le territoire.

Partager leurs données et contribuer au travers de leur expertise à la préservation du patrimoine bâti du territoire.

Associer ou consulter le plus en amont possible le Parc dans l'élaboration de documents stratégiques de planification et de projets d'aménagements.

### ▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Contribuer à atteindre les objectifs de la mesure dans le cadre de l'élaboration des documents de planification, dans le cadre de la Commission Départementale de Préservation des Espaces naturels, Agricoles et Forestiers et dans le cadre de la Commission départementale d'aménagement commercial.

Déployer des dispositifs de soutien à la réalisation de projets de revitalisation des centres-bourgs.

Étudier l'impact de nouveaux aménagements routiers sur les temps de transports et *in fine* sur la pression foncière qu'ils pourraient engendrer.

### ▶ LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Vérifier et mettre en compatibilité, le cas échéant, leurs documents d'urbanisme avec la stratégie d'aménagement inscrite dans la charte.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, évaluer finement le besoin en foncier en faisant notamment un choix de projection démographique réaliste.

Mobiliser, dans la limite du possible, l'ensemble des outils techniques et financiers à leur disposition pour lutter contre l'étalement urbain (planification, fiscalité, sensibilisation, sollicitation des aides financières et techniques) et la maîtrise de l'artificialisation (amélioration de l'habitat, opérations foncières...).

Créer les conditions de développement de bourgs des courtes distances (mixité des fonctions, mobilités douces...) trouvant un juste équilibre entre compacité, espaces publics et végétalisation.

Prendre les dispositions réglementaires dans leurs documents d'urbanisme pour rendre possible le renouvellement urbain et la densification.

Contribuer à l'objectif de réduction de l'artificialisation en privilégiant le renouvellement urbain (densification et lutte contre la vacance) et en augmentant la densité résidentielle. Lorsque l'urbanisation en extension est indispensable, les collectivités s'engagent à en prouver la nécessité et à la justifier dans les documents d'urbanisme (étude de la vacance et du potentiel foncier...).

Respecter l'objectif de densité résidentielle moyenne pour l'habitat (tendre vers un minimum de 15 logements à l'hectare) à l'échelle de chaque commune pour les opérations d'aménagement en extension. Des densités moyennes plus élevées sur les pôles ayant vocation à accueillir une part majoritaire du développement urbain à venir devront être définies.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Etablissement public foncier, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Institut national de la statistique et des études économiques, bailleurs sociaux, chercheurs, promoteurs immobiliers, aménageurs publics, opérateurs privés, Action logement, Agence nationale pour l'information sur le logement, Agence nationale de l'habitat, Caisse des dépôts et consignations, Fondation du patrimoine, Solidaires pour l'habitat, Agences régionales de la biodiversité, Chambres de commerces et d'industries, Chambres d'agriculture, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Agence nationale de la cohésion des territoires.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Soutenir et accompagner l'émergence de nouveaux documents d'urbanisme sur le territoire.
- Sensibiliser les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux de gestion de l'espace et de lutte contre le changement climatique et aux leviers à actionner, en participant à l'élaboration des documents d'urbanisme, en réalisant avec ses partenaires des outils d'aide à la décision (guides de recommandations techniques...), en mettant en place des sessions de formation ou encore en proposant des visites de réalisations exemplaires.
- Sensibiliser, former, soutenir et accompagner des projets d'aménagement, pour réconcilier élus et habitants avec les centres-bourgs et les formes urbaines plus denses.

- Accompagner l'expérimentation de reconquête de plusieurs bourgs ou hameaux et de leurs espaces publics (réouverture du tissu bâti, intégration végétale, rénovation de logements vacants, revitalisation commerciale...).
- Accompagner à l'identification des ressources foncières au sein de l'enveloppe urbaine.
- Étudier le taux de vacance des hameaux.
- Identifier sur le territoire les espaces à renaturer, expérimenter une démarche opérationnelle en proposant des outils et des solutions (juridiques, techniques, financières) de renaturation et évaluer leur efficacité.
- Informer et accompagner la mobilisation des outils fiscaux et réglementaires permettant de lutter contre l'étalement urbain et la vacance des logements.
- Requalifier les espaces publics en posant comme impératif la végétalisation et la désimperméabilisation.
- Soutenir et accompagner les documents d'urbanisme sur la prise en compte des objectifs de la Charte, notamment l'élaboration d'orientation d'aménagement et de programmation assurant la qualité architecturale, environnementale et paysagère.
- Inventorier les zones d'activités économiques et identifier celles qui pourraient faire l'objet d'une requalification et d'une densification.
- Expérimenter des techniques d'ingénierie écologique sur le territoire (jardin de pluie par exemple).

## Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ *En quoi les actions menées ont-elles permis d'accompagner la revitalisation des centres-bourgs et de stopper la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers ?*

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.35	Nombre d'habitants sur le territoire	Évolution	97355 habitants (2017)	98 000 habitants	Mi-parcours
i.36	Surface artificialisée sur le territoire	Évolution	6 270 ha (2016)	Diviser par 2 la surface moyenne annuelle artificialisées entre 2006 et 2018	Mi-parcours
i.37	Taux de logements vacants sur le territoire	Évolution	13% (2016)	10%	Mi-parcours
i.38	Part du territoire couvert par un document d'urbanisme	Évolution	70 % (2020)	100%	Mi-parcours
i.39	Nombre d'actions ponctuelles et de projets visant la revitalisation et la requalification des centres bourgs	Réalisation	1 projet (PVD Carrouges) (2022)		Tous les ans

## Références au plan de Parc

---

### PLAN DE PARC

- Cœurs de villages remarquables à reconquérir

 Paysages banalisés par l'urbanisation

 Territoires artificialisés

### ENCART 1

 Zones de haute valeur culturelle et paysagère

## MESURE 22.

PRIORITAIRE

# FÉDÉRER AUTOUR DU PARTAGE DE L'EAU

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.2** : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources



MESURE SPACIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 1  
MESURE 6  
MESURE 7  
MESURE 8



MESURE 12  
MESURE 14



MESURE 17

## Mise en contexte

Le territoire du Parc Normandie-Maine, situé en tête de bassins versants, est une zone d'alimentation en eau des bassins Loire-Bretagne et, dans une plus faible proportion, Seine-Normandie. Avec son chevelu de petits cours d'eau, formant un réseau de plus de 4 000 km et ses 15 000 ha de zones humides, Normandie-Maine est un véritable "château d'eau".

Le territoire du Parc présente cependant des risques écotoxicologiques élevés sur la plupart des bassins qui le composent. Les captages sont devenus plus vulnérables, certains sont même abandonnés car de qualité trop médiocre. L'altération du fonctionnement de nos hydrosystèmes affectent qualitativement et quantitativement cette ressource.

Aussi, des efforts importants ont été menés et seront encore à fournir par les acteurs de l'eau pour augmenter la qualité des eaux de surfaces, améliorer les ressources en eau potable, restaurer le bon fonctionnement des hydrosystèmes (rétention des excès

d'eau, épuration...), lutter contre l'eutrophisation et travailler pour la protection des organismes dulcicoles (qui vit et se reproduit en eau douce).

En s'appuyant sur les projections du GIEC Normand, la baisse des précipitations devrait varier entre -3% et -15%, avec une forte diminution de la pluviométrie l'été (-27%) et une augmentation des précipitations l'hiver (+13% en moyenne).

Il paraît ainsi essentiel que les différents acteurs et parties prenantes se fédèrent autour de la question du devenir de cette ressource, pour que les tensions qui commencent à se faire ressentir ponctuellement n'amènent pas à des conflits d'usage plus importants. Cette ressource est un bien commun indispensable à notre vie. La prise de conscience de la préciosité de l'eau par les élus et l'ensemble des usagers doit nous amener à proposer une gestion partagée et collective de l'eau.

## Enjeux

Le Parc, de par son positionnement sur deux bassins versants et son expertise transversale, peut contribuer à favoriser les échanges entre les acteurs pour **une meilleure articulation des politiques autour du partage de l'eau.**

L'eau étant un élément indispensable à la vie sur Terre, au fonctionnement de

la biodiversité et à la santé humaine, l'enjeu est de **garantir un accès à de l'eau de qualité pour tous.** Pour ce faire, il faudra intervenir tant de l'amont, c'est-à-dire de la qualité et de l'état des masses d'eau, qu'à l'aval, l'eau que l'on va boire pour la consommation.



Ainsi, il conviendra en premier lieu **d’impliquer les acteurs** (industriels, agriculteurs, forestiers, collectivités...) **dans une dynamique de préservation de la ressource**. Les scénarii les plus pessimistes sur les manques d’eau dus au changement climatique doivent nous alerter dès aujourd’hui pour **définir une stratégie collective qui permette d’anticiper ces tensions sur la ressource**. Il s’agit d’encourager la prise de conscience sur sa préciosité et de **développer des solutions fondées sur la nature pour un usage raisonné et raisonnable**.

impactantes sur ce bien commun d’un point de vue qualitatif (molécules retrouvées dans l’eau qui ne se dégradent pas) mais aussi quantitatif (dysfonctionnement et destruction des zones humides, assecs répétés durant la période estivale, inondations). Il s’agit par conséquent de **tendre vers une sobriété de l’usage**.

Ces deux enjeux s’accompagnent d’**actions de préservation de la ressource en eau en amont** car elles concourent à la mise à disposition d’une ressource de qualité et en quantité qui peut permettre un partage de l’eau.

Ceci implique des changements profonds concernant certaines pratiques trop

## Objectifs

---

- S’accorder sur une stratégie pour une gestion de l’eau partagée en développant une vision collective sur les missions et actions de chacun, en impliquant tous les acteurs (industriels, agriculteurs, forestiers, collectivités...).
- Sensibiliser à un usage plus sobre de la ressource en eau, tous secteurs confondus, pour faire diminuer toutes les consommations.
- Préserver les aires d’alimentation en eau potable pour garantir la pérennité de la qualité de l’eau.
- Favoriser les systèmes industriels, agricoles et forestiers économes en eau.
- Réduire la pollution des eaux que ce soit celle liée à l’agriculture, aux industriels ou à la pollution domestique et diminuer l’utilisation des intrants et des pesticides.
- Expérimenter sur le territoire des zones zéro pesticide.
- Encourager tous les usagers de l’eau à privilégier le couple “sobriété et solutions fondées sur la nature” pour la préservation de la ressource, pour rendre les milieux aquatiques plus résilients face au changement climatique et pour garantir le maintien d’une eau de qualité et en quantité pour les territoires en aval.

## Rôles du Parc

---

Coordinateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ► L’ÉTAT S’ENGAGE À :

Participer à élaborer une stratégie sur le partage de l’eau sur le territoire respectueuse de la ressource et des besoins.

Rendre disponible les données sur l'eau (qualité, quantité, projections climatologiques...).

Consulter le Parc lors de procédure de classement des cours d'eau.

**▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :**

Participer à élaborer une stratégie sur le partage de l'eau sur le territoire respectueuse de la ressource et des besoins.

Partager les données disponibles sur l'eau (qualité, quantité, projections climatologiques...).

Mobiliser des financements sectoriels pour réaliser des actions sur le territoire du Parc.

Soutenir les projets en faveur de l'amélioration de la qualité des cours d'eau en cohérence et complémentarité des autres financements.

**▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Participer à élaborer une stratégie sur le partage de l'eau sur le territoire respectueuse de la ressource et des besoins.

Rendre disponible les données sur l'eau (qualité, quantité, projections climatologiques...).

Concerter le Parc sur tout projet de captage.

**▶ LES EPCI S'ENGAGENT À :**

Participer à élaborer une stratégie sur le partage de l'eau sur le territoire respectueuse de la ressource et des besoins.

Initier et contribuer aux programmes des Agences de l'eau dans le cadre de l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau (dans le cadre de la GEMAPI).

Faciliter le travail du Parc pour mobiliser les acteurs autour de cette compétence (différents usagers).

S'assurer du bon fonctionnement des stations d'épurations et les adapter au risque de diminution des débits des cours d'eau.

Concerter le Parc sur tout projet de captage.

**▶ LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Participer à élaborer une stratégie sur le partage de l'eau sur le territoire respectueuse de la ressource et des besoins.

Réaliser des actions de sensibilisation des habitants autour de la ressource en eau.

Être les relais du Parc auprès des habitants sur la thématique de l'eau.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Acteurs touristiques, Agences de l'eau, Associations, Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, Centre national de la propriété forestière, Chambres d'agriculture, Consommateurs, Entreprises, Fédérations départementales et associations de pêche, Groupes d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat régional, habitants, industriels, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Organismes de recherche, Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, Syndicats de rivière, Syndicats départementaux de l'eau.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Expérimenter la création à l'échelle du Parc d'instances pour mettre en relation les questions liées à la préservation des milieux et les besoins existants et à venir en eau, en associant les différents usagers et les institutions (CLE, SAGE, ECPI, SDAGE, Région...).
- Initier et animer des groupes pilotes Agriculture et Forêt autour du changement climatique pour réfléchir aux solutions de demain dans une logique de la préservation de la ressource eau (qualitatif et quantitatif).
- Développer des projets citoyens autour de l'eau pour les sensibiliser de manière ludique sur les enjeux de l'eau (ex : développer des nudges sur la thématique de l'eau, astuces anti-gaspi) et les impliquer sur sa préservation, à petite échelle (ex : mise en place d'un récupérateur d'eau dans son jardin) ou à grande échelle (ex : participation à un chantier de restauration d'une zone humide).
- Mettre en place des accompagnements de petites et moyennes entreprises dans une gestion équilibrée de la ressource : charte des bonnes pratiques, économie, gestion, qualité, innovation.
- Restaurer les zones humides (tourbières, landes humides, prairies inondables...) ayant été dégradées (drainages...) pour leur permettre de jouer leur rôle d'éponge aux moments des fortes précipitations et de restituer l'eau aux saisons les plus sèches.
- Initier et animer des groupes pilotes d'agriculteurs (GIEE, GVA par exemple) qui s'engagent volontairement dans des démarches autour de la ressource en eau et capitaliser sur les retours d'expérience.

## Questions évaluatives et indicateurs

- ▶ Dans quelle mesure la coordination entre les acteurs par le Parc a-t-elle permis d'améliorer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau sur le territoire ?
- ▶ En quoi les actions menées ont-elles permis de préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau sur le territoire ?

N°	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	TO (DATE)	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.40	Pourcentage des masses d'eau en bon état écologique	Évolution	49% (2020)	80%	Mi-parcours
i.41	Nombre d'actions et de projets visant la préservation de la ressource en eau	Réalisation	105 actions (2021)	150 actions	Tous les ans
i.42	Nombre de zones test en zéro phyto sur le territoire	Résultat	0 zone (2022)	1 zone	Tous les ans
i.43	Surface de zones humides restaurées	Résultat	6 ha (2021)	10 ha	Tous les ans

## Références au plan de Parc

### PLAN DE PARC

-  Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau principaux
-  Ligne de partage des eaux

### ENCART 1

-  Zones de protection de l'alimentation en eau

### ENCART 2

-  Réservoirs de biodiversité
-  Continuités fonctionnelles à maintenir
-  Secteurs prioritaires de restauration de corridors
- Trame bleue
-  Réservoirs
-  Corridors

## MESURE 23.

# CRÉER ET FAIRE VIVRE UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DÉCENTRALISÉ, DÉCARBONÉ ET SOLIDAIRE

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.2** : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources



MESURE SPACIALISÉE  
SUR LE PLAN DE PARC

EN LIEN AVEC



MESURE 2  
MESURE 5  
MESURE 6  
MESURE 8



MESURE 20  
MESURE 21  
MESURE 24

## Mise en contexte

Polluantes et aux limites désormais bien connues, les énergies fossiles constituent encore aujourd'hui 90 % du bouquet énergétique primaire en France (chiffres 2019 Ministère de la transition écologique). Parallèlement à cet état de fait, nos modes de vie actuels entraînent une demande toujours croissante en énergie. Le résidentiel, les transports, le tertiaire et l'agriculture constituent à ce titre les principaux postes de consommation identifiés sur le territoire.

Avec près de 70% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie, cette surconsommation n'est pas sans conséquence sur le changement climatique et sur la pollution de l'air. Pour enrayer ces phénomènes, les grands objectifs nationaux en matière d'énergies prévoient notamment la baisse de la consommation énergétique finale de 20% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2012 et la hausse de la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Déclinés au niveau régional par les Schémas régionaux d'aménagement,

de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), ces objectifs doivent dorénavant trouver une traduction locale. En ce sens, les plans climat air énergie sont un outil dont il convient de se saisir.

Le territoire présente une forte dépendance énergétique résultant notamment d'une mobilité étroitement liée à l'automobile, d'une importante dispersion de l'habitat et de l'ancienneté de son parc de logements. La montée en puissance des technologies numériques n'est pas non plus sans poser de problèmes. S'il ne s'agit pas de se passer de l'Internet, des solutions permettent aujourd'hui de pouvoir réduire notablement l'empreinte carbone du numérique.

Disposant également de nombreux atouts pour produire davantage d'énergies renouvelables, le territoire du Parc présente un potentiel pour accroître fortement son autonomie, actuellement estimée à 13% à l'échelle de l'ensemble de ses communautés de communes.

## Enjeux

Par le choix d'un modèle énergétique durable, l'ambition du Parc est d'accompagner le territoire dans l'anticipation des bouleversements liés au changement climatique. Pour ce faire, un cap ambitieux a été fixé : **tendre vers l'autonomie énergétique du**

**territoire.** Afin d'atteindre durablement cet objectif, une mutation profonde des modèles actuels de production et de consommation d'énergie apparaît comme étant inévitable. **Des actions simultanées sur l'offre et sur la demande, primordiales pour engager**



ces changements, doivent ainsi être engagés.

Dans un premier temps, **la priorité doit être donnée à la mise en œuvre effective du diptyque sobriété et efficacité énergétiques**. En effet, si l'efficacité énergétique est en constant progrès, elle ne permet pas de réduire la consommation d'énergie en raison de l'effet rebond : le gain en énergie obtenu par une meilleure efficacité conduit à consommer ailleurs l'énergie gagnée. **Face cachée sans laquelle la transition énergétique échouera : la sobriété énergétique apparaît donc comme incontournable.**

De façon complémentaire, **le déploiement d'un mix décarboné et décentralisé est essentiel**. Disposant de nombreux atouts, le territoire du Parc doit être partie prenante concernant l'atteinte des objectifs nationaux en matière de production d'énergies renouvelables.

Plus qu'une simple action sur le marché de l'énergie, la transition énergétique est donc avant tout une invitation à replacer les territoires au cœur du système énergétique. À ce titre, **la gouvernance actuelle des territoires devra être questionnée et réinventée afin de faire de la solidarité énergétique une de ses fondations essentielles**. Les acteurs de l'énergie (qu'ils soient consommateurs, producteurs ou opérateurs) répondent à des logiques propres. La solidarité territoriale

apparaît ainsi comme le **préalable à une coordination qui devra prendre en considération l'intra-territorial** avec la lutte contre la précarité énergétique **et l'inter-territorial** avec les possibilités de développement de chaque territoire.

Enfin, si les contours du modèle énergétique actuel devront nécessairement être redessinés, il conviendra toutefois de prendre garde à **l'impérative conciliation des enjeux environnementaux, sanitaires, paysagers et culturels avec l'impact des futurs aménagements de production et de transport des énergies**. En effet, le développement et le transport des énergies renouvelables ne doivent pas se faire au détriment des autres forces du territoire.

C'est pourquoi, **l'implantation des panneaux photovoltaïques au sol** est limitée aux seuls terrains artificialisés des sites dégradés sous réserve : qu'ils ne fassent pas ou n'aient pas fait l'objet d'une prescription de remise en état à vocation agricole, paysagère ou écologique, qu'ils ne puissent pas être réhabilités pour y implanter de l'habitat et/ou des activités économiques et qu'ils ne soient pas inscrits au sein de la Trame verte et bleue.

**A ce titre, les stratégies de développement de ces énergies intégreront les zones d'intérêt majeur : "Paysages emblématiques" et "Paysages d'intérêt" précisés dans le plan de Parc.**

## Objectifs

- Élaborer une stratégie territoriale globale de transition énergétique associant aménagement du territoire économe en espace et en énergie, développement de réseaux énergétiques collectifs ou encore mise en place de coopération urbain/rural.
- Favoriser le développement de projets citoyens d'énergie partagée.
- Favoriser le développement d'une économie circulaire autour des énergies ainsi que les circuits courts permettant de réduire les transports
- Contribuer à l'exemplarité des collectivités locales sur les bâtiments et infrastructures publics.

- Favoriser le recours aux matériaux bio et géosourcés et prendre en compte le bioclimatisme dans les opérations de construction et de rénovation des équipements publics et privés.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable (biomasse, éolien, solaire, ...).
- Expérimenter le déploiement de nouvelles technologies (hydrogène, unités de cogénération, Power-to-Gaz...).
- Inciter à un développement des infrastructures de transport y compris énergétique et de production respectueuses des paysages, de ses fonctionnalités et des patrimoines.
- Limiter les risques de surexploitation de la biomasse au détriment de la production alimentaire.
- Sensibiliser à l'empreinte carbone du numérique.

## Rôles du Parc

---

Coordinateur, animateur, partenaire.

Émet des avis sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte.

## Engagement des signataires

---

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Être exemplaire dans la prise en compte des enjeux de sobriété, d'efficacité et de développement des énergies renouvelables pour leurs équipements et ceux qu'ils subventionnent.

Accompagner les collectivités au titre de ses missions (porter-à-connaissance, notes d'enjeux, association, conseils...) et à porter les enjeux de la transition énergétique.

Soutenir les opérations éligibles à ses programmes (politique du logement, rénovation des bourgs, écoquartiers...).

Mettre à disposition du Parc les données utiles à la constitution d'un volet "énergie" pour son observatoire du territoire.

Informers le Parc sur les procédures ou démarches initiées en matière de développement des énergies renouvelables susceptibles d'avoir un impact sur le territoire et, le cas échéant, solliciter son expertise technique.

### ► LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Être exemplaires dans la prise en compte des enjeux de sobriété, d'efficacité et de développement des énergies renouvelables pour leurs équipements et ceux qu'ils subventionnent.

Soutenir techniquement et financièrement les initiatives pour la transition énergétique (construction et rénovation de bâtiments performants énergétiquement, démarche d'investissement en chaufferie et chaudières bois, développement du biogaz ...).

Expérimenter la mise en place de réseaux et de moyens de transports (publics ou scolaires) moins polluants.

▶ **LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :**

Être exemplaires dans la prise en compte des enjeux de sobriété, d'efficacité et de développement des énergies renouvelables pour leurs équipements et ceux qu'ils subventionnent.

Contribuer à la résorption de la précarité énergétique.

Expérimenter la mise en place de réseaux et de moyens de transports (publics ou scolaires) moins polluants.

Favoriser l'enfouissement des réseaux électriques.

Réfléchir à l'opportunité de valoriser la biomasse herbacée issue des bords de route et des couverts végétaux.

▶ **LES EPCI ET LES COMMUNES S'ENGAGENT À :**

Être exemplaires dans la prise en compte des enjeux de sobriété, d'efficacité et de développement des énergies renouvelables pour leurs équipements et ceux qu'ils subventionnent ainsi que dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Créer les conditions de développement d'un bourg des courtes distances (mixité des fonctions, mobilités douces, lutte contre la vacance, limitation de l'étalement urbain ...).

Encourager le recours aux matériaux bio et géosourcés et au bioclimatisme dans les documents d'urbanisme.

Favoriser l'enfouissement des réseaux électriques.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

Acteurs de la biomasse, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence nationale de l'habitat, Architectes des bâtiments de France, Association régionale pour la promotion de l'éco-construction, Associations françaises arbres champêtres et Agroforesteries, Bailleurs sociaux, Chambres consulaires, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Espaces Info Energie, Etablissements publics fonciers, Fédérations du bâtiment, Fournisseurs d'énergies, Société coopérative d'intérêt collectif travaillant sur le bois énergie, Syndicats départementaux d'énergie, Territoires labellisés TEPCV.

## Propositions d'actions concrètes

---

- Établir un diagnostic initial pour proposer des solutions sur le territoire.
- Réaliser une synthèse des objectifs et actions portés par les collectivités notamment dans le cadre des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la sobriété sur le territoire du Parc.
- Accompagner les collectivités dans le développement des ENR et leur planification dans le respect des objectifs de qualité paysagère de la charte.

- Étudier la pertinence de créer un fond carbone volontaire local permettant de mettre en relation des porteurs de projets avec des mécènes et de financer des projets locaux bas-carbone notamment des projets sollicitant le Label bas-carbone délivré par l'Etat.
- Réaliser une campagne de thermographie de façades de maison.
- Développer une offre de mobilité (aire de covoiturage, borne de recharge, infrastructures pour les mobilités douces...) et favoriser la lisibilité des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- Relayer le dispositif national "défi famille à énergie positive".
- Réaliser un guide sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique dans les documents d'urbanisme.
- Expérimenter le développement des énergies renouvelables citoyennes de la conception à l'exploitation avec un groupe d'habitants.
- Sensibiliser à l'utilisation des matériaux bio et géosourcés et aux apports du bioclimatisme.
- Contribuer à la structuration d'une offre de rénovation au niveau local.
- S'insérer dans les réseaux qui permettent de suivre les développements possibles de nouvelles énergies renouvelables.

## Références au plan de Parc

---

### PLAN DE PARC

Ensembles paysagers

 Paysages emblématiques

 Paysages d'intérêt formant un écrin ou sites d'intérêt ponctuel

## MESURE 24.

# MAINTENIR LES SOLS VIVANTS ET LES CONSIDÉRER COMME UNE RESSOURCE ÉPUISSABLE

AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

► **Orientation 3.2** : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources

EN LIEN AVEC



MESURE 6  
MESURE 7  
MESURE 8



MESURE 12  
MESURE 15  
MESURE 16



MESURE 17  
MESURE 21

## Mise en contexte

A la base de la majorité des écosystèmes et abritant des formes de vie d'une extrême richesse (on estime à 1,5 t/ha la quantité de faune, à 2,5 t/ha la quantité de bactéries et à 3,5 t/ha la quantité de champignons vivant dans le sol d'une prairie permanente - Inra Dijon), les sols sont le socle de fonctions fondamentales à notre vie sur Terre : alimentation, filtre, matériaux... Le sol doit donc être abordé comme un tout vivant.

L'importante diversité des sols du territoire se révèle dans les paysages par la forêt, le bocage, les plaines, les collines et les escarpements rocheux. Souvent considérés comme un simple support, les sols sont soumis à de nombreuses pressions qui entraînent leur déséquilibre biologique, leur dégradation voire même leur érosion ou leur mort.

De nombreuses pratiques accélèrent ces phénomènes : augmentation des surfaces labourées, utilisation d'intrants, drainage des zones humides, raréfaction

du bocage, tassement, coupe à blanc, mise en andain des souches, exploitation de tous les bois, artificialisation au service de l'habitat, des activités et des infrastructures.

Face à ces constats, le Parc et ses partenaires ont d'ores et déjà réalisé des actions de connaissance et de sensibilisation sur les sols. Toutefois, la question des sols fait encore trop souvent l'objet d'un traitement indirect ou secondaire. Par la création de cette mesure dédiée aux sols au sein de la charte, l'objectif est de le prendre en considération, non seulement comme le support d'autres politiques, mais comme une ressource épuissable à part entière.

## Enjeux

**La conservation de cette ressource joue un rôle primordial dans la stratégie de résilience à déployer.** En effet, le renforcement de la trame brune (continuité des sols) permet de participer à la conservation des services écosystémiques rendus par les sols : expansion des crues, infiltration dans les nappes, épuration des eaux, stockage du carbone...

**Avoir des sols sains, vivants et préservés qui atteignent un équilibre biologique permettra au territoire d'être mieux préparé aux aléas climatiques** qui seront de plus en plus fréquents à l'avenir. Il conviendra par conséquent d'amplifier les actions déjà menées (plantation de haies, semis directs, travail superficiel des sols, remise en herbe, diminution des intrants,

sylviculture irrégulière, diversification des espèces, restauration de zones humides, reméandrage des cours d'eau...). Le Parc aura également un **rôle primordial à jouer avec l'appui de la recherche en tant que territoire d'expérimentation** pour mettre en œuvre des actions innovantes.

**Pour les espaces de production, la conservation de sols sains et fertiles à long terme est également un enjeu majeur.** Il s'agit de valoriser et d'accompagner les pratiques agricoles et sylvicoles qui garantissent le maintien des équilibres biologiques des sols. Comprendre ces écosystèmes et les préserver permettra d'**utiliser cette ressource sans l'épuiser.** Cette préservation participera également à une production agricole pérenne et au maintien de la biodiversité, **notamment en**

**réduisant de façon significative les apports d'intrants.** Le territoire pourra ainsi diminuer sa dépendance aux importations et gagner en autonomie. En outre, en assurant une production diversifiée, identitaire et de qualité, **ces approches de conservation des sols pourront garantir une alimentation plus saine et participeront à la préservation du territoire.**

Enfin, il conviendra d'**intégrer la préservation des sols dans les logiques d'aménagement** car l'imperméabilisation partielle ou totale et l'artificialisation des sols impactent aussi clairement les fonctionnalités de ces derniers. Pour ce faire, **la caractérisation de la vocation des sols à l'échelle du territoire,** afin d'éviter les conflits d'usage et d'anticiper les différentes pressions dont ils pourraient être l'objet, est importante.



## Objectifs

---

- Conserver et restaurer une diversité de sols sains et fertiles à long terme sur le territoire.
- Suivre l'évolution des vocations et usages des sols sur le territoire du Parc.
- Encourager le maintien de surfaces non artificialisées dans les villes et bourgs et favoriser l'infiltration partout où cela est possible pour renforcer les trames brunes.
- Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (expérimenter le Zéro artificialisation nette).
- Réinvestir des surfaces déjà artificialisées avant de consommer de nouveaux espaces, accompagner les porteurs de projet afin d'identifier les besoins et les vacances au sein des surfaces déjà artificialisées.
- Diminuer l'érosion des sols par le ruissellement.
- Promouvoir des techniques agricoles respectueuses des équilibres biologiques des sols et une sylviculture respectueuse des équilibres biologiques des sols.

## Rôles du Parc

---

Coordinateur, partenaire.

## Engagement des signataires

---

### ▶ L'ÉTAT S'ENGAGE À :

Expérimenter la réalisation d'un diagnostic de trame brune dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Associer le Parc dans le suivi et, le cas échéant, la mise en œuvre de la séquence "éviter, réduire et compenser".

### ▶ LES RÉGIONS S'ENGAGENT À :

Associer le Parc dans l'élaboration de leurs stratégies d'aménagement et environnementales (SRADDET, SRB, appels à projets...).

Prendre en compte la trame brune dans toutes leurs politiques de développement.

### ▶ LES DÉPARTEMENTS S'ENGAGENT À :

Prendre en compte la trame brune dans toutes leurs politiques de développement.

### ▶ LES EPCI S'ENGAGENT À :

Prendre en compte la trame brune dans leurs documents d'urbanisme.

Intégrer, avec l'appui du Parc, des objectifs et des mesures incitatives dans les documents d'urbanisme (PLUi...) et les schémas d'aménagement du territoire (SCoT...) pour la réduction de l'artificialisation des sols et la réutilisation de surfaces déjà artificialisées, voire la "désartificialisation" pour reconnecter des sols.

Anticiper le zéro artificialisation nette.

### ▶ LES COMMUNES S'ENGAGENT À :

Prendre en compte la trame brune dans leurs documents d'urbanisme.

Anticiper le zéro artificialisation nette.

## Partenaires

---

Les signataires de la charte.

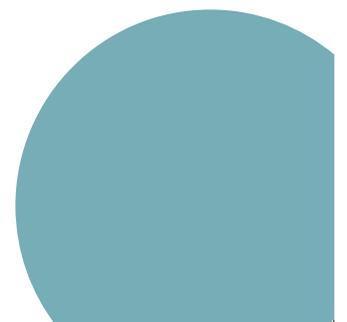
Agences de l'eau, Centre national de la propriété forestière, Chambres consulaires, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Ingénierie 61, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, Syndicats de bassin, Syndicats de rivière, Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Coopératives d'utilisation du matériel agricole.

## Propositions d'actions concrètes

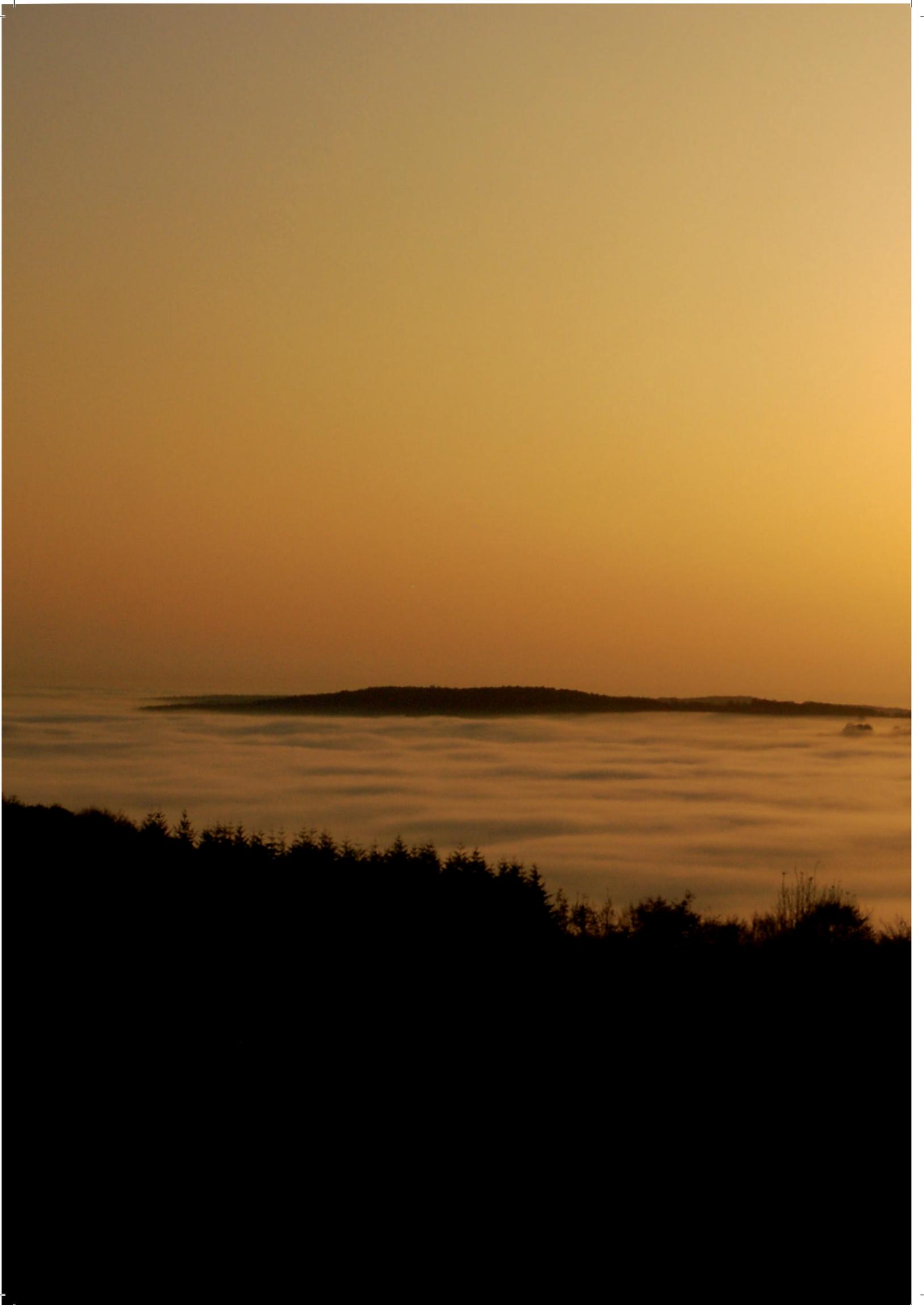
---

- Sensibiliser les différents acteurs à la vie du sol et à la nécessité de sa préservation avec l'organisation d'une journée de sensibilisation et de formation devant une fosse pédologique par exemple.
- Actualiser la cartographie de l'occupation des sols du territoire du Parc.
- Accompagner les collectivités dans l'intégration de la trame brune lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi, SCoT...) et encourager à la "désartificialisation" pour reconnecter des sols.

- Promouvoir une agriculture de conservation du sol : semis directs, travail du sol léger, maintien et développement du bocage et des prairies naturelles.... et travailler avec la profession agricole sur le problème de l'érosion des sols.
- Participer à des actions expérimentales de suivis de restauration de sols.
- Restaurer des sols dégradés comme des zones humides drainées, des surfaces artificialisées, des surfaces érodées par le ruissellement ou le vent ou des tourbières pour le stockage du carbone en associant les acteurs de la recherche, se raccrocher aux sites "ateliers", renforcer les trames brunes surtout dans les secteurs urbanisés.
- Accompagner la mise en œuvre d'études sur la façon dont les sols évoluent face au changement climatique sur le territoire.
- Travailler avec les partenaires du territoire sur la réalisation de guides de bonnes pratiques sur la conservation des sols.



**AMBITION 3 : Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité** ▶ **Orientation 3.2 : La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources**

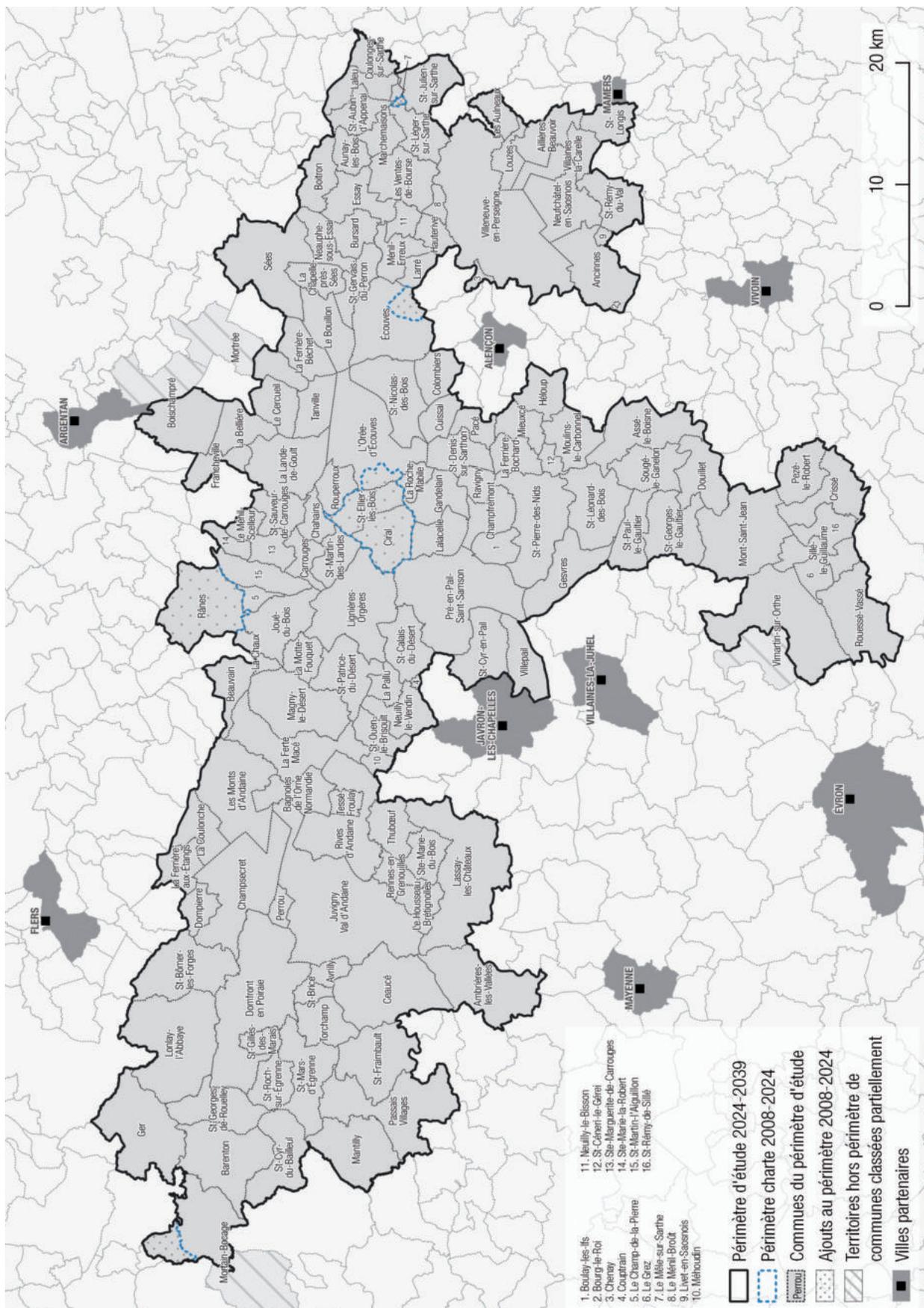


# **LES ANNEXES**

## du rapport de charte

# ANNEXE 1

## Carte du périmètre d'étude



## Périmètre d'étude

	CHARTRE DE 2008*	ÉTAT ACTUEL
<b>Orne</b>	105	85 dont 4 communes nouvelles partiellement classées (Boischampré, l'Orée d'Ecouves, Ecouves et Mortrée)
<b>Sarthe</b>	31	26
<b>Mayenne</b>	22	21
<b>Manche</b>	6	-4 communes dans le département de la Manche dont 1 commune nouvelle partiellement classée avec une ville porte Mortain-Bocage

\*En 2008, aucune commune dans le périmètre n'est classée partiellement.

Le périmètre d'étude reprend le périmètre comprenant les communes actuellement classées et intègre les communes n'ayant pas intégré le Parc à l'issue de la précédente révision de charte et qui sont au cœur du périmètre (Ciral, Saint-Ellier-les-Bois et Longuenoë – aujourd'hui membre de la commune nouvelle de l'Orée d'Ecouves).

Des ajustements de périmètre ont été réalisés pour intégrer la totalité de la commune nouvelle d'Ecouves (intégration de la commune déléguée de Forges) ainsi que l'intégration partielle de la commune de Mortain-Bocage (intégration de la commune déléguée de Mortain au périmètre). Cette commune déléguée, Mortain, fait partie des hauts lieux du patrimoine naturel du Département de la Manche. Elle se situe sur le périmètre de 3 ZNIEFF de type I et de 2 ZNIEFF de type II. Elle héberge enfin deux sites géologiques du Géoparc.

Enfin, deux communes de l'Orne, actuellement ville-porte sont intégrées au périmètre : Rânes et Le Mêle-sur-Sarthe. Dans le cadre de la charte 2008-2023, la commune du Mêle sur Sarthe (735 habitants) est une ville porte au sein du périmètre classé du Parc. Il est proposé d'intégrer cette commune dans le périmètre d'étude. D'un point de vue patrimonial, cette commune présente de grandes richesses d'un point de vue environnemental (site Natura 2000 Haute vallée de la Sarthe, présence dans la ville de vieux murs particulièrement riche en espèces saxicoles). La commune de Rânes (1064 habitants) est une ville porte jouxtant le périmètre classé du Parc au nord. La commune a demandé à intégrer le périmètre d'étude. D'un point de vue patrimonial, une partie de la commune est concernée par le site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Orne et 3 espèces inscrites sur la liste rouge des plantes de Normandie ont été répertoriées sur cette commune. Enfin, la commune de Rânes héberge le musée de la Préhistoire (site du Géoparc Normandie-Maine) qui présente les traces laissées par l'Homme de Néandertal sur le territoire. Son château est par ailleurs inscrit au monument historique.

En résumé, le périmètre proposé comporte 94 communes de la Région Normandie dont 3 en classement partiel (89 dans le département de l'Orne et 5 dans le département de la Manche) et 47 en Pays de la Loire (21 dans le département de la Mayenne et 26 dans le département de la Sarthe), soit 141 communes. Le périmètre d'étude proposé est donc identique à celui du périmètre de candidature au label Géoparc mondial Unesco.

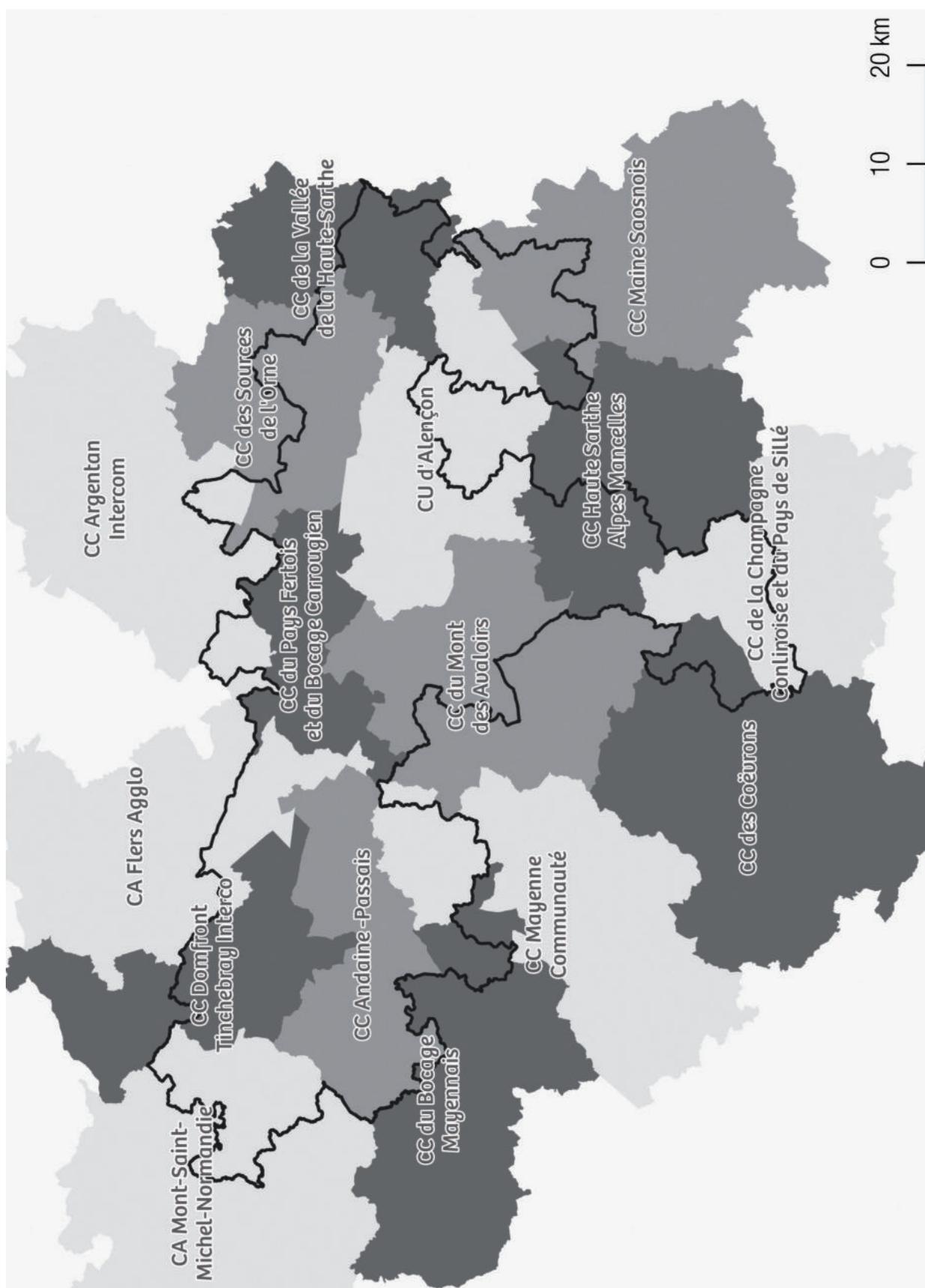
## ANNEXE 2

### Liste des 141 communes du périmètre d'étude 2024-2039

Allières-Beauvoir (72)	La Roche-Mabile (61)	Saint-Céneri-le-Gérei (61)
Ambrières-les-Vallées (53)	Lalacelle (61)	Saint-Cyr-du-Bailleul (50)
Ancinnes (72)	Laleu (61)	Saint-Cyr-en-Pail (53)
Assé-le-Boisne (72)	Larré (61)	Saint-Denis-sur-Sarthon (61)
Aunay-les-Bois (61)	Lassay-les-Châteaux (53)	Saint-Ellier-les-Bois (61)
Avrilly (61)	Le Bouillon (61)	Sainte-Marguerite-de-Carrouges (61)
Bagnoles de l'Orne Normandie (61)	Le Cercueil (61)	Sainte-Marie-du-Bois (53)
Barenton (50)	Le Champ-de-la-Pierre (61)	Sainte-Marie-la-Robert (61)
Beauvain (61)	Le Grez (72)	Saint-Fraimbault (61)
Boischampré (61)	Le Housseau-Brétignolles (53)	Saint-Georges-de-Rouelley (50)
Boitron (61)	Le Mêle-sur-Sarthe (61)	Saint-Georges-le-Gaultier (72)
Boulay-les-Ifs (53)	Le Ménil-Broût (61)	Saint-Gervais-du-Perron (61)
Bourg-le-Roi (72)	Le Ménil-Scelleur (61)	Saint-Gilles-des-Marais (61)
Bursard (61)	Les Aulneaux (72)	Saint-Julien-sur-Sarthe (61)
Carrouges (61)	Les Monts d'Andaine (61)	Saint-Léger-sur-Sarthe (61)
Ceaucé (61)	Les Ventes-de-Bourse (61)	Saint-Léonard-des-Bois (72)
Chahains (61)	Lignières-Orgères (53)	Saint-Longis (72)
Champfrémont (53)	Livet-en-Saosnois (72)	Saint-Mars-d'Égrenne (61)
Champsecret (61)	Lonlay-l'Abbaye (61)	Saint-Martin-des-Landes (61)
Chenay (72)	L'Orée-d'Écouves (61)	Saint-Martin-l'Aiguillon (61)
Ciral (61)	Louzes (72)	Saint-Nicolas-des-Bois (61)
Colombiers (61)	Magny-le-Désert (61)	Saint-Ouen-le-Brisoult (61)
Coulonges-sur-Sarthe (61)	Mantilly (61)	Saint-Patrice-du-Désert (61)
Couptrain (53)	Marchemaisons (61)	Saint-Paul-le-Gaultier (72)
Crissé (72)	Méhoudin (61)	Saint-Pierre-des-Nids (53)
Cuissai (61)	Ménil-Erreux (61)	Saint-Rémy-de-Sillé (72)
Domfront en Poiraise (61)	Mieuxcé (61)	Saint-Rémy-du-Val (72)
Dompierre (61)	Mont-Saint-Jean (72)	Saint-Roch-sur-Égrenne (61)
Douillet (72)	Mortain-Bocage (50)	Saint-Sauveur-de-Carrouges (61)
Écouves (61)	Mortrée (61)	Sées (61)
Essay (61)	Moulins-le-Carbonnel (72)	Sillé-le-Guillaume (72)
Francheville (61)	Neauphe-sous-Essai (61)	Sougé-le-Ganelon (72)
Gandelain (61)	Neufchâtel-en-Saosnois (72)	Tanville (61)
Ger (50)	Neuilly-le-Bisson (61)	Tessé-Froulay (61)
Gesvres (53)	Neuilly-le-Vendin (53)	Thubœuf (53)
Hauterive (61)	Pacé (61)	Torchamp (61)
Héloup (61)	Passais Villages (61)	Villaines-la-Carelle (72)
Joué-du-Bois (61)	Perrou (61)	Villeneuve-en-Perseigne (72)
Juvigny Val d'Andaine (61)	Pezé-le-Robert (72)	Villepail (53)
La Bellière (61)	Pré-en-Pail-Saint-Samson (53)	Vimartin-sur-Orthe (53)
La Chapelle-près-Sées (61)	Rânes (61)	
La Chaux (61)	Ravigny (53)	
La Coulonche (61)	Rennes-en-Grenouilles (53)	
La Ferrière-aux-Étangs (61)	Rives d'Andaine (61)	
La Ferrière-Béchet (61)	Rouessé-Vassé (72)	
La Ferrière-Bochard (61)	Rouperroux (61)	
La Ferté Macé (61)	Saint-Aubin-d'Appenai (61)	
La Lande-de-Goult (61)	Saint-Bômer-les-Forges (61)	
La Motte-Fouquet (61)	Saint-Brice (61)	
La Pallu (53)	Saint-Calais-du-Désert (53)	

## ANNEXE 3

### Carte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale



## ANNEXE 4

---

### **Liste des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Communauté d'Agglomération Flers Agglo  
Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie  
Communauté de Communes Andaine-Passais  
Communauté de Communes Argentan Intercom  
Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé  
Communauté de Communes de la Vallée de la Haute-Sarthe  
Communauté de Communes des Coëvrons  
Communauté de Communes des Sources de l'Orne  
Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco  
Communauté de Communes du Bocage Mayennais  
Communauté de Communes du Mont des Avaloirs  
Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien  
Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles  
Communauté de Communes Maine Saosnois  
Communauté de Communes Mayenne Communauté  
Communauté Urbaine d'Alençon

## ANNEXE 5

## Evaluation de la charte et suivi de l'évolution du territoire Méthodologie et tableau de synthèse

### 1. Dispositif d'évaluation des mesures prioritaires

#### Questions évaluatives

MESURES	QUESTIONS ÉVALUATIVES (évaluer à mi-parcours et en fin de charte)
<b>Mesure 1.</b> Accueillir, informer, sensibiliser	<b>Q1-1.</b> En quoi les actions menées ont-elles contribué à une meilleure connaissance et compréhension de l'outil Parc par les habitants ? <b>Q1-2.</b> Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à l'implication des habitants au sein de l'outil Parc ?
<b>Mesure 3.</b> Faire le pari de la jeunesse	<b>Q3-1.</b> En quoi les actions menées ont-elles contribué à une meilleure sensibilisation des jeunes aux enjeux du territoire ? <b>Q3-2.</b> Dans quelle mesure la coordination des partenaires par le Parc a-t-elle favorisé l'implication des jeunes dans les projets du territoire ?
<b>Mesure 5.</b> Les habitants, artisans des paysages de demain	<b>Q5-1.</b> En quoi l'accompagnement du Parc a-t-il permis d'agir en faveur des paysages emblématiques et de lutter contre la banalisation des paysages ?
<b>Mesure 9.</b> Consolider la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique	<b>Q9-1.</b> Dans quelle mesure la coordination entre les partenaires par le Parc a-t-elle permis d'améliorer les actions au service des espèces et des sites à haute valeur écologique ? <b>Q9-2.</b> Dans quelles mesures les actions menées ont-elles permis de maintenir et de restaurer les sites à haute valeur écologique ?
<b>Mesure 12.</b> Contribuer au maintien et à la fonctionnalité des continuités écologiques	<b>Q12-1.</b> Dans quelles mesures les actions menées ont-elles permis de maintenir et d'améliorer l'état des continuités écologiques ?
<b>Mesure 15.</b> Oeuvrer pour une agroforesterie réparatrice à travers nos bocages	<b>Q15-1.</b> En quoi les actions menées ont-elles permis de préserver le bocage ? <b>Q15-2.</b> Dans quelle mesure la coordination entre les partenaires par le Parc a-t-elle permis de favoriser le développement de l'agroforesterie ?
<b>Mesure 17.</b> Relocaliser notre alimentation et soutenir le développement de labels de qualité	<b>Q17-1.</b> Dans quelle mesure l'action du Parc a-t-elle contribué à l'émergence d'une nouvelle gouvernance alimentaire ? <b>Q17-2.</b> En quoi les actions menées ont-elles favorisé la relocalisation de notre alimentation et le développement de filières de qualité ?
<b>Mesure 19.</b> Faire du géotourisme une nouvelle filière touristique avec le territoire	<b>Q19-1.</b> Dans quelle mesure la coordination entre les acteurs touristiques par le Parc a-t-elle permis la structuration et le développement d'une filière géotourisme ? <b>Q19-2.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il coordonné l'aménagement et la valorisation de géosites ?
<b>Mesure 20.</b> Favoriser une économie locale durable et régénératrice autour de la ressource en bois	<b>Q20-1.</b> En quoi les actions menées ont-elles permis de favoriser le développement de l'économie locale autour de la ressource en bois ?
<b>Mesure 21.</b> Impulser un aménagement ambitieux et résilient de nos villes et de nos villages	<b>Q21-1.</b> En quoi les actions menées ont-elles permis d'accompagner la revitalisation des centres-bourgs et de stopper la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers ?
<b>Mesure 22.</b> Fédérer autour du partage de l'eau	<b>Q22-1.</b> Dans quelle mesure la coordination entre les acteurs par le Parc a-t-elle permis de participer à fédérer autour du partage de l'eau ? <b>Q22-2.</b> En quoi les actions menées ont-elles permis de préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau sur le territoire ?

## Les indicateurs

Cet ensemble d'indicateurs cible les mesures prioritaires. Ils feront l'objet d'une fiche précisant les modalités de suivi (source de la donnée, contributeur, périodicité de suivi ...).

Ce dispositif d'évaluation sera complété par l'élaboration et le suivi d'un ensemble d'indicateurs plus opérationnels de la mise en oeuvre de la charte ainsi que par l'apport de l'observatoire du territoire. Ces indicateurs sur les mesures non prioritaires seront suivies et feront l'objet d'une évaluation en interne ainsi qu'au sein des rapports d'activité. Ils pourront également être utilisés lors du bilan à mi-parcours et lors de l'évaluation finale de la mise en oeuvre de la charte.

Un outil de suivi de ces indicateurs sera mis en place et animé par l'équipe du Parc.

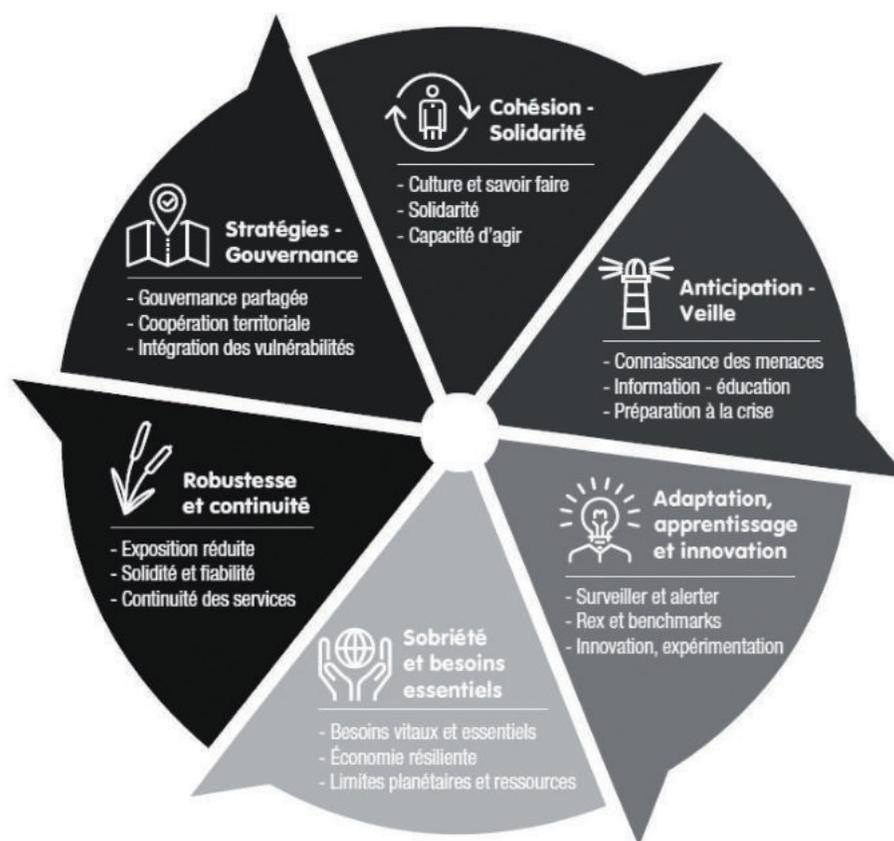
N°	TITRE DE L'INDICATEUR	MESURE CIBLE <i>(mesure secondaire)</i>	TYPE D'INDICATEUR	TO OU ÉTAT INITIAL <i>(date de valeur)</i>	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.1	Nombre de personnes sensibilisées annuellement par le Parc	1	Résultat	14 367 personnes <i>11 986 pers. via les Maisons de Parc, 2 381 pers. via les animations grand public, 596 via les actions d'éducation, autres (non évalué)</i> (2021)	18 000 personnes <i>15 000 pers. via les Maisons de Parc, 3 000 pers. via les animations grand public, 400 via les actions d'éducation, 500 autres</i>	Tous les ans
i.2	Nombre de rencontres proposées à destination des habitants	1	Réalisation	200 rencontres (2021)	300 rencontres	Tous les ans
i.3	Nombre de visites annuelles sur le site Internet du Parc	1	Résultat	42 358 visites <i>31 189 utilisateurs</i> (2021)		Tous les ans
i.4	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux animés par le Parc	1	Résultat	4011 abonnés <i>3 788 (Facebook), 214 (Youtube), 0 (Instagram)</i> (2022)		Tous les ans
i.5	Nombre de collectivités du Parc ayant réalisés au moins une communication du Parc pour ses supports de communication propres (bulletins communaux, site web, réseaux sociaux,...)	1	Résultat	60 collectivités (2021)	50% par an 100% sur les 15 ans	Tous les ans
i.6	Nombre de jeunes de moins de 14 ans et de moins de 29 ans habitant sur le territoire	3	Évolution	30% de moins de 29 ans <i>0-14 ans : 17%, 14-29 ans : 13%</i> (2016)	32% de moins de 29 ans	Mi-parcours
i.7	Nombre de jeunes de moins de 18 ans ayant participé à une action du Parc	3	Résultat	652 jeunes <i>Maison de Parc (non évalué), 56 en animations grand public, 596 en actions d'éducation, autres (non évalué)</i>	1 000 jeunes	Tous les ans
i.8	Nombre d'animations et de projets menés dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc (scolaire et hors cadre scolaire)	3	Résultat	30 projets de classes 86 animations scolaires (2021)		Tous les ans

N°	TITRE DE L'INDICATEUR	MESURE CIBLE <i>(mesure secondaire)</i>	TYPE D'INDICATEUR	TO OU ÉTAT INITIAL <i>(date de valeur)</i>	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.9	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc	3	Résultat	596 élèves 2 231 demi-journées élèves		Tous les ans
i.10	Nombre de kilomètres de haies sur le territoire	5 (12,15)	Évolution	17 500 km (2010) <i>Données 2020 en cours d'acquisition</i>	Maintien du linéaire 2020	Mi-parcours
i.11	Surface de vergers haute-tige sur le territoire	5 (15)	Évolution	2947 ha (2016)	Maintien de l'état initial	Mi-parcours
i.12	Surface de vergers haute-tige préservés par un arrêté ou classés dans les documents d'urbanisme	5	Résultat	0 ha (2022)		Mi-parcours
i.13	Nombre d'actions de conseils réalisés par le Parc sur la prise en compte des paysages	5	Réalisation	1 plan paysage <i>(Cdc des sources de l'Ome)</i> 13 avis émis (2021)  5 conseils ponctuels (2021)		Tous les ans
i.14	Nombre de documents de planification intégrant les préconisations du Parc en matière de paysages dans leur OAP	5	Résultat		100%	Mi-parcours
i.15	Surface de sites à haute valeur écologique sur le territoire	9	Évolution	88 524 ha (2022) <i>dont 1 213 ha d'aires protégées fortes, 73 163 ha de ZNIEFF</i>	100 000 ha <i>dont 2 000 ha d'aires protégées fortes, 110 000 ha de ZNIEFF</i>	Mi-parcours
i.16	Surface à haute valeur écologique ayant bénéficié de travaux de restauration	9	Résultat	58 ha (2021)		Tous les ans
i.17	Nombre d'actions ponctuelles et de projets réalisés en faveur des espèces ciblées par un plan de conservation	9	Réalisation	1 projet <i>(Papillon forestier)</i>  89 actions (2021)	50 actions en moyenne par an	Tous les ans
i.18	Superficie de réservoirs de biodiversité sur le territoire	12	Évolution	98 835 ha (2017)	110 000 ha	Mi-parcours
i.19	Surface de zones humides présentes sur le territoire	12	Évolution	14 366 ha (2016)	17 700 ha	Mi-parcours

N°	TITRE DE L'INDICATEUR	MESURE CIBLE <i>(mesure secondaire)</i>	TYPE D'INDICATEUR	TO OU ÉTAT INITIAL <i>(date de valeur)</i>	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.20	Nombre de documents de planification intégrant les préconisations du Parc dans la prise en compte des continuités écologiques dans leur OAP	12	Résultat		100%	Mi-parcours
i.21	Nombre de km de haies plantés sur le territoire	15 (5,12)	Résultat	18 km par le Parc (2021)	15 km de haie en moyenne annuellement	Tous les ans
i.22	Nombre d'arbres plantés sur le territoire	15	Résultat	12 000 arbres plantés par le Parc (2021)	200 000 arbres	Tous les ans
i.23	Nombre d'actions ponctuelles et de projets en faveur de l'agroforesterie	15	Réalisation	1 projet <i>(programme de plantation)</i> 3 actions (2022)		Tous les ans
i.24	Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire	17	Évolution	2 708 exploitations (2018)		Mi-parcours
i.25	Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	17	Évolution	6% (2019)	12%	Mi-parcours
i.26	Nombre d'actions ponctuelles et de projets en faveur d'une alimentation locale et de qualité	17	Réalisation	0 action (2022)		Tous les ans
i.27	Nombre d'actions ponctuelles et de projet en faveur de l'agriculture biologique	17	Réalisation	0 action (2022)		Tous les ans
i.28	Nombre de visiteurs sur les géosites principaux	19	Résultat	68 985 visiteurs  <i>35 198 pers. à la Fosse Arthur, 23 937 pers. aux Gorges de Villiers, 9 850 pers. en Vallée de Misère</i> (2021)		Mi-parcours
i.29	Nombre d'acteurs touristiques engagés dans le développement du géotourisme sur le territoire	19	Résultat	27 artisans <i>(Fossiles à croquer)</i> (2022)		Tous les ans
i.30	Labellisation Géoparc mondial Unesco du territoire	19	Résultat	En cours	Oui	Tous les ans
i.31	Nombre d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs touristiques au Géoparc et au géotourisme	19	Réalisation	1 action de sensibilisation (2022)		Tous les ans

N°	TITRE DE L'INDICATEUR	MESURE CIBLE <i>(mesure secondaire)</i>	TYPE D'INDICATEUR	TO OU ÉTAT INITIAL <i>(date de valeur)</i>	VALEUR CIBLE	PÉRIODICITÉ DE SUIVI
i.32	Nombre d'actions et de projets soutenant le développement des filières économiques autour de la ressource en bois	20	Réalisation	1 projet <i>(SOBIOFOR)</i>  2 actions  (2021)		Tous les ans
i.33	Nombre d'entreprise de la filière bois forêt sur le territoire	20	Évolution	44 entreprises	50 entreprises	Mi-parcours
i.34	Nombre d'emploi de la filière bois forêt sur le territoire.	20	Évolution	355 emplois	400 emplois	Mi-parcours
i.35	Nombre d'habitants sur le territoire	21	Évolution	97355 habitants  (2017)	98 000 habitants	Mi-parcours
i.36	Surface artificialisée sur le territoire	21	Évolution	6 270 ha  (2016)	Diviser par 2 la surface moyenne annuelle artificialisées entre 2006 et 2018	Mi-parcours
i.37	Taux de logements vacants sur le territoire	21	Évolution	13%  (2016)	10%	Mi-parcours
i.38	Part du territoire couvert par un document d'urbanisme	21	Évolution	70 %  (2020)	100%	Mi-parcours
i.39	Nombre d'actions ponctuelles et de projets visant la revitalisation et la requalification des centres bourgs	21	Réalisation	1 projet <i>(PVD Carrouges)</i>  (2022)		Tous les ans
i.40	Pourcentage des masses d'eau en bon état écologique	22 (12)	Évolution	49%  (2020)	80%	Mi-parcours
i.41	Nombre d'actions et de projets visant la préservation de la ressource en eau	22	Réalisation	105 actions  (2021)	150 actions	Tous les ans
i.42	Nombre de zones test en zéro phyto sur le territoire	22	Résultat	0 zone  (2022)	1 zone	Tous les ans
i.43	Surface de zones humides restaurées	22 (12)	Résultat	6 ha  (2021)	10 ha	Tous les ans

## 2. Dispositif d'évaluation portant sur la façon dont le Parc a agi afin de tendre vers un territoire de résilience



*Les cahiers du Cerema, la boussole de la résilience - Repères pour la résilience territoriale, CEREMA, octobre 2020*

LES SIX LEVIERS DE LA RÉSILIENCE	QUE SOUHAITONS-NOUS ÉVALUER ?	QUESTIONS ÉVALUATIVES PORTANT SUR L'ACTION DU PARC (évaluer à mi-parcours et en fin de charte)
<b>Stratégies et gouvernances intégrées</b> (Gouvernance partagée, coopération territoriale, intégration des vulnérabilités)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité du Parc à amplifier la pluridisciplinarité des projets (croisements thématique/sectoriel), la prise en compte des enjeux interterritoriaux et l'emboîtement des échelles géographiques mais aussi temporelles.</li> <li>2. La capacité du Parc à développer l'approche systémique au sein des projets du territoire qu'il porte ou accompagne.</li> </ol>	<p><b>QR-1.</b> En quoi la gouvernance "interterritoriale" du Parc a-t-elle contribué à une meilleure complémentarité et efficacité des actions menées sur le territoire ?</p> <p><b>QR-2.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à développer une meilleure coopération entre les acteurs du territoire ?</p> <p><b>QR-3.</b> Dans quelle mesure, le Parc a-t-il accompagné les acteurs, notamment publics, dans une meilleure prise en compte des vulnérabilités du territoire ?</p>
<b>Cohésion – Solidarité</b> (Capacité d'agir, Solidarité, Culture partagée et Savoir-faire)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité du Parc à impliquer les citoyens dans les projets qu'il porte ou accompagne.</li> <li>2. La capacité du Parc à soutenir et développer les dynamiques locales participant à renforcer la cohésion sociale du territoire.</li> </ol>	<p><b>QR-4.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il favorisé l'implication des citoyens dans les projets qu'il porte ou accompagne amplifiant ainsi la durabilité des actions menées ?</p> <p><b>QR-5.</b> En quoi l'implication du Parc dans les réseaux locaux a-t-elle permis de consolider et de créer des liens amplifiant la cohésion sociale sur le territoire ?</p>
<b>Anticipation – Veille</b> (Connaissance des menaces, Information -éducation, Préparation à la crise. )	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité du Parc à anticiper les perturbations à venir pour le territoire.</li> <li>2. La capacité du Parc à prévenir et partager avec les acteurs locaux des perturbations à venir afin de leur permettre une meilleure adaptation.</li> </ol>	<p><b>QR-6.</b> En quoi le Parc a-t-il assuré une veille permettant d'anticiper les perturbations à venir sur le territoire ?</p> <p><b>QR-7.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il accompagné les acteurs du territoire dans la prise en compte des perturbations à venir ?</p>
<b>Adaptation, apprentissage et innovation</b> (Surveiller et alerter, Retours d'expériences et analyses comparatives, Innovation et expérimentation)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité du Parc à expérimenter, innover.</li> <li>2. La capacité du Parc à évaluer son action et partager ses retours d'expériences</li> </ol>	<p><b>QR-8.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il développé des actions expérimentales et/ou innovantes ?</p> <p><b>QR-9.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il mené et partagé une démarche évaluative de son activité ?</p>
<b>Sobriété et besoins essentiels</b> (Besoins vitaux et essentiels, Economie résiliente, Limites planétaires et ressources)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité du Parc à protéger les ressources du territoire.</li> <li>2. La capacité du Parc à favoriser le développement d'une économie locale, soutenable et inclusive.</li> </ol>	<p><b>QR-10.</b> En quoi les actions menées par le Parc ou avec l'appui du Parc ont-elles permis de préserver les ressources nécessaires pour subvenir à nos besoins vitaux ?</p> <p><b>QR-11.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il favorisé le développement d'une économie locale, soutenable et inclusive ?</p>
<b>Robustesse et continuité</b> (Exposition réduite, Solidité et fiabilité, continuité des services)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité du Parc à identifier les faiblesses du territoire et les facteurs aggravants dus au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.</li> <li>2. La capacité du Parc à rassembler pour définir collectivement un risque acceptable</li> <li>3. La capacité du Parc à favoriser l'émergence de solutions d'adaptations permettant de tendre vers un avenir soutenable.</li> </ol>	<p><b>QR-12.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il œuvré pour une meilleure identification des faiblesses et facteurs aggravants dus au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité ?</p> <p><b>QR-13.</b> Dans quelle mesure le Parc a-t-il accompagné les acteurs locaux dans l'élaboration de solutions d'adaptations soutenables ?</p>

## Emblème du Parc naturel régional Normandie-Maine



## ANNEXE 7

---

### **Plan d'actions prévisionnel 2024-2026**

AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025	2026	2024			2025			2026				
			ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)		
Déployer la notoriété du Parc et rendre les habitants acteurs du projet de territoire																
AMBITION 1. Construire un territoire coopératif	Des habitants co-auteur de la résilience	Réaliser et diffuser un journal du Parc aux habitants	x	x	x			42 000 €							42 000 €	
		Développer des actions de communication institutionnelle et au service des missions	x	x	x		2	25 000 €			2				20 000 €	
		Participer à des événements fédérateurs (Bercy Village, FENO,...)	x	x	x											
		Organiser la Fête du Parc	x	x	x			30 000 €								30 000 €
		Refonte du plan de signalétique routière Parc et Geoparc	x	x	x			110 000 €							100 000 €	
Participer à la sensibilisation et à l'éducation au territoire du citoyen																
		Coordonner et animer les dispositifs pédagogiques Class'climat et Collège/Lycée de Normandie-Maine	x	x	x			20 000 €							20 000 €	
		Développer des projets pédagogiques au service des missions du Parc	x	x	x											
		Participer à la conception d'une édition jeunesse "Qu'est ce que qu'un Parc naturel régional" en collaboration avec la Fédération des Parcs	x				2							2		
		Co-construire et expérimenter un dispositif nature avec le Réseau des Assistantes Maternelles de l'Orne	x	x	x											

AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025		2026	
			ETP (PA) ETP (HPA) Action (PA)				
<b>AMBITION 1.</b> Construire un territoire coopératif	Des habitants co-auteur de la résilience	Mettre en oeuvre une form'action "Ecole du et au dehors" avec les Canopé	x	x			
		Concevoir un outil de vulgarisation "Qu'est ce que le Parc Normandie-Maine" pour les jeunes	x		15 000 €		
		Poursuivre le partenariat avec l'Education Nationale notamment par le biais des services éducatifs (3h/semaine)	x	x			
		Proposer des formations autour de la fresque du climat auprès des élus et des partenaires techniques	x	x			
		Poursuivre les animations sur les Espaces naturels sensibles pour les scolaires et le grand public	x	x			
		Expérimenter la création et l'animation d'un réseau d'ambassadeurs biodiversité du Parc	x				
		Développer une programmation culturelle à la Maison du Parc et du Géoparc	x	x	25 000 €	25 000 €	25 000 €
		Développer une programmation culturelle au Musée du Poiré	x	x	10 000 €	10 500 €	10 000 €
		Développer un offre culturelle au service des missions du Parc	x	x			
		Réaliser une exposition temporaire au Musée du Poiré		x		40 000 €	
Créer une exposition temporaire à la Maison du Parc et du Géoparc		x		15 000 €			

AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025	2026	2024			2025			2026					
			ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)			
	Des habitants co-auteur de la résilience	Envisager la reconnaissance du Parc comme organisme de formation accréditée		x													
		Partager l'analyse du changement climatique menée à l'échelle du territoire		x													
		Tester la mise en œuvre d'un observatoire participatif des paysages		x	x												
		Inciter et accompagner à la mise en place de Plans paysage		x	x												
<b>AMBITION 1.</b> Construire un territoire coopératif	Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif	Poursuivre l'acquisition et amplifier le partage des connaissances du territoire															
		Animer le conseil scientifique du Parc	x	x	x				0,5							0,5	
		Acquérir de la connaissance sur l'ancienneté des forêts du territoire	x														
		Amélioration des connaissances sur des groupes d'espèces et des milieux	x	x	x												20 000 €
		Actualisation des périmètres de ZNIEFF existants et propositions de création	x	x	x												
		Réaliser le suivi scientifique de la restauration d'une zone humide en forêt d'Andaines	x	x	x												4 500 €
		Suivre l'efficacité des actions de restauration et de gestion en site Natura 2000 (AMI Tourbières du Bois de Goult)	x	x	x												

AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025	2026	2024			2025			2026			
			ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	
<b>AMBITION 1.</b> Construire un territoire coopératif	Le partage des connaissances, pilier d'un territoire agile et prospectif	Poursuivre l'animation des Atlas de la Biodiversité Communale	x	x	x	2			2		235 299 €	2			
		Animer et faire vivre les données de l'observatoire du territoire	x	x	x	1			1			1			
		Faire vivre annuellement le réseau de partenaires au service de la charte	x	x	x										
<b>Concourir à la préservation de la biodiversité du territoire</b>															
<b>AMBITION 2.</b> Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité	Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien	Mettre en place une RNR géologique sur les Pays de la Loire	x	x	x	0,5			0,5			0,5			
		Proposer la création de géotopes sur le territoire du Parc	x	x	x										
		Animer le plan de gestion de la RNR Carrière des Vaux en Normandie	x	x	x	0,8		120 000 €	0,8				0,8		120 000 €
		Animer le plan de gestion de la RNR Pierriers de Normandie	x	x	x			120 000 €							120 000 €
		Animer les sites Natura 2000 en Pays de la Loire	x	x	x	2		233 000 €	2				2		233 000 €
		Animer les sites Natura 2000 en Normandie	x	x	x	2,2			2,2			327 189 €	2,2		
		Animer le plan de gestion de la RNR Avaloirs en Pays de la Loire	x	x	x	0,5		65 500 €	0,5		65 500 €	0,5		65 500 €	
		Réaliser des travaux dans les milieux naturels	x	x	x			20 000 €			20 000 €			24 000 €	
		Favoriser l'émergence de nouvelles réserves biologiques en forêt	x	x	x										

AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025			2026							
			ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)			
AMBITION 2. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité	Valoriser le patrimoine naturel et patrimonialiser la nature du quotidien	Mettre en place des Obligations réelles environnementales (ORE) sur le territoire	x	x										
		Identifier et positionner le Parc comme un acteur en matière de santé environnementale												
		Animer un réseau d'acteur autour de la santé environnementale	x	x										
		Mettre en œuvre des actions du projet de santé environnementale	x	x	6 000 €	0,8	0,8	6 000 €	0,8	0,8	6 000 €			6 000 €
AMBITION 2. Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité	Reconquérir la biodiversité au service de la santé	Appel à projets Réaménager les cours d'écoles en Normandie	x	x										
		Amplifier la présence de l'arbre et de sa diversité sur le territoire												
		Animer un programme d'aide à la plantation de haies	x	x	210 000 €			210 000 €						210 000 €
		Animer le concours agroforesterie	x	x	0,5	1	0,5	1	0	1				
AMBITION 3. Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité	Considérer l'arbre comme acteur de la résilience	Animer le réseau de partenaire autour de la haie sur le territoire	x	x										
		Participer à l'émergence de la marque Végétal Local	x	x										
		Affermir et ancrer le géotourisme												
		Participer aux rencontres du réseau des Géoparc mondiaux Unesco	x	x				4 000 €						
AMBITION 3. Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité	Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire	Rédaction du rapport de réponse à l'Unesco suite aux recommandations	x											



AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025	2026	2024			2025			2026							
			ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)					
<b>AMBITION 3.</b> Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité	Des filières économiques locales d'excellence en symbiose avec le territoire	Animer la Maison du Parc et du Géoparc	x	x	x														
		Animer le Musée du Poiré	x	x	x														
		Étude pour repenser les espaces intérieurs et extérieurs de la Maison du Parc et du Géoparc	x					50 000 €											
		Travaux pour réaménager les espaces de la Maison du Parc et du Géoparc				x							100 000 €						50 000 €
Identifier et structurer le positionnement du Parc en matière d'agriculture et d'alimentation locale																			
		Rencontre des acteurs et élaboration d'un programme d'actions	x	x	x					1								1	
		Animer les MAEC sur le territoire et développer une offre de formation pour les agriculteurs	x	x	x														
Favoriser le recours à l'économie circulaire																			
		Promouvoir le label Haie	x	x	x														
		Organiser des journées de sensibilisation pour favoriser l'essor des chaudières bois	x	x	x														
		Mettre en place un groupe de réflexion sur le développement de la bioéconomie circulaire de la ressource en bois du territoire du Parc, forêt, bocage et recyclage	x	x	x			20 000 €		0,5							1		
		Organiser un cycle de formation pour les gestionnaires et propriétaires forestiers	x	x	x			3 000 €										3 000 €	



AMBITION	ORIENTATION	ACTION	2024	2025			2026				
			ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)	ETP (PA)	ETP (HPA)	Action (PA)
<b>AMBITION 3.</b> Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité	La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources	Gestion du parc de véhicules et installation d'une borne électrique			24 000 €			24 000 €			24 000 €
		Assurer l'entretien des espaces verts des Maisons de Parc en gestion différenciée		1			1			1	
Autres moyens humains et financiers		Moyens financiers non affectés (contrat de parc) pour favoriser l'émergence de nouveaux projets durant le triennal			41 164 €			0 €			98 164 €
		Assurer les missions de direction et d'encadrement		5			5			5	
		Assurer les missions de secrétariat général		3,8			3,8			3,8	
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>26,9</b>	<b>1 335 664 €</b>	<b>9</b>	<b>27,4</b>	<b>1 421 988 €</b>	<b>8,5</b>	<b>27,4</b>	<b>1 235 664 €</b>
			2024	2025	2026						
			x	x	x						
			x	x	x						

## Synthèse

		2024	2025	2026
<b>DÉPENSES</b>	PA	1 335 664 €	1 421 988 €	1 235 664 €
	HPA	1 580 000 €	1 580 000 €	1 580 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 915 664 €</b>	<b>3 001 988 €</b>	<b>2 815 664 €</b>
<b>RECETTES</b>	PA	1 335 664 €	1 421 988 €	1 235 664 €
	HPA	1 580 000 €	1 580 000 €	1 580 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 915 664 €</b>	<b>3 001 988 €</b>	<b>2 815 664 €</b>

## ANNEXE 8

### Dispositions pertinentes à transposer dans les documents d'urbanisme

La liste des dispositions pertinentes présentée ci-dessous, annexée à la Charte, constitue une base de travail pour les SCOT du territoire. Elle constitue un premier décryptage de la Charte en faisant ressortir les contenus les plus représentatifs de la politique du Parc et les mesures plus significatifs en matière de planification territoriale. Cela a pour objectif d'impulser le dialogue et de favoriser un travail concerté entre les collectivités et le Parc.

Ces dispositions devront être affinées en fonction des spécificités de chaque territoire et pourront être enrichies par des mesures complémentaires.

THÉMATIQUES	INCITATIONS POUR LE SCOT AU REGARD DE LEURS PRÉROGATIVES	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE LA DISPOSITION	MESURE(S) PRINCIPALE(S)	DISPOSITIONS PERTINENTES	MESURES À CONSULTER
Préservation des paysages	Le SCOT est le document qui définit des objectifs d'aménagement et de développement en respectant et mettant en valeur les paysages de son territoire. <b>Il doit intégrer dans sa réflexion les objectifs de qualité paysagère et les ensembles paysagers définis par la Charte et le plan de Parc.</b> <i>Cela peut se traduire concrètement par : l'identification et la préservation des cônes de vues majeurs, la mise en place d'une orientation spécifique par unité paysagère,...</i>	La préservation des paysages et la lutte contre leur banalisation sont des missions centrales des parcs naturels régionaux. Ce sont aussi des enjeux forts des SCOT, en lien avec l'attractivité du territoire et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.	M.5	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transmettre le caractère pittoresque des crêtes et des ensembles paysagers emblématiques (préserver la lisibilité des structures topographiques,...).</li> <li>2. Affirmer la présence de l'arbre dans les paysages (préserver et valoriser le bocage,...).</li> <li>3. Reconquérir les secteurs de paysages banalisés ou menacés d'abandon (soigner la qualité de la transition entre paysages urbanisés et naturels,...).</li> <li>4. Maitriser la publicité extérieure et les enseignes.</li> </ol>	M.6 M.13 M.15 M.16 M.17 M.21 M.23

THÉMATIQUES	INCITATIONS POUR LE SCOT AU REGARD DE LEURS PRÉROGATIVES	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE LA DISPOSITION	MESURE(S) PRINCIPALE(S)	DISPOSITIONS PERTINENTES	MESURES À CONSULTER
<b>Biodiversité et continuités écologiques</b>	Le SCOT est le document qui définit les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques. <b>Il doit intégrer, dans ces orientations, les continuités écologiques et les zones à haute valeur écologique déterminés par la Charte.</b> <i>Cela peut se traduire concrètement par : l'identification de zones prioritaires de renaturation, la mise en place de zone tampons,...</i>	La préservation de la biodiversité, qu'elle soit exceptionnelle ou quotidienne est un enjeu national intégré à la politique menée par les parcs naturels régionaux et à celle menée par les SCOT sur leur territoire.	M.9 M.10 M.12	<ol style="list-style-type: none"> <li>Inscrire les sites à haute valeur écologique et les sites géologiques dans les documents de planification.</li> <li>Inscrire les continuités écologiques et identifier les secteurs fonctionnels et ceux à remettre en état.</li> <li>Intégrer le bon fonctionnement des continuités écologique dans les projets d'infrastructures.</li> <li>Poursuivre la restauration de la continuité écologique des rivières.</li> <li>Intégrer la nature dans les aménagements urbains et périurbains.</li> </ol>	M.6 M.11 M.13 M.14 M.15 M.16 M.21 M.22 M.23 M.24
<b>Tourisme et culture</b>	Le SCOT peut définir une stratégie et des objectifs en matière de développement touristique et culturel afin de renforcer l'attractivité de son territoire. <b>Il peut ainsi intégrer la stratégie touristique du Parc.</b> <i>Cela peut se traduire concrètement par : la mise en place d'une incitation au développement du slow tourisme, le développement du maillage en mobilités douces,...</i>	Le développement économique des territoires, qui passe notamment par le développement du tourisme, est un objectif partagé par les parcs naturels régionaux et les SCOT.	M.19 M.4	<ol style="list-style-type: none"> <li>Collecter et valoriser la mémoire locale en matière de savoir-faire et de patrimoine immatériel.</li> <li>Participer à la diversification de l'offre touristique par le géotourisme.</li> <li>Aménager, interpréter, valoriser et rendre accessible le réseau des géosites.</li> <li>Relier les géosites entre eux pour faire émerger un réseau.</li> </ol>	M.5 M.9 M.10 M.16

THÉMATIQUES	INCITATIONS POUR LE SCOT AU REGARD DE LEURS PRÉROGATIVES	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE LA DISPOSITION	MESURE(S) PRINCIPALE(S)	DISPOSITIONS PERTINENTES	MESURES À CONSULTER
<b>Préservation et valorisation du patrimoine bâti</b>	<p>Le SCOT définit des orientations permettant la valorisation et la préservation du patrimoine bâti identitaire de son territoire. <b>Il peut ainsi intégrer les objectifs de qualité paysagère de la Charte portant sur la restauration du bâti rural et sur la prise en compte des caractéristiques architecturales locales.</b> <i>Cela peut se traduire par : l'identification du bâti remarquable sur le territoire, la mise en place d'une orientation qualitative de restauration et de changement de destination du bâti agricole,...</i></p>	<p>La valorisation, la préservation et la restauration du patrimoine bâti ancien sont des enjeux défendus par les parcs naturels régionaux. Les SCOT peuvent s'en emparer, dans un objectif de dynamisation de leurs centres villes et centres bourgs et de préservation des paysages.</p>	M.5	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rendre désirable les paysages de centres bourgs.</li> <li>2. Recomposer la constellation de hameaux en protégeant le patrimoine rural en torchis et les autres bâtis d'intérêts des villages et des hameaux.</li> <li>3. Identifier, protéger et rénover avec des matériaux adaptés, le patrimoine bâti ancien remarquable.</li> </ol>	M.4 M.6 M.21
<b>Préservation des sols</b>	<p>Le SCOT définit des objectifs chiffrés en matière de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. <b>Il doit anticiper le zéro artificialisation nette, notamment en expérimentant de nouvelles façons de vivre sur le territoire.</b> <i>Cela peut se traduire par : l'identification des friches artificialisées du territoire, la mise en place d'un objectif de désimperméabilisation des sols pour les nouveaux projets,...</i></p>	<p>La préservation des sols en tant que milieu vivant est un objectif national porté par tous les acteurs des territoires dont les parcs naturels régionaux et les collectivités. Les SCOT doivent prendre en compte cet enjeu majeur dans leur stratégie de planification.</p>	M.24	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conserver et restaurer une diversité des sols sains et fertiles.</li> <li>2. Encourager le maintien de surfaces non artificialisées dans les villes et bourgs et favoriser l'infiltration partout où cela est possible.</li> <li>3. Limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et réinvestir des surfaces déjà artificialisées avant de consommer de nouveaux espaces.</li> <li>4. Expérimenter la réalisation d'un diagnostic de la trame brune.</li> <li>5. Diminuer l'érosion des sols par le ruissellement.</li> </ol>	M.11 M.12 M.17 M.21 M.22 M.23

THÉMATIQUES	INCITATIONS POUR LE SCOT AU REGARD DE LEURS PRÉROGATIVES	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE LA DISPOSITION	MESURE(S) PRINCIPALE(S)	DISPOSITIONS PERTINENTES	MESURES À CONSULTER
<b>Aménagement du territoire</b>	Le SCOT est le document phare en termes d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans. <b>Il doit prendre en compte les objectifs de la Charte visant à la mise en place d'un aménagement résilient préservant biodiversité et paysages.</b> <i>Cela peut se traduire par : la mise en place d'un objectif de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics, le développement des mobilités douces, l'intégration paysagère de tous nouveaux projets d'aménagements,...</i>	Les parcs naturels régionaux, comme les SCOT définissent les grandes orientations d'aménagement sur leur territoire. Ces aménagements doivent être pensés pour intégrer une grande diversité d'enjeux : gestion de l'eau, attractivité et cadre de vie dans les centres villes et centres bourgs, santé environnementale et humaine, changement climatique,...	M.21	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Revitaliser les centres bourgs et centres villes (mobilités douces, intensification des usages, végétalisation,...).</li> <li>2. Essaimer une dynamique à partir de projets démonstrateurs</li> <li>3. Privilégier les opérations d'ensemble et définir des intentions qualitatives fortes.</li> <li>3. Accroître la présence de la nature en zone urbaine agglomérée et maîtriser l'imperméabilisation des sols des opérations privées ou publiques.</li> <li>4. Expérimenter des actions de renaturation des sols.</li> </ol>	M.5 M.11 M.12 M.14 M.18 M.20 M.22 M.23 M.24
<b>Habitat</b>	Le SCOT définit les objectifs et les principes encadrant la politique habitat du territoire en cohérence avec les perspectives démographiques et les besoins des habitants. <b>Il doit intégrer, dans ses orientations, les objectifs du Parc en matière de densification, de renouvellement urbain et de transition écologique et énergétique.</b> <i>Cela peut se traduire par : l'expérimentation de nouvelles formes d'habitats, la lutte contre la vacance et la réhabilitation énergétique,...</i>	Les parcs naturels régionaux sont des territoires habités. La question du logement est donc un enjeu sur lequel ils sont investis, tout comme les SCOT.	M.21	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Optimiser l'usage des sols déjà artificialisés en augmentant de manière significative la part du renouvellement urbain et en privilégiant la requalification.</li> <li>2. Conditionner les possibilités d'urbanisation future à l'analyse du potentiel des bâtis vacants et des opportunités foncières en centre bourg.</li> <li>3. Revitaliser les centres bourgs et centres villes (implantation prioritaire de l'habitat).</li> <li>4. Définir une densité résidentielle moyenne pour l'habitat de 15 logements/ha au minimum.</li> <li>5. Produire des formes urbaines innovantes et économes en espace.</li> </ol>	M.5 M.11 M.12 M.14 M.20 M.23 M.24

THÉMATIQUES	INCITATIONS POUR LE SCOT AU REGARD DE LEURS PRÉROGATIVES	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE LA DISPOSITION	MESURE(S) PRINCIPALE(S)	DISPOSITIONS PERTINENTES	MESURES À CONSULTER
Agriculture	<p>Le SCOT définit des objectifs en matière de préservation et de développement d'une activité agricole respectueuse des sols et de l'environnement. <b>Il doit intégrer, dans ses orientations, les objectifs du Parc en matière de renforcement de l'agriculture biologique et de relocalisation de la production alimentaire.</b> <i>Cela peut se traduire par : l'identification de secteurs agricoles à préserver, la mise en place de franges urbaines pour faciliter entre les espaces,...</i></p>	<p>Les parcs naturels régionaux, comme les SCOT ont à cœur le développement économique de leur territoire. Pour des espaces ruraux, ce développement passe par l'accompagnement et la valorisation de l'agriculture à la fois comme levier économique mais aussi comme élément de paysage.</p>	M.17	<ol style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la création d'espaces test agricoles tournés vers l'installation sur le territoire et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.</li> <li>Accompagner et renforcer le développement de l'agriculture biologique.</li> <li>Soutenir l'émergence de nouvelles filières locales de qualité.</li> <li>Favoriser l'émergence d'outils locaux de transformation et de stockage alimentaire.</li> </ol>	<p>M.5 M.12 M.15 M.18 M.20 M.21 M.22 M.23 M.24</p>
Economie	<p>Le SCOT définit, dans son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique les conditions d'implantation des équipements commerciaux. Il fixe aussi la localisation préférentielle des commerces. <b>Il peut intégrer, dans ses orientations, les objectifs de la Charte visant à revitaliser les centres bourgs et à engager le territoire vers une économie circulaire et sobre.</b> <i>Cela peut se traduire par : la préservation du linéaire commerciale des centres bourgs, la mise en place d'intentions paysagères pour l'intégration paysagère en ZA, ...</i></p>	<p>Le développement d'une économie respectueuse de l'environnement, des paysages et sobre est un levier utilisé par les parcs naturels régionaux pour favoriser l'attractivité de leur territoire. C'est donc un enjeu important partagé également par les SCOT.</p>	M.18 M.20	<ol style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le développement ou le maintien des recycleries, composteries et structures d'économie sociale et solidaire.</li> <li>Soutenir l'émergence d'une économie de la fonctionnalité.</li> <li>Soutenir et accompagner le développement de la demande locale en bois.</li> <li>Participer à la diversification des débouchés de la filière bois.</li> <li>Soutenir le développement des filières de valorisation du bois énergie issu d'une gestion durable du bocage et accompagner le développement des chaufferies de bois déchiqueté alimentées de manière locale.</li> </ol>	<p>M.5 M.12 M.17 M.20 M.21 M.22 M.23 M.24</p>

THÉMATIQUES	INCITATIONS POUR LE SCOT AU REGARD DE LEURS PRÉROGATIVES	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE LA DISPOSITION	MESURE(S) PRINCIPALE(S)	DISPOSITIONS PERTINENTES	MESURES À CONSULTER
Transition énergétique	<p>Le SCOT définit les objectifs en matière de transition énergétique. <b>Il doit intégrer dans ses orientations, les objectifs de sobriété, d'autonomie énergétique et de préservation des paysages posés par la Charte.</b> <i>Cela peut se traduire par : la mise en place d'un objectif d'exemplarité énergétique des bâtiments publics, l'incitation à la construction dans le respect des principes du bioclimatisme,...</i></p>	<p>Les parcs naturels régionaux et les SCOT font face aux mêmes objectifs, celui de l'autonomie énergétique et de la réduction de consommation. Ces enjeux nourrissent la stratégie des SCOT.</p>	M.23	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer une stratégie territoriale globale de transition énergétique, développement des réseaux énergétiques collectifs,....</li> <li>2. Favoriser le développement de projets citoyens d'énergie partagée.</li> <li>3. Contribuer à l'exemplarité des collectivités locales sur les bâtiments et infrastructures publics.</li> <li>4. Favoriser le recours aux matériaux bio et géosourcés et prendre en compte le bioclimatisme.</li> <li>5. Augmenter la production d'énergie renouvelable.</li> </ol>	<p>M.5 M.9 M.12 M.15 M.16 M.17 M.18 M.20 M.21 M.24</p>
Santé environnementale	<p>Le SCOT détermine un projet d'aménagement qui a pour objectif principal l'amélioration du cadre de vie des habitants de son territoire. <b>Il peut intégrer dans ses orientations, l'objectif d'amélioration de la santé environnementale pour agir sur la santé humaine posé par la Charte.</b> <i>Cela peut se traduire par : la mise en place d'une orientation visant à lutter contre les effets du changement climatique, l'incitation à la végétalisation des habitations pour lutter contre les vagues de chaleur, la mise en place d'une gestion de l'eau à la parcelle pour les nouveaux projets...</i></p>	<p>La question de la santé environnementale est transversale et permet d'aborder l'enjeu habitat, mobilité, économie,.... Toutes ces thématiques sont portées par les parcs et les SCOT.</p>	M.14	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutter contre les inégalités de santé (bruits, logements, mobilité,...)</li> <li>2. Participer à la reconnexion de l'être humain à la nature.</li> <li>3. Améliorer et veiller à l'état des écosystèmes ainsi qu'à leur fonctionnalité.</li> <li>4. Sensibiliser et agir en faveur de la trame noire.</li> </ol>	<p>M.5 M.11 M.12 M.21 M.22 M.24</p>

## ANNEXE 9

---

### **Projet de statuts modifiés**

## ANNEXE 10

---

### Plan de Parc

## ANNEXE 11

---

### **Rapport d'évaluation environnementale et avis de L'Autorité environnementale**

